

## **2006 au Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)**

Parmi d'autres dossiers, le Département de la sécurité et de l'environnement a poursuivi, côté sécurité, sa campagne « apaiser la conduite » avec la pause de nouveaux radars sur les autoroutes. Côté environnement, il a notamment présenté le plan d'assainissement de l'air pour la région Lausanne-Morges, élaboré le règlement d'application de la loi sur l'énergie et adopté le plan d'action romand de lutte contre les poussières fines (P-M 10). Il s'est également concentré sur les trois dossiers suivants :

### **Réalisation de cartes de dangers naturels dans le canton**

**Répondant aux exigences de la Confédération, le Canton de Vaud a décidé de réaliser d'ici 2011 ses cartes de dangers naturels. Cette réalisation se fera en collaboration entre les communes, le canton et la Confédération avec, comme objectif principal, la prévention des risques qui sera intégrée dans l'aménagement du territoire.**

Crués, avalanches, glissements de terrains, chute de pierres : la fréquence de ce type d'évènements naturels a augmenté ces dernières années, tout comme les dégâts qu'ils provoquent et les coûts qu'ils engendrent.

Le projet cantonal prévoit une organisation regroupant toutes les communes situées sur un même bassin versant, permettant ainsi d'unifier la réalisation des cartes, tout en réduisant les coûts. Neuf bassins versants présentant des risques particulièrement importants ont été classés en trois régions. Le coût global du projet est estimé à environ 8,2 millions de francs, partagés entre la Confédération, l'ECA, le canton et les communes. L'établissement des cartes permettra une gestion pluridisciplinaire des dangers naturels, une politique préventive et l'intégration des données dans les plans d'affectation. Le Conseil d'Etat se prononcera sur cet objet, au retour de la consultation, au premier trimestre 2007.

### **Projet d'autonomisation du Service des automobiles et de la navigation**

**En réponse à une motion du député Jean-Marc Chollet, le Conseil d'Etat a décidé de soumettre au Grand Conseil un projet d'autonomisation du service des automobiles et de la navigation (SAN) qui serait transformé en un établissement cantonal de droit public.**

En adoptant ce projet de loi, le Conseil d'Etat a estimé que le contrôle technique des véhicules n'était pas une mission prioritaire de l'Etat. Un statut autonome permettrait

à cet Etablissement des véhicules et des conducteurs (ECV) de s'adapter de manière plus souple aux développements rapides de l'industrie automobile et de mieux répondre aux besoins de ses clients. Le projet garantit au personnel un statut similaire à celui d'aujourd'hui par une Convention collective que le Conseil d'Etat devra approuver. L'établissement restera sous contrôle de l'Etat et lui versera le montant de la taxe des véhicules et bateaux. L'ECV ne devra pas faire de bénéfice, ses éventuels gains serviront à baisser les tarifs. Le Grand Conseil devrait en débattre au premier trimestre 2007.

## **Rive sud du Lac de Neuchâtel : Les propriétaires devront démolir ou signer un contrat nature**

**Les Conseils d'Etat vaudois et fribourgeois ont adopté une politique commune sur l'avenir des chalets de la Rive sud du Lac de Neuchâtel : les propriétaires devront démolir leur habitation au 31 décembre 2008 ou signer un contrat nature renouvelable chaque 5 ans et assorti de conditions présentant des bénéfices pour l'environnement.**

Situés dans les réserves naturelles des Grèves de la Motte sur les communes de Chabrey et de Cudrefin, dans des périmètres soumis à différents inventaires de protection fédéraux et cantonaux, ces 63 chalets devraient être démolis.

Pour surseoir à cette démolition, les propriétaires peuvent signer un contrat nature avec une limitation de sa transmission aux descendants en ligne directe, aux conjoints ou partenaires enregistrés. Le contrat nature, conclu entre l'Etat et le propriétaire, prévoit notamment une mise en conformité des équipements (eaux usées), la perception de redevances qui seront utilisées pour des mesures d'amélioration des milieux naturels sur la rive sud, des mesures de lutte contre l'érosion ou encore l'accessibilité aux rives. La durée du contrat est limitée à 5 ans et renouvelable si le propriétaire a respecté le contrat ; sinon, le chalet devra être démolit, les lieux remis en état aux frais du propriétaire.

Pour le Conseil d'Etat, cette solution a l'avantage de restituer à terme ce site à la nature.

## Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

### Secrétariat général (SG-DSE)

#### Groupes de prestations

#### 103.1 Etat major

### 103.1 Etat major

Appui au chef du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du CE ou toute autre activité de nature politique, Appui aux services, Coordination.

#### Descriptif

- Conseil et préparation des dossiers/de séances pour le Chef de département
- Appui au Chef de Département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementales
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPL-EMPD, rapports et autres documents
- Conseil, conception et réalisation de la politique de communication départementale et interdépartementale
- Relais départemental avec le Grand Conseil (suivi des interventions parlementaires, contacts avec le Secrétariat général du Grand Conseil, avec la commission de gestion; planification,...)

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- - Chef du département,-
- Services du DSE
- ECA
- Autres Départements et/ou Services de l'ACV
- Grand Conseil
- Conseil d'Etat
- Media
- Public-citoyens

## Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

### Secrétariat général (SG-DSE)

#### Groupes de prestations

#### 103.2 Ressources humaines du département

### 103.2 Ressources humaines du département

Gestion des ressources humaines du département et de ses services (la Polcant dispose d'une propre URH).

#### Descriptif

- Appui technique et administratif aux services en matière de gestion administrative (mutations, organisation du temps de travail, congés, absences, assurances sociales, relations CPEV et OAI, procédures disciplinaires, appui juridique) et de gestion RH (recrutement, formation, coaching, relève, mobilité professionnelle, réinsertion professionnelle, formation et encadrement des apprentis, gestion de conflits et négociation avec les partenaires et représentants du personnel)
- Appui technique aux services en matière d'organisation
- Gestion des effectifs du département
- Gestion prévisionnelle des RH et gestion des programmes de réduction des effectifs
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Gestion et suivi des mesures MSST
- Relais entre le SPEV et le DSE pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Participation aux projets RH transversaux ACV
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (système d'information des RH)
- Développement de la fonction RH départementale

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- -Chef du département
- -Services et offices du DSE
- -Cadres et collaborateurs du DSE, stagiaires et apprentis
- -SPEV, -CPEV, OAI, OAVS
- -Services de l'ACV (SDE en particulier et BEFH)
- -CEP
- -Candidats internes
- -Candidats externes

**Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)**

**Secrétariat général (SG-DSE)**

**Groupes de prestations**

**103.3 Informatique**

## **103.3 Informatique**

---

L'UID a été intégrée à la nouvelle DSI. Voir rapport sous DINF, DSI

## Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

### Secrétariat général (SG-DSE)

#### Groupes de prestations

#### 103.4 Finances

### 103.4 Finances

Gestion financière et comptable du département.

#### Descriptif

- Collaboration technique à la préparation du budget
- Collaboration technique à l'exploitation du budget (suivi budgétaire, gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires et des reports de crédits)
- Appui aux services du DSE pour la tenue de la comptabilité et contrôle interne
- Conduite du bouclage comptable de l'exercice précédent et préparation du bouclage de l'exercice en cours
- Analyses financières
- Contacts avec les services transversaux (not. SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances pour le DSE

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DSE
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'Etat
- Commission des finances

## Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

### Secrétariat général (SG-DSE)

#### Groupes de prestations

#### 103.5 Activités spécifiques

### 103.5 Activités spécifiques

- Environnement
- Affaires pénitentiaires
- Cafétéria

### Descriptif

- Information et conseils en matière de protection de l'environnement
- Coordination des activités environnementales, en particulier des études d'impact
- Coordination des travaux du GT Dangers naturels
- Mise en oeuvre de la révision du Code pénal suisse
- Information, conseil et préparation de séances intercantionales dans le domaine de l'exécution des peines
- Activité universitaire
- Gestion de la cafétéria Place du Château 1

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département
- Services de l'Etat
- Communes et particuliers
- Bureaux d'études et entreprises
- Cafétéria: mise à disposition de l'ensemble des occupants des 3 bâtiments Pl. du Château 1, Cité Devant 14 et Cité Derrière 17 (SG-DSE, SJIC et Préfecture, SPEN, usagers de la salle de conférence et visiteurs occasionnels).

## **103.6 Sécurité informatique**

Sécurité informatique de l'ACV.

### **Descriptif**

- -Etablissement de standards et de procédures de sécurité informatiques
- Elaboration d'analyses de risques et de faiblesses de sécurité
- Elaboration de concepts concrets de sécurité
- Exécution des revues de sécurité
- Surveillance des systèmes et du réseau du point de vue sécurité
- Sensibilisation/Information du personnel, des responsables et des dirigeants en matière de sécurité informatique
- Assistance et conseils en matière de sécurité et des aspects légaux (LPD etc.)
- Support des projets en matière de sécurité informatique
- Encadrement technique et organisationnel des administrateurs informatiques dans les tâches de sécurité (création et gestion de droits, audits)

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- - Utilisateurs de l'ACV
- Police cantonale (lutte contre la criminalité) et CCF (sécurité financière)
- Communes et paraétatique



## **Changement à la tête du Service**

Il y a lieu de signaler le changement intervenu à la tête du Service, avec l'arrivée, au 1<sup>er</sup> septembre 2006, de M. Eric Aellen en qualité de secrétaire général.

La secrétaire générale adjointe et l'ensemble des collaborateurs ont tout mis en œuvre afin que la transition s'effectue dans les meilleures conditions.

## **Ressources humaines**

Dans le domaine des ressources humaines, notons l'intégration, au 1<sup>er</sup> janvier 2006, du personnel RH du Service des automobiles (SAN) et du Service pénitentiaire (SPEN) à l'Unité Ressources humaines départementale (URH), dont le nombre d'ETP est ainsi passé à 6.2.

## **Informatique et Sécurité informatique**

Dès le 1<sup>er</sup> mars 2006, le personnel de l'Unité informatique départementale (UID) a été transféré au Département des infrastructures, dans la nouvelle Direction des systèmes d'information (DSI). 22.6 ETP ont ainsi été transférés.

La création de la DSI permet à l'OSIC de se recentrer sur ses missions principales qui sont : le contrôle de la sécurité, l'élaboration de directives, et le conseil.

## **Activité pénitentiaire**

Dans l'attente de la mise en place des Juges d'application des peines, le rôle de membre visiteur de la commission de libération conditionnelle a été assumé en 2006 par le Délégué aux affaires pénitentiaires. L'audition de près de 500 détenus pendant l'année a permis un bilan fructueux sur l'exécution des peines vaudoises avant l'introduction du nouveau Code pénal.

## **Ressources humaines**

L'URH a apporté une forte contribution dans le projet de remplacement du personnel (13 collaborateurs) des Arsenaux, ainsi que dans le cadre de l'engagement d'une nouvelle cheffe de service au SPEN.

## **Mise en œuvre du nouveau Code pénal**

La préparation de l'introduction du nouveau Code pénal s'est poursuivie pendant toute l'année 2006, avec en particulier la proposition et l'adoption par le Grand Conseil des lois cantonales nécessaires à sa mise en œuvre, la préparation des nouvelles structures indispensables telles que l'Office du juge d'application des peines et l'adaptation des outils informatiques communs Vaud-Genève.

Les premiers outils nécessaires au démarrage du nouveau Code sont ainsi en place. Leur développement dépendra de l'orientation que prendra dans les faits l'application du nouveau Code. Le travail se poursuivra par conséquent en 2007, avec la fin de la rédaction des règlements d'application et les ajustements fondés sur les premières expériences.

## **Dangers naturels**

La commission cantonale des dangers naturels (CCDN), présidée par le chef du DSE, ainsi que le groupe de travail dangers naturels (GT-DN) coordonné par la Déléguée à l'environnement ont continué leurs travaux, qui ont été soumis à une séance de réflexion du Conseil d'Etat le 31 mai 2006 puis à des séances d'information, notamment aux communes. Cela a débouché sur la rédaction, à l'automne 2006, d'un avant-projet d'EMPD mis en consultation jusqu'à mi-janvier 2007. Cet avant-projet vise à obtenir les moyens financiers cantonaux en vue de la réalisation des cartes de dangers naturels sur l'ensemble du territoire vaudois.

*(cf [www.vd.ch/fr/organisation/departements/securite-et-environnement/dossiers-actuels/](http://www.vd.ch/fr/organisation/departements/securite-et-environnement/dossiers-actuels/)).*

Parallèlement, des contacts ont été entretenus avec la Confédération dans la perspective de subventions fédérales relatives à ce projet.

**Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)**

**Secrétariat général (SG-DSE)**

**Sources d'informations complémentaires**

[www.vd.ch/dse](http://www.vd.ch/dse)

## Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

### Police cantonale (PolCant)

#### Groupes de prestations

#### 105.0 Gestion et administration du service (fonctionnement)

### 105.0 Gestion et administration du service (fonctionnement)

Direction générale du service, et fonctionnement efficace, pour la prise de mesures et de décisions mises en oeuvre au travers des fonctions supports réunis en Etat-Major.

#### Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Secrétariat
- Support organisation et coordination de projets
- Support ressources humaines
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support presse et relations publiques
- Support réforme Police 2000
- Support formation (Synersec, intégration de l'Académie Romande de Police)

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Justiciables
- Médias
- Autres pays / cantons
- Communes
- Polices CH / cantons / villes
- Fournisseurs, prestataires
- Tribunaux, juges
- Aspirants et aspirantes de la Police cantonale
- Commerces et entreprises

**Police cantonale (PolCant)**

**Groupes de prestations**

**105.1 Services généraux (opérationnel)**

**105.1 Services généraux (opérationnel)**

Gérer, organiser, moderniser tous les services de la PCV servant de support, d'appui logistique au travail des policiers engagés sur le terrain, dans les domaines de la prévention, réception des appels, engagement des moyens, statistiques, télécommunications, etc...

**Descriptif**

- Prévention de la criminalité
- Autorisation et surveillance des entreprises de sécurité et de leur personnel
- Surveillance du commerce des armes, des munitions et des substances explosives
- Autorisations et contrôles des armes
- Gestion de la centrale d'engagement et des interventions d'urgence (CET - BRP)
- Soutien logistique aux transmissions et télécommunications
- Services techniques
- Organisation et coordination des secours en cas d'accident majeur ou de catastrophe au niveau police uniquement
- Groupe spécialisé en dépiégeage
- Info-centre (dossiers de police judiciaire)

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Cadres, collaborateurs
- Grand public - associations faïtières, groupements de commerçants, club d'aînés, etc...
- Entreprises et agents de sécurité
- Titulaires d'autorisations pour armes
- Magistrats de l'ordre judiciaire
- Organismes de la Confédération chargés des affaires de police
- Polices autres cantons
- Polices municipales du canton
- Services transversaux
- Services d'urgence (117 / 118 / 144)

**Police cantonale (PolCant)**

**Groupes de prestations**

**105.2 Gendarmerie**

**105.2 Gendarmerie**

---

La gendarmerie veille à l'ordre, la sécurité, la tranquillité, la santé, la moralité et la bonne foi publics, et assure l'exécution ainsi que l'observation des lois par des mesures appropriées.

**Descriptif**

---

- - Assurer l'ordre et la sécurité publics
- Exécution des réquisitions administratives
- Exercice de la police de la circulation et de la navigation
- Transfert et garde de détenus
- Exercice de la police judiciaire

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- - Autorités communales, cantonales, fédérales, étrangères
- Population
- Associations et entreprises privées diverses
- Autorités judiciaires, préfectorales
- Autres services cantonaux et communaux
- Justiciables
- Etablissements pénitentiaires
- Autres services de police fédéraux, cantonaux, communaux et étrangers
- Institutions

## Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

### Police cantonale (PoICant)

#### Groupes de prestations

#### 105.3 Police de Sûreté

### 105.3 Police de Sûreté

- Exercer la police judiciaire dans le canton par l'entremise des brigades spécialisées
- Veiller à la coordination et aux relations avec les autres polices

### Descriptif

- Recherche des infractions et de moyens de preuve
- Identification et livraison au juge des individus et des membres d'organisations criminelles présumées, auteurs, instigateurs, complices
- Collaboration à des missions de sécurité de l'Etat
- Collaboration à l'exécution des tâches de la police administrative (étrangers et professions soumises à contrôle)
- Coordination
- Liaison affaires judiciaires
- Strada (stupéfiants)

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Justiciables
- Etablissements pénitentiaires
- Organes judiciaires, institutions, population
- Autorités administratives
- Autorités étrangères, fédérales, cantonales et communales
- Autres services de police fédéraux, cantonaux et communaux
- Autres services Etat de Vaud
- Sociétés privées

## Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

### Police cantonale (PolCant)

#### Groupes de prestations

#### 105.4 Achat des véhicules légers de l'Etat de Vaud (fonds)

### 105.4 Achat des véhicules légers de l'Etat de Vaud (fonds)

Gestion des véhicules Etat de Vaud, par le biais d'une commission d'achat des véhicules légers, présidée par le chef circulation de la Gendarmerie (6 membres) et gérée par la Police cantonale (Division finances).

#### Descriptif

- -Proposition d'achat de véhicules légers pour l'ensemble des services de l'Administration vaudoise
- Transformation et aménagement des véhicules et bateaux
- Gestion comptable du fond des véhicules légers
- Gestion du forfait assurance
- NB : l'entretien des véhicules est à la charge des services propriétaires et non pas du fonds des véhicules légers.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département
- Services de l'Etat
- Communes et particuliers
- Bureaux d'études et entreprises



## **Renforcement de la prévention et de la sécurité**

### **Police 2000**

A fin 2006, il a été décidé de mettre un terme au projet de réorganisation des polices cantonale et communales connu sous le nom de Police 2000. Les polices municipales ayant participé aux zones-pilotes (Yverdon-les-Bains et Riviera) se sont retirées du projet.

Une commission ad hoc du Grand Conseil s'est penché sur deux motions, l'une défendant la police unique (De Preux) et l'autre souhaitant la création de polices intercommunales régionalisées (Cohen-Dumani). Le Grand Conseil a rejeté les deux motions précitées et a renvoyé en commission une nouvelle motion proposant une loi-cadre pour une police coordonnée (Aubert). Suite sera donnée en 2007.

Le Conseil d'Etat est favorable au principe d'une police unifiée à l'horizon 2012-2013. Toutefois, ce projet a de fortes incidences sur les relations entre le canton et les communes, aussi bien au sujet du partage des compétences en matière de sécurité que dans les aspects relatifs au financement et aux ressources humaines, qu'il s'agit de prendre en compte.

### **Contrat de prestations**

Issu d'une volonté conjointe (commune/canton), le contrat de prestations est une réponse ciblée aux attentes d'une autorité municipale, en matière de sécurité publique. Par la conclusion du contrat, les parties tiennent à mettre en place une organisation efficace, rationnelle et transparente pour les autorités, la population et les policiers concernés (gendarmerie - police municipale), en vue d'améliorer le niveau de sécurité dans la commune et ainsi répondre aux attentes des citoyens. A fin 2006, 14 communes ont signé un contrat de prestations avec la Police cantonale, soit 4 communes de plus qu'en 2005.

### **Apaisement de la conduite**

L'apaisement de la conduite est une démarche menée par l'ensemble des policiers, non seulement à l'aide de moyens technologiques avancés, mais aussi par un juste dosage entre prévention, répression, éducation et communication. Elle

s'appuie notamment sur l'intensification des contrôles de vitesse par un maillage d'installations radar cohérent sur l'ensemble des routes vaudoises.

Ce concept, lancé en 2003 par la Police cantonale, a pour ambition la diminution du nombre d'accidents, de blessés et de morts sur les routes vaudoises ainsi que l'abaissement de la facture sociale. Grâce aux efforts conjugués de tous les partenaires concernés, la société vaudoise a économisé plus de 80 millions de francs entre 2003 et 2005 suite à la baisse de 9,4 % des accidents dans le Canton de Vaud contre 7,6 % en Suisse.

La vitesse reste la principale cause des accidents de la route, avec la consommation d'alcool et l'inattention.

## **Evolution de la violence chez les mineurs**

L'année 2006 a été marquée par plusieurs événements, abondamment relatés par les médias : viols collectifs (tournante), passages à tabac causant des lésions corporelles graves, ou agressions occasionnant des séquelles permanentes. La démesure dans la violence et l'indifférence face à la souffrance d'autrui démontrées par ces adolescents, choque l'ensemble des intervenants, y compris des policiers

## Développement des partenariats

### Mesures de prévention

#### Mise sur pied d'un cours "anti hold-up" à l'Académie de police du Chablais

L'actualité du premier trimestre de l'année 2006 (plusieurs hold-up) a remis sur le devant de la scène les attaques contre des établissements bancaires. Cette situation a permis de mettre en relief la nécessité, tant pour la police que pour la direction des banques, de parfaire plus encore les stratégies applicables en matière de protection et de prévention.

Au rang de ces dernières, est apparue de manière patente la nécessité de bien former le personnel de guichet ou convoyant de l'argent par le biais de formations spécifiques organisées à leur intention. C'est la raison pour laquelle un cours spécifique a été mis sur pied, en novembre 2006, dans le site de l'Académie de police du Chablais. Celui-ci a permis de reproduire des mises en scène (attaques, prises d'otages, etc.), à l'échelle 1:1, recréant de la sorte des situations proches de la réalité.

Les principaux buts visés par ces cours, qui seront reconduits en 2007, se résument en cinq points clés :

1. connaître et mesurer les dangers, mieux utiliser les dispositifs de sécurité;
2. se familiariser avec la stratégie d'intervention de la police;
3. renseigner de manière préventive les services de police;
4. exercer des situations reproduisant des cas d'agression et de brigandages;
5. préparer le personnel à envisager de tels scénarios et lui permettre d'affronter les conséquences psychologiques pouvant en découler.

### Sensibilisation des partenaires aux manifestations à risques

A l'occasion de l'organisation de manifestations publiques avec ventes d'alcool, les gérants de sécurité font une analyse de chaque permis temporaire transmis à la

Police cantonale (art.16 LADB). Plus de 8'000 dossiers ont été traités en 2006.

En cas de risques potentiels, les gérants de sécurité émettent, à l'intention des communes et des organisateurs, un préavis en les rendant attentifs au respect des normes sanitaires, sécuritaires et incendie ainsi qu'à l'application des lois cantonales et fédérales qui en découlent.

## **Recrutement uniformisé**

Il a été initié en 2004 sous la forme d'une campagne médias unique "*les polices vaudoises recrutent*", de tests élaborés en commun et d'échanges réguliers d'information entre l'Ecole des Polices municipales vaudoises (EPMV) et l'Ecole d'aspirants (EA) de la Police cantonale vaudoise. Le regroupement de ces deux entités au sein de l'Académie de police du Chablais a permis de mettre en place, en 2005, un processus unique et identique pour tous les candidat-e-s. Reconduit en 2006, il est matérialisé par la campagne "*la police vous recherche*" et bénéficie d'un site internet dédié : [www.policier.ch](http://www.policier.ch)

Sous l'égide de l'Académie de police, le processus est conduit par la Police cantonale. Cette dernière bénéficie d'un appui administratif et d'une aide apportée principalement par des policiers dits "recruteurs", formés par elle, en provenance de corps cantonaux (Gendarmerie et Police de sûreté) et municipaux. La cellule ad hoc de recrutement uniformisé travaille dans un esprit de neutralité et dans l'intérêt de l'ensemble des polices vaudoises.

Partie prenante de l'Académie, la Police valaisanne est également associée au concept, par le biais d'épreuves identiques, de sessions de base communes et de contacts réguliers.

## **POLYCOM**

Le projet POLYCOM, consistant à déployer une infrastructure de transmission radio sur le Canton de Vaud a été déployé sur la Ville de Lausanne et ses environs.

Après des essais techniques positifs et une période de formation, l'exploitation opérationnelle a été réalisée le 1<sup>er</sup> mai 2006 pour cette première étape du projet. Dès cette date, la Police municipale de Lausanne - un de nos partenaires principaux dans ce projet, avec le Corps des gardes-frontière, le Service des routes et le Service de la sécurité civile et militaire - a transféré toutes ses communications radio sur le réseau POLYCOM.

Depuis, l'équipement du reste du canton se poursuit. Le réseau sera terminé durant l'automne 2007 et comprendra 50 sites environ. Le budget global financé par le Canton et la Confédération représente un investissement de CHF 44,4 mios.

## Informations publiques

---

### Publications

Polcant Info, notre magazine trimestriel

[http://www.police.vd.ch/actualites/polcant\\_info/polcant\\_info.htm](http://www.police.vd.ch/actualites/polcant_info/polcant_info.htm)

Brochures à télécharger au format PDF :

<http://www.police.vd.ch/download/download.htm#3>

Brochures à commander en ligne : "*Echec aux cambrioleurs*" et "*Surveillance mutuelle des habitations*"

[http://www.police.vd.ch/prev\\_crim/commande.htm](http://www.police.vd.ch/prev_crim/commande.htm)

### Statistiques

Criminalité & circulation routière

<http://www.police.vd.ch/statistiques/statistiques.htm>

- bilan circulation routière
- bilan de la criminalité

### Prévention de la criminalité

Prévention de la criminalité

[http://www.police.vd.ch/prev\\_crim/prevcrim.htm](http://www.police.vd.ch/prev_crim/prevcrim.htm)

Prévention routière

[http://www.police.vd.ch/prev\\_route/prevrout.htm](http://www.police.vd.ch/prev_route/prevrout.htm)

Liens pour la campagne "Stop pornographie"

[http://www.prevention-criminalite.ch/1/fr/8campagne/840campagne\\_pedocriminalite.php](http://www.prevention-criminalite.ch/1/fr/8campagne/840campagne_pedocriminalite.php)

<http://www.stopp-kinderpornografie.ch/3/fr/>

Criminalité sur internet

<http://www.cybercrime.admin.ch/f/>

## **Sites Internet**

Police cantonale vaudoise

<http://www.police.vd.ch>

Recrutement des polices vaudoises

<http://www.policier.ch>

Académie de police

<http://www.academie-de-police.ch>

## Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

### Service pénitentiaire (SPEN)

#### Groupes de prestations

#### 106.0 Administration

### 106.0 Administration

Prestations transversales octroyées aux établissements, à l'office, et aux partenaires du service pénitentiaire.

#### Descriptif

- Ressources humaines
- Finances
- Logistique
- Assurances détenus
- Informatique
- Juridique.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Personnel du service pénitentiaire
- Etablissements pénitentiaires, office d'exécution des peines, état major, secrétariat général du département
- Etablissements pénitentiaires, office d'exécution des peines, état major, fournisseurs, mandants
- Détenus (prévenus, condamnés et internés), SMPP, FVP, assurances maladies et accidents, établissements pénitentiaires, office d'exécution des peines
- Etablissements pénitentiaires, office d'exécution des peines, état major, UID du département, CCT, Bedag, fournisseurs
- Commission de libération, les structures de prises en charge des condamnés (EMS, USE, CAP, EMS), les instances judiciaires dont notamment les instances de recours (TC, TA, TF), homologues et répondants cantonaux.

## **106.2 Ordonnance et contrôle de l'exécution des peines**

Placement des condamnés et des internés sur la base des jugements rendus par les magistrats et ,établissement du plan d'exécution des peines avec les éclairages donnés par les établissements et les partenaires sociaux.

### **Descriptif**

- Suivi de l'exécution des peines et mesures (jugements, agenda, courrier y référant)
- Prise en charge des condamnations pénales dans les meilleurs délais et dans le respect des normes légales, garantissant l'égalité de traitement et effectuée dans l'esprit de la politique définie par le service
- Gestion individualisée des condamnations tenant compte de la situation du condamné et de l'effet de la condamnation sur l'intéressé
- Coordination des intervenants du traitement pénitentiaire dans le cadre d'une prise en charge interdisciplinaire
- Gestion des séquestres
- Coordination du casier judiciaire
- Conversion des amendes en arrêts.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Les condamnés.



**Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)**

**Service pénitentiaire (SPEN)**

**Groupes de prestations**

**106.3 Gestion de la détention préventive et gestion de l'exécution des peines et des mesures.**

**106.3 Gestion de la détention préventive et gestion de l'exécution des peines et des mesures.**

---

Veiller à l'application des dispositions légales et réglementaires relatives aux conditions de détention et aux modalités d'exécution des peines et des mesures.

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

Les prévenus et les condamnés.

Le service pénitentiaire a vécu des changements importants durant l'année 2006. Suite à la démission, pour raisons de santé, de M. Olivier Durnat, Chef de service, un premier intérim a été assuré du 1er juin au 15 septembre par M. Jérôme Frachebourg, secrétaire général du DSE, puis par Mme Catherine Martin, directrice des EPO, du 15 septembre au 1er décembre, date de sa nomination en tant que Cheffe de service.

Le directeur de la prison de la Tuilière, M. Jacques-Eric Richard a démissionné au 31 mars. Il a été remplacé par M. Florian Hübner au 15 septembre, l'intérim ayant été assuré par M. Sébastien Aeby, directeur de la prison de la Croisée.

Durant cette période le service pénitentiaire a été soumis à deux contraintes importantes, démographique d'une part, la surpopulation carcérale ayant dépassé des taux jamais atteints précédemment, et légales d'autre part, l'entrée en vigueur du nouveau code pénal ayant pour conséquences d'importants ajustements au sein du service.

Si la population carcérale en Suisse a augmenté de 20 % en 3 ans, le taux d'occupation des prisons vaudoises est passé de 187.000 journées de détention en 2003 à 250.000 en 2006, ce qui représente une augmentation de 33 %. Pour la première fois la capacité d'accueil totale des établissements (env. 240.000 nuitées) est donc dépassée. Ce constat nous amène à prévoir certains redimensionnements de nos infrastructures. En effet une occupation à plus de 100% des établissements génère, à terme, des problèmes graves de sécurité.

L'entrée en vigueur du nouveau code pénal a impliqué un travail législatif important au niveau cantonal, pour lequel des ressources du service ont été mises à disposition. Un effort considérable a également été consenti dans la mise en conformité des procédures de travail découlant des nouvelles bases légales.

## **Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)**

### **Service pénitentiaire (SPEN)**

#### **Projets particuliers**

Le service a anticipé la mise en œuvre du nouveau code pénal en restructurant l'office d'exécution des peines, et en travaillant à des projets d'adaptation des infrastructures pénitentiaires, notamment à l'élaboration d'un concept de prise en charge des détenus exécutant leur peine en régime de semi-détention et de travail externe, et des mineurs en détention avant jugement.

Suite à un audit du CCF, en début d'année, mettant en évidence certaines lacunes dans les procédures administratives et financières du service, un important travail d'élaboration de procédures et de conventions avec les principaux partenaires du service a été effectué.

Une nouvelle « section ouverte » a été créée aux Etablissements de la Plaine de l'Orbe par la transformation, en lieu de détention, d'une ancienne villa se trouvant à l'extérieur de périmètre sécurisé. Cette mesure a permis de libérer une division de la Colonie et de créer ainsi 15 places de détention supplémentaires.

**Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)**

**Service pénitentiaire (SPEN)**

**Sources d'informations complémentaires**

[www.vd.ch/spen](http://www.vd.ch/spen)

## Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

### Service des automobiles et de la navigation (SAN)

#### Groupes de prestations

#### 107.0 Administration

### 107.0 Administration

---

Gestion et administration du service.

#### Descriptif

---

- - Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- -Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Autorités communales

## Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

### Service des automobiles et de la navigation (SAN)

#### Groupes de prestations

#### 107.1 Admission des véhicules et des bateaux à la circulation

### 107.1 Admission des véhicules et des bateaux à la circulation

Admission des véhicules et des bateaux à la circulation.

#### Descriptif

- -Immatriculation de véhicules et bateaux
- Délivrance des permis de circulation et de navigation
- Vente des plaques d'immatriculation et plaques professionnelles
- Enregistrement des changements d'assureur RC
- Inspections périodiques obligatoires
- Inspections pour l'immatriculation
- Expertises judiciaires
- Retrait des permis de circulation et des plaques
- Délivrance d'autorisations pour transports spéciaux

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- -Les détenteurs de véhicules automobiles
- Les détenteurs de bateaux
- Les garagistes
- Les compagnies d'assurances
- Les administrations cantonales et communales

## Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

### Service des automobiles et de la navigation (SAN)

#### Groupes de prestations

#### 107.2 Admission des conducteurs à la circulation et des pilotes à la navigation

### 107.2 Admission des conducteurs à la circulation et des pilotes à la navigation

---

Admettre les conducteurs à la circulation et les pilotes à la navigation. Contrôler la formation des moniteurs de conduite

#### Descriptif

---

- -Délivrance des permis de conduire et de naviguer nationaux & internationaux
- Suivi des examens médicaux
- Délivrance des autorisations "places de parc pour handicapés"
- Examens de conduite et de navigation, courses de contrôle et tests psychotechniques
- Contrôle de l'activité des moniteurs de conduite et de navigation

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- -Candidats à un permis de conduire ou de naviguer
- Services des automobiles romands et tessinois
- Candidats moniteurs romands
- Moniteurs de conduite vaudois

**Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)**

**Service des automobiles et de la navigation (SAN)**

**Groupes de prestations**

**107.3 Perception des taxes et redevances liées au trafic routier**

## **107.3 Perception des taxes et redevances liées au trafic routier**

Perception des taxes et redevances liées au trafic routier dans le canton de Vaud.

### **Descriptif**

- -Notification des taxes et des redevances
- Gestion du contentieux
- Gestion des flux financiers canton / confédération

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- -Détenteurs de véhicules et de bateaux
- Canton



## Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

### Service des automobiles et de la navigation (SAN)

#### Groupes de prestations

#### 107.4 Mesures administratives

### 107.4 Mesures administratives

- Sanctionner les conducteurs qui commettent des infractions à la LCR
- Transmettre, avec déterminations, les dossiers de recours au Tribunal administratif
- Rendre des décisions sur les demandes de restitution de permis de conduire

### Descriptif

- -Instruction des mesures d'avertissement, de retrait du permis ou interdiction de conduire
- Notification des mesures
- Suivi du contrôle médical des conducteurs qui y sont astreints
- Traitement des recours au Tribunal administratif
- Ordonnance de cours de prévention et d'éducation
- Restitution des permis de conduire

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- -Usagers
- Tribunal administratif

**Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)**

**Service des automobiles et de la navigation (SAN)**

**Groupes de prestations**

**107.5 Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques**

## **107.5 Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques**

---

Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques.

### **Descriptif**

---

- -Délivrance des autorisations des manifestations terrestres (courses cyclistes, rallye) sur la voie publique
- Délivrance des autorisations des manifestations nautiques (courses de bateaux, concours de natation) sur les lacs du cantons

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- -Organisateurs de manifestations, particuliers, sociétés sportives
- Usagers
- Polices cantonale et communales

2006 fut une année de transition pour le SAN. Le retard dans tous les secteurs administratifs a été complètement résorbé. Par exemple, le secteur des mesures administratives a notifié plus de 20'000 mesures, plus que le canton de Zürich. Une démarche qualité a été mise en place dans tous les secteurs. Cette dernière permet d'améliorer l'efficacité et l'efficience des prestations du SAN.

Dans le secteur administratif, grâce au ticketing, le SAN a pu traiter dans les 7 minutes le 80% des demandes des clients aux guichets. Le but pour 2007 est d'augmenter ce taux à 85%. La polyvalence doit être encore améliorée et devrait être totalement opérationnelle d'ici la fin 2007. De plus, toute correspondance devra être répondue dans les deux jours ouvrables. Les prestations ont été également élargies vu que les dossiers de navigation sont maintenant traités dans tous les centres (Aigle, Lausanne, Nyon et Yverdon-les-Bains).

Dans le secteur des inspections techniques, le SAN met en place une norme qualité qui sera obligatoire pour tous les services des automobiles dès 2009. Des filières pour les inspecteurs ont été créées afin de perfectionner la formation et un contrôle aléatoire est opéré pour vérifier la bonne facture des inspections. Le SAN a revu également toute sa procédure pour les examens pratiques afin d'accueillir au mieux les candidats. Les examens motocycles ont été centralisés à Cossonay dès février 2006. Les professionnels de la branche automobile ainsi que les moniteurs disposent de nouvelles facilités pour la réservation de rendez-vous ou d'inscription de candidats.

Dans le secteur des mesures administratives, une automatisation d'ouverture des procédures est en phase de finalisation. Cette dernière permettra un gain de temps important et évitera des saisies inutiles. En 2006, l'introduction du nouveau permis de conduire en 2 phases s'est réalisée en douceur. Les premiers cours obligatoires ont été donnés. Les Vaudois peuvent se rendre principalement à Cossonay, Saint-Maurice ou Romont pour les effectuer.

La comptabilité débiteurs offre un meilleur suivi ainsi qu'une gestion saine du contentieux. Le processus complet de recouvrement (jusqu'aux poursuites) a été effectué en 2006. Contrairement aux idées reçues, le taux de non-recouvrement est excellent comparé aux autres entreprises suisses. Il se situe vers 1.25%.

Il est à noter qu'il est difficile de joindre par téléphone le SAN. Plus de 500'000 appels par année sont composés et malheureusement le SAN ne dispose pour l'instant pas d'un logiciel de call center qui lui permettrait de répondre à la demande. Cette situation devrait être réglée tout début 2007.

## **Nouvelle taxe auto**

En 2006, la nouvelle loi sur la taxe a été mise en vigueur (<http://www.rsv-fic.vd.ch/741.11.html>). A titre de rappel, elle se base désormais sur la puissance en kW et le poids. Un rabais de 50% est octroyé aux véhicules peu polluants, à gaz ou diesel équipés de certains filtres à particules. En inscrivant l'émission de CO<sub>2</sub> comme élément fondamental dans la loi, les Vaudois se sont dotés d'une loi très moderne et en avance sur son époque. La loi remplit parfaitement son objectif du point de vue écologique car le nombre de véhicules diesel munis d'un filtre à particules a plus que triplé en une année (passant de 1'700 à 6'200). Il est à relever que la somme récoltée est légèrement inférieure à celle de 2005. Ceci est principalement dû au très grand nombre de véhicules bénéficiant du rabais de 50% qui ont été immatriculés en 2006.

## **Autonomisation du SAN**

Le 22 mars 2006, le Conseil d'Etat a adopté l'exposé des motifs et projet de loi sur l'établissement des véhicules et des conducteurs. Celui-ci répond à la motion Jean-Marc Chollet et consorts demandant que le SAN soit doté dans les plus brefs délais d'un statut de droit public tel que celui adopté par le canton de Fribourg et les demi-cantons de Nidwald et Obwald et en voie d'adoption par d'autres cantons. Le Grand Conseil se déterminera sur cet objet dans le courant du premier trimestre 2007.

Le SAN informe de manière la plus complète ses utilisateurs via son site web: <http://www.vd.ch/san>. Tous les documents et formulaires nécessaires ainsi que des réponses aux questions les plus souvent posées sont disponibles online. Le SAN encourage ses usagers à effectuer leurs démarches par correspondance.

Il est également possible pour les usagers de modifier leur rendez-vous d'examen techniques, pratiques ou théoriques via internet. Toutes les précisions concernant les diverses prestations sont disponibles sur notre site internet.

A toutes fin utiles, voici quelques chiffres concernant les activités du SAN en 2006 :

- 217 personnes,
- 175'000 contrôles techniques véhicules,
- 6'000 contrôles techniques bateaux,
- 17'000 examens théoriques,
- 17'500 examens pratiques,
- 50'000 permis en format carte de crédit,
- 4'600 autorisations spéciales,
- 505'000 opérations administratives,
- 7'200 avertissements,
- 13'000 retraits de permis,
- 355'000 conducteurs,
- 466'000 véhicules,
- 16'000 bateaux.

## Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

### Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

#### Groupes de prestations

#### 109.0 Gestion et administration du service

### 109.0 Gestion et administration du service

---

Gestion et administration du service.

#### Descriptif

---

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux

## **109.1 Contrôles, taxes et tirs militaires**

- Tenue des contrôles militaires
- Perception de la taxe d'exemption de l'obligation de servir
- Application des directives fédérales en matière de tir hors service

### **Descriptif**

- Orientation et information aux futurs conscrits
- Mise sur pied du recrutement des conscrits
- Tenue des contrôles des militaires domiciliés dans le canton, y compris traitement des congés pour l'étranger et des dispenses ou report de service
- Calcul et perception de la taxe d'exemption de l'obligation de servir, y compris traitement des demandes de remboursement, des recours et des demandes de remise ou d'exemption de la taxe
- Organisation des inspections de reddition de l'équipement personnel en vue de la libération des obligations militaires
- Gestion des tirs hors service dans le canton
- Homologation et dissolution des sociétés de tir permettant de garantir le tir hors service
- Assignation des tireurs dont les communes ne disposent pas ou plus de stand de tir homologué
- Suivi de la mise en conformité ou de la fermeture des stands de tir selon les directives fédérales

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Communes
- Tireurs et sociétés de tir (SVC, FAV)
- Officiers fédéraux de tir
- Futurs conscrits
- Militaires domiciliés dans le canton
- Instances militaires du DDPS
- Cantons confédérés
- Citoyens assujettis à l'obligation de servir ou à la taxe d'exemption
- Administration cantonale des impôts (ACI) en fonction du calcul de la taxe d'exemption

## **109.2 Protection de la population**

- Aide en cas de catastrophe ou d'accident majeur
- Organisation du plan ORCA

### **Descriptif**

- Organisation et coordination des secours en cas d'accident majeur ou de catastrophe nécessitant le déclenchement de tout ou partie du plan ORCA, y compris préparation d'exercice d'intervention
- Planification et coordination des mesures ORCA dans le cadre de manifestations importantes
- Pilotage et suivi des travaux de l'observatoire cantonal des risques (OCRi) et mise en oeuvre de la gestion globale et intégrée des risques et dangers
- Planification des plans d'intervention requis en fonction des dangers et grands risques répertoriés
- Planification et coordination de l'entraide interrégionale, intercantonale et transfrontalière en cas de catastrophe
- Suivi des mesures sanitaires et de protection AC, en collaboration avec les instances concernées
- Planification et coordination de la logistique destinée à l'assistance des personnes en quête de protection
- Planification et coordination à l'échelon cantonal des mesures fédérales de rationnement et de contingentement relatives à l'approvisionnement économique du Pays en cas de pénurie
- Instruction des responsables communaux de l'approvisionnement économique du Pays

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Préfectures et communes
- Population résidente
- Entreprises industrielles et artisanales
- Automobilistes et entreprises disposant de véhicules de transport
- Personnes en quête de protection ou ayant dû évacuer leur lieu de résidence
- Services de l'administration cantonale vaudoise



## **109.3 Gestion de l'arsenal de Morges**

Gestion de l'arsenal de Morges.

### **Descriptif**

- Prestations de type fédéral
- Gestion, échange, entretien et rétablissement de l'équipement personnel des militaires domiciliés et en service dans le canton
- Fourniture et échange des équipements personnels des corps de troupe effectuant leur service sur territoire cantonal
- Reprise, tri, nettoyage et remise en état de l'équi-pe-ment personnel rendu lors des libérations des militaires domiciliés, dans le canton
- Confection d'effets d'équipement et d'habillement pour le compte de Arma Suisse (ex RUAG)
- Remise à neuf de quelque 15'000 masques de protection et 8'000 casques par an
- Contrôle et gestion des armes en prêt et des armes des jeunes tireurs
- Gestion des stocks et distribution des chaussures aux conscrits lors du recrutement
- Gestion d'un dépôt romand de liquidation de matériel militaire (Military Liq'shop)
- Administration du dépôt de vivres OFIDA (mandat de la Confédération) : manutention et décompte lors du renouvellement , des réserves obligatoires
- Prestations de type cantonal
- Gestion et maintenance du dépôt cantonal de " Jeunesse et Sport "
- Gestion et maintenance des stocks de matériel et des effets d'équipe-ment pour la PCi et l'ECA
- Prestations de maintenance au Château de Morges, au Musée Militaire Vaudois (MMV), à la Maison Militaire de Bretaye (MMB) , et à l'Association Verte Rive à Pully, au profit du SBMA
- Acquisition des tenues de travail des polices cantonale et municipales

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Tireurs et sociétés de tir (SVC, FAV)
- Conscrits et militaires
- Corps de troupe effectuant leur service sur le territoire cantonal

- Office fédéral des exploitations des Forces terrestres (OFEFT) à Berne
- Groupement de l'Armement (GDA) à Berne
- Office fiduciaire des importateurs de denrées alimentaires (OFIDA) à Berne
- Etablissement cantonal d'assurance
- Protection civile
- Service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA)

## Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

### Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

#### Groupes de prestations

#### 109.4 Musée militaire vaudois (MMV)

### 109.4 Musée militaire vaudois (MMV)

Constitution, gestion et conservation du patrimoine culturel et militaire vaudois

#### Descriptif

- Constitution et conservation du patrimoine culturel militaire vaudois
- Restauration des objets exposés
- Gestion du Musée militaire vaudois, du Musée de la figurine historique et du Musée de l'artillerie
- Présentation en permanence des collections du patrimoine militaire vaudois au public
- Organisation et promotion d'expositions thématiques temporaires
- Gestion et conservation du fonds Stöckel (recense-ment mondial des poinçons d'origine des armes)

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Canton de Vaud
- Visiteurs du musée militaire vaudois, entre 15'000 et 20'000 personnes par an, dont environ 10'000 payants
- Commune de Morges

## **109.5 Protection civile**

Protection civile, appui et assistance aux organes de sauvetage et de protection de la population.

### **Descriptif**

- Soutien opérationnel et technique aux partenaires de la protection de la population lors d'accidents graves ou majeurs , et lors de catastrophes
- Garantie de l'état de préparation et coordination des activités des organisations régionales de protection civile (ORPC)
- Instruction et soutien informatique aux ORPC, afin d'assurer une unité de doctrine et d'application
- Coordination avec les autorités fédérales (OFPP) cantonales et les partenaires cantonaux de la PCi
- Planification des besoins en constructions protégées de la protection civile et du service sanitaire
- Vérification lors des mises à l'enquête de la conformité aux normes fédérales des projets d'abris PCi privés et publics
- Valorisation, suivi de l'encaissement et contrôle de l'utilisation des contributions de remplacement en cas de dérogation à , l'obligation de construire des abris PCi privés
- Contrôles périodiques de l'état de préparation des constructions protégées (CPC) de la PCi et du service sanitaire
- De même pour le paiement annuel des contributions forfaitaires fédérales
- Suivi des contrôles périodiques des abris (CPA) effectués par les ORPC
- Gestion des fonds versés par les communes pour les mesures de protection civile d'intérêt général
- Fourniture d'équipements et de matériel standardisé aux ORPC, y.c. réparation et entretien
- Organisation et gestion des dispositifs d'alarme à la population et aux formations d'intervention PCi
- Suivi de la maintenance et contrôle du réseau des sirènes et du dispositif télécommandé d'alarme
- Planification des mesures propres à protéger les biens culturels d'importance nationale et régionale
- Participation au recrutement lors de la séance d'orientation aux conscrits
- Instruction, formation et perfectionnement de l'ensemble des astreints et des cadres de la PCi

- Formation et engagement des spécialistes AC de la PCi en cas d'augmentation de la radioactivité nécessitant protection , et évacuation des habitants

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Organisations régionales de protection civile (ORPC)
- Communes
- Office fédéral de la protection de la population (OFPP)
- Autorités politiques cantonales et communales
- Partenaires de la Protection de la population, police, sapeurs-pompiers, services sanitaires et services techniques, conformément à la loi fédérale
- Population vaudoise, voire population des régions limitrophes et plus ou moins proches, (exemple des engagements suite à " Lothar ")

## Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

### Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

#### Événements marquants, évolutions significatives

Pour le Service de la sécurité civile et militaire, 2006 aura été une année particulièrement délicate et chargée. Dans le prolongement de la volonté du Chef du Département de renforcer l'état de préparation face aux risques d'accidents majeurs, d'événements particuliers ou de catastrophe, un gros effort a été entrepris dans ce domaine. Compte tenu de l'évolution des risques et des dangers, le Canton a un intérêt stratégique à garantir un état de préparation aussi optimal que possible.

Pour le surplus, l'évolution des structures de notre Armée a pour conséquence de ne pas diminuer la charge de travail, mais de la complexifier.

Enfin, le Service de la sécurité civile et militaire a entrepris des changements radicaux au niveau de ses structures, de son "esprit de service". De ce fait la structure même du service sera appelée à être modifiée de manière significative dès le début 2007. Nul doute que l'avenir nous réserve des imprévus et bien des changements. Nous les affronterons avec ouverture, courage et détermination et surtout dans un esprit de partenariat avec les services cantonaux, communaux ainsi qu'avec les partenaires du monde économique.

### Division Protection de la Population

#### Etat-major cantonal de conduite (EMCC)

##### GVA 06

En juin, un exercice d'état-major a réuni l'EMCC (Etat-major cantonal de conduite) ainsi que des représentants du SSA (Service de sécurité de l'aéroport) de Genève à La Rippe. Le but était, pour l'EMCC, d'analyser tous les aspects liés à une chute d'aéronef et de déterminer les lacunes éventuelles du plan ORCA afin d'y apporter les adaptations nécessaires.

##### SPAGAT

En octobre, s'est déroulé dans le Chablais l'exercice SPAGAT, qui était destiné à tester l'engagement subsidiaire de l'Armée dans les missions au profit des populations victimes d'un tremblement de terre. Organisé par les Forces terrestres qui avait engagé l'Etat-major de la Région territoriale 1, il a nécessité l'engagement des Etats-majors de conduite vaudois et valaisan.

##### Léman 06

En novembre, l'exercice "Léman 06" s'est déroulé au large de Lausanne. Sur le thème d'un accident survenu à bord d'une unité de la CGN reliant Lausanne à Evian, il était destiné à tester les dispositions prévues par le plan multilatéral de secours sur le lac Léman. Ce sont 223 passagers qui ont été évacués par 23 bateaux de sauvetage. Le dispositif mis en place a engagé 355 personnes.

## Formation de l'EMCC

Les 28 et 29 novembre 2006 s'est déroulé, au Centre d'instruction vaudois de protection civile (CIVPC), le premier cours de formation destiné aux membres de l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC). Placé sous la direction du chef EMCC, ce cours a été dispensé par des instructeurs professionnels. Ce sont 33 participants, provenant de l'ensemble des services concernés par la Protection de la population qui ont suivi ces deux jours de formation.

## Appui à manifestation

La Commune de Montreux a sollicité le soutien de l'organisation ORCA et l'appui du chef de l'Etat-major cantonal de conduite pour les phases de planification et d'engagement pour le "Montreux Grand Prix". L'EMCC a reçu la mission d'apporter son aide lors de la phase de planification, de veiller à la stricte application des directives cantonales en matière de sécurité, d'assurer la montée en puissance en cas d'accident lors de la manifestation et au besoin de conduire les moyens d'intervention en cas d'accident important.

## Pandémie grippale

Suite à la décision du CE du 22 février 2006, le SSCM a conduit les travaux d'information et d'établissement des plans de continuité des activités des départements. Une méthodologie et une application informatique (sur Lotus Notes), adaptées, ont été mises à disposition des départements et de leurs services. Les plans de continuité ont pour but de déterminer les tâches essentielles à garantir et les moyens nécessaires pour les réaliser en cas de pandémie grippale. Les départements ont procédé à l'inventaire et à la priorisation des tâches, à l'inventaire des ressources nécessaires, à l'inventaire des moyens de protection pour les collaborateurs.

## Approvisionnement économique du Pays

Le nouveau système de rationnement de carburant (TRASY) élaboré par l'OFAE (Office fédéral de l'approvisionnement économique) est maintenant entré en vigueur. En cas de pénurie, ce système garantit l'alimentation du marché à 100 % pour au moins 6 mois. Il comprend la libération des stocks obligatoires, des mesures d'accompagnement passives (sensibilisation) et actives (limitation de vitesse et de circulation) ainsi que le rationnement, qui au-delà de 6 mois serait introduit par l'émission de titres d'achat délivrés aux propriétaires de véhicules immatriculés en Suisse. L'émission et la distribution de ces titres incomberaient au canton.

## **Division Protection civile**

### **Séance d'information aux comités directeurs des organisations de protection civile**

La législature 2006-2011 a vu la mise en place de nouvelles autorités communales et par conséquent l'arrivée de nouvelles personnalités dans les CODIR. A leur intention, une nouvelle approche en matière d'information et d'échange concernant le fonctionnement, les moyens et les engagements de la PCi a été mise en place.

### **Battues - recherche de personnes - ORCP Aigle**

Un concept de recherches de personnes "battues" a vu le jour le 1er octobre 2006 dans le cadre du "Protocole d'accord fixant le cadre des actions et projets communs PCV-SSCM 2006-2007".

### **Informatique**

Pour rationaliser les tâches de planification et l'attribution des places protégées pour la population (PLATT), des contrôles des constructions et des abris de la protection civile, un programme a été développé à l'interne. Il est en cours d'évaluation et d'adaptation.

### **Polycom**

La couverture du réseau radio numérique POLYCOM est en voie d'achèvement. Les stations radio du SSCM et des Organisation régionales de PCi (ORPC) ont été programmées et remises aux utilisateurs. Ce ne sont pas moins de 500 appareils qui sont maintenant opérationnels.

### **Epizootel**

Suite à l'apparition de la grippe aviaire dans notre pays, les nombreux téléphones à diverses instances concernées ont nécessité la mise en service d'un numéro Epizootel 021 316 51 21 exploité 24/24 par le SSCM du 10 mars au 5 avril 2006.

## **Division Administration Militaire**

Le 21 juin 2006, le Conseil d'Etat in-corpore recevait à la Maison de l'Elysée, à l'issue de sa séance hebdomadaire, les représentants des Autorités militaires fédérales pour renouer avec une tradition bien établie. Cette importante rencontre était mise sur pied de concert avec la Chancellerie d'Etat. L'AXXI (Armée XXI) ayant engendré d'autres structures d'organisation et de conduite, provoquant de surcroît la disparition des troupes cantonales, il s'agissait d'établir de nouvelles relations ou d'affermir celles existantes avec le Commandement supérieur de l'Armée ainsi qu'avec les Commandants de corps de troupes et des Ecoles.



## **Division Arsenal et Musée militaire vaudois**

### **Arsenal**

En 2006, l'arsenal de Morges, devenu depuis un an filiale de la Région "Léman-Bière", regroupait l'ensemble des prestations liées à la gestion des équipements personnels de la troupe et des officiers (ETO) du Canton de Vaud. Il conserve les mandats fédéraux de maintenance liés aux armes personnelles et aux masques de protection; gère les réserves obligatoires des vivres à Puidoux au profit de la société OFIDA de Berne et le magasin de vente du matériel militaire de liquidation (Liq-shop) pour le compte de la RUAG; remet les bottes de combat aux conscrits militaires et PCi au Centre de recrutement de Lausanne. L'arsenal effectue de plus des prestations de maintenance au profit d'instances cantonales, communales et privées. Pour l'ECA, les communes et les privés, contre facturation alors que pour les Services sécuritaires vaudois (PCi, Police cantonale, SIPAL, Sports, etc.) sans facturation interservices, comme il le fait d'ailleurs au profit du Musée militaire vaudois (MMV), de la Maison de montagne de Bretaye (MMB) et des Milices vaudoises. Son effectif se monte à 23 collaborateurs.

13 collaborateurs cantonaux, employés depuis 1996 sur les places d'armes fédérales, ont vu leur poste supprimé avec effet au 31 décembre 2006.

En octobre, de nouvelles conventions d'une durée de 3 ans et d'un montant de Fr.1,53 mio le liant avec le DDPS, Base logistique de l'armée, ont été signées, portant sur :

1. des prestations au profit des militaires individuels dans les domaines de l'équipement personnel (unique poste de rétablissement du canton);
2. la maintenance d'articles tels fusils d'assaut 90 et masques de protection, gestion du magasin de liquidation (Liq-shop), remise des bottes de combat aux conscrits et gestion du body-scanner du Centre de recrutement de Lausanne.

### **Musée militaire vaudois (MMV)**

2006 fut sans conteste marqué par la réalisation d'une nouvelle exposition permanente : le Musée de la Gendarmerie Vaudoise. L'enthousiasme né de l'exposition temporaire du bicentenaire 2003 a convaincu tous les partenaires de la pertinence de présenter l'histoire de ce corps. Ainsi, le visiteur a l'occasion de suivre l'évolution des uniformes, des armes et autres moyens de contrainte; une foule d'objets insolite; la reconstitution d'une cellule et d'un bureau de gendarmerie nous familiarisent avec le quotidien du gendarme au gré des époques.

Deux autres expositions temporaires ont jalonné l'année : "Avec l'Empereur, du terrain à la toile" et "Souvenirs de Morges".

Près de 15'000 personnes ont visité le Château durant l'année 2006.

## **Division Protection de la Population**

### **Projet "Inventaire et analyse des risques et des dangers" - Comité directeur du projet**

Présidé par Monsieur le Conseiller d'Etat Charles-Louis RoCHAT, le comité de pilotage (COFIL) est composé des membres du Comité directeur ORCA ainsi que de représentants des présidents des comités directeurs des régions de protection civile. Le COFIL a mandaté M. Jacques Audergon, ingénieur EPFL, comme chef de projet lequel bénéficie d'une grande expérience dans l'analyse des dangers et des risques pour avoir conduit des projets similaires dans d'autres cantons. La démarche sera validée scientifiquement par le bureau Basler + Partner qui dispose, dans ce domaine, d'une grande expertise tant au niveau suisse qu'international. La méthodologie ainsi que la présentation des résultats de l'étude sont conformes aux recommandations de l'Office fédéral de la protection de la population, donc helvétique compatible.

### **Commission cantonale des risques (observatoire cantonal des risques)**

Le groupe de projet, présidé par le chef du SSCM - chef de l'EMCC, est composé des membres de l'observatoire cantonal des risques (OCRI), d'un représentant de l'Office fédéral de la protection de la population, d'un représentant du plan DIAM (Lausanne) ainsi que du commandant de la région de protection civile de Payerne. L'analyse des risques a pour objectif final de disposer d'une image actualisée des risques et dangers, de catastrophes et de situations d'urgence auxquels est exposée la population du Canton de Vaud. Elle s'exprime sous forme synthétique par une matrice des risques couvrant aussi bien le niveau cantonal que régional. Elle fournit les bases qui serviront à l'élaboration ou à l'ajustement des mesures de précaution et d'engagement (plan d'intervention), dans le cadre de la gestion intégrée des risques. Un contrôle de plausibilité est opéré, avant la mise au point définitive, en soumettant les scénarii à des experts externes au canton, en général des spécialistes de l'Administration fédérale. L'ensemble des travaux est soumis au comité de pilotage pour validation finale.

**Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)**

**Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)**

**Sources d'informations complémentaires**

Pour tous renseignements ou informations complémentaires, visitez le site Internet du SSCM ! ([www.vd.ch/sscm](http://www.vd.ch/sscm))

Régulièrement mis à jour, il vous informe sur les activités saillantes déployées en son sein.

## **Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)**

### **Service des eaux, sols et assainissement (SESA)**

#### **Groupes de prestations**

#### **111.0 Administration**

### **111.0 Administration**

---

Gestion et administration du service.

#### **Descriptif**

---

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

#### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Administrés
- Usagers
- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux

## Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

### Service des eaux, sols et assainissement (SESA)

#### Groupes de prestations

#### 111.1 Eaux

## 111.1 Eaux

Protection et gestion des eaux

### Descriptif

- Protection des eaux de surface
- Sécurité des personnes et des biens face à l'action dommageable de l'eau et revitaliser les cours d'eau
- Gestion du domaine public des lacs et des cours d'eau, gestion quantitative des eaux
- Gérer les eaux souterraines, les sources et les secteurs de protection des eaux
- Contrôles de la qualité des eaux
- Contrôle des rejets liquides industriels
- Garantir l'élaboration des plans généraux d'évacuation des eaux (communes et associations) et contrôler leur mise en application
- Contrôle de l'assainissement des entreprises agricoles

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat (SAT, SR, SAF, CAMAC, SFFN)
- Communes et privés
- Entreprises
- Consommateurs
- Les offices fédéraux : Office fédéral des eaux et de la géologie (OFEG, ex OFEE) et Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP)
- OFR (Office fédéral des routes)
- CFF
- Cantons limitrophes : GE, VS, NE, FR, BE, SO pour la 2ème CEJ (Correction des Eaux du Jura)
- Cantons latins (pour l'assainissement)
- Sociétés électriques, mini turbines (moulins, scieries)

## **111.2 Sols**

Protection et gestion du sol.

### **Descriptif**

- Protection du sol (agricole et forestier, après de grands chantiers)
- Planification directrice, gestion des carrières
- Planification directrice, autorisation d'entreposage des terres d'excavation et surveillance des sites

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Services de l'Etat (SR, SFFN, SAF, SAT, SBMA, CAMAC, SRVA, SEVEN)
- Confédération (OFEFP)
- Prometerre
- Propriétaires fonciers et exploitants de matériaux pierreux
- Entreprises consommatrices de gravier et roches
- Entreprises exploitant des dépôts de terre d'excavation et leurs mandataires
- Transporteurs de dépôts de terre d'excavation
- Communes
- Appui au chef du département dans la gestion des affaires départementales dans son activité de membre du CE ou toute autre activité de nature politique
- Appui aux services
- Coordination.

**Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)**

**Service des eaux, sols et assainissement (SESA)**

**Groupes de prestations**

**111.3 Assainissement**

## **111.3 Assainissement**

Assainissement et gestion des produits polluants.

### **Descriptif**

- Identification et cadastre, assainissement et surveillance des sites contaminés par des déchets, des aires d'exploitation ou des accidents
- Autorisations et contrôles des réservoirs pour le stockage des liquides pouvant altérer les eaux (STEP, citernes...)

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Communes
- Autres services (SAT, SB, SR, SAF, SFFN)
- Particuliers et industriels impliqués comme pollueurs ou détenteurs de tels sites
- Offices fédéraux (OFEFP, OFAT), Autres cantons pour la coordination des mesures
- Bureaux privés, en tant que mandataires chargés de procéder à l'évaluation et aux projets d'assainissement
- Hautes écoles et instituts (EPFL, etc.) en tant que pourvoyeur de connaissances technico-scientifiques

## **111.4 Déchets**

Gestion et traitement des déchets au niveau cantonal et intercantonal.

### **Descriptif**

- Collecte des déchets
- Elimination des déchets et contrôles des résidus
- Planification des installations de traitement des déchets
- Information et sensibilisation des usagers
- Contrôles et coordination des mouvements de déchets
- Autorisations OMoD

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Citoyens, communes et préfectures
- Autres services (SAT, SBMA, SRA, SIL, SAF)
- Entreprises
- Autres cantons et OFEPP
- Régions et sociétés de périmètres de gestion
- Entreprises concernées par la réalisation ou l'exploitation d'installations
- Bureaux techniques
- Associations de protection de l'environnement



## **Déchets**

Préparation des modifications de financement de la filière de récupération des déchets spéciaux, suite à la révision de la Loi sur la gestion des déchets.

Révision de toutes les autorisations de preneurs de déchets spéciaux et autres, suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle Ordonnance fédérale sur le mouvement des déchets (OMoD) et à l'abrogation de l'Ordonnance sur le mouvement des déchets spéciaux (ODS).

Adoption le 5 septembre 2006 par le Grand Conseil de la nouvelle Loi sur la gestion des déchets (LGD, RSV 814.11) et de son décret de financement.

Premier rapport intermédiaire sur l'application du Plan de gestion des déchets 2004 adopté par la commission cantonale de coordination pour la gestion des déchets (CODE), mise à jour des fiches de mesures avec bilan pour chacune d'entre elles.

Modification du barème de calcul des subventions de l'Etat aux installations communales de collecte sélective et de compostage, aboutissant à une réduction de la contribution étatique, suite à la nouvelle péréquation financière résultant du processus ETACOM.

Première étape de l'interdiction d'épandage agricole des boues d'épuration des eaux usées. Interdiction totale effective à fin 2008.

## **Sites pollués**

Adoption le 17 janvier 2006 par le Grand Conseil de la Loi sur les sites pollués (LASP, RSV 814.68) et de son décret de financement par des taxes frappant la mise en décharge des déchets.

## **Maîtrise des pollutions / Assainissement**

Elaboration d'une nouvelle directive sur la gestion des eaux et des déchets des entreprises travaillant les métaux.

Poursuite de la saisie informatique des réseaux d'évacuation des eaux. Récupération et transfert sur une base de données cantonale des données informatiques issues des plans généraux d'évacuation des eaux des communes (PGEE).

Attention particulière apportée aux actions d'amélioration de la qualité des eaux des bassins versants Mèbre - Sorge et Venoge - Veyron.

## Eaux souterraines

Augmentation de 53% du nombre des autorisations d'installations de pompes à chaleur par sonde géothermique par rapport à 2005 (plus de 800 autorisations délivrées à ce jour).

Parallèlement on constate une diminution de 20% des demandes d'installation de citernes à mazout par rapport à 2005 et de 30% depuis 2004.

Plus de 30 dossiers relatifs aux zones de protection S1, S2 et S3 de captages alimentant des réseaux d'eau publics ont été mis à l'enquête et légalisés par le chef de département.

Mise en place du réseau **Polleau** de surveillance de la qualité des eaux souterraines (micropolluants, tels que pesticides, composés halogénés volatiles et polycycliques aromatiques). 14 sites répartis sur le territoire cantonal.

Accréditation ISO 17025 du laboratoire d'analyse du SESA.

Facturation aux communes et associations (démarche DEFI) de 4 contrôles/an des rejets de stations d'épuration.

Mise en oeuvre du projet "62a LEaux du Boiron de Morges", destiné à réduire les apports de phytosanitaires d'origine agricole dans le cours d'eau.

## Cours d'eau

L'année 2006 a été caractérisée par des extrêmes météorologiques significatifs.

Une sécheresse marquée s'est produite pour la quatrième année consécutive, ce qui a conduit à des périodes de niveaux d'eau particulièrement réduits dans les cours d'eau et à une interdiction générale de pomper l'eau dans les rivières.

A l'opposé, des orages particulièrement violents se sont manifestés. Ils ont provoqué des érosions marquées des berges. L'érosion a probablement été encore renforcée par le caractère asséché des rives. Ces phénomènes ont eu lieu aux dates suivantes:

- Le 12 avril 2006 sur la région de la Broye
- Début juillet sur le Chablais et la Côte
- Le 5 août sur le Chablais, avec de gros dégâts sur Villeneuve et Yvorne
- Début septembre sur le Chablais à nouveau

Ces évènements, qui ont entraîné un dépassement au budget des dépenses sur les cours d'eau corrigés (Frs. 900'000.-), ont conduit à la constitution de 4 nouvelles entreprises de correction fluviales (Eau Froide, Tinière, Plan Favey et Torrent d'Yvorne), toutes situées dans le Chablais.

## **Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)**

### **Service des eaux, sols et assainissement (SESA)**

#### **Projets particuliers**

Début de l'exploitation opérationnelle de la nouvelle usine d'incinération des ordures ménagères (UOIM) de TRIDEL à Lausanne, dans les délais annoncés depuis 2000.

Décision de la commission de coordination pour la gestion des déchets (CODE) de choisir les projets de décharge contrôlée bioactive à Method et de décharge contrôlée pour matériaux inertes à Crissier, en vue d'une réalisation.

Mise à l'enquête du Plan d'affectation cantonal relatif à la décharge contrôlée pour matériaux inertes d'Eysins (La Côte).

**Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)**

**Service des eaux, sols et assainissement (SESA)**

**Sources d'informations complémentaires**

**Site internet du SESA**

---

[www.vd.ch/eau](http://www.vd.ch/eau)

## Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

### Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN)

#### Groupes de prestations

#### 112.0 Administration

## 112.0 Administration

Gestion et administration du service.

### Descriptif

- Direction du service
- Organisation administrative
- Coordination des activités et prestations des divisions forêts, faune, pêche et nature
- Support RH
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique et informatique
- Support communication

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Bénéficiaires des prestations des divisions forêts, faune, pêche et nature du SFFN, en particulier les communes propriétaires, de forêts

## Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

### Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN)

#### Groupes de prestations

#### 112.1 Forêts

### 112.1 Forêts

---

Conservation de la forêt, contrôle de la gestion forestière et gestion des domaines propriété de l'Etat.

#### Descriptif

---

- Conservation de l'aire forestière dans son étendue et sa répartition
- Protection des forêts en tant que milieu naturel
- Planification, encouragement et contrôle des fonctions protectrice, sociale et économique de la forêt
- Promouvoir l'économie forestière
- Contribuer à la protection de la population contre les dangers naturels
- Formation des apprentis forestiers-bûcherons et perfectionnement professionnel forestier
- Gestion des domaines forestiers et sylvo-pastoraux, propriété du canton

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Collectivités publiques
- Propriétaires forestiers, (communes)
- Associations de protection de la nature
- Groupements professionnels
- Apprentis forestiers-bûcherons/débardeurs forestiers
- Personnel forestier cantonal et communal
- Population, écoles et offices d'orientation professionnelle
- Autres services cantonaux (SR, SESA, SAT, SAF,...)
- Services cantonaux d'autres cantons romands
- Protection civile et services de secours et d'incendie.

## Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

### Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN)

#### Groupes de prestations

#### 112.2 Faune, chasse et pêche

### 112.2 Faune, chasse et pêche

Gérer la faune et les milieux aquatiques et terrestres.

#### Descriptif

- Conserver la diversité de la faune terrestre et aquatique, notamment par le biais de la conservation des milieux, la protection, des espèces et le repeuplement
- Assumer les tâches de police découlant de la législation sur la faune, sur la pêche et la protection des eaux
- Administrer la chasse ainsi que la pêche professionnelle et de loisir
- Réaliser des inventaires et relevés de la faune aquatique et terrestre
- Gérer les réserves de la faune terrestre et aquatique
- Indemniser et prévenir les dégâts du gibier
- Former les chasseurs et les pêcheurs
- Renseigner et conseiller le public

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population
- Chasseurs, pêcheurs (Diana, SVPR, associations de pêcheurs sur les lacs : amateurs et professionnels)
- Agriculteurs et propriétaires de forêts
- Ornithologues et membres d'associations de protection de la faune et de la nature
- Entreprises, bureaux d'études et organisateurs de manifestations sportives et touristiques
- Services cantonaux (POLCANT, SVET, SR, SESA...)
- Services fédéraux (notamment OFEFP)
- Instituts universitaires (notamment EPFL, EAWAG, UNIL)
- Services de la faune et de la pêche des cantons voisins et de France voisine



## **112.3 Nature et paysages**

Conservation de la nature et du paysage.

### **Descriptif**

- Conserver la diversité de la flore, des milieux naturels et du paysage
- Analyser et préavisier des projets (planifications d'aménagement du territoire et projets de construction, etc.) situés dans des, inventaires ou touchant des milieux naturels
- Assumer les tâches de police découlant de la législation sur la nature et le paysage
- Réaliser des inventaires et des suivis de la flore, des milieux naturels et du paysage
- Encourager la reconstitution de biotopes
- Evaluer et encourager la compensation écologique en agriculture et hors des zones agricoles
- Surveiller et financer l'entretien des réserves naturelles
- Gérer les subventions fédérales globales
- Informer et conseiller

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Population
- Autorités communales
- Entreprises et bureaux d'étude
- Propriétaires de biotopes
- Agriculteurs
- Organisations de protection de la nature et du patrimoine
- Services cantonaux (SAF, SAT, SESA, SET, SFFN-Fo, SAGR et des autres cantons) et fédéraux
- Hautes écoles (UNIL , EPFL, WSL,...)

## Direction du service

Le SFFN a convié toutes les municipalités à une séance d'information et de présentation du service répartie sur cinq demi-journées. Le but était de présenter les perspectives de gestion, valorisation et conservation du patrimoine forestier et naturel communal pour la nouvelle législature et de familiariser les autorités municipales avec les tâches et responsabilités de ces domaines. Ces demi-journées avaient aussi pour objectifs de présenter les activités, les prestations et les principaux représentants du SFFN. Près de 50% des communes vaudoises y ont participé. L'évaluation effectuée après chaque séance a montré un taux de satisfaction très élevé.

## Inspection cantonale des forêts

### Politique forestière

Suite à quatre années de réflexions menées au sein du corps forestier vaudois ainsi qu'avec les partenaires de l'administration cantonale et à l'extérieur, le Conseil d'Etat a approuvé le 9 novembre 2006 les quatre objectifs stratégiques du rapport "Politique forestière vaudoise – Objectifs et priorités":

1. Rendre **l'économie forestière** performante
2. Affirmer le rôle de la forêt pour la **protection contre les dangers naturels**
3. Préserver la **diversité biologique et paysagère**
4. Améliorer **l'accueil du public en forêt**

Le SFFN est chargé de préparer les modifications légales rendues nécessaires par cette nouvelle politique et par la révision prochaine de la loi fédérale sur les forêts lorsqu'elle aura été arrêtée par les chambres fédérales.

### Législation forestière

Le 8 mars 2006, le Conseil d'Etat a adopté le règlement d'application de la loi forestière du 19 juin 1996 (RLVLFo; RSV 921.01.1).

La loi forestière (LVLFFo; RSV 921.01) et son règlement nouvellement adopté ont été modifiés respectivement le 24 octobre et le 13 décembre 2006 dans le but de permettre la mise en œuvre des mesures DEFI telles que la réorganisation du service, la création de groupements forestiers, des précisions sur le prélèvement de

la plus-value liée aux défrichements ainsi qu'un nouveau mode de subventionnement des triages pour l'exécution des tâches d'autorité et de gestion des domaines cantonaux. La révision de la loi a suscité un vif débat au Grand Conseil qui a notamment montré son attachement à une gestion multifonctionnelle de la forêt, garantissant à la fois une économie forestière adaptée aux nouvelles conditions cadres et au maintien d'un service public de qualité.

## **Economie du bois**

Le développement économique fulgurant de la Chine, gros consommateur de bois, la reprise économique en Europe et aux Etats-Unis ainsi que la flambée des prix du pétrole ont eu pour conséquence une hausse du prix du bois. Sans atteindre encore les prix d'avant Lothar, cette embellie, si elle se poursuit, devrait permettre aux propriétaires forestiers de s'approcher de l'équilibre financier, situation qui n'a plus été atteinte depuis l'année 1985.

## **Conservation de la faune**

La mesure DEFI réduisant l'attribution au fonds de prévention et d'indemnisation des dégâts du gibier a été mise en oeuvre. Afin de répondre au mécontentement des agriculteurs et forestiers victimes de dégâts, les plans de tir du cerf et du sanglier ont été notoirement augmentés. Le solde des animaux non prélevés par la chasse a été abattu par les surveillants permanents de la faune, ce qui suscite actuellement de vives réactions dans le milieu de la chasse.

La modification de la législation de la pêche (LPêche; RSV 923.01) a été adoptée le 7 novembre 2006 par le Grand Conseil afin de simplifier les procédures administratives en déléguant plusieurs compétences du Conseil d'Etat au Chef du Département. Simultanément à cette version, quelques articles des lois sur la pêche, la faune et la police judiciaire ont été réunis afin de clarifier les compétences des agents de surveillance de la pêche et de la faune en matière de police judiciaire.

## **Conservation de la nature**

En 2006, le Centre de conservation de la faune et de la nature a préavisé 1820 dossiers.

Les activités de la Conservation de la nature ont été marquées par différentes progressions dans la gestion des sites marécageux d'importance nationale protégés.

Aux Grangettes, suite à la fin de procédure juridique, le travail a porté sur la gestion et la revalorisation des milieux.

Au Col de Mosses - La Lécherette et à la Vallée de Joux, les commissions paritaires ont été mises sur pied.

Sur la rive sud du lac de Neuchâtel, l'ensemble des structures de travail (sous-

commissions) a été modifié pour permettre une optimisation des activités et une commission paritaire intercantonale a été mise sur pied.

En décembre 2006, le Conseil d'Etat a arrêté sa position sur l'avenir des résidences secondaires de la rive sud. Ce dossier découle d'une intervention parlementaire qui a été traitée en coordination avec le Canton de Fribourg.

## **Direction du service**

### **Gestion des crises**

Afin de tirer profit des expériences accumulées après Lothar, le SFFN a mis sur pied une organisation de gestion des crises. Son objectif est ainsi formulé : " Définir, organiser, mettre en œuvre et exercer une cellule de crise en filigrane au sein du service, pour répondre de manière adéquate aux situations de crise à venir, en augmentant la maîtrise des outils de gestion de crise et en développant une culture de précaution." La coordination des activités de cet organe avec ceux du dispositif d'ORCA est encore en voie de mise en œuvre.

## **Inspection cantonale des forêts**

### **Politique forestière**

Afin de se conformer aux instructions du Contrôle cantonal des finances et du SAGEFI, les redevances de l'Etat aux triages communaux et intercommunaux feront l'objet d'un mode de calcul forfaitaire basé sur des critères objectifs, les mêmes pour tous les triages. Ceux-ci ont été informés de l'introduction au 1<sup>er</sup> janvier 2008 de cette mesure qui, selon les cas, pourra provoquer des changements significatifs.

### **Conservation des forêts**

En 2006, le service a constaté une augmentation des projets d'infrastructures en forêt (approvisionnement en eau et en énergie, desserte, équipement) et une demande croissante pour les loisirs (manifestations, installations et parcours permanents en forêt).

Pour améliorer la régulation des activités d'accueil et préserver la biodiversité en forêt, l'Inspection cherche à travailler en amont. Au gré des modes sportives et des problèmes sur le terrain, elle facilite la concertation avec les communes et les associations partenaires en vue de mieux organiser les activités de loisirs et les développer dans des lieux opportuns. Par exemple, en 2006, l'Inspection a collaboré avec l'organisation faïtière vaudoise des courses d'orientation pour réactualiser les cartes sur tout le canton et améliorer le comportement des coureurs en forêt.

### **Economie du bois**

Dans le prolongement de la réponse du Conseil d'Etat au postulat Baumann concernant la promotion du bois indigène dans la construction des bâtiments publics et des bâtiments subventionnés, le Conseil d'Etat soutient le projet "Aventi-bois" pour la création d'un lignôpole dans la région d'Avenches. Ce projet prévoit, entre autres, la création d'une scierie pour les bois feuillus. Il est unanimement soutenu par tous les cantons du Plateau suisse. Le SFFN, le SELT et La Forestière, Association forestière vaudoise et du Bas-Valais, accompagnent le développement de ce projet.

## **Gestion forestière**

La rédaction des plans directeurs forestiers se poursuit. Celui des montagnes jurassiennes de l'Ouest vaudois a dû être momentanément mis en veilleuse suite au vif débat provoqué par l'obligation légale de soustraire les chemins forestiers à la libre circulation automobile. Un projet de plan sectoriel traitant spécifiquement de cette problématique à la Vallée de Joux a été élaboré en plus de celui déjà existant pour la région du Parc jurassien vaudois. Les deux plans seront mis en consultation publique en 2007.

## **Formation professionnelle**

Après que le Conseil d'Etat ait renoncé au projet d'agrandissement du Centre de formation professionnelle forestière du Mont-sur-Lausanne, un projet de rénovation et d'adaptation des locaux existants a été accepté. Il devrait être réalisé dans le courant de l'année 2007 pour mettre les locaux en conformité aux normes de la SUVA.

## **Conservation de la faune**

L'arrivée du loup dans le Chablais valaisan a permis à la Conservation de la faune d'affiner le projet de mise en oeuvre du Concept loup suisse établi par la Confédération en 2004. Ainsi, la majorité des petits éleveurs du Chablais sont maintenant convaincus de la nécessité de prendre des mesures de prévention visant à protéger les ovins. Pour ce qui est de la régulation des animaux provoquant des dégâts par le tir, des contacts ont été établis avec l'OFEV et les cantons voisins.

Suite à l'impact prouvé du lynx sur les populations de chevreuil et de chamois des Alpes, le canton a reçu une autorisation de déplacer 5 lynx des Alpes dans le Jura vaudois d'ici à 2008. Un premier animal a été déplacé au cours de l'été 2006.

En matière de pêche, la situation préoccupante de l'état de plusieurs cours d'eau a conduit à de multiples sollicitations des gardes pêches permanents sur le terrain. Une attention particulière a été donnée par le service à l'amélioration des travaux de coordination avec le service des eaux, sols et assainissements, ainsi qu'avec aides bénévoles, notamment parmi les gardes pêches auxiliaires et les membres des sociétés de pêche.

## **Conservation de la nature**

Dans le domaine de la flore, le travail en coordination intercantonale établie avec les cantons de Neuchâtel, de Fribourg et de Genève s'est étendu sur 11 nouvelles espèces (début de la période 2006-2008).

Dans le domaine de l'intégration de la conservation de la nature dans l'aménagement du territoire, les travaux liés au Plan directeur cantonal (domaine nature et paysage) et au Plan d'agglomération Lausanne Morges ont reçu une attention particulière en 2006.

**Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)**

**Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN)**

**Sources d'informations complémentaires**

L'adresse du site internet du Service des forêts, de la faune et de la nature est : [www.vd.ch/forets](http://www.vd.ch/forets)



**Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)**

**Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN)**

**Groupes de prestations**

**113.0 Administration**

## **113.0 Administration**

---

Gestion et administration du service.

### **Descriptif**

---

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux.

## Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

### Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN)

#### Groupes de prestations

#### 113.1 Environnement

### 113.1 Environnement

Protection de l'environnement.

#### Descriptif

- Surveillance et assainissement de la qualité de l'air
- Contrôles et assainissement des émissions de polluants atmosphériques et des installations bruyantes
- Etablissement de préavis techniques
- Information de la population et professionnels
- Elaboration du plan des mesures OPair
- Elaboration du cadastre pour le bruit routier
- Détermination des degrés de sensibilité au bruit

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités communales, en particulier Lausanne
- Entreprises artisanales, industrielles ou commerciales
- Propriétaires d'installations de chauffage
- Services de l'Administration cantonale vaudoise (SAT, SSCM, SESA, SR, SM, SELT, SCRIS, Hospices cantonaux, UNIL)
- Bureaux d'ingénieurs (études d'impact et suivi des plans des mesures)
- Médias, écoles, privés
- OFEFP
- EUROAIRNET (base de données européennes)

## Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

### Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN)

#### Groupes de prestations

#### 113.2 Matières dangereuses

## 113.2 Matières dangereuses

Matières dangereuses.

### Descriptif

- Surveillance du marché, de l'utilisation et de l'élimination de substances dangereuses pour l'environnement
- Contrôle du commerce des toxiques
- Surveillance de l'importation, de l'utilisation, de la détention, de la manipulation, de la vente, de la publicité, de l'élimination des, substances et produits toxiques
- Formation des professionnels
- Contrôle de l'exploitation des drogueries
- Prévention et protection contre les risques majeurs.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes
- Entreprises artisanales et industrielles
- Commerces de gros et de détail
- Propriétaires, responsables, employés de drogueries
- Privés.,- Administration fédérale des douanes
- Services de l'Administration cantonale vaudoise (SR, Police cantonale, SSCM)
- OFROU
- CFF

## **113.3 Energie**

Economie énergétique.

### **Descriptif**

- Préparation et mise en oeuvre des évolutions en matière de politique énergétique cantonale
- Information et conseils aux différents publics et acteurs sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'application de celles renouvelables
- Promotion et soutien des projets d'utilisation rationnelle de l'énergie ou d'énergies renouvelables
- Préavis énergie dans le cadre des procédures de permis de construire

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Autorités politiques et administratives
- Acteurs de la consommation et de la production d'énergie et de la diversification des ressources
- Privés
- Services constructeurs de l'ACV
- Ecoles obligatoires, professionnelles et supérieures
- Associations professionnelles

## **Coordination lors de planification**

En 2006, le SEVEN a été particulièrement sollicité dans les démarches de planification entreprises aussi bien pour le plan directeur cantonal, que pour les projets d'agglomération et les schémas directeurs régionaux.

## **Protection de l'air**

### **Bilans des composés organiques volatils (COV)**

Lors de l'année 2006, 27 sociétés vaudoises ont fait une demande de remboursement de la taxe COV, ce qui a permis le remboursement global de près de 750'000 francs à l'ensemble de ces sociétés.

Douze autres sociétés au bénéfice d'un engagement formel nous ont remis un bilan COV évitant ainsi le paiement anticipé de près de 10 millions de francs. Tous ces bilans une fois traités et validés par le SEVEN ont été transmis à la Direction Générale des douanes à Berne.

### **Contrôle des installations industrielles et artisanales**

Comme en 2005, un effort tout particulier a été apporté à la région du Chablais vaudois pour répondre entre autres aux très nombreuses plaintes des habitants d'Aigle, St-Triphon et d'Ollon, ainsi que ceux de Rennaz et de Roche pour incommodités olfactives (odeurs d'essence du poste de chargement de la raffinerie de Collombey pour les premiers et odeurs émises par la compostière de Villeneuve pour les seconds).

Les émissions de 9 grandes installations industrielles ont fait l'objet de mesures de leurs émissions (postes d'enrobage bitumineux, Tridel, nouveau four verrier de Vetropack, poste de distribution de la raffinerie Tamoil, torrificateurs de café, industries chimiques, etc.)

Grâce aux efforts de formation auprès des gérants de stations de distribution d'essence, une nette amélioration de la surveillance et de l'entretien des colonnes a pu être constatée.

Avec les derniers délais d'assainissement échus, l'ensemble des 81 installations de nettoyage chimique du canton fonctionnant au perchloréthylène respectent les

valeurs limites.

## **Inspection des chauffages**

En 2006, environ 44 % des près de 80'000 installations de chauffage à mazout et à gaz du canton ont été contrôlées par les maîtres ramoneurs.

Les nouvelles valeurs limites d'émission de l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair), introduites en 2004 pour les chauffages, ont généré une très grande quantité de rapports de non conformité durant l'année 2006.

## **Un plan d'action romand contre les particules fines**

En janvier et février 2006, suite à des conditions météorologiques rares, les concentrations de poussières fines (PM-10) ont atteint pendant plusieurs jours des niveaux très largement supérieurs aux valeurs limites journalières fixées par la législation. Cet épisode de smog hivernal a mis en évidence le fait qu'une meilleure information des autorités cantonales, des communes et de la population s'avérait indispensable dans le domaine de la qualité de l'air.

Cet épisode a également donné une impulsion déterminante à l'adoption en décembre 2006 par le Conseil d'Etat, d'un plan d'action cantonal harmonisé au niveau romand. Ce plan précise les actions entreprises par les autorités lorsque les concentrations de poussières fines (PM-10) atteignent des niveaux pouvant affecter la population et l'environnement.

## **Protection contre les accidents majeurs**

Un projet de guide fédéral traitant de la coordination entre la prévention des accidents majeurs et l'aménagement du territoire a été mis en consultation en 2006 auprès des cantons et a suscité de nombreuses controverses. En effet, la problématique de la pesée des intérêts de nouveaux projets d'aménagement s'avère très sensible lorsque l'on touche le domaine des risques technologiques. En ce sens, les objectifs de densification autour des grands axes de transport entrent rapidement en conflit avec les exigences liées à la protection contre les accidents majeurs.

Plusieurs interventions parlementaires ont été déposées, aux niveaux fédéral et cantonal, concernant la raffinerie de pétrole de TAMOIL, située sur territoire vaudois (Aigle) et valaisan (Collombey), en lien direct avec la protection de la population et de l'environnement en cas d'accident majeur. Plusieurs expertises sur l'état des installations sont en cours et de lourds assainissements ont été demandés.

## **Inspection de la chimie**

Parmi les activités principales de 2006, l'information sur les nouvelles dispositions légales introduites par la loi sur les produits chimiques a tenu un rôle essentiel. Le SEVEN a ainsi consacré une part significative de son temps à des activités de

présentation des nouvelles bases légales à des publics très variés tels que des apprentis, des enseignants, des commerçants, des entreprises ou diverses catégories professionnelles.

## **Energie**

L'événement majeur de l'année 2006 est, sans conteste, l'entrée en vigueur de la nouvelle législation vaudoise sur l'énergie suite à l'adoption, le 16 mai, de la nouvelle loi cantonale sur l'énergie (<http://www.dse.vd.ch/environnement/energie/documents/LCEnechancellerie.pdf>).

Le Grand Conseil, par une adoption à une très large majorité de ce texte, a souligné l'importance qu'il accordait à la problématique énergétique. Il a notamment doté le canton de moyens financiers appropriés. La création d'un fonds pour l'énergie, alimenté par une taxe sur l'électricité de 0.18 centimes par kWh, a permis de relancer dès novembre 2006 l'octroi d'aides financières.

Une partie importante de l'activité du SEVEN a donc consisté à élaborer les règlements d'application de cette nouvelle loi, puis à diffuser une information aussi complète que possible, dispensée à plus de 1'000 personnes, professionnels et représentants des autorités confondus.

Dans le domaine de l'électricité, la publication des règlements liés à la LVLEne et au Décret sur le secteur électrique d'avril 2005 a occasionné un intense travail des communes. Celles-ci doivent statuer sur la perception d'une indemnité communale liée à l'usage du sol et à envisager la perception d'une taxe communale spécifique permettant de soutenir les énergies renouvelables, l'éclairage public, l'efficacité énergétique et le développement durable. Il était prévu que les ristournes versées par les entreprises d'approvisionnement en électricité à de nombreuses communes soient abolies au premier janvier 2007. Ceci a amené certaines communes à recourir auprès de la cour constitutionnelle.

## **Lutte contre le bruit**

### **Assainissement CFF**

Les CFF ont terminé les études d'assainissement pour les communes de la région lausannoise, du Chablais, du Lavaux et de la Riviera. La procédure d'approbation des plans est en cours pour ces secteurs et concerne 30 communes. Le SEVEN a ainsi vérifié techniquement ces dossiers d'assainissement (visite locale, préavis, séance de conciliation...). Une fois les dossiers approuvés, le SEVEN assurera le suivi des mesures d'isolation acoustique (remplacement des fenêtres). Ce travail pourrait intervenir dès 2008 et devrait se terminer en 2015.

## **Qualité de l'air de l'arc alpin**

"Seul, on brasse de l'air, ensemble, on agit". C'est dans cette logique que les laboratoires de surveillance de la qualité de l'air français, italiens et suisses ont rassemblé leurs compétences et leurs connaissances pour informer sur la qualité de l'air.

La brochure Transalp'Air 2005 dresse un bulletin de santé de l'air alpin en 2005 et durant la dernière décennie. Elle oriente aussi, en expliquant comment des gestes simples et quotidiens peuvent améliorer la qualité de l'air. Cette brochure est disponible sur le site internet du SEVEN à l'adresse suivante :

<http://www.vd.ch/fr/themes/environnement/air/qualite-de-lair-dans-les-alpes/>

Cette démarche répond aux attentes croissantes des autorités et de la population des trois pays limitrophes quant à l'interprétation des législations suisse et européenne en matière de protection de l'air et au besoin d'harmonisation de l'information de parts et d'autres des frontières.

## **Cadastre de bruit routier**

En 2006, le SEVEN a terminé l'élaboration du cadastre de bruit routier pour l'ensemble du canton de Vaud (horizon 2000). Le cadastre de bruit a été publié sur le guichet cartographique cantonal ([www.geoplanet.vd.ch](http://www.geoplanet.vd.ch)) à l'occasion de la Journée internationale de sensibilisation au bruit du 25 avril 2006. Un communiqué de presse a aussi été transmis aux médias à cette occasion; la TSR, la RSR, 2 radios locales et plusieurs journaux romands ont repris cette information.

## **Respect de la norme SIA 380/1**

La norme SIA 380/1 est une norme qui fixe des exigences minimales dans le domaine de l'isolation des bâtiments et dont le respect est obligatoire dans le canton de Vaud.

Le SEVEN a publié en 2006 ([www.dse.vd.ch/environnement/energie/infos.htm](http://www.dse.vd.ch/environnement/energie/infos.htm)) une étude qui montre que cette norme est insuffisamment respectée. Les milieux concernés ont été informés et des contrôles, par sondages, des dossiers de mise à l'enquête comme des chantiers, auront lieu en 2007.



## **BoisEau**

Le Canton de Vaud possède plusieurs ressources d'énergies renouvelables. Sous le nom de *BoisEau*, un projet d'inventaire de deux de ces ressources a été lancé à fin 2006, à savoir l'inventaire du potentiel cantonal en bois-énergie et celui en réserves hydrauliques, notamment dans le domaine de la mini-hydraulique (cours d'eau, réseaux d'eaux de boisson, réseaux d'eaux claires et d'eaux usées).

### **5. Campagne d'information dans les écoles**

Depuis le début des années 90, le Canton de Vaud mène une politique d'information sur l'énergie. Une campagne d'information dans les écoles est notamment mise en place et rencontre un succès qui ne se dément pas au fil des années. En 2006, ce sont 9154 élèves qui ont profité des animations dans des classes, 28 passeports vacances organisés et 5 expositions itinérantes qui ont été présentées à un jeune public.

**Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)**

**Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN)**

**Sources d'informations complémentaires**

### **Pour la protection contre les accidents majeurs**

<http://www.vd.ch/fr/themes/securite/protection-population/accidents-majeurs/>

### **Pour la brochure Transalp'air 2005**

<http://www.vd.ch/fr/themes/environnement/air/qualite-de-lair-dans-les-alpes/>

### **Pour le plan d'action cantonal PM-10**

<http://www.vd.ch/fr/themes/environnement/air/pm10/>

### **Pour le nouveau droit chimique**

<http://www.vd.ch/fr/themes/environnement/nuisances/produits-chimiques/>

### **Pour le cadastre de bruit**

<http://www.vd.ch/fr/themes/environnement/nuisances/bruit/cadastre-du-bruit/>

### **Pour l'énergie**

[www.dse.vd.ch/environnement/energie/index.html](http://www.dse.vd.ch/environnement/energie/index.html), ainsi que

- le site de l'office fédéral de l'énergie ([www.bfe.admin.ch/index.html?lang=fr](http://www.bfe.admin.ch/index.html?lang=fr)) qui propose notamment des liens avec des agences partenaires du programme SuisseEnergie (solaire, bois, Minergie, etc.)
- le site de la Conférence romande des délégués à l'énergie CRDE ([www.crde.ch](http://www.crde.ch))
- le site [www.energie-environnement.ch](http://www.energie-environnement.ch), qui a succédé au journal du même nom et qui est une plateforme lancée par la CRDE au printemps 2005

## Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

### Laboratoire cantonal (LC)

#### Groupes de prestations

#### 114.0 Administration

### 114.0 Administration

---

- Gestion et administration du service
- Prestations internes

### Descriptif

---

- Direction du service
- Support administratif
- Support ressources humaines
- Support financier et comptable
- Support logistique
- Emission des certificats d'exportation

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Collaborateurs du service
- Services transversaux
- Entreprises
- Communes

## **114.1 Laboratoires**

---

- Activités d'analyses
- Prestations techniques

### **Descriptif**

---

- Examens de l'authenticité des biens et des produits alimentaires
- Examens de la salubrité des biens et des produits alimentaires
- Examens de la loyauté des présentations
- Prestations analytiques en faveur d'autres services de l'Etat

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Consommateurs
- Municipalités et fournisseurs d'eau
- Commerces et entreprises
- Services de l'Etat de Vaud

## **114.2 Inspection**

---

- Activités d'inspection
- Prestations sur site

## **Descriptif**

---

- Inspection des commerces et entreprises de denrées alimentaires et objets usuels
- Octroi d'agrément pour les entreprises soumises à autorisation
- Inscription des entreprises soumises au devoir d'annonce
- Inspection des ouvrages de distribution d'eau de boisson
- Inspection des piscines publiques
- Contrôle des plages
- Approbation de projets de plans directeurs et d'installations diverses
- Suivi des concepts d'approvisionnement en eau en temps de crise

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Consommateurs
- Usagers des piscines publiques et des plages
- Commerces et entreprises
- Communes et fournisseurs d'eau potable

## **114.3 Poids et mesures**

---

- Activités de contrôle des poids et mesures
- Prestations métrologiques

### **Descriptif**

---

- Contrôle des instruments de mesure en usage dans le commerce
- Contrôle statistique de la quantité des marchandises préemballées
- Contrôle général des entreprises assujetties

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Consommateurs
- Commerces et entreprises

## **Inspection des denrées alimentaires**

L'évaluation du risque présenté par les entreprises actives dans le secteur alimentaire a été effectuée à 2'407 reprises. Une différence importante existe entre les industries où un système d'assurance-qualité est en général en place, et les producteurs artisanaux chez qui un tel système est déficient ou fait défaut. En effet, les risques sont faibles à inexistantes dans 97% des entreprises industrielles alors qu'ils ne le sont que de 93% dans les autres commerces.

Le [tableau](#) annexé présente les résultats de l'analyse des risques effectuée en 2006

## **Inspections des eaux**

Les résultats des analyses microbiologiques permettent de dresser le bilan suivant :

- la qualité de l'eau est bonne ou satisfaisante dans 374 réseaux (85 %) ;
- elle a donné lieu à des observations pour 25 communes ou fractions de communes (5,7 %) ;
- elle est insuffisante (en général, présence de bactéries d'origine fécale) dans 41 communes ou fractions de communes (9,3 %).

## **Planification de la distribution de l'eau**

Après trois années caractérisées par de grands déficits hydriques, l'année 2006 peut être considérée comme une année de transition vers un retour à la normale. La pluviométrie mesurée durant l'année écoulée s'est en effet avérée relativement proche des moyennes habituelles. Par contre, certains secteurs ont à nouveau vécu une année déficitaire, telle la région de Leysin , qui accuse un déficit annuel de presque 400 litres par mètre carré.

Dans le cadre des activités courantes, 3 plans directeurs de la distribution de l'eau ont été approuvés, et 180 projets de création ou de modification d'installations, ouvrages et réseaux de distribution ont été autorisés ou approuvés.

## **Contrôle des plages et piscines**

La situation en matière de qualité hygiénique des eaux des piscines vaudoises et établissements de bains s'est révélée assez constante durant la dernière décennie. Près de 1'800 échantillons d'eaux ont été contrôlés et 180 d'entre eux (globalement

10,2 %) ne répondaient pas aux exigences légales.

Les 95 plages officielles vaudoises ont fait l'objet de 277 contrôles durant la saison des bains (mi-mai à mi-septembre). Sur l'ensemble des points de baignade contrôlés, les résultats étaient bons ou satisfaisants pour 94.9 % des échantillons; ils étaient préoccupants dans 5,1 % des cas. La [figure](#) annexée illustre ces résultats.

En raison de résultats analytiques défavorables (présence de salmonelles à deux reprises) et de sa situation très proche d'une station d'épuration des eaux usées, la commune de Lutry a accepté de ne plus considérer la petite plage du Châtelard comme lieu de baignade publique. Les panneaux déconseillant la baignade ont été maintenus, comme durant les années précédentes, à la plage du parc Bourget dans la baie de Vidy.

## **Contrôle des poids et mesures**

La proportion d'instruments non conformes se situe au niveau des années précédentes. Ce sont surtout les balances analogiques de vente au public, les balances pour véhicules routiers, les appareils mesureurs de composés gazeux et les appareils mesureurs de fumée diesel qui présentent les plus forts taux de contestation.

L'évolution, représentée par la [figure](#) annexée, montre :

- un pourcentage d'instruments non conformes en baisse et à peu près équivalent à la moyenne nationale ;
- une amélioration au niveau des inspections et des contrôles statistiques : c'est la meilleure année depuis 2000.



Depuis plusieurs années, les laboratoires cantonaux de Genève, Neuchâtel et Vaud ont mis en réseau leurs compétences analytiques. Chaque partenaire offre à ses homologues des campagnes d'analyses portant sur les domaines dans lesquels il s'est spécialisé. Les exemples ci-dessous illustrent quelques résultats importants obtenus par notre laboratoire.

### **Campagne d'analyses d'organismes génétiquement modifiés**

En automne 2006, nous avons participé à une campagne nationale de contrôles de riz « long grain » en provenance des Etats-Unis. Il a en effet été démontré que de grandes quantités de ce type de riz pouvaient être contaminées avec des riz transgéniques non autorisés, soit les variétés LL601 et LL62. Parmi les 22 échantillons analysés, trois d'entre eux ont révélé la présence de riz OGM LL601 à de faibles concentrations. Ceux-ci ont été retirés du commerce puisqu'ils ne sont pas autorisés en Suisse.

### **Campagne d'analyses de métaux lourds**

Site à des analyses de routine, nous avons trouvé des conserves d'ananas contenant des quantités élevées de cadmium, élément très toxique. Les conserves incriminées ont été retirées du marché par le fournisseur. Une enquête effectuée par l'importateur suisse a permis de déterminer l'origine de cette contamination. Pour le forçage des ananas on les arrose avec des solutions de phosphate de zinc. Le phosphate utilisé provenait de Chine et contenait des quantités très élevées de métaux lourds.

### **Campagne d'analyses d'emballages**

Le scandale provoqué par le retrait en 2005, en Italie, de centaines de milliers de litres de lait pour enfants contaminés par des encres d'impression d'emballages souples nous a incités à mener une campagne sur ce genre de produits. Sur 79 échantillons analysés, 21 emballages montraient la présence de photoinitiateurs interdits. Les analyses effectuées sur les denrées alimentaires contenues dans les mêmes emballages ont conduit à la contestation de 2 échantillons pour présence de contaminants en quantités non négligeables.

## Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

### Laboratoire cantonal (LC)

#### Sources d'informations complémentaires

Le Laboratoire cantonal publie chaque année un rapport annuel présentant le détail de ses activités. Le rapport 2006 pourra être obtenu dès le 15 avril 2007 à l'adresse suivante

#### **Laboratoire cantonal**

155, chemin des Boveresses  
1066 EPALINGES

Téléphone 41 (0)21 316 43 43

Télécopie 41 (0)21 316 43 00

Courriel : [info.labocant@vd.ch](mailto:info.labocant@vd.ch)

En outre, de nombreux renseignements et informations peuvent être obtenus en consultant le site du Laboratoire cantonal à l'adresse suivante:

[www.vd.ch/lc](http://www.vd.ch/lc)

## **2006 au Département de la Formation et de la Jeunesse (DFJ)**

L'année 2006 a été marquée par l'avancement de nombreux dans l'ensemble des services du DFJ.

Dans le domaine de la scolarité obligatoire, ce sont entre autres les thématiques de la journée de l'écolier, la lecture, ainsi que le changement de la Loi scolaire instaurant les Conseils d'établissement qui ont été développées. Cependant, il convient également de citer l'introduction de "l'Education à la citoyenneté" à la grille horaire, ainsi que la prise en charge socio-éducative.

Au niveau du postobligatoire, l'année 2006 a notamment été marquée par une large démarche de promotion des places d'apprentissage, l'ouverture d'une nouvelle école professionnelle, ainsi que la transformation des écoles de diplôme en écoles de culture générale et de commerce. Les travaux sur la nouvelle Loi vaudoise sur le formation professionnelle se sont quant à eux poursuivis.

L'enseignement supérieur a vu le regroupement de la HEIG à Yverdon-les-Bains se réaliser, alors que celui de l'ECAL à Renens, dans les anciens locaux de l'usine IRIL, a été adopté. Concernant la HEP, il convient de relever la reconnaissance au niveau suisse des diplômes délivrés par l'institution, alors que les travaux relatifs à l'élaboration de la loi sur la HEP se sont poursuivis. Sur le plan international, la démarche conduite par Michel Rochat, directeur de la Haute Ecole vaudoise, a permis d'ouvrir de nouvelles perspectives quant aux relations internationale de la formation supérieure.

La loi sur l'accueil de jour des enfants, adoptée par le Grand Conseil en juin 2006, est entrée en vigueur en septembre. Divers textes réglementaires relatifs à cette loi ont également été adoptés, tandis qu'était constitué le conseil de la Fondation instituée par cette loi, dernier point de sa mise en oeuvre. Le Service de protection de la jeunesse s'est par ailleurs également consacré à un programme de promotion de la santé et de la prévention primaire pour la petite enfance, ainsi qu'à l'établissement d'un cadre définissant les prestations socio-éducatives nécessaires à la protection des mineurs en danger dans leur développement.

Sur le plan culturel, le DFJ a poursuivi plusieurs travaux législatifs: refonte de la loi sur les activités culturelles et élaboration d'une loi sur l'enseignement non professionnel de la musique. 2006 restera particulièrement marquée par le centenaire du Palais de Rumine, et les manifestations qui se sont déroulées à cette occasion. Ce sont ainsi plus de 14'000 personnes qui ont visité le Palais au cours de la seule journée du 5 novembre.

**Secrétariat général (SG-DFJ)**

**Groupes de prestations**

**21.1 Appui au chef du département**

**21.1 Appui au chef du département**

Gestion et administration du service; appui à la cheffe du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du CE ou toute autre activité de nature politique; ppuis sur les questions juridiques, RH, finances, communication et organisation.

**Descriptif**

- Direction du service
- Support administratif, RH, informatique, financier et comptable, juridique, organisation et logistique
- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et recommandation pour la Cheffe de département
- Appui à la Cheffe de Département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementale
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs
- Relais départemental avec le Grand Conseil
- Préparation, coordination et suivis du budget
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPL-EMPD, réponses du CE au GC et appui juridique
- Gestion, coordination et représentation intercantionales
- Conception et réalisation de la politique de communication sur les activités du département
- Appui à la communication interne et externe
- Appuis en organisation et logistique
- Traitement des recours hiérarchiques
- Secrétariat, agenda, correspondance, discours, classement, archivage et déplacement

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Cheffe du département
- Collaborateurs du service, autres services du DFJ
- Secrétariat général, autres secrétariats généraux
- Services transversaux
- Autres Départements et/ou Services de l'ACV

- Autres cantons et diverses conférences/rencontres intercantionales
- Confédération
- Information à la presse
- Relations extérieures (consulat, ambassade, municipalité, ect..)

## **21.2 Ressources humaines**

Gestion des ressources humaines du département.

### **Descriptif**

- Gestion des effectifs du département
- Gestion prévisionnelle des ressources humaines
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (statistiques, tableaux de bord)
- Relais entre le SPEV et le DFJ pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Conseil et coordination de la politique de santé et sécurité au travail pour le département
- Soutien technique RH dans le cadre des négociations avec les partenaires sociaux
- Coordination des Ressources Humaines des services du département
- Appui technique aux services en matière d'application de la LPers, de descriptions de postes et d'élaboration de cahiers de charges
- Soutien à la gestion administrative et technique du personnel enseignant et administratif
- Appui technique et administratif aux services en matière de recrutement, de relève, de formation et de mobilité professionnelle
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Soutien technique RH aux projets de réorganisation des services et autres unités
- Relais avec la CPEV
- Relais avec la COPER
- Coordination de la politique des apprentis du département, soutien technique aux services
- Octroi des équivalences de titres professionnels pour l'enseignement

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Cheffe du département
- SG
- Adjoints (fin., UID)
- Services et autres unités du DFJ (dont les établissements DGEO / DGEP / DGES)

- Cadres et collaborateurs du DFJ, stagiaires et apprentis,SPEV,CPEV,CCA
- Candidats externes
- Autorités politiques et administratives sur mandat
- Enseignants, candidats à un poste d'enseignement
- CDIP
- SCRIS
- CEP

## **21.3 Informatique**

---

Gestion des ressources informatiques.

### **Descriptif**

---

- Elaboration de la stratégie informatique administrative et pédagogique du DFJ
- Garantie de la cohérence du système d'information départemental
- Gestion des projets informatiques du DFJ
- Elaboration et gestion des budgets informatiques
- Conseils et assistance aux services du DFJ pour les aspects liés à l'informatique
- Gestion du parc matériel et logiciel - exploitation et maintenance du système informatique
- Support aux utilisateurs du DFJ pour leurs applications métier
- Coordination avec les centres d'exploitation et de télécommunication et les fournisseurs
- Intégration, paramétrisation et développement d'applications informatiques
- Maintenance applicative pour les logiciels métier

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Utilisateurs de l'informatique du département
- DSI
- CCV
- CCT
- OSIC
- Sociétés de services informatiques



## **21.4 Finances**

- Gestion financière du département
- Elaboration et appui aux services au niveau budgétaire, comptable et contrôle de gestion
- Coordonne et conduit les activités précitées ainsi que des projets spécifiques.

### **Descriptif**

- Collaboration technique à la préparation du budget
- Collaboration technique à l'exploitation du budget (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, des autorisations de dépassement de crédit, et des reports de crédits)
- Tenue de la comptabilité et/ou validations comptables des opérations
- Aide aux services pour des opérations comptables particulières (facturation, TI, OD, fiche PP etc)
- Conduite et/ou réalisation du bouclage comptable de l'exercice
- Développement de l'activité de contrôle de gestion
- Conseil et appui dans le domaine financier
- Contacts avec les services transversaux (not. SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Services du DFJ
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'Etat
- Commission des finances
- Commission de gestion
- Fournisseurs
- Débiteurs usagers

## **21.5 URSP**

---

Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques - URSP

### **Descriptif**

---

- Assurer, en collaboration avec les services du DFJ, le suivi qualitatif et quantitatif de l'école et de la formation vaudoises
- Établir des statistiques scolaires (élèves et enseignants)
- Fournir des conseils et des études dans le domaine éducatif et de la formation pour faciliter la décision au niveau cantonal et intercantonal.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- DFJ
- DFIN (SCRIS)
- Office fédéral de la statistique (OFS)
- Partenaires de la recherche et des statistiques au niveau intercantonal, national et international
- Conseil d'Etat, Grand Conseil et communes
- Établissements scolaires et partenaires réguliers de l'école (formateurs, associations prof.)
- Élèves et parents d'élèves du canton.

## **21.6 OPES**

---

Gestion administrative, technique et conduite des dossiers du personnel enseignant.

### **Descriptif**

---

- Gestion administrative et technique du personnel enseignant et administratif
- Gestion des dossiers et des salaires

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- DGEO, DGEP et SESAF pour le personnel enseignant
- Autorité scolaire (direction d'établissement, commissions scolaires)
- Enseignant et candidats à un poste d'enseignant
- SPEV

## Un service transversal

---

Dans le cadre des prestations d'aide et d'appui aux divers services du DFJ, le secrétariat général a participé à de nombreux projets de lois et de règlements. Il a cependant été leader concernant la [révision de la Loi vaudoise sur le cinéma, les vidéogrammes et les logiciels de loisirs](#), entrée en vigueur au 1er décembre 2006, et dont la précédente version datait de 1963. Cette loi, articulée autour de la notion qu'il y a un âge pour chaque film, DVD, ou jeu vidéo, fait également suite aux réformes fédérales concernant le domaine cinématographique.

Par ailleurs, le secrétariat général a également porté son activité dans le domaine informatique, en poursuivant le [développement de SIEF](#) d'une part, et en assurant d'autre part le [bon déroulement informatique des examens de la formation professionnelle](#), pour lesquels quelques problèmes devaient être résolus.

Sur le plan de la gestion du personnel, l'Office du personnel enseignant [poursuit sa réorganisation](#), suite aux décisions du Conseil d'Etat de la transformer en office payeur; il devra à terme gérer l'ensemble des enseignants de la DGEO, de la DGEP, de la DGES et du SESAF, soit plus de 12'000 collaborateurs.

## **Système d'information des établissements de formation (SIEF)**

Le Système d'information des établissements de formation, destiné à remplacer par un produit unique les divers outils informatiques utilisés au sein des services et de tous les établissements de formation, est un des projets phare de l'informatique du DFJ. Une analyse approfondie des besoins des établissements et des services, conduite avec des représentant-e-s des utilisatrices et utilisateurs, a permis de rédiger un cahier des charges fondé sur quatre objectifs principaux:

- assurer un meilleur suivi du cursus des élèves
- assurer la gestion administrative des enseignants
- assurer l'accès aux informations et à leur diffusion
- permettre d'adapter de façon rapide et économique le système d'information aux nouvelles dispositions légales

Un appel d'offres, lancé en août 2005, a été suivi par le processus de sélection d'un fournisseur. La demande de crédit d'investissement pour ce projet a été présentée au Grand Conseil en mars 2006. Ce dernier l'ayant accepté, les contacts se sont poursuivis avec le fournisseur et le contrat signé à mi-juin. Il s'agit pour une part de l'achat d'une solution déjà en service dans près de 1'000 écoles en Autriche et d'autre part du développement de compléments à cette solution en vue d'en permettre l'utilisation via internet. Le projet prévoit une introduction progressive dans les établissements de la formation professionnelle et de l'enseignement obligatoire en 2007.

## **Office du personnel enseignant (OPES)**

L'Office du personnel enseignant (OPES) poursuit sa mission décidée par le Conseil d'Etat en 2005. En effet, l'OPES est devenu un office payeur. Il a ainsi été restructuré de manière à pouvoir remplir ses nouvelles tâches, selon le principe de délégation de compétences progressives des autorités d'engagement approuvées par le Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV).

A terme, la nouvelle unité de gestion du personnel enseignant sera en charge de l'ensemble du traitement administratif des salaires des enseignant-e-s du DFJ comptant plus de 12'000 collaborateurs (DGEO, DGEP, SESAF et DGES).

## **Loi sur le cinéma, les vidéogrammes et les logiciels de loisirs**

Une nouvelle loi fédérale sur le cinéma, réglant toutes les questions relatives à l'encouragement et à la promotion du cinéma, a été adoptée en 2002. Le canton de Vaud ne pouvait dès lors se doter que d'une loi dite « de police » destinée à réglementer, notamment, les âges d'admission. Le Conseil d'Etat a cependant souhaité saisir cette occasion de traiter également des problèmes soulevés par les locations et ventes de films et de jeux vidéo. La loi, soumise au printemps au Grand Conseil, et adoptée par ce dernier, est entrée en vigueur le 1er décembre.

Cette nouvelle loi, articulée autour de la thématique "un âge pour chaque film, DVD, ou jeu vidéo" reprend presque intégralement les éléments les limites d'âge de la loi de 1963 ; deux points ont néanmoins été modifiés pour répondre à l'évolution du comportement des spectateurs :

- La notion d'âge « plancher » a été supprimée au profit d'une nouvelle catégorie : les films autorisés pour tous (indication « sans limite d'âge »)
- L'autorisation, pour les enfants dont l'âge est de maximum deux ans inférieur à l'âge légal, de voir les films accompagnés d'un parent.

Pour rappel, les autres catégories d'âge sont de 16 ans, âge par défaut pour le visionnement des films, et 18 ans, pour les films qui ont fait l'objet d'une élévation de l'âge requis. Les paliers intermédiaires dépendant de la compétence du DFJ. L'âge suggéré, adopté dès 1994 dans notre canton afin de compléter l'information déjà fournie par l'âge d'admission, est quant à lui ancré dans la loi.

## **Gestion informatique des examens de la formation professionnelle**

Kompass est un logiciel dont la première version a été utilisée à la Formation professionnelle vaudoise dès 1995. Une nouvelle version a été mise à disposition en 2005, mais de nombreux problèmes se sont faits jour lors de son implantation. Une analyse conduite en janvier 2006 a démontré que le point sensible à résoudre n'était pas d'assurer le debugage de Kompass 2, mais de faire en sorte que les outils informatiques permettent de gérer les examens de fin d'apprentissage 2006. Un nouveau projet a donc débuté avec, pour objectif, un déroulement sans incident en ce qui concerne l'informatique entourant les examens de fin d'apprentissage.

Les besoins de la DFPV ont ainsi été analysés en mettant l'accent sur les fonctionnalités et les données indispensables, alors que les transferts entre les diverses applications étaient également examinés. Une application intermédiaire entre divers logiciels a été développée au sein de l'UID, puis modifiée et adaptée selon les besoins des utilisateurs.

En juin, les examens de fin d'apprentissage 2006 se sont déroulés sans incident, toutes les applications ayant pu être modifiées à temps et de manière adéquate.

**Département de la Formation et de la Jeunesse (DFJ)**

**Secrétariat général (SG-DFJ)**

**Sources d'informations complémentaires**

**Département de la formation et de la jeunesse (DFJ)**

Secrétariat général

Rue de la Barre 8

1014 Lausanne

Tél.: 021 316 3030

Fax: +41 21 316 3041

E-mail: [info.sgdj\(at\)vd.ch](mailto:info.sgdj(at)vd.ch)

Site Internet: [www.vd.ch/dfj](http://www.vd.ch/dfj)

Une page Internet contenant des liens sur divers supports d'information est disponible à l'adresse:

<http://www.vd.ch/fr/organisation/departements/formation-et-jeunesse/publications/>

Une brochure de présentation générale de la formation dans le canton de Vaud est également disponible sur ce site à l'adresse:

[http://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/organisation/dfj/sg-dfj/fichiers\\_pdf/FormationVD\\_2006\\_2007\\_ecran.pdf](http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/sg-dfj/fichiers_pdf/FormationVD_2006_2007_ecran.pdf) (version "légère")

## 22.0 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau du canton

- Concevoir la scolarité obligatoire des élèves du canton et veiller à sa mise en œuvre
- Administrer le service
- Assurer ses tâches transversales

### Descriptif

- Concevoir la scolarité obligatoire des élèves du canton et veiller à sa mise en œuvre
- Garantir dans le canton :
  - La mise en œuvre de la politique générale du canton en matière d'enseignement
  - Le cursus formel de la scolarité obligatoire (cycles et degrés – primaire/ secondaire – filières – pédagogie compensatoire)
  - La définition des conditions d'apprentissage adaptées
  - L'élaboration ou l'acquisition de moyens d'enseignement
  - La définition, la mise en œuvre et l'évaluation des principes d'organisation de l'école obligatoire (organisation générale des établissements et de leurs zones de recrutement ainsi que la mise à disposition des infrastructures et moyens adéquats)
- Administrer le service
- Garantir la gestion :
  - Du budget
  - De l'allocation de ressources (dont enveloppe pédagogique)
  - Des comptes
  - Des actes administratifs incombant à un service de l'Etat
- Garantir :
  - Le processus d'engagement et de suivi du personnel
  - La gestion des situations présentant des difficultés particulières
  - La production des indicateurs rendant compte des prestations de l'école
- Assurer ses tâches transversales
- Gérer la communication avec les partenaires de l'école et assurer l'information générale sur l'école (population, parents, monde politique)
- Garantir les relations avec les autorités politiques ou de gestion cantonales et extra-cantonales
- Garantir les tâches de haute surveillance dévolues à l'Etat dans le domaine



de la scolarité obligatoire concernant :

- Les écoles privées
- Les constructions scolaires
- Les transports scolaires

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Élèves de l'école obligatoire (-2 à +9) et des classes de raccordement
- Enseignants
- Établissements scolaires
- Directions d'établissements scolaires
- Collaborateurs du service
- Secrétariat général et autres services du DFJ
- Services transversaux du département et de l'Etat (SCRIS, SAT - service de l'aménagement du territoire, SM - service et mobilité, SJIC)
- Autorités politiques
- Instances de coordination intercantionales (CIIP, CDIP)
- Autorités communales
- Administration communale
- Commissions pédagogiques
- Commissions scolaires
- OCDE
- Écoles privées

## **22.1 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau des établissements scolaires**

Mettre en œuvre dans l'établissement la scolarité obligatoire des élèves de la zone de recrutement.

### **Descriptif**

- Garantir dans l'établissement
- La répartition des tâches et une organisation optimale en fonction des ressources disponibles
- Le suivi et la gestion du curriculum de chaque élève
- Le suivi et la gestion de la scolarité de l'élève
- Des tâches entrant dans le processus d'engagement du personnel et l'encadrement de proximité des collaborateurs de l'établissement
- Les relations avec les parents et l'environnement de l'établissement
- La gestion administrative et financière
- L'équipement des enseignants et des élèves en moyens et fournitures

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Élèves de l'école obligatoire (-2 à +9) et des classes de raccordement
- Enseignants
- Établissements scolaires
- Directions d'établissements scolaires
- Collaborateurs du service
- Secrétariat général et autres services du DFJ
- Services transversaux du département et de l'Etat (SCRIS, SAT - service de l'aménagement du territoire SM - service et mobilité, SJIC)
- Autorités politiques
- Instances de coordination intercantionales (CIIP, CDIP)
- Autorités communales
- Administration communale
- Commissions pédagogiques
- Commissions scolaires
- OCDE

## **22.2 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau de la classe**

Réaliser les tâches d'enseignement dans et hors la classe.

### **Descriptif**

- Réaliser dans l'établissement
- Les prestations directes des enseignants aux élèves
- Les prestations des enseignants pour le fonctionnement de l'établissement

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Élèves de l'école obligatoire (-2 à +9) et des classes de raccordement
- Enseignants
- Directions d'établissements scolaires
- Commissions scolaires

Outre qu'elle a assuré au quotidien la scolarité de ses 83'527 élèves, encadrés par 8'547 enseignants, la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) a conduit divers projets.

### **Réflexion sur la journée de l'écolier et l'harmonisation des horaires.**

Au cours de l'année 2006, le Département a organisé 3 forums publics sous le titre « [Autres temps, autre école](#) ». Ceux-ci ont permis de débattre de l'harmonisation des horaires, des objectifs du cycle initial et de la journée de l'écolier en vue de répondre aux changements de notre société et tout particulièrement aux incidences de l'organisation scolaire sur l'organisation de la vie des familles. Ces forums ont débouché sur la rédaction d'un [projet](#) de modification de la loi scolaire visant à rendre le cycle initial obligatoire pour tous les élèves. Ce projet a été mis en consultation en automne 2006. Les documents y relatifs sont à disposition de tous et de toutes sur le [site Internet](#) du Département.

### **Accent mis sur l'enseignement de la lecture.**

La Direction pédagogique de la DGEO a poursuivi son [cycle de conférences](#) concernant l'enseignement du français et plus particulièrement l'apprentissage de la lecture. Ces conférences sont toujours largement fréquentées par les enseignants.

Un [dossier de « Lecture »](#) accompagnant les enseignants du premier cycle primaire dans leur pratique et la mise en place de l'épreuve cantonale de référence dans ce domaine a été réalisé cette année. Il définit les objectifs et les composantes d'un apprentissage efficace de la lecture ; il fournit un éclairage sur les différentes pratiques dans le domaine et présente les différents moyens d'enseignement à disposition des enseignants ; il donne également des pistes concernant l'apprentissage de la lecture chez les élèves allophones.

De nouvelles épreuves cantonales de référence (ECR) ont été introduites pour tous les élèves au terme de leur deuxième année de scolarité obligatoire (fin du CYP1). Elles permettent de mesurer les compétences en lecture acquises par les élèves à ce stade de leur scolarité.

### **Projets pédagogiques en faveur des élèves.**

La mise en place de projets d'appui « à valeur intégrative » se poursuit dans plus de 70 établissements scolaires. Il s'agit notamment d'actions visant à améliorer les

compétences des élèves en lecture ou de projets d'ordre socio-éducatif, plus particulièrement dans les derniers degrés de la scolarité obligatoire.

## **Des « Commissions scolaires » aux « Conseils d'établissement ».**

Les décisions prises par le Grand Conseil, notamment dans le cadre de la réforme EtaCom ainsi que dans celui de la Loi sur le personnel de l'Etat de Vaud, ont profondément modifié les rôles et les responsabilités des acteurs communaux et cantonaux autour de l'Ecole obligatoire. Ces changements imposent une évolution profonde du rôle dévolu jusqu'ici aux commissions scolaires.

Après une large [consultation](#) auprès des personnes et organisations concernées, le Conseil d'Etat, soucieux de maintenir une relation de proximité entre les différents partenaires de l'Ecole, a décidé de soumettre au Grand Conseil des modifications légales permettant la création de « conseils d'établissement ». Ils pourront remplacer progressivement les commissions scolaires actuelles à partir du 1er janvier 2007, le Grand Conseil ayant adopté les modifications de la [loi scolaire \(LS\)](#) le 24 janvier 2007.

## **Indicateurs de gestion de l'école.**

Les travaux visant à introduire des indicateurs qualitatifs et quantitatifs permettant de rendre compte du niveau de formation des élèves se poursuivent, notamment par la publication annuelle d'indicateurs clés informant le Grand Conseil de l'évolution de l'enseignement obligatoire.

## **Introduction de « l'Education à la citoyenneté » à la grille horaire.**

A la rentrée scolaire 2006-2007, une éducation à la citoyenneté a été réintroduite à la grille horaire des élèves de 8<sup>ème</sup> et de 9<sup>ème</sup> année. Cette éducation prévoit aussi bien une instruction civique qu'une initiation à l'économie et au droit. La grille horaire de ces degrés de la scolarité a été modifiée pour permettre à tous les élèves d'aborder ces notions avant le terme de leur scolarité obligatoire. De nouveaux moyens d'enseignement ont été adoptés dans ce sens. Le [programme](#) de cette nouvelle discipline ainsi que les [commentaires](#) y relatifs sont à disposition des personnes intéressées sur le site Internet de la DGEO.

## **La prise en charge socio-éducative dans l'école obligatoire**

En lien avec le Service de la protection de la jeunesse (SPJ) et le Service de l'enseignement spécialisé et de l'aide à la formation (SESAF), la Direction de l'enseignement obligatoire (DGEO) a rédigé un rapport qui a été adopté par le Conseil d'Etat, sur la politique socio-éducative qu'entend conduire le canton dans les écoles. Ce rapport met un accent tout particulier sur la nécessité de fournir à tous les élèves, quels que soient leurs problèmes de comportement, la meilleure formation possible au sein de l'école régulière. Ce rapport prévoit notamment la mise en place de modules de prise en charge temporaire qui constituent une alternative à l'école dans les cas les plus difficiles.

## **Art 47 de la loi scolaire, état de situation des chantiers en cours.**

Le processus de mise en conformité de l'organisation territoriale des établissements selon l'article 47 de la loi scolaire, qui définit la nature d'un établissement scolaire et donne la compétence au Conseil d'Etat de fixer les limites de la zone de recrutement de ses élèves, se poursuit.

Sur 37 chantiers planifiés :

- 6 chantiers sont en cours,
- 5 chantiers font l'objet d'une décision au Conseil d'Etat,
- 8 chantiers sont terminés, et,
- 18 chantiers sont en cours de lancement ou le seront en 2007.

La [cartographie](#) de l'état de situation des chantiers au 31 décembre 2006 peut être consultée sur le site Internet de la DGEO.

## **Sécurité des piscines couvertes.**

Un contrat a été conclu entre le Département de la formation et de la jeunesse (DFJ) et l'Association des Piscines romandes et tessinoises (APR). Il porte sur le contrôle de la sécurité des installations et des équipements des piscines couvertes fréquentées par les élèves du cycle initial, de la scolarité obligatoire et post-obligatoire. Les inspections sont conduites sur la base d'une check-list définie et agréée conjointement par l'APR et le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS).

A fin décembre 2006, 11 piscines ont été auditées et conformément au plan de route, toutes les piscines concernées auront été inspectées d'ici à mi-février.

## **Création d'une fonction de dépositaire des fournitures scolaires.**

Actuellement, la gestion des commandes, le suivi du stock et la livraison des fournitures scolaires aux enseignants et aux élèves est assurée, au sein des établissements, par des enseignants détachés. Dans le cadre de l'opération « DEFI », le Conseil d'Etat a décidé de créer une nouvelle fonction administrative de « magasinier ». Pour ne pas désorganiser les établissements scolaires, particulièrement lors des prochaines rentrées scolaires, et pour tenir compte des situations particulières dans les établissements, ce dispositif sera introduit progressivement sur une durée de trois ans.

## **Formations pour les Conseils de direction des établissements scolaires.**

Trois modules de formation destinés aux directeurs, doyens et secrétariats d'établissements ont été organisés en 2006.

### 1. Engagements et rentrée scolaire :

- Chronologie des engagements (priorité en fonction du statut contractuel),
- Rappel des principes généraux d'engagement,
- Constitution du dossier d'engagement.

### 2. Maîtres en difficulté :

- Rôle de la DRH et de ses principaux interlocuteurs dans la prise en charge des maîtres en difficulté,
- Suivi et procédures : collaboration des établissements scolaires et de la DRH à travers quelques situations type,
- Attentes réciproques des établissements et de la DRH.

### 3. Les décisions administratives et les actes de recours en droit suisse :

- Principes juridiques de droit suisse : principes de la légalité, de l'égalité, de la

- proportionnalité, droit d'être entendu, intérêt public/intérêt privé,
- Définition des principaux éléments de la décision administrative,
  - La notion de recours et le rappel des règles de procédure à respecter (indications sur les différentes autorités de recours dans le domaine de l'école, sur les délais de recours, sur la manière de rédiger des déterminations et d'adresser le dossier du recourant à l'autorité qui prend la décision.

## **Politique de communication aux Etablissements scolaires.**

Une base de données nommée « Daedalus », a été mise à disposition des Conseils de direction des établissements scolaires. Il s'agit d'un référentiel informatique regroupant en un seul lieu les informations utiles à la conduite d'un établissement. Les statistiques d'accès au référentiel dénotent une forte utilisation de ce nouvel outil.



**Département de la Formation et de la Jeunesse (DFJ)**

**Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)**

**Sources d'informations complémentaires**

## **Direction générale**

Rue de la Barre 8 - 1014 Lausanne

tél : 021 316 32 32

fax : 021 316 31 44

[Site Internet](#)

[E-mail](#)

## **Présentation de la scolarité obligatoire**

**Direction générale : M. Daniel Christen  
(directeur général)**

Tél : 021 316 32 01

**Direction pédagogique : Mme Cilette Cretton  
(directrice générale adjointe)**

Tél. : 021 316 31 65

**Direction organisation et planification : M. Pierre Jaccard  
(directeur général adjoint)**

Tél. : 021 316 3226

**Direction ressources humaines : M. Pierre Kolly  
(directeur général adjoint)**

Tél. : 021 316 3210

**Direction administration et finances : Mme Christine Bossuat  
(directrice administrative et financière)**

Tél. : 021 316 3156

## 23.0 Administration

Gestion et administration du service.

### Descriptif

La direction générale assure la conduite pédagogique, administrative, financière et planifie les lieux d'enseignement, assure la coordination intercantonale, dispense des informations générales et spécifiques au public. Elle dispose à cet effet de cinq unités transversales comme suit:

- L'unité juridique étudie les questions de droit, instruit les recours, rédige des textes législatifs et réglementaires et des projets de décisions.
- L'unité information et organisation organise l'information de la DGEP et appuie les responsables des établissements dans la conception et la conduite des démarches d'organisation et de gestion de l'information, et déploie les meilleures pratiques.
- L'unité ressources humaines dirige la gestion et la coordination de l'unité ressources humaines (écoles et administration).
- L'unité financière dirige les finances des établissements (écoles et administration), supervise l'établissement du budget et suit son exploitation. Gère les ressources financières et l'économat, et applique les dispositions légales en vigueur.
- L'unité planification et bâtiments assure la mise à disposition et la planification des lieux d'enseignement pour les établissements (écoles et administration), ainsi que les demandes et le contrôle des subventions versées par l'OFFT et le Canton pour les infrastructures liées à la formation.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Apprenants (élèves, apprentis, gymnasiens et étudiants), du perfectionnement scolaire au secondaire supérieur et tertiaire non-HES, et parents des apprenants.
- Directions d'établissements publics ou privés, enseignants et collaborateurs du perfectionnement scolaire, secondaire supérieur et tertiaire non-HES.
- Partenaires
  - Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT)

- Grand Conseil et Conseil d'Etat
- Secrétariat général (SG-DFJ), unité informatique départementale (UID-DFJ), unité de recherche sur les systèmes pédagogiques (URSP)
- Services transversaux de l'administration cantonale (chancellerie, UCA, cellule Web, SAGEFI, SPEV, OPES, SEPS, SJIC, SBMA, SIL, SGER, CCT, OSIC, SCRIS, DSAS, ...)
- Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP), conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), conférence des services d'enseignement (CSE), conférence suisse de la formation professionnelle (CSFP), conférence romande de la formation professionnelle (CRFP), etc...
- Associations professionnelles, entreprises et maîtres d'apprentissage
- Conseils d'établissements, directions des établissements et unités internes des établissements
- Commissions d'apprentissages et commissaires professionnels, Institut suisse pour la formation professionnelle ISFPF, Haute école pédagogique, etc...

## **23.1 Gymnases**

---

Gymnases.

### **Descriptif**

---

- Formation des gymnasiens à la maturité académique (maturité gymnasiale), aux diplômes, à la maturité spécialisée, mention socio-pédagogique, à la maturité professionnelle commerciale et aux attestations de compléments de formation pour l'accès à la HES S2. Passerelle Dubs destinée aux porteurs d'une maturité professionnelle : cette formation leur permet de bénéficier des mêmes avantages que les titulaires d'une maturité gymnasiale.
- Coordination intercantonale pour l'enseignement secondaire supérieur pour les gymnases
- Collaboration aux traitements des recours

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Directeurs
- Maîtres
- Elèves, Partenaires
- Collaborateurs de la Direction des gymnases vaudois (DGVD), de la DGEP et occasionnellement d'autres services
- Université de Lausanne, EPFL, HEP, HES-S2 et autres HES
- CDIP et départements d'autres cantons
- Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT)
- Grand Conseil et Conseil d'Etat

## **23.2 Formation professionnelle**

---

Formation professionnelle.

### **Descriptif**

---

- Développement des filières de l'enseignement professionnel, initial et supérieur, les projets pédagogiques et le perfectionnement professionnel
- Gestion du préapprentissage, de la formation élémentaire et de la formation pratique
- Organisation des examens finals
- Surveillance des apprentissages et gestion des contrats d'apprentissage

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Grand Conseil et Conseil d'Etat
- Directeurs
- Enseignants
- Elèves et apprentis
- Maîtres d'apprentissage

## 23.3 Transition

---

Office de perfectionnement scolaire, transition et insertion professionnelle, OPTI.

### Descriptif

---

- Préparation des élèves à l'insertion professionnelle
- Suivi qualitatif et quantitatif des élèves dits « sans solution » en fin de scolarité obligatoire
- Coordination de l'offre (para-)étatique à la transition école-métiers

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Bénéficiaires :
  - Elèves – famille
  - Patronat
- Partenaires :
  - Patronat
  - Divers services publics
  - Associations subventionnées
- Acteurs :
  - Maîtres – réseau de prévention
  - Institution u COFOP

## **Places d'apprentissage : maîtrise de l'offre**

Comme en 2005, et grâce au nombre élevé de contrats d'apprentissage signés, au travail intensif des enseignant-e-s de la scolarité obligatoire, de celui des conseillères et conseillers de l'orientation scolaire et professionnelle, ainsi qu'au développement de l'offre de transition, le nombre de jeunes sans solution, à l'issue de la scolarité obligatoire, a été contenu. Le DFJ, par la complémentarité de ses structures et avec l'appui des services partenaires des Départements de l'économie (DEC) ainsi que de la santé et de l'action sociale (DSAS), est à même de répondre à l'ensemble des besoins de formation du secteur postobligatoire. Pour la 2ème année consécutive, le groupe de travail « prévision » a suivi avec attention la création de nouvelles places d'apprentissage dans la perspective de préparer la rentrée d'août 2006.

## **Promotion de place d'apprentissage**

Parmi les différentes actions du DFJ ayant permis d'augmenter sensiblement le nombre de places d'apprentissage vaudoises, il convient de mentionner la création de l'Unité de promotion des places d'apprentissage (UPPA) financée par l'OFFT à hauteur de fr. 1,5 mio. Ce sont aussi plus de 400 nouvelles places d'apprentissage qui ont été créées en 2006 par une petite équipe de démarcheurs mandatée par la DFPV pour les années 2006 et 2007.

## **Une nouvelle école professionnelle**

L'année 2006 a également vu l'inauguration de la nouvelle Ecole supérieure de la santé (ESSanté) installée dans les locaux rénovés de l'Ecole de chimie de la place du Château. Cette opération remarquablement maîtrisée sur le plan organisationnel et financier, a permis de créer quelque 300 places de formation dans le secteur des sciences de la vie.

## **Augmentation du nombre d'élèves des gymnases**

Compte tenu de l'évolution démographique générale du canton, de la pyramide des âges et de l'attrait des études gymnasiales, les gymnases vaudois ont accueilli durant l'année scolaire 2006-2007 le nombre d'élèves le plus important de leur histoire. Cet accueil a été possible grâce aux investissements consentis ces dernières années, caractérisés en particulier par la construction du Gymnase de Morges, du Gymnase intercantonal de la Broye et la mise à disposition de nouveaux locaux dans la région lausannoise, dans le cadre des gymnases du Bugnon et de Beaulieu. Parallèlement, les travaux de planification d'une future mise à disposition

de nouveaux locaux supplémentaires, notamment dans l'ouest vaudois, se sont poursuivis. Cet important afflux d'élèves a coïncidé avec l'entrée en vigueur des mesures d'économie consécutives à l'opération « DEFI », dans le cadre d'établissements qui offrent de très nombreuses possibilités de choix aux élèves. Pour l'ensemble de ces raisons, des mesures de rationalisation dans la constitution des classes ont été adoptées. De ce fait, si tous les choix continuent naturellement à être offerts aux élèves, ils impliquent parfois la fréquentation d'un établissement qui n'est pas le plus proche du domicile.

## **Transformation des écoles de diplôme en écoles de culture générale et de commerce**

L'évolution des règles suisses relatives aux écoles de culture générale, aux écoles de commerce et à plusieurs hautes écoles spécialisées qui accueillent des élèves issus des gymnases a conduit à la mise en consultation d'un avant-projet d'adaptation de la loi sur l'enseignement secondaire supérieur. Compte tenu des résultats de cette consultation, le projet pourra être soumis au Grand Conseil au printemps 2007.

Dans l'intervalle, suite à l'évolution des dénominations au niveau suisse, l'expression « Ecole de culture générale et de commerce » se substitue à celle « d'Ecole de diplôme ».

## **Consultation à propos du projet de révision partielle du règlement suisse de reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM)**

Onze ans après l'adoption du règlement de reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale de 1995, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a mis en consultation auprès des cantons un projet de révision partielle de ce texte suite notamment aux nombreux avis, remarques et critiques émis depuis cette date. Les modifications envisagées se caractérisent notamment par une revalorisation du statut des sciences naturelles, du statut des sciences humaines et sociales, la valorisation du travail de maturité et une adaptation des conditions à remplir pour obtenir la maturité. Le Département de la formation et de la jeunesse a, à son tour, sollicité l'avis de l'Université de Lausanne, de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, des directrices et directeurs des gymnases vaudois, des conférences des maîtres de ces établissements, de la Conférence des présidents des conférences des chefs de file, des associations d'enseignants et des associations de parents d'élèves.

## **La troisième rentrée de l'OPTI a confirmé quelques tendances :**

- possibilité d'accueillir pratiquement tous les candidats en terme quantitatif, mais avec des difficultés croissantes avec les cas les plus lourds
- stabilisation des effectifs à environ 1'100-1'200 élèves (y compris CHARTEM)
- taux de placement à nouveau de 2/3 en formation certifiante (apprentissage + 1 % de gymnase) + 1/6 en "suite d'insertion" (SeMo, stage professionnel de longue durée, préapprentissage, etc.) et 1/6 sans solution à fin août après



l'OPTI (environ 160 à 190 jeunes)

- besoin de développer une offre mi-pratique, mi-scolaire, la part scolaire devant être clairement différente du travail de l'école obligatoire
- nécessité d'une offre large et non pas ciblée sur un métier particulier, tant les projets évoluent en cours d'année, avec un travail intensif d'orientation professionnelle (maître de classe + psychologue conseiller en orientation)
- importance d'un bon marketing de ce qu'apporte l'OPTI, tant auprès des maîtres de l'école obligatoire que des patrons, pour expliquer le double rôle de "filet social" et de lieu exigeant d'acquisitions scolaires et comportementales permettant une insertion durable dans la formation professionnelle.

Dans ce contexte, les principaux projets à l'interne ont porté sur :

- la collaboration interinstitutionnelle pour prendre en charge les adolescents les plus en difficulté
- l'augmentation de la capacité du CHARTEM (EMPD) et des possibilités de stage
- la réflexion pédagogique pour re-motiver les élèves.

## **Une nouvelle profession à succès**

La rentrée d'août 2006 a connu l'enclassement de la 1ère volée d'assistant-e-s socio-éducatif-v-es (ASE). Ce nouveau CFC a été véritablement plébiscité par les employeurs (principalement des Jardins d'enfants) et les Jeunes. Quelque 100 jeunes sont entrés dans la filière plein temps des gymnases et environ 200 autres ont décroché un contrat d'apprentissage. Ces futurs assistant-e-s socio-éducatif-v-es obtiendront leur CFC en 2009 et pourront ainsi répondre aux besoins croissants de personnel qualifié dans les domaines de la petite enfance et des EMS.

## **Nouvelle Loi vaudoise sur la formation professionnelle (nLVFPr)**

La nouvelle Loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr) Du 12 décembre 2002 nécessite la révision de la Loi vaudoise sur la formation professionnelle, dont l'entrée en vigueur est prévue au 1er janvier 2008. Les travaux préparatoires, entrepris en août 2004 et pour lesquels la Direction de la formation professionnelle vaudoise (DFPV) a pu compter sur l'apport important des milieux concernés, se sont terminés. La Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) poursuit cette tâche par la rédaction d'un avant-projet.

## **Succès de la « passerelle DUBS »**

Le Gymnase de La Cité, à Lausanne, a, en collaboration avec le Gymnase du soir, délivré en juillet 2006 ses premiers certificats d'examens complémentaires à des porteurs d'une maturité professionnelle qui ont suivi la formation leur permettant de s'inscrire aux hautes écoles universitaires. Il a accueilli dès la rentrée sa deuxième volée de candidats. Cette formation s'est révélée attrayante, puisque le nombre de candidats a passé de 32 durant l'année scolaire 2005-2006 à 85 durant l'année scolaire 2006-2007. Sur ces 85 élèves, 31 sont domiciliés dans des cantons voisins.

## **Formation dispensée par le Gymnase intercantonal de la Broye**

Le Gymnase intercantonal de la Broye, qui a ouvert ses portes en août 2005, a achevé en juillet 2006 la formation de sa première volée d'élèves. Compte tenu des particularités de cet établissement intercantonal, cette première volée comprenait à la fois des élèves de 1ère année et des élèves de 2ème année (les élèves domiciliés dans le Canton de Fribourg entrant en principe en 1ère année et les élèves domiciliés dans le Canton de Vaud en principe en 2ème année). Une deuxième volée a été accueillie en août 2006 et ce gymnase compte ainsi durant l'année scolaire 2006-2007 des élèves de 1ère, de 2ème et de 3ème année, approchant de

ce fait de son « rythme de croisière ». La majorité du corps enseignant a été constituée et des demandes de reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale, des certificats d'Ecole de culture générale et des certificats d'études commerciales qui seront délivrés ont pu être déposées. Le représentant de la commission suisse de maturité a rendu une première visite au gymnase.

**Département de la Formation et de la Jeunesse (DFJ)**

**Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)**

**Sources d'informations complémentaires**

**Direction générale de l'enseignement postobligatoire DGEP**

Rue St-Martin 24

1014 Lausanne

Tél.: 021 316 6304

Fax: +41 21 316 6317

E-mail: [info.dgep@vd.ch](mailto:info.dgep@vd.ch)

Site Internet: [www.vd.ch/dgep](http://www.vd.ch/dgep)

**Direction générale de l'enseignement postobligatoire DGEP**

Jean-Pierre Rochat, directeur général, 021 316 6306

[www.vd.ch/dgep](http://www.vd.ch/dgep)

Direction de la formation professionnelle vaudoise (DFPV)

Alain Garnier, directeur général adjoint, 021 316 6320

[www.vd.ch/dfpv](http://www.vd.ch/dfpv)

Direction des gymnases vaudois (DGVD)

Séverin Bez, directeur général adjoint, 021 316 3429

[www.vd.ch/dgvd](http://www.vd.ch/dgvd)

Office de perfectionnement scolaire, de transition et d'insertion (OPTI)

Philippe Martinet, directeur général adjoint, 021 316 3168

[www.opti.edu-vd.ch/](http://www.opti.edu-vd.ch/)

**Département de la Formation et de la Jeunesse (DFJ)**

**Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)**

**Groupes de prestations**

**25.0 Administration**

## **25.0 Administration**

---

Gestion et administration du service.

### **Descriptif**

---

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support organisationnel et logistique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support informatique

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général DFJ
- Services transversaux de l'Etat
- Ecoles de la HEV HES-SO, Université et autres institutions, HEP

## **25.1 Affaires universitaires**

---

Direction des affaires universitaires.

### **Descriptif**

---

- Définition de la politique universitaire
- Exercice de la surveillance de l'UNIL
- Recherche, réquisition et encaissement des subventions fédérales universitaires
- Négocier le plan stratégique et la subvention annuelle
- Surveillance du Bureau des constructions de l'Université de Lausanne-Dorigny (BUD)
- Contrôle de la Fondation maisons pour étudiants UNIL-EPFL (FME)
- Direction du réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO)
- Représenter le canton auprès du conseil de fondation de l'IDHEAP et surveillance

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Etat de Vaud
- Université, communauté universitaire
- IDHEAP
- Confédération
- Etudiants

## **25.2 Haute école vaudoise**

---

Direction de la Haute école vaudoise.

### **Descriptif**

---

- Direction stratégique et coordination des écoles de la HEV
- Surveillance des écoles sous conventions (EESP, La Source, Conservatoire)
- Représentation du canton auprès de la HES-SO et de la HES-S2
- Présidence de la Commission spéciale des admissions de la HES-S2
- Support à la présidente du Comité stratégique de la HES-SO

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Directeurs des écoles (HEIG, ECAL, HECV Santé, EESP, La Source, Conservatoire de Lausanne)
- HES-SO/S2
- Personnels et étudiants des écoles
- Partenaires économiques, professionnels et institutionnels des écoles

**Département de la Formation et de la Jeunesse (DFJ)**

**Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)**

**Groupes de prestations**

**25.3 Haute école pédagogique**

## **25.3 Haute école pédagogique**

---

Haute école pédagogique.

### **Descriptif**

---

Direction opérationnelle et stratégique selon décision du CE du 18.08.2004

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Etudiants
- Formateurs
- Ecole vaudoise



## 25.4 Autres hautes écoles

---

Autres hautes écoles.

### Descriptif

---

- Participation à la gestion et à la direction de la Haute école de musique (HEM)
- Contrôle du fonctionnement de la Haute école de théâtre de Suisse romande (HETSR)

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Corps enseignant
- Personnel administratif et technique
- Etudiants

## Regroupement de la HEIG à Yverdon-les-Bains

Le regroupement de la [Haute école d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud](#) (HEIG-VD) à Yverdon-les-Bains s'est formellement achevé à l'automne 2007. Même si beaucoup reste à faire pour faire vivre le nouvel ensemble, la création de la HEIG-VD, puis le déménagement des activités menées à Lausanne sur le site de St Roch à Yverdon-les-Bains se sont concrétisés au travers de 18 projets spécifiques qui ont associé l'ensemble des corps constitués de la HEIG-VD.

1. Plans du bâtiment St Roch. Bâtiment lui-même construit, aménagé, équipé pour la HEIG. Documents sur les achats par la procédure des marchés publics. Cafétéria ouverte et servant 200 à 300 repas par jour. 800 mètres cubes de matériels déménagés de Lausanne à Yverdon-les-Bains. Plus aucune activité HEIG à Lausanne. Inauguration les 4 et 6 octobre 2006. Contrat de bail.
2. Réseau informatique - câblé et Wi-Fi - en activité à St Roch.
3. Procès verbaux des séances de quelques-uns des 29 groupes de travail ad hoc (voir liste page suivante) montés pour réaliser le regroupement de la HEIG.
4. Organigramme de la nouvelle direction en place.
5. Site internet [www.heig-vd.ch](http://www.heig-vd.ch) publié. Identité visuelle HEIG-VD en application.
6. Le Journal interne d'entreprise Newsletter paraît régulièrement.
7. Rapports sur la Communication (mandats Ecabert et Crettaz).
8. Rapports sur les processus financiers et les processus administratifs.
9. Document Vision 2011.
10. Rapport « Synergie » et son annexe.
11. Rapport sur la gestion des parkings. Nouveaux parkings en activité. Signalisation routière en Ville.
12. Abrégé commun des diplômes des domaines de l'ingénierie et de l'économie.
13. Logiciel GESTAC - gestion de la Haute école - paramétré dans une mesure judicieuse, raisonnable. Logiciel de messagerie uniformisé. Adresses e-mail uniformisée prénom.nom@heig-vd.ch.
14. Espace bibliothèque - médiathèque aménagé.
15. Règlement HEIG (organisation et fonctionnement interne)
16. Règlement et formulaire de demande de remboursement des frais de transport pour les étudiants.
17. Décomptes des heures et des BSM (Biens, services et matériel), état au 31 octobre 2006.
18. Formulaire de requête auprès de l'OFFT quant à la subvention pour le 1er équipement.

## Reconnaissance au niveau suisse des diplômes délivrés par la Haute école pédagogique (HEP)

Soucieuse du développement de hautes écoles pédagogiques de qualité ainsi que de leur intégration dans le système suisse des Hautes écoles, la [Conférence des directeurs de l'instruction publique](#) (CDIP) a édicté des règlements concernant la reconnaissance des diplômes d'enseignement délivrés par les HEP dans les quatre degrés suivants : préscolaire et primaire, secondaire I, secondaire II et enseignement spécialisé.

La [HEP vaudoise](#) a déposé ses dossiers de reconnaissance pour ces quatre filières en juillet 2002 auprès de la CDIP. Les diplômes de maître d'enseignement spécialisé ont obtenu la reconnaissance en octobre 2004. En revanche, la procédure touchant les autres degrés d'enseignement a été suspendue à la demande du Département de la formation et de la jeunesse, suite aux préavis négatifs rendus en juillet 2004 par les Commissions de reconnaissance, dans le cadre de leur procédure d'évaluation.

Afin de combler les lacunes constatées, le Conseil d'Etat, sur proposition de la Cheffe du DFJ, a mis en place en août 2004 un Comité de Direction chargé de procéder à une réorganisation en profondeur de la structure et de l'organisation de la HEP. De nouveaux dossiers de reconnaissance ont été déposés le 15 décembre 2005 auprès de la CDIP. Sur la base des rapports des commissions d'experts, le Comité de la CDIP a reconnu, en date du 9 octobre 2006, les trois diplômes d'enseignement délivrés par la HEP pour lesquels le canton de Vaud avait demandé la reconnaissance. Cette dernière, accordée sans conditions, porte également avec effet rétroactif sur les titres décernés par la HEP depuis sa création.

Le poids qui pesait depuis quatre ans sur l'institution est ainsi levé, ouvrant la perspective d'un débat serein sur l'élaboration d'une nouvelle loi sur la Haute école pédagogique.

[Lire le dossier complet.](#)

## Regroupement de l'ECAL à Renens

L'[Ecole cantonale d'art de Lausanne](#) (ECAL) connaît depuis quelques années un succès sans précédent. De San Francisco à Shanghai, en passant par Milan, Londres, Paris ou New York, le retentissement de ses expositions et ateliers en font un acteur incontournable de la scène mondiale. Sise depuis 1988 sur deux sites distants de douze kilomètres (à Lausanne et à Bussigny), elle est passée en dix ans de 145 étudiants et étudiantes à plus de 340. De plus, elle dispense également des modules de formation pour quelque 600 étudiants de la [HEP](#) et de l'[EPFL](#). Pour faire face à l'augmentation des effectifs et mener à bien sa mission de haute école d'art et de design dans des conditions optimales, de nouvelles dispositions devaient impérativement être envisagées.

A la fin de l'année 2002, l'opportunité d'un regroupement de l'ensemble de l'ECAL sur le site de l'ancienne usine IRIL à Renens s'est présentée. Un comité de pilotage, composé des conseillers d'Etat Anne-Catherine Lyon et de Pascal Broulis a abouti à la conclusion que cette possibilité représentait la solution à la fois la mieux appropriée et la plus avantageuse financièrement pour l'ECAL. La rénovation de l'immeuble serait prise en charge par le propriétaire, seuls les frais engendrés par le déménagement et l'équipement des nouvelles surfaces étant à la charge de l'Etat.

Sur cette base, un projet de décret a été soumis au Grand Conseil, qui l'a adopté dans sa séance du 21 décembre 2005.

Le calendrier des travaux, lesquels ont débuté au printemps 2006, prévoit une mise à disposition de l'ECAL de ses nouveaux locaux pour la rentrée 2007-2008. Le site et ses locaux abriteront également d'autres locataires : l'EPFL, avec laquelle l'ECAL collabore de manière intense, les ateliers de la [Ville de Renens](#) et la galerie l'Elac notamment. Les travaux de transformation du bâtiment ont été confiés à l'architecte [Bernard Tschumi](#), auteur de plusieurs réalisations de notoriété internationale.

La réalisation de ce projet représente un intérêt stratégique pour le Canton. De plus, l'implantation de l'ECAL à Renens contribue de manière importante à la préservation du tissu économique et culturel de l'Ouest lausannois, affaibli par de nombreuses restructurations et fermeture d'entreprises au cours de ces dernières années.

## Développement des relations internationales de la HEV

Madame Anne-Catherine Lyon, cheffe du département de la formation et de la jeunesse du canton de Vaud, a mandaté Michel Rochat, Directeur de la Haute école vaudoise (HEV), pour conduire une mission visant à développer les relations entre la HEV, respectivement la [HES-SO](#), et les universités américaines.

Michel Rochat a séjourné à San Francisco du 1er septembre au 30 novembre 2006. Sur place il a bénéficié de la logistique de [Swissnex](#), le consulat scientifique suisse à San Francisco.

Au programme, des conférences, des visites d'université et quatre semaines à thème destinées à lancer concrètement et pragmatiquement la collaboration entre des universités californiennes et la HEV.

Durant chaque semaine "à thème" trois collègues de la HEV/HES-SO ont rejoint Michel Rochat pour assurer la promotion des compétences de la HEV. Chaque sujet a donné lieu à des séances de travail avec des institutions américaines et a fait l'objet d'une présentation publique au siège de Swissnex ou au Consulat général de Suisse à San Francisco.

Durant ces trois mois, Michel Rochat a tenu un [journal de bord](#) décrivant jour après jour ses activités de promotion de la HEV et de la HES-SO.

### Les quatre thèmes

- Magnetic cooling (système de refroidissement sans CFC): National Institute of Technology (Washington); Astonautics Corporation of America (Madison); Iowa State University (Des Moines) et présentation d'un prototype spécialement acheminé pour cette occasion à San Francisco.
- Innovative Social Work: Université de Berkeley; Delancey Street Foundation (Ville de San Francisco); Université de Stanford; UCLA (Los Angeles) et soirée de "networking" à la résidence du Consulat général de Suisse à San Francisco
- Multimedia, security and networks: San José State University, California State University Long Beach; Thomson (Burbank); California State University Fullerton; Claremont Graduate School; Vigiliti systems Inc. (San José); Parc scientifique Girvan (San José); Columbia University (New-York) et présentation d'une conférence au siège de Swissnex à San Francisco.
- Oenologie: Vina Robles (Paso Robles); Cal Poly University (San Luis Obispo);

Hahn Estates (Monterey); Merryvale (Napa Valley); Trefethen (Napa Valley); Wente (Livermore); Davis University; Ridge (Santa Clara) et présentation d'une conférence, avec dégustation de vins suisses, au siège de Swissnex à San Francisco.

A ces semaines thématiques s'ajoutent six conférences dans des clubs d'affaires californiens et plus d'une vingtaine de visites dans des universités et laboratoires dont les plus marquants sont San Diego State University, University of the Pacific (Stockton), Ecosystemventures (San Francisco); Humboldt University; University of Northern California.

Toutes ces visites ont été préparées durant l'été 2006 et avaient des thèmes de discussion préparés. Les discussions se sont concentrées sur les échanges d'étudiants, de professeurs et la collaboration en matière de recherche et débouchent sur des projets concrets pour 2007 et 2008, soit:

- Une Université d'été 2007 organisée conjointement par la HEIG-Vd et les Universités de Fullerton, Claremont, Long Beach et San José;
- Une participation de la HES-SO / HEV à la journée internationale de Humboldt qui a lieu en novembre 2007;
- Une Université d'été 2008 organisée conjointement avec l'Université de Humboldt;
- Une Université d'été 2008 à Changins;
- Un cycle de conférence 2008 "Social Work" qui aura lieu dans trois écoles de la HES-SO auxquelles seront associés Stanford et UCLA;
- Une convention de collaboration avec le NIST, Ecosystemventures et Iowa State University.

D'une manière générale, nous constatons que les universités et laboratoires américains ne sont pas mieux dotés en équipement que les écoles de la HEV. Les conditions matérielles d'enseignement, même pour les plus prestigieuses Universités américaines, atteignent rarement le niveau d'équipement suisse. Notre mission est de le mettre en valeur, de créer toutes les plus-values possibles au profit des étudiants et professeurs de notre haute école. Ainsi nous préparerons au mieux les générations montantes pour les nouveaux défis qui les attendent et nous contribuerons également au développement économique de notre région.

## **Elaboration d'une nouvelle loi sur la Haute école pédagogique**

La [Haute école pédagogique](#) vaudoise a été créée par la loi du 8 mars 2000 et mise en œuvre selon le règlement de la HEP du 2 juillet 2001. Ouverte en août 2001, elle est née de la fusion de l'ensemble des institutions vaudoises, au nombre d'une dizaine, chargées jusqu'alors de la formation des enseignants.

Suite à la suspension du processus de reconnaissance des diplômes conduit par la CDIP, le Conseil d'Etat, sur proposition de la Cheffe du DFJ, a institué en août 2004 un Comité de Direction chargé d'élaborer un plan d'action de réorganisation de la HEP d'ici fin 2004. Sur la base des propositions du Comité, le Conseil d'Etat a opté

pour un processus de refondation complète de l'institution, impliquant la création d'une nouvelle HEP et, pour ce faire, la révision complète des bases légales et réglementaires en vigueur.

Pour ce faire, le Conseil d'Etat a soumis au Grand Conseil un exposé des motifs et projet de décret proposant l'abrogation de la loi du 8 mars 2000, l'institution d'un régime transitoire pour la période 2005-2008 et l'ouverture d'un large débat public sous la forme d'Assises sur la formation des enseignants, préalable à l'élaboration d'une nouvelle loi.

Adopté par le Grand Conseil le 5 juillet 2005, le décret impartissait en outre au Conseil d'Etat un délai au 31 décembre 2006 pour la présentation d'une nouvelle loi.

Le 23 novembre 2005, le Conseil d'Etat a adopté un règlement sur l'organisation de la Haute école pédagogique, permettant à la HEP de poursuivre sa mission dans l'attente de l'adoption par le Grand Conseil d'une nouvelle loi. Le 28 janvier 2006, les Assises sur la formation des enseignants organisées par le DFJ réunissaient, suite à une vaste consultation écrite préalable, trois cents personnes sur le site de Dorigny, permettant de dégager les lignes de force d'un futur nouveau régime légal de la HEP : renforcement de l'identité d'institution de niveau tertiaire, élévation des exigences d'accès, revalorisation de la formation des enseignants des degrés préscolaire et primaire, développement des passerelles, de la mobilité et des collaborations avec les autres Hautes écoles.

Sur la base de ces résultats, le Département de la formation et de la jeunesse a élaboré, durant le printemps 2006, un avant-projet de loi dont le Conseil d'Etat a autorisé la mise en consultation le 14 juillet 2006, fixant un délai de réponse au 30 septembre 2006. Les résultats de cette consultation ont confirmé la nécessité d'une loi qui institue, dans sa forme comme dans son contenu, une nouvelle identité pour l'institution chargée de la formation des enseignants. Les réponses témoignaient également d'un souci de dégager des solutions à la fois ambitieuses et réalisables dans le contexte actuel.

Le Département de la formation et de la jeunesse a réexaminé le projet, en tenant compte dans toute la mesure du possible des sensibilités et des propositions exprimées. Optant, dans un souci de clarté et de lisibilité, pour le modèle de loi cadre, il s'est attaché ainsi à définir les principales caractéristiques de l'institution : statut, gouvernance, organisation interne, organisation des études, conditions d'admission, personnel et financement, prévoyant de renvoyer au niveau réglementaire les détails de fonctionnement et de gestion.

Le projet, une fois remanié, devant faire encore l'objet d'une consultation interne, notamment auprès des services transversaux, le Conseil d'Etat, confronté à la brièveté des délais impartis, a décidé dans sa séance du 6 décembre 2006 d'adresser au Grand Conseil une demande le priant de reporter au 15 février 2007 la date de dépôt de l'exposé des motifs et projet de loi sur la Haute école pédagogique.

**Plan stratégique de l'Université de Lausanne**

La loi du 6 juillet 2004 sur l'[Université de Lausanne](#) prévoit à son article 9 qu'« un plan stratégique pluriannuel est établi en début de législature entre le Conseil d'Etat et l'Université ; il est soumis au Grand Conseil pour adoption ». Conformément à cette disposition, la Direction de l'Université a rédigé, en consultation avec les doyens des facultés, un projet de plan stratégique exprimant les intentions de l'Université concernant son développement pour les cinq prochaines années. Ce document a fait l'objet d'une discussion approfondie au sein du Conseil de l'Université, qui l'a préavisé favorablement.

Le projet de plan sera transmis au Département de la formation et de la jeunesse, qui l'évaluera et en négociera la teneur avec la Direction de l'Université. Il sera ensuite soumis au Conseil d'Etat, puis au Grand Conseil, pour adoption, à fin 2007. Considéré comme une « boussole institutionnelle » pour l'ensemble des actions inscrites dans le processus de planification de l'Université, ce plan stratégique servira notamment de base pour la détermination de la dotation financière de l'institution.



**Département de la Formation et de la Jeunesse (DFJ)**

**Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)**

**Sources d'informations complémentaires**

Département de la formation et de la jeunesse (DFJ)  
Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)  
Rue de la Barre 8  
1014 Lausanne

Tél.: 021 316 3501

Fax: 021 316 3506

E-mail: [info.dges@vd.ch](mailto:info.dges@vd.ch)

Site Internet: [www.vd.ch/dges](http://www.vd.ch/dges)

## Département de la Formation et de la Jeunesse (DFJ)

### Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

#### Groupes de prestations

#### 29.0 Direction du Service

## 29.0 Direction du Service

---

Gestion et administration du Service : direction - coordination - lien avec la cheffe du DFJ, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil.

### Descriptif

---

- Direction du Service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Collaborateurs du Service
- Secrétariat général
- Offices
- Directions des écoles de l'enseignement spécialisé
- Directions DGEO

**Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)**

**Groupes de prestations**

**29.1 Enseignement spécialisé**

**29.1 Enseignement spécialisé**

Enseignement spécialisé, classes de développement et relève des parents.

**Descriptif**

*Descriptif des prestations ou activités*

- A. Enseignement spécialisé
  - Service éducatif itinérant
  - Enseignement spécialisé dans l'école publique par l'aide à l'intégration
  - Le soutien pédagogique spécialisé
  - Le renfort pédagogique
  - L'aide à l'enseignant
  - Enseignement spécialisé dans des écoles spéciales
  - Préformation professionnelle dans les écoles spéciales
  - Mesures pédagothérapeutiques dans les écoles spéciales
  - Encadrement socio-éducatif dans les écoles spéciales
- B. Pédagogie compensatoire
  - Classes de développement
  - Maîtres de classes de développement itinérants
- C. Surveillance et conseil pédagogique
  - Haute surveillance des écoles spéciales
  - Conseil pédagogique auprès des enseignants : information, aménagement, adaptations diverses
- D. Divers
  - Aide à l'intégration précoce : intégration jardins d'enfants ou garderies (SPJ : service leader)
  - Autres aides onéreuses (financement de formation particulière)
  - Prises en charge ponctuelles de quelques heures à un hébergement plus long (week-ends, journées, etc)
  - Intégration au sein des lieux d'accueil ordinaires : unités d'accueil pour écoliers ; apems....

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- A. Enfants et adolescents mineurs en situation de handicap

- Elèves en difficulté scolaire relevant de la pédagogie compensatoire
- Parents d'enfants ayant un handicap
- Familles avec enfant lourdement handicapé
- Ecoles spéciales privées reconnues d'utilité publique
- Classes officielles communale
- Directions d'établissements DGEO
- Classes de développemend
- Jardins d'enfants et garderies
- B. Partenaires
  - Ecoles spéciales publiques
  - Ecoles spéciales privées reconnues d'utilité publique
  - Associations professionnelles
  - AVMES
  - AVMD
  - Associations de parents
  - AVOP

## Département de la Formation et de la Jeunesse (DFJ)

### Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

#### Groupes de prestations

#### 29.2 Office cantonal des Bourses d'études et d'apprentissage (OCBE)

### 29.2 Office cantonal des Bourses d'études et d'apprentissage (OCBE)

---

Bourses et prêts d'études et d'apprentissage.

#### Descriptif

---

- - Octroi d'aides financières individuelles pour l'aide à la formation professionnelle et académiques.
- Octroi de bourses d'études à fonds perdu et de prêts aux familles et aux personnes dont le revenu ne permet pas de financer des frais de formation.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- - Familles des apprentis, élèves et étudiants dépendants financièrement de leurs parents
- Apprentis, élèves et étudiants indépendants de leurs parents au sens de l'art. 12 LAE

## Département de la Formation et de la Jeunesse (DFJ)

### Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

#### Groupes de prestations

### 29.3 Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)

## 29.3 Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)

---

Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP).

### Descriptif

---

- Gestion, coordination et mise en oeuvre de l'orientation scolaire et professionnelle générale des élèves de la scolarité obligatoire, post-obligatoire, des jeunes en transition ou en formation et des adultes, par l'Office cantonal et les Centres régionaux.
- Production, gestion, maintenance et diffusion de la documentation relative aux métiers, aux filières de formation et au marché de l'emploi.
- Coordination cantonale au sein de la CIIP (Conférence intercantonale de l'instruction publique).

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Sur demande ou dans le cadre de groupes constitués
- Tous les élèves de l'enseignement public et privé des degrés 6 à 12
- Toutes autres personnes, adultes en emploi, chômeurs, étudiants, apprentis.
- Toutes personnes, institutions ou entreprises bénéficiant des prestations d'information soit par l'intermédiaire du site " orientation.ch " ou dans les CIEP (Centres d'information sur les études et les professions)

## Département de la Formation et de la Jeunesse (DFJ)

### Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

#### Groupes de prestations

#### 29.4 Office des écoles en santé (ODES)

### 29.4 Office des écoles en santé (ODES)

---

Promotion de la santé physique, mentale et sociale en milieu scolaire.

#### Descriptif

---

- Définition et promotion d'une culture commune en santé scolaire
- Elaboration d'un cadre de référence pour les activités en santé scolaire
- Formation et encadrement des quatre principaux corps d'intervenants
- Conseils et soutien aux directeurs et directrices, à leur demande, en matière de santé scolaire
- Soutien financier et suivi des actions de santé dans les établissements
- Financement des cours d'éducation sexuelle donnés dans les établissements par ProFa
- Suivi des projets d'établissement en cours de réalisation, participation à l'élaboration et accompagnement de nouveaux projets

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Médiateurs (partenaires)
- animateurs de santé (partenaires)
- Médecins et infirmières scolaires
- Elèves des établissements dépendant du DFJ, du cycle initial à la scolarité postobligatoire et aux écoles professionnelles, ainsi qu'aux institutions dépendant de l'enseignement spécialisé
- Familles

**Département de la Formation et de la Jeunesse (DFJ)**

**Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)**

**Groupes de prestations**

**29.5 Office de psychologie en milieu scolaire (OPS)**

## **29.5 Office de psychologie en milieu scolaire (OPS)**

---

Psychologie en milieu scolaire.

### **Descriptif**

---

- Psychologie en milieu scolaire
- Psychomotricité en milieu scolaire
- Logopédie en milieu scolaire

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Elèves et familles en difficulté
- Enseignants, directeurs et autres intervenants internes ou externes aux établissements scolaires



**Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)**

**Événements marquants, évolutions significatives**

**Service**

Sous l'impulsion de son nouveau chef, M. Serge Loutan, la direction du service poursuit sa restructuration dans le but d'assurer la coordination de toutes les formes d'appui à la formation.

**Office de l'enseignement spécialisé (OES)**

Après une année d'existence en tant qu'office de l'enseignement spécialisé, l'unité a recherché un fonctionnement optimal, un équilibre et une place au sein du Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation.

Sa mission de coordination des mesures d'enseignement spécialisé au sein de l'école régulière, ainsi qu'auprès des écoles d'enseignement spécialisé privées reconnues d'utilité publique a été poursuivie dans le sens d'une plus grande orientation vers l'école régulière et d'une meilleure intégration des élèves ayant des besoins spécifiques.

La stabilisation des effectifs de l'enseignement spécialisé est un indicateur intéressant des efforts accomplis dans ce sens.

L'OES a participé, dans le cadre de la RPT, au projet d'accord intercantonal sur la pédagogie spécialisée, en étant représenté dans plusieurs groupes de travail de la CDIP et du CSPS (Centre suisse de pédagogie spécialisée).

L'OES a consolidé et accompagné des projets d'écoles d'enseignement spécialisé privées reconnues d'utilité publique visant à leur meilleur fonctionnement, à l'instar notamment de Perceval, Florère, La Monneresse.

L'OES a déposé auprès du Conseil d'Etat, un rapport sur l'accueil temporaire des enfants polyhandicapés en dessous de quatre ans. Ce projet vise à consolider les structures existantes dans l'accompagnement des familles et des enfants dans les diverses régions du canton.

L'OES a déployé au service des écoles d'enseignement spécialisé deux compétences spécifiques, l'une dans le domaine de l'éducation physique et l'autre dans le domaine de l'informatique pédagogique, afin de coordonner, de renforcer et d'enrichir ces aspects transversaux de l'enseignement spécialisé.

## **Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage (OCBE)**

L'Office des bourses d'études a connu une année 2006 difficile. En mai, les retards accumulés pour diverses raisons dans les décisions d'octroi se montaient jusqu'à une année. Ces trop longs délais n'étaient plus supportables pour les bénéficiaires potentiels, ceux-ci ayant largement, voire entièrement terminé l'année de formation pour laquelle ils avaient demandé une bourse lorsque leur demande trouvait finalement une réponse.

La nécessité de redresser cette situation chaotique a conduit Monsieur Serge Loutan, Chef du service de l'enseignement spécialisé et de l'aide à la formation (SESAF) dont dépend l'Office cantonal des bourses, à prendre des mesures dès le mois de juin 2006. Une analyse en profondeur des dysfonctionnements de l'Office a mis en évidence des lacunes dans le management et l'organisation du travail, ainsi que l'inadéquation des outils, ceci principalement en raison de la modification et de la complexification des dossiers à traiter.

Les principales mesures prises dans chacun des domaines identifiés comme problématiques ont porté rapidement leurs fruits, puisqu'à la fin de l'année, l'Office a pour la première fois depuis plusieurs années atteint ses objectifs financiers, à savoir l'attribution de l'entier des crédits accordés pour l'année 2006. Le second objectif planifié, soit le traitement de toutes les demandes de bourse pour l'année académique 06-07 sera réalisé dans la première moitié du mois de février 2007, manquant ainsi de peu la cible visée.

Pendant tous ces mois difficiles, les responsables ont pu compter sur un personnel compétent et motivé qui a accepté temporairement de faire passer sa vie personnelle au second plan pour se consacrer entièrement à la réalisation des objectifs annoncés. Que toutes les personnes qui par leur travail ont permis ce remarquable redressement trouvent ici l'expression de notre reconnaissance et nos chaleureux remerciements.

C'est donc dans un environnement pacifié que l'Office a repris ses activités pour l'année académique 2007-2008, mais en restant vigilant, car la stabilisation de la situation favorable actuelle demandera encore de nombreux efforts.

## **Office de psychologie scolaire (OPS)**

1) Gestion de l'office : 2006 a été la première année complète après la cantonalisation.

Les questions restées en suspens depuis le 1<sup>er</sup> mai 2005 concernant le transfert du personnel, en particulier dans le domaine des caisses de pension, ont pu être enfin résolues.

L'OPS a accueilli son premier apprenti dans l'équipe administrative centrale.

Un groupe consultatif réunissant tous les partenaires concernés par la logopédie publique et privée a commencé son travail en relation avec la RPT.

2) Manifestations : tous les collaborateurs de l'OPS ont été accueillis par Mme A.-C. Lyon, M. S. Loutan et Mme E. Sayad lors d'une journée commune le 29 août. Ce moment a permis à chaque collaborateur de prendre la mesure de la structure à laquelle il était rattaché et de (re)nouer des contacts avec des collègues d'autres régions.

3) Domaine professionnel : l'OPS a entrepris l'inventaire et la description des prestations actuellement offertes. Ce travail a été initié à la suite de la journée du 29 août. La démarche va aboutir à la création d'un catalogue des compétences attendues de chaque collaborateur et des prestations qui doivent être mises à dispositions de chaque établissement ou région. Il sera achevé dans le courant 2007 et permettra ainsi de déployer les ressources professionnelles équitablement dans le canton.

Tout au long de 2006, l'OPS et la DGEO ont travaillé à clarifier leur collaboration et particulièrement la transmission des informations entre enseignants, parents, PPLS et directions scolaires. Un texte réglementant cette question a été diffusé auprès de tous les enseignants et PPLS. Il recadre les responsabilités de chaque acteur dans la collaboration autour de la prise en charge des enfants scolarisés.

### **Office des écoles en santé (ODES)**

1) Gestion de l'office : l'organigramme de l'ODES n'est pas encore stabilisé, néanmoins, suite au départ du titulaire, le poste de responsable des médiateurs scolaire a été repourvu en juin. L'organisation interne a été repensée pour obtenir une meilleure coordination entre les responsables des trois secteurs (infirmier, pédagogique et médical) et pour améliorer le système d'octroi de subsides pour les actions scolaires.

2) Manifestations : en 2006, l'ODES a fêté les vingt ans d'existence des animateurs de santé par une journée interdisciplinaire qui a mêlé conférences, ateliers et présentation de leurs actions de promotion de la santé par les établissements.

En avril, l'ODES a organisé une journée de travail concernant la prise en compte de la maltraitance en milieu scolaire. Ce séminaire regroupait les infirmières, médecins scolaires et directions. Le travail de cette journée s'est appuyé sur une enquête préalable auprès des établissements scolaires qui a fait aussi l'objet d'un rapport de l'ODES diffusé auprès de tous les participants.

3) Domaine professionnel : en 2006, l'ODES a reçu la mission de préparer des programmes de prévention des dépendances, de promotion de l'alimentation saine ainsi que de la généralisation de la prophylaxie dentaire. Après un travail d'élaboration en collaboration avec les partenaires, l'ODES a pu présenter ces programmes aux chefs du DSAS et du DFJ à la fin décembre. Leur validation et mise en route se feront en janvier 2007.

## Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage (OCOSP)

Suite à la réorganisation (été 2004) de l'OCOSP, qui s'est concrétisée par le passage à cinq Centres régionaux d'OSP (en lieu et place des 14 OROSP), l'Office consolide la mise en œuvre de la nouvelle structure.

Ainsi, afin d'harmoniser la gestion administrative et financière des Centres et de donner aux responsables les outils adéquats, des procédures ont été élaborées.

Cette volonté de développer la Qualité au sein de l'Office s'est également concrétisée par l'élaboration de procédures « métier » (information et conseil en OSP).

Afin que chaque collaboratrice et collaborateur puisse avoir accès, en tout temps, à ces documents, un système d'accès informatisé à l'ensemble de ces procédures a été mis à leur disposition.

La Bourse des places d'apprentissage, à consulter sur [www.orientation.ch](http://www.orientation.ch), est alimentée par la vaste enquête que conduit l'Office auprès des entreprises vaudoises dans le but de recenser les métiers où des places d'apprentissage sont disponibles. Désormais, le contrôle et la mise à jour des informations se font en continu.

Quant aux prestations d'Information et de Conseil, l'OCOSP constate que les situations présentées par certains adolescents se complexifient de plus en plus. Face à ce constat et au nombre toujours croissant de jeunes demandeurs d'un conseil en insertion ou d'une voie d'études, un catalogue des prestations a été élaboré, ce qui a permis une large réflexion sur les prestations et leurs objectifs. Ce travail va se poursuivre pour les prestations aux jeunes adultes en difficulté et pour les adultes, notamment, dans une perspective de validation des acquis.

Des collaborations interinstitutionnelles ont également permis à l'OCOSP de dispenser des prestations d'information et d'orientation aux jeunes fréquentant les SEMestres de MOtivation, offrant à ces jeunes l'appui nécessaire à leur insertion professionnelle.

Enfin, en collaboration avec le SCRIS, l'OCOSP a réalisé une enquête « Choix de formation des jeunes à l'issue de la scolarité obligatoire et des filières de transition » qui fournit de précieux renseignements sur les profils des jeunes en recherche d'une formation professionnelle ainsi que sur les filières de formation auxquelles ils aspirent.

Le questionnaire « climat d'établissement » a été adapté pour le primaire et utilisée pour la première fois.

**Département de la Formation et de la Jeunesse (DFJ)**

**Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)**

**Sources d'informations complémentaires**

**Département de la formation et de la jeunesse (DFJ)**

Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

Bâtiment administratif de la Pontaise

Av. des Casernes 2

1014 Lausanne

Tél.: 021 316 5401

Fax: 021 316 5761

E-mail: [info.sesaf@vd.ch](mailto:info.sesaf@vd.ch)

Site Internet: [www.vd.ch/sesaf](http://www.vd.ch/sesaf)

## Département de la Formation et de la Jeunesse (DFJ)

### Service de protection de la jeunesse (SPJ)

#### Groupes de prestations

#### 28.0 Direction et unités d'état-major du service

## 28.0 Direction et unités d'état-major du service

Direction et unités d'état-major du service.

### Descriptif

#### Direction du service et unités de support (état-major)

Le Service de protection de la jeunesse est organisé en offices et unités. Les Offices régionaux de protection des mineurs et l'Office de surveillance des structures d'accueil de mineurs fournissent aux bénéficiaires les prestations qui relèvent des missions du service.

Les Unités fournissent des prestations aux partenaires du Service pour l'accomplissement de ses missions ou à l'interne du Service (état-major de direction, support aux offices).

#### Unité logistique et finances

L'Unité logistique et finances a la responsabilité notamment de la comptabilité et du contentieux, des contributions des parents aux frais de placement, de la gestion administrative du personnel et du support logistique et informatique.

#### Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées

L'Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées a la responsabilité de la régulation et de la gestion des places d'accueil pour les enfants et adolescents qui doivent être placés hors de leur milieu familial, ainsi que du suivi et du soutien aux institutions ou organismes éducatifs et aux familles d'accueil qui sont mandatées à cet effet. Elle gère en outre les subventions allouées aux institutions ou organismes éducatifs reconnus d'utilité publique.

#### Unité de support méthodologique

L'Unité de support méthodologique a la responsabilité notamment du suivi de la qualité et de la quantité des prestations et du support méthodologique, en particulier par la formation continue. Elle assure en outre la consultation des dossiers d'enfant

archivés, l'information et la mise à disposition de la documentation relative aux activités du Service , ainsi que le suivi des demandes de stage et de formation pratique pour les étudiants de la Haute école spécialisée santé-social.

### **Unité d'appui juridique**

L'Unité d'appui juridique conseille les offices et les unités dans le traitement des mandats confiés au Service, lors de décisions rendues par le Service ou pour le traitement des affaires contentieuses.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Population mineure concernée (5000 enfants) et leurs familles
- Mineurs suivis par le SPJ pour les aspects financiers (sans suivi socio-éducatif)

**Département de la Formation et de la Jeunesse (DFJ)**

**Service de protection de la jeunesse (SPJ)**

**Groupes de prestations**

**28.1 Prévention de la mise en danger des mineurs dans leur développement**

## **28.1 Prévention de la mise en danger des mineurs dans leur développement**

---

Prévention de la mise en danger des mineurs dans leur développement.

### **Descriptif**

---

L'Unité de prévention primaire petite enfance est responsable de la conduite de programmes de prévention en collaboration avec le Service de la santé publique, notamment le programme de promotion de la santé et de prévention pour la petite enfance.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Programmes de prévention primaire petite enfance
- Programmes généraux de prévention de la mise en danger de mineurs
- Associations et organismes ayant une activité de prévention en faveur des mineurs



**Service de protection de la jeunesse (SPJ)**

**Groupes de prestations**

**28.2 Protection et aide aux mineurs en danger dans leur développement (action socio-éducative)**

**28.2 Protection et aide aux mineurs en danger dans leur développement (action socio-éducative)**

---

Protection et aide aux mineurs en danger dans leur développement (action socio-éducative).

**Descriptif**

---

Les quatre Offices régionaux de protection des mineurs (ORPM) sont chargés de l'intervention socio-éducative en faveur du mineur et de sa famille. Les tâches qui en découlent sont principalement :

- Exécution de mandats judiciaires civils et pénaux
- Conseil, soutien, aide socio-éducatif familles et mineurs en difficulté (appui social, psychosocial, et éducatif auprès de la famille ; placement du mineur hors du milieu familial ; autres mesures)

Les évaluations ordonnées dans le cadre de procédures de divorce ou de séparation sont conduites pour l'ensemble du canton par un groupe spécialisé rattaché à l' ORPM du Centre.

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Population mineure et parents
- Ordre judiciaire
- Santé publique et instruction publique
- Associations socio-éducatives
- Autorités administratives et politiques

## **28.3 Surveillance de l'accueil de mineurs hors de leur milieu familial**

Le SPJ autorise et surveille les différentes formes d'accueil d'un enfant hors de son milieu familial (adoption ; accueil familial avec hébergement ; internat ; camps et colonies ; accueil collectif préscolaire ou parascolaire ; accueil familial de jour). Cette mission est confiée à l'Office de surveillance des structures d'accueil de mineurs (OSSAM), en application de l'Ordonnance fédérale réglant le placement d'enfants à des fins d'entretien et en vue d'adoption.

Avec l'entrée en vigueur de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), la compétence en matière d'autorisation et de surveillance de l'accueil familial de jour est déléguée aux communes ou associations de communes.

### **Descriptif**

- Délivrance des autorisations
- Surveillance des placements
- Soutien et orientation de l'équipement socio-éducatif, appel d'offres, élaboration de projets de contrats de prestations ; subventions,
- Examen des budgets et des comptes des institutions et des structures subventionnées
- Développement d'un réseau de familles d'accueil et de familles d'accueil spécialisées
- Classification des diplômes et subventions pour les structures d'accueil de jour

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Population mineure
- Institutions d'hébergement pour mineurs
- Familles d'accueil, familles d'accueil spécialisées
- Structures collectives d'accueil de la petite enfance
- Réseaux d'accueil familial de jour ; familles d'accueil à la journée

## Activité du SPJ en 2006 - quelques chiffres

### Protection des mineurs

En 2006, l'activité des Offices régionaux de protection des mineurs a continué de s'intensifier. Ainsi, par rapport à fin 2003, soit trois ans après la réorganisation du SPJ (création des Offices régionaux de protection des mineurs) et deux après l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection des mineurs, le nombre d'enfants suivis annuellement a augmenté de 35 %.

année	dossiers suivis dans l'année	dossiers ouverts dans l'année	dossiers fermés dans l'année	différence ouverts - fermés	total des dossiers actifs en fin d'année	dossiers actifs en fin d'année, par assistant social référent (effectif selon DO)
2001	3725	1027	753	274	2972	66
2002	3888	907	758	149	3130	68
2003	3927	794	685	109	3242	65
2004	4351	1100	680	420	3671	73
2005	4863	1188	896	292	3967	73
2006	5303	1287	892	395	4411	83

Note : grâce à l'engagement de personnel auxiliaire, le nombre total d'enfants suivis par assistant social a pu être ramené à 70 (la norme fixée par le Règlement d'application de la Loi sur la protection des mineurs étant de 60)

Pour chaque région, le détail en 2005 est le suivant:

ORPM	dossiers actifs à fin 2006	dossiers ouverts en 2006	dossiers fermés en 2006	différence ouverts - fermés	dossiers actifs en fin d'année, par assistant social référent (effectif selon DO + aux.)	% dossiers actifs / population de 0 à 19 ans
ouest	669	258	139	119	73.76	1.75 %
nord	1166	319	243	76	67.52	3.63 %
centre	1695	456	296	160	72.10	3.65 %
est	881	254	214	40	66.08	2.65 %
<b>total</b>	<b>4411</b>	<b>1287</b>	<b>892</b>	<b>395</b>	<b>69.79</b>	<b>2.94 %</b>

En plus des quelque 5300 situations de mineurs nécessitant une intervention socio-éducative, le SPJ a été mandaté pour procéder à environ 390 évaluations dans le cadre de procédures de divorce ou de protection de l'union conjugale.

Il a en outre assuré le suivi administratif et financier de quelque 600 dossiers pour des enfants placés à la demande de l'Office du tuteur général, du Tribunal des mineurs, de tuteurs ou tutrices privés, ou de parents.

## Surveillance de l'accueil de mineurs

Dans le cadre de son activité ordinaire, l'Office de surveillance des structures d'accueil de mineurs a conduit une centaine d'enquête en vue d'adoption, suivi 130 enfants avant ou après adoption et accompagné environ 200 familles dans la recherche d'un enfant à adopter.

Environ 400 structures d'accueil collectif de jour sont soumises au régime d'autorisation et de surveillance. Le SPJ a par ailleurs subventionné 170 d'entre elles. Il a également coordonné et subventionné l'action de 33 réseaux d'accueil familial à la journée ("mamans de jour").

Par ailleurs, le groupe "Placements familiaux" de l'Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées a effectué une cinquantaine d'évaluations en vue d'une autorisation d'accueil familial avec hébergement et accompagné 200 familles qui accueillent un ou plusieurs enfants placés par les Offices régionaux de protection des mineurs ou l'Office du tuteur général.

## Projets développés en 2006

### Loi sur l'accueil de jour des enfants

Le Grand Conseil a adopté en date du 20 juin 2006 la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE). Cette loi est entrée en vigueur le 01.09.2006 pour son volet organisationnel; le volet financier est entré en vigueur au 01.01.2007.

Le 10.11.2006, le Service de protection de la jeunesse a adopté les cadres de référence et référentiels de compétences relatifs à l'accueil familial de jour (mamans de jour), à l'accueil collectif de jour préscolaire (0-6 ans) et à l'accueil collectif de jour parascolaire (6-12 ans).

Ces directives sont entrées en vigueur au 01.12.2006, en même temps que le Règlement d'application de la loi.

Les objectifs la Lois sur l'accueil de jour sont les suivants :

- assurer la qualité de l'ensemble des milieux d'accueil de jour des enfants, par le régime d'autorisation et de surveillance, tel que prévu par l'Ordonnance fédérale sur le placement d'enfants et concrétisé par les cadres de référence définis par le Service de protection de la jeunesse - les projets de cadre de référence et de référentiel de compétence ont été soumis à consultation des milieux intéressés en décembre 2005
- tendre à une offre suffisante en places d'accueil sur tout le territoire du canton, financièrement accessibles en priorité pour les enfants des parents qui travaillent ou qui sont en formation, en développant le dispositif existant et en s'appuyant sur les projets conçus régionalement par les communes, les associations et les entreprises
- organiser le financement de l'accueil de jour, notamment par la création d'une fondation de droit public intervenant comme organe de subventionnement grâce à un budget principalement alimenté par l'économie (les employeurs), l'État et les communes.

Dès 2007, la Fondation pour l'accueil de jour reprendra et développera l'aide financière aux structures d'accueil de jour.

## **Politique socio-éducative**

En application de la *Loi sur la protection des mineurs*, le DFJ a établi, en concertation avec les milieux concernés, une politique qui définit les prestations socio-éducatives nécessaires à la protection des mineurs en danger dans leur développement. Celle-ci a été adoptée par la Cheffe du Département de la formation et de la jeunesse en date du 28.08.2006.

La politique socio-éducative en matière de protection des mineurs prend en compte les besoins en prestations d'accueil et de prise en charge éducative tant en famille d'accueil qu'en institution d'éducation spécialisée. Elle définit les axes de développement principaux, notamment le soutien aux compétences parentales et au lien parents-enfants, le développement de l'accueil d'urgence et de l'accueil mère-enfant en périnatalité, ainsi qu'une approche nouvelle du travail avec les adolescents en rupture.

Les prestations seront régionalisées pour les plus courantes d'entre elles, tandis que les prestations plus particulières seront le fait d'institutions répondant aux besoins de tout le canton - certaines prestations particulières pouvant dépendre d'un organe cantonal mais avoir des points d'ancrages régionaux. L'offre des familles d'accueil suivra la même logique, certaines d'entre elles venant en renfort du réseau régional de prestataires institutionnels, d'autres offrant des prestations pour l'ensemble du canton.

En automne 2006, le projet est entré dans sa seconde phase, à savoir l'appel d'offres aux institutions existantes pour répondre aux besoins définis dans ce document. Le SPJ aura pour mission en 2007 de désigner ces institutions et de conclure avec elles des contrats de prestation.

## **Programme cantonal de promotion de la santé et de prévention primaire enfants (0-6 ans)-parents**

Le département de la santé et de l'action sociale et celui de la formation et de la jeunesse, par le SSP et le SPJ, ont élaboré conjointement un programme de promotion de la santé et de prévention en faveur des familles avec enfants en bas âge. Ce programme vise à garantir à l'ensemble des familles l'accès à des prestations et services de base prioritaires subventionnés par l'état, ainsi que par les communes via la facture sociale.

Il est composé de 6 volets :

- Conseil en périnatalité
- Visites et consultations infirmières pour familles avec nourrissons et jeunes enfants
-

## Lieux d'accueil enfants-parents

- Information sur les ressources existantes destinées aux familles et aux professionnels
- Information aux parents sur le développement de leur enfant
- Information sur la prévention des accidents d'enfants de 0 à 6 ans

## **Chantiers législatifs**

Le SPJ a participé aux travaux relatifs à la modification de la Loi sur la juridiction pénale des mineurs. La nouvelle loi, entrée en vigueur le 01.01.2007, modifie la répartition des tâches entre le Tribunal des Mineurs et le SPJ, notamment pour ce qui concerne l'exécution des peines et des mesures. En conséquence, quelques articles de la Loi sur la protection des mineurs ont également été modifiés.

Par ailleurs, après l'adoption en 2004 de la Loi sur la protection des mineurs et en 2006 de la Loi sur l'accueil de jour des enfants, les travaux relatifs au troisième volet législatif, à savoir la promotion des activités de jeunesse, ont été lancés en automne 2006 ; ils se fondent en particulier sur les articles 62, 70 et 85 de la Constitution vaudoise ; l'objectif est de pouvoir soumettre le projet de loi au Grand Conseil à fin 2007.

**Département de la Formation et de la Jeunesse (DFJ)**

**Service de protection de la jeunesse (SPJ)**

**Sources d'informations complémentaires**

## **Pour en savoir plus...**

---

**Département de la formation et de la jeunesse (DFJ)**

Service de protection de la jeunesse (SPJ)

Bâtiment administratif de la Pontaise

Av. des Casernes 2

1014 Lausanne

Tél.: 021 316 5353

Fax: 021 316 5351

E-mail: [info.spj\(at\)vd.ch](mailto:info.spj@vd.ch)

Site Internet: [www.vd.ch/spj](http://www.vd.ch/spj)

Les pages consacrées au [Service de protection de la jeunesse](#) et au thème "[Protection de la jeunesse](#)" contiennent un descriptif détaillé des missions du SPJ et de son action, des données statistiques et des documents informatifs.



## **27.0 Administration**

---

Gestion et administration du service et des institutions qui en dépendent (huit musées et la Bibliothèque cantonale et universitaire).

### **Descriptif**

---

- Direction du service
- Support administratif, RH, informatique, financier et comptable, juridique et logistique
- Gestion transversale avec le SG, le SAGEFI, le SPEV, l'UID, le SJIC, le SBMA, le SIL
- Préparation et suivi des décisions du Conseil d'Etat et du Grand Conseil

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Conseil d'Etat du canton de Vaud
- Grand Conseil

## **27.1 Politique de subventionnement culturel**

---

Conduite et promotion de la politique culturelle du canton par le biais de subventionnement à la création, à l'animation et à la formation artistique, ainsi qu'à la formation culturelle non professionnelle.

### **Descriptif**

---

- Mise en oeuvre des politiques
- Communication/coopération avec les milieux concernés
- Communication auprès du grand public
- Octroi de subventions
- Etablissement de contrats de confiance avec les artistes
- Achat d'oeuvres à des artistes vaudois (Fonds cantonal des beaux-arts)
- Suivi des spectacles organisés par les bénéficiaires de subventions et participation aux organes de décisions des institutions subventionnées

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Institutions culturelles (théâtres, orchestres, écoles de musique)
- Artistes, techniciens du spectacle, musiciens d'orchestres, choristes, etc...
- Elèves et enseignants des écoles de musique
- Responsables culturels communaux, cantonaux et fédéraux
- Fondations mécéniques
- Public en général
- Médias

**Service des affaires culturelles (SERAC)**

**Groupes de prestations**

**27.2 Exploitation culturelle des bâtiments**

**27.2 Exploitation culturelle des bâtiments**

Gestion de l'exploitation culturelle de bâtiments tels que la Cathédrale de Lausanne, le Palais de Rumine (cinq musées et une bibliothèque cantonale), l'Espace Arlaud (espace d'expositions temporaires), le Dépôt et abri des biens culturels de Lucens (DABC, siège des collections patrimoniales du Canton, tous genres confondus), et participation à la gestion culturelle de l'Abbaye de Bonmont, du Château de Chillon, du Château d'Oron, ainsi que de la Collection cantonale de tapisseries

Toms-Pauli, etc., Cette fiche est en étroite relation avec la fiche gestion des musées 27.3

**Descriptif**

- Mise à disposition des lieux
- Service d'accueil au public et gardiennage
- Planification des manifestations et expositions
- Coordination entre les différents utilisateurs
- Suivi de la gestion de la Collection Toms-Pauli
- Suivi décisions et déroulement des travaux à la Cathédrale
- Promotion Rumine-Arlaud
- Gestion et coordination sécurité et technique Rumine-Arlaud
- Maintenance exposition atrium / tenue planning aula de Rumine

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Musées cantonaux
- Archives cantonales
- Bibliothèque cantonale et universitaire
- Personnel du Palais de Rumine
- Lausannois et Vaudois
- Public en général (scolaires, étrangers, etc.)
- Professionnels et spécialistes

## **27.3 Gestion des musées**

---

Gestion des musées.

Cette fiche est en étroite relation avec la fiche de l'exploitation culturelle des bâtiments 27.2

### **Descriptif**

---

- Acquisition, acceptation en dépôt, conservation et préparation des collections des musées cantonaux
- Réalisation des expertises et des analyses pour des collections et publication des résultats de ces études
- Gestion d'une bibliothèque spécialisée
- Organisation d'expositions temporaires
- Promotion des collections auprès de la population et des institutions dépendant du service, tant sur le plan national qu'international

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Etat de Vaud, les services de l'administration vaudoise
- Conservateurs des musées
- Ecoles et universités
- Communautés scientifiques en Suisse et à l'étranger
- Médias
- Collectionneurs
- Le public lausannois et vaudois
- Plus largement, les touristes suisses et étrangers

## **27.4 Bibliothèque cantonale et universitaire**

---

Acquisition et recueil, conservation et mise à disposition du public des documents (manuscrits, imprimés, supports sonores, supports audiovisuels et informatiques)

### **Descriptif**

---

- Acquisitions de documents
- Recensement et inventaire des documents : alimentation du catalogue informatisé de la BCU
- Formation des usagers à la recherche documentaire
- Garantie de la reliure des périodiques, de l'équipement des publications (antivol, étiquettes de classement et code barre), de la restauration des collections anciennes et précieuses
- Garantie du service de prêt (local et à distance) de tout support d'information documentaire
- Gestion de la documentation régionale, de la médiathèque et des collections spéciales,- Garantie du dépôt légal, production des bibliographies
- Gestion de la phonothèque et de la section des archives musicales
- Assistance à la recherche documentaire, montage d'expositions, mise en valeur des collections
- Partenaire du Réseau romand des bibliothèques (RERO)

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Grand public vaudois
- Canton de Vaud (mission patrimoniale)
- Communauté universitaire
- Partenaires extérieurs au canton (usagers d'autres bibliothèques)

**Service des affaires culturelles (SERAC)**

**Evènements marquants, évolutions significatives**

Pour la **direction du Service**, 2006 a été marqué notamment par la poursuite du travail de refonte de la *Loi sur les activités culturelles*. Le Comité de pilotage a mené à bien le chantier jusqu'à sa phase de rédaction de deux avant-projets de loi, l'un consacré à l'encouragement à la culture et l'autre au patrimoine culturel immatériel.

On note également le lancement du travail visant à l'élaboration d'une loi sur l'enseignement non professionnel de la musique, dont la phase de rédaction d'un avant-projet peut démarrer en 2007.

Sur le plan culturel, les relations entre Confédération, Cantons et communes évoluent vers une politique concrète de coopération. La cheffe du Service a fait partie du Comité de pilotage de « *Projet Danse* », qui met en place au niveau national une politique de soutien à la danse (formation, conditions de travail, soutien à la création, à la diffusion, etc.). Dans ce contexte a été élaboré un projet de convention de soutien conjoint entre une compagnie de danse, sa commune-siège, le Canton et Pro Helvetia. Trois conventions seront signées en 2007, pour 3 ans, renouvelables, pour trois compagnies vaudoises (Philippe Saire, Cie Buissonière et Cie Linga).

Sur le plan de l'organisation du Service, on a salué avec soulagement l'arrivée d'un adjoint administratif en charge notamment des relations humaines et des finances, poste-clé pour la bonne gestion administrative du Service et des 9 institutions qui en dépendent.

2006 : année du « **Voyage en Ruminie** », à l'occasion du centenaire du **Palais de Rumine**. La Journée du 5 novembre a attiré plus de 14'000 personnes.

La Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU) et les musées avaient organisé de nombreuses animations, visites spéciales, expositions, etc., qui ont remporté un grand succès. A noter la publication d'un petit livre original, dû au regard de la photographe Magali Koenig, intitulé ***Drôle de Palais***.

A l'**Espace Arlaud**, durant 5 mois, les Babibouchettes ont attiré 17'950 visiteurs, et pas que des enfants.....

A la **Bibliothèque Cantonale et Universitaire**, 2006 a été une année charnière, entre l'aboutissement de la politique de rationalisation du catalogage automatisé et l'émergence de la documentation sous forme numérique, avec, en corollaire, la nécessité d'instaurer une politique de formation des usagers non pas comme simple prestation, mais comme une véritable nouvelle mission, en collaboration avec l'UNIL notamment.

Le **Musée cantonal des beaux-arts** a reçu en legs de Mademoiselle Edwige Guyot une œuvre de Claude Monet, *Voiliers en mer*, et une œuvre de Camille Pissaro, *Jeune fille au bonnet blanc*. En ce qui concerne le projet de nouveau musée, les Services de l'Etat ont travaillé en étroite collaboration avec ceux de la Ville de Lausanne pour mener à bien les travaux d'élaboration du Plan d'affectation cantonal dont la mise à l'enquête publique est prévue début 2007.

Le **Musée de l'Elysée** a poursuivi et renforcé sa politique de diffusion de ses expositions à l'étranger. ReGeneration en particulier a remporté un succès remarquable en Chine et aux Etats-Unis.

Les affiches des expositions permanentes du **Musée de géologie** ont été primées par le Type Directors Club de New York et ont été ainsi exposées à travers le monde.

Aux **Musée et Jardins botaniques**, on doit constater une montée en puissance des actes de vandalisme et d'incivilité sur les plantes et le mobilier du Jardin de Montriond. La direction du SERAC coordonne un travail de réflexion sur les mesures concrètes à prendre pour contrecarrer ce phénomène qui détruit des plantes, et anéantit dans certains cas le travail de plusieurs années. Mais, en heureux contrepoint, l'Association Pro Infirmis a choisi le cadre du **Jardin botanique** pour présenter à la presse, en septembre, son nouveau plan de Lausanne spécialement adapté aux personnes à mobilité réduite. A cette occasion elle a financé l'installation d'une rampe d'accès au Musée pour fauteuils roulants, construite par les jardiniers.

La vie des **Site et Musée romains d'Avenches** a été endeuillée par le décès tragique de Monsieur Jacques Morel, responsable des fouilles.

A la **BCU**, parmi les huit projets prioritaires fixés par la Direction, signalons :

1. le lancement de l'opération de saisie informatique de l'ancien catalogue de la Bibliothèque des Cèdres ;
2. les premières actions visant à jeter les bases d'une « bibliothèque vaudoise numérique » ;
3. plusieurs autres opérations, tel le transfert de la base vaudoise VIRTUA à Martigny, siège de l'équipe centrale de RERO, l'élaboration d'une politique de communication interne et celle d'une politique des manifestations culturelles.

Au **Musée des beaux-arts**, à relever l'exposition Tom Burr, artiste américain de renommée internationale. Relevons qu'à l'heure actuelle, 518 œuvres issues des collections du Musée sont déposées dans les divers services de l'administration cantonale.

Parmi les activités foisonnantes du **Musée de l'Elysée**, relevons la sortie de presse d'un ouvrage majeur, publié sous le titre « Face » chez Thames and Hudson à Londres et à New York, « Faire faces » chez Actes Sud et « Faccia a Faccia - Il nuovo ritratto fotografico » chez Contrasto en Italie. Un partenariat a été mis sur pied avec l'Association « Impulsion », qui utilise la photographie comme élément pédagogique pour des programmes de réinsertion.

L'Exposé des motifs et projet de décret concernant la rénovation et la mise en conformité des installations techniques du **Musée de zoologie** a été adopté à l'unanimité par la commission parlementaire chargée de préavisier pour le plénum du Grand Conseil, qui l'examine début 2007.

L'arrivée des dinosaures a suscité une augmentation notable de la fréquentation de la Galerie de paléontologie du **Musée de géologie**, qui a par ailleurs initié un important et délicat travail de restauration du Mammouth de Praz Rodet, exposé dans la même salle.

A relever la signature, par la Faculté des géosciences et de l'environnement de l'Université de Lausanne, la Fondation pour le Jardin alpin du Pont de Nant, les **Musée et jardin botaniques cantonaux**, la Municipalité de Bex, le Service Faune, Forêts et Nature du Canton de Vaud et Pro Natura, d'une Convention permettant notamment la création sur le site de Pont de Nant d'un lieu de recherche environnementale et de diffusion de la science.

Aux **Site et Musée romains d'Avenches**, l'exposition « **Marc-Aurèle** » offrait une



occasion rarissime d'admirer le vrai buste en or de l'empereur, occasion qu'ont saisie plus de 16'000 visiteurs. A signaler également l'organisation du colloque international « **Topographie sacrée et rituels : le cas d'Aventicum** », en novembre.

Le **Musée d'archéologie et d'histoire** a procédé au transfert au DABC Lucens d'une exceptionnelle pirogue en chêne découverte au large de Chabrey, sur le côté sud du lac de Neuchâtel, datée de la fin de l'âge du Bronze, vers 1'000 av. J.-C, pour entreprendre son traitement de conservation.

Le **Musée monétaire cantonal** a poursuivi l'acquisition d'étampes, de poinçons et de projets vaudois auprès de Faude et Huguenin, médailleurs au Locle. L'exposition organisée à l'occasion du centenaire du Palais de Rumine, intitulée « **Tête à sous au Palais** », et composée de dessins de Raymond Burki, a connu un grand succès public.

**Département de la Formation et de la Jeunesse (DFJ)**

**Service des affaires culturelles (SERAC)**

**Sources d'informations complémentaires**

Service des affaires culturelles (SERAC)

Rue du Grand-Pré 5

1014 Lausanne

Tél. : 021 316 07 40

Fax : 021 316 07 50

Courriel : [info.serac\(at\)vd.ch](mailto:info.serac@vd.ch)

Site Internet : [www.vd.ch/fr/themes/culture](http://www.vd.ch/fr/themes/culture)

Sites Internet complémentaires :

Bibliothèque cantonale et universitaire : [www.unil.ch/bcu/](http://www.unil.ch/bcu/)

Musée cantonal des beaux-arts : [www.beaux-arts.vd.ch](http://www.beaux-arts.vd.ch)

Musée de l'Elysée : [www.elysee.ch](http://www.elysee.ch)

Musée cantonal de zoologie : [www.zoologie.vd.ch](http://www.zoologie.vd.ch)

Musée cantonal de géologie : [www.unil.ch/mcg](http://www.unil.ch/mcg)

Musée et Jardins botaniques cantonaux : [www.botanique.vd.ch](http://www.botanique.vd.ch)

Musée cantonal d'archéologie et d'histoire : [www.vd.ch/fr/themes/culture/musees-cantonaux/darcheologie-et-dhistoire/](http://www.vd.ch/fr/themes/culture/musees-cantonaux/darcheologie-et-dhistoire/)

Site et Musée romains d'Avenches : [www.avenches.ch/aventicum](http://www.avenches.ch/aventicum)

Musée monétaire cantonal : [www.vd.ch/fr/themes/culture/musees-cantonaux](http://www.vd.ch/fr/themes/culture/musees-cantonaux)

## 2006 au Département des Institutions et des Relations Extérieures

### 2006 au Département des Institutions et des Relations Extérieures (DIRE)

La mise en œuvre de la Constitution s'est poursuivie en 2006 avec notamment l'adoption par le Conseil d'Etat du projet de lois sur les Eglises, de celui de réunion du Tribunal cantonal et du tribunal administratif, avec l'adaptation du dispositif préfectoral au nouveau découpage territorial.

Le DIRE prépare l'avenir dans différents domaines en mettant notamment sur pied la coordination des importantes réformes judiciaires (programme CODEX 2010), en assurant le suivi de la RPT, en menant à bien le nouveau Plan directeur cantonal. Il anticipe en décidant avec le DINF dès juin 2006 que le service de l'aménagement du Territoire sera fusionné en juillet 2007 avec celui des aménagements fonciers. L'Etat civil s'est réorganisé et modernisé.

En ce qui concerne les communes, 2006 a vu l'application concrète du nouveau dispositif de péréquation intercommunale, les instances de recours validant l'application de la nouvelle loi. Enfin, la situation de l'asile a sensiblement progressé, avec la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'aide aux requérants (LARA) et les négociations menées avec les autorités fédérales au sujet des requérants qui avaient été présentés sous l'angle de la circulaire dite « Metzler ».

#### Eglises : un projet mené à bien

Le Conseil d'Etat a adopté en juin un [projet de lois sur les Eglises et les communautés religieuses](#). Elaboré pendant trois ans par le Département, en partenariat avec les institutions religieuses reconnues par la Constitution, ce projet a été adopté par le Grand Conseil en janvier 2007. Il prévoit notamment la possibilité à de nouvelles communautés religieuses d'être reconnues par l'Etat.

#### Justice

Le Conseil d'Etat a adopté le projet, conformément à la nouvelle Constitution, de [réunion du Tribunal cantonal et du Tribunal administratif](#). De même, le Gouvernement a transmis au Grand Conseil un projet de loi consacré au droit pénal des mineurs visant à adapter la législation vaudoise aux réformes pénales fédérales. Afin de coordonner la mise en œuvre d'importantes réformes judiciaires dans le canton, le Conseil d'Etat a mis en place le [programme « CODEX 2010 »](#). Celui-ci rassemble les changements découlant de réformes fédérales (loi sur le Tribunal fédéral, nouveau Code fédéral de procédure pénale, Code fédéral de procédure

civile, révision du droit de la tutelle) et des réformes cantonales. Le chef du DIRE assure la conduite politique des travaux auxquels sont associés notamment des représentants du DSE et de l'ordre judiciaire.

## Préfectures

A l'issue d'une consultation, la [loi sur les préfets](#) a été adoptée par le Conseil d'Etat afin notamment d'adapter le dispositif préfectoral au nouveau découpage territorial.

## Territoire

Le projet de [Plan directeur cantonal](#) a été adopté par le Conseil d'Etat. Sa vocation est de limiter l'étalement urbain, le gaspillage des ressources et de coordonner harmonieusement l'implantation des nouveaux habitants et le développement des infrastructures de transport. Le projet d'agglomération Lausanne-Morges dont le Canton est partenaire applique les mêmes principes à une échelle plus réduite, plus proche du terrain. Il a progressé grâce à l'implication des communes partenaires dont témoigne leur engagement dans les schémas directeurs locaux. Le Service de l'aménagement du territoire (SAT) a préparé sa réorganisation : la décision de le fusionner avec le Service des aménagement fonciers (SAF) pour former au 1<sup>er</sup> juillet 2007 le Service du développement territorial. L'organisation du futur service peut ainsi se préparer dans la sérénité, en associant les collaborateurs du SAT et du SAF.

## Etat civil

Par soucis d'efficacité, [le nombre d'offices de l'Etat civil est passé de 15 à quatre](#). Ces derniers bénéficient maintenant de l'appui d'un nouveau bureau spécialisé à vocation administrative. Cette réorganisation territoriale s'est réalisée en parallèle avec la simplification et la modernisation des procédures : les commandes d'actes d'Etat civil et leur paiement en ligne sont depuis février 2006 possibles par internet (à partir du site cantonal [www.vd.ch](http://www.vd.ch)).

## Nouvelle péréquation intercommunale

En 2006 s'est appliquée pour la première fois la nouvelle loi sur les péréquations intercommunales, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier. Sa vocation est de mettre en œuvre une solidarité entre communes davantage satisfaisante en fonction de leurs besoins et de leurs ressources financières. Le nouveau mécanisme prend en compte la situation financière effective des communes: ce sont les comptes de l'année considérée qui sont la base du système et non plus une projection des années précédentes. Ce gain en justice et en exactitude a suscité une certaine incertitude pour l'élaboration des budgets communaux, les comptes de l'année considérée n'étant en effet connus qu'au cours de l'année suivante. Le premier arrêté de classification des communes a fait l'objet de contestations auprès de la Cour Constitutionnelle, puis auprès du Tribunal fédéral qui ont tour à tour [validé le dispositif péréquatif](#).

## Asile

La loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers (LARA) qui constitue désormais la base légale cantonale régissant les relations du Canton avec la Fondation vaudoise d'accueil des requérants d'asile (FAREAS) est entrée en vigueur. En 2006, pour la première fois, a été signée une [Convention annuelle entre l'Etat et la FAREAS](#), qui fixe les prestations que l'Etat demande à la fondation et les ressources qu'il met à sa disposition.

Le dossier des requérants d'asile déboutés dont la situation dans notre pays n'avait pas été régularisée dans le cadre de la circulaire dite 'Metzler' a sensiblement évolué en 2006. En janvier, le Grand Conseil, contre l'avis du Conseil d'Etat, a voté l'entrée en matière sur le projet de décret dit « Melly ». Répondant au souhait exprimé par de nombreux parlementaires, le Conseil d'Etat a engagé des négociations sur la situation de ces requérants avec le Département fédéral de justice et police (DFJP). A l'issue de ces discussions, le DFJP a accepté d'examiner une nouvelle fois les dossiers de ces personnes. A la fin de l'année, de nombreux cas ont finalement pu être réglés de manière favorable. Au regard de ces résultats, le Conseil d'Etat recommande de ne pas adopter le décret.

## RPT

A travers sa Cellule d'appui à la mise en oeuvre de la Constitution, le DIRE a fourni un important travail de préparation, de suivi et d'analyse des conséquences pour le canton de la Réforme de la péréquation et de la répartition des tâches entre Confédération et cantons (RPT) qui doit entrer en vigueur en 2008. Le Conseil d'Etat peut ainsi rester vigilant sur la manière dont cette réforme sera mise en oeuvre.

## Affaires extérieures

Sur les scènes fédérale et intercantonale, [le canton de Vaud s'est ainsi positionné en pointe sur le dossier RPT](#). De manière générale, fortement présent et actif dans de nombreuses instances intercantionales, le Canton a vu son influence et sa crédibilité croître à l'échelle suisse, grâce à son redressement financier, mais aussi dans le domaine de l'asile. Le Conseil d'Etat a par ailleurs soutenu la politique fédérale européenne en défendant le « milliard de la cohésion » en faveur des nouveaux membres de l'Union européenne.

## Département des Institutions et des Relations Extérieures (DIRE)

### Secrétariat général (SG-DIRE)

#### Groupe de prestations

#### 302.1 Appui au chef du département

### 302.1 Appui au chef du département

Appui au chef du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du CE ou toute autre activité de nature politique.

Suivre, organiser et mettre en œuvre la réforme de la FAREAS.

#### Descriptif

- Conseil et préparation des dossiers pour le Chef de département
- Appui au Chef de Département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementale
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPC, EMPL-EMPD, appui juridique
- Conception et réalisation de la politique de communication sur les activités du département
- Relais départemental avec le Grand Conseil
- Secrétariat, agenda, correspondance, classement, archivage, déplacements
- Lien entre le CD et la FAREAS

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- -Chef du département
- -Services du DIRE
- Autres département ou services cantonaux

## **302.2 Ressources humaines**

---

Gestion des ressources humaines du département.

### **Descriptif**

---

- Appui technique et administratif aux services en matière de recrutement, de formation et de mobilité professionnelle
- Gestion de conflits, médiation, audit
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Gestion des effectifs du département, Gestion prévisionnelle des ressources humaines
- Relais entre le SPEV et le DFIN pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel
- Développement de la fonction RH départementale
- Gestion, coordination et formation des apprentis
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (traitement dossier, etc.)
- Gestion du temps pour le personnel du SG

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Chef du département, Services et offices du DIRE
- Cadres et collaborateurs du DIRE, stagiaires et apprentis
- SPEV
- BRM
- Candidats externes

## Département des Institutions et des Relations Extérieures (DIRE)

### Secrétariat général (SG-DIRE)

#### Groupe de prestations

#### 302.3 Informatique

### 302.3 Informatique

---

Assistance à la conception, à la mise en place et à l'utilisation d'outils informatiques.

#### Descriptif

---

- Garantie de la cohérence du système d'information départemental
- Assistance à la maîtrise de projets informatiques
- Coordination avec les centres d'exploitation et de télécommunication
- Support aux utilisateurs pour les applications métier
- Maintenance et développement applicative pour les logiciels métier
- Détermination sur dossiers à caractère informatique
- Gestion du budget informatique pour le DIRE
- Formation « Antilope et Safari » pour l'ensemble de l'administration et les députés (formation référencée dans brochure CEP) + autres applications du DIRE

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Utilisateurs de l'informatique du département
- Utilisateurs de l'informatique de l'ensemble des départements pour Antilope
- Utilisateurs informatiques « députés »
- Communes pour applications du SPOP (SPOPCOM) et Votelec
- Confédération
- DPSI, CCV, CCT, OSIC
- Sociétés de services informatiques



## Département des Institutions et des Relations Extérieures (DIRE)

### Secrétariat général (SG-DIRE)

#### Groupe de prestations

#### 302.4 Unité financière

### 302.4 Unité financière

---

- Gérer le budget de département
- Gérer la comptabilité du département
- Assurer le contrôle interne du département
- Appui financier sur divers dossiers ou projets

### Descriptif

---

- Etablir le budget du SG; consolider le budget du département
- Tenue de la comptabilité de la majorité des services (CHANC - SG - SJIC - OAE - SAT - TA - SGC); bouclage des comptes; formation
- Exploitation du budget (contrôles, validations, étude crédits supplémentaires, reports de crédit etc...)
- Contacts avec les services transversaux (SAGEFI - CCF); avec la sous-commission des finances pour le DIRE; étude de dossiers, projets etc...

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Services du département
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'Etat
- COFIN
- Fournisseurs, communes, citoyens

## **302.8 Délégué à l'enfance**

- Jouer le rôle d'observateur indépendant par rapport aux différents services impliqués directement dans la prise en charge de situations de mauvais traitements.
- Rassembler, dans une perspective pluridisciplinaire du domaine, des propositions à l'intention du Conseil d'Etat visant à l'amélioration du système.
- Mettre en œuvre une politique sociale, médicale et juridique cohérente dans le domaine de la prévention des mauvais traitements envers les enfants.
- Participer à diverses commissions.

## **Descriptif**

- Coordonner l'action de prévention sur l'ensemble de secteurs professionnels (médical, social et judiciaire).
- Établir les programmes de formation et de perfectionnement destinés aux professionnels du domaine.
- Participer à diverses commissions spécialisées du domaine.
- Élaborer divers documents propres au domaine.
- Contact avec les usagers.
- Établir et développer des relations étroites avec d'autres instances départementales, intercantionales ou internationales, de manière à favoriser une communication et une coordination optimales des actions liées à la maltraitance.

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Chefs(fes) de service et d'office, d'adjoints(es) d'autres départements : ceux (celles) qui favorisent la mission du Délégué en lui donnant les moyens nécessaires d'accomplir ses objectifs.
- Membres de la Commission cantonale consultative de protection des mineurs.
- Toute commission se rapportant au domaine.
- Toute organisation étatique ou privée relevant du domaine et dont l'importance est reconnue.
- Grand public.

## **302.9 SG Asile : Coordination et FAREAS**

Définir, actualiser et contrôler les conditions de mise en œuvre des directives fédérales et cantonales concernant la prise en charge des requérants d'asile, dans le domaine de l'accueil, de l'hébergement, de l'assistance sociale, du réseau sanitaire et des assurances sociales, des programmes de formation et d'occupation, de l'encadrement et de la gestion.

### **Descriptif**

- Etudes, rapports et propositions
- Préavis, réponses aux consultations, aux modifications législatives et directives asile
- Elaboration conventions, normes, procédures, instructions administratives
- Conduite ou participation aux groupes de travail
- Suivi, veille, monitoring et coordination entre les prestataires du domaine
- Facturation, encaissements, paiements, suivi des subventions et des mesures de correction
- Planification financière, estimation des besoins et suivi statistique et budgétaire
- Contrôle et consolidation des informations reçues des prestataires
- Vérification des décomptes ODR, assurance-maladie et scolarisation

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- GC
- Comm. GC : COGES, COFIN ; CE ; CD ; SG ; Députation vaudoise aux chambres, cantons, ODR & IMES (=>Office fédéral des migrations)
- CDAS
- Coordinateurs cantonaux et latins
- ACV : SPOP, SPJ, SESAF, SPAS, OTG, SASH, SSP, SIL, SBMA, Polcant, SPEN, DGEO, CCAVS/AI, CCF, ASF, GICA : Groupe coordination inter-services)
- FAREAS
- PMU
- Communes
- Caisses-maladie, CD, COASI, FAREAS

## **Etat-major**

Sur le plan organisationnel, l'état-major du DIRE a retrouvé son effectif complet avec l'arrivée au Secrétariat général de M. Olivier Durnat. Cela a permis de redéployer des activités, notamment en matière intercantonale (voir ci-dessous). Par ailleurs, le secteur du support administratif a achevé sa mutation suite à la réaffectation de certaines ressources, ce qui a notamment permis d'accroître la qualité des prestations délivrées.

Le Secrétariat général a été particulièrement sollicité par la démarche DEFI dont il a assuré le pilotage à l'échelle départementale (coordination, appui, orientation).

Sur le plan thématique, le dossier le plus important géré au niveau du Secrétariat général a été celui de la migration (voir ci-dessous Projets particuliers). Parmi d'autres domaines dans lesquels le Secrétariat général fut actif, il convient également de mentionner l'appui "stratégique et politique" dont le SAT a pu bénéficier par rapport aux réflexions sur les constructions hors-zone à bâtir et l'agriculture en général.

A l'instar de l'ensemble des Départements, le DIRE a établi un "Plan de continuité en cas de pandémie grippale". Son pilotage a été assuré par le SG-DIRE. Chaque service, ainsi que les instances administratives rattachées ou en relation avec le DIRE (FAREAS, Ministère public, Cultes) ont établi un tel document.

Dans le cadre de la Conférence des directeurs cantonaux de justice et police (CCDJP), le secrétariat général fut en appui du Chef du département sur les dossiers relatifs à l'adoption du nouveau contrat entre la CCDJP et le Centre de formation pour le personnel pénitentiaire de Fribourg, à l'adoption d'un nouveau contrat général entre la CCDJP et l'Université de Fribourg concernant les prestations de l'Institut du fédéralisme dans le domaine du droit cantonal et intercantonal et à l'examen de la mise en œuvre de la nouvelle procédure pénale, conséquemment à la mise en œuvre du nouveau code pénal au 1.1.2007. Dans le cadre de la Conférence latine des directeurs de justice et police, le secrétariat général a traité les dossiers relatifs à l'adoption du Concordat latin sur la détention pénale des adultes lequel a élargi le champ d'application de l'ancien texte en l'adaptant au nouveau droit pénal (nCP) entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2007. Ce concordat entrera en vigueur en 2007 ainsi qu'à l'adoption du Concordat du 24 mars 2005 sur la détention pénale des mineurs lequel entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Dans le domaine de la communication, le Secrétariat général a pris en charge, à

l'aide du logiciel Typo 3, la création des nouvelles pages d'accueil du site web du Département et leur actualisation par la mise en ligne régulière des communiqués de presse. En lien avec les services, le SG a assuré la communication sur l'activité du Département, en particulier sur les dossiers importants comme le projet de nouvelles lois sur les Eglises et les communautés religieuses, l'adaptation du dispositif préfectoral au nouveau découpage des districts, les péréquations intercommunales et les échecs successifs de ses opposants devant les différentes instances, les questions d'aménagement du territoire (plan directeur et agglomérations). Le suivi du dossier asile s'est poursuivi, avec notamment les négociations avec le Département fédéral de Justice et police. Les enjeux de la réforme de l'Etat civil ont été présentés et expliqués, avant de délivrer des informations pratiques au public au fur et à mesure de sa mise en œuvre.

Pour sa part, l'URH a été associée à la fusion SAT-SAF, aux travaux de réorganisation des préfectures, d'autonomisation des cultes, de renforcement du secteur recouvrements, de suivi de la mise en oeuvre de la réforme territoriale des office de l'état civil (passage de 15 offices à 4+1 à vocation administrative), de synergies administratives Chancellerie/Secrétariat général.

Pour ce qui concerne les mesures d'économie, l'URH a accompagné la démarche dite des 300 postes, permettant au DIRE d'atteindre sa cible de réduction d'effectifs. Elle a géré par ailleurs, au sein du DIRE et en collaboration avec le SPEV, le volet personnel lié aux mesures DEFI. Notons encore la participation de l'URH à de nombreux engagements, dont en particulier le nouveau Préfet de Vevey/Pays d'Enhaut. Plusieurs conflits ont nécessité par ailleurs une implication souvent forte des collaborateurs de l'unité RH.

Quant à l'UFIN-DIRE, outre les points forts habituels comme le budget ou les comptes, il convient de mentionner la mise en place des opération nécessaires liées à l'arrivée du groupe Impact à la Chancellerie (transfert DEC), à la fusion de la cellule Web avec le BIC, le départ de l'UID à la DSI, à l'épuration des créances douteuses au secteur recouvrement du SJL, à la réorganisation de la FAREAS en matière de facturation à la Coasi, à l'arrivée du secteur des légalisations à la préfecture de Lausanne et à la création du Tribunal neutre.

Le Secrétariat général a participé au lancement du Projet de territoire suisse initié par l'Office fédéral du développement territorial, la Conférence des gouvernements cantonaux et la Conférence tripartite sur les agglomérations, ceci au titre de membre du groupe technique. Conçue sur la base forums régionaux dans toute la Suisse, cette démarche doit conduire à jeter les bases d'une politique coordonnée du développement territorial et à définir des stratégies pour le développement territorial futur du pays.

Le Secrétariat général a co-piloté avec le SG-DINF, et avec l'appui de l'UCA, la démarche ayant mené le Conseil d'Etat à décider de fusionner le Service de l'aménagement du territoire et le Service des améliorations foncières en vue de créer un Service du développement territorial qui assure dès mi-2007 de façon intégrée les tâches et mission autrefois assurée par chacun des deux services.

En matière de migrations, le 17 janvier 2006, lors du débat au Parlement sur l'entrée en matière du décret, faisant suite à la motion du Député Serge Melly et consorts, de nombreux députés ont chargé le Gouvernement de prendre contact avec le Chef du DFJP afin de traiter, une nouvelle fois, la question des requérants d'asile déboutés, dont le dossier avait été présenté sous l'angle de la circulaire du 21 décembre 2001 (dite circulaire « Metzler »). Le Secrétariat général a participé, avec le Service de la population (SPOP), à la préparation des dossiers. Plus de 90 auditions concernant 220 personnes ont été effectuées entre les mois d'avril et mai 2006. Par la suite, il a appuyé et accompagné la délégation du Conseil d'Etat dans le cadre de la négociation qu'elle a menée avec le Chef du Département fédéral de justice et police (DFJP).

Le Secrétariat général a également été impliqué dans la gestion de la situation qui a suivi les incidents du 26 juin 2006 à Bex. Il a notamment coordonné les travaux qui ont associé la FAREAS, la POLCANT et le SPOP en vue de prendre des mesures propres à rétablir le calme et la sécurité au sein de la cité bellerine.

Par ailleurs, en vue de l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur les étrangers (LEtr) et des nouvelles dispositions de la Loi fédérale sur l'asile (LAsi), suite à la votation fédérale du 24 septembre 2006, le Secrétariat général, dans le cadre du Groupe interservice des migrations (GIM), a été chargé de coordonner la mise en œuvre des révisions. Différents groupes de travail (touchant aux mesures de contrainte, à la question du financement cantonal en matière d'asile, à la préparation du changement d'assistance pour les requérant d'asile déboutés, à l'utilisation de l'article 14 alinéa 2 LAsi et à la reprise du financement par le canton des personnes admises à titre provisoire après 7 ans) ont été désigné. Un rapport sera remis au Conseil d'Etat dans le premier semestre de 2007. Ce document permettra au Gouvernement

vaudois de prendre des décisions majeures touchant le domaine de la migration.

## **302.7 Relations extérieures**

Pour le compte du Conseil d'Etat et en concertation avec les départements de l'ACV, assurer la mise en œuvre, la coordination, le suivi et le développement de la politique extérieure du Canton de Vaud aux niveaux intercantonal, fédéral, transfrontalier, européen et international.

### **Descriptif**

- Appuyer le Conseil d'Etat et son administration dans la définition et la conduite de la politique extérieure du Canton de Vaud.
- Assurer la coordination des activités gouvernementales et départementales en matière d'affaires extérieures.
- Assurer le suivi et le développement des relations avec la Confédération et défendre les intérêts du Canton de Vaud à Berne (fonction de lobbying, action 53 du Programme de législature 2003-2007).
- Assurer le suivi et le développement des relations et collaborations intercantionales, tant bilatérales que multilatérales, et participer à la promotion du fédéralisme coopératif.
- Assurer le suivi et le développement des relations Suisse-UE et des collaborations transfrontalières (notamment, gestion du programme Interreg IIIA France-Suisse).
- Assurer le suivi et le développement de la politique vaudoise à l'égard des internationaux (notamment en matière d'accueil d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales).

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Conseil d'Etat, Départements/Services de l'ACV, Grand Conseil.
- Conseil d'Etat, Départements/Services de l'ACV.
- Autorités et administration fédérales, Députation VD aux Chambres fédérales, membres d'autres Députations cantonales, réseau administratif des cantons de CH occidentale, CdC, CGSO, Fondation ch, Conférences des directeurs spécialisées, autres lobbyistes, médias. Mise sur pied, d'ici 2008, de la Conférence des Affaires fédérales (art. 118 Cst-VD).
- Autorités et administrations des cantons de CH occidentale, CdC, CGSO, Espace Mittelland, Fondation ch, Conférences des directeurs spécialisées, Groupe de coordination des affaires intercantionales, Grand Conseil.



- Autorités et administrations des cantons de GE, VS, NE, JU, FR, BE et des régions/départements français limitrophes, Seco, ODT, Conseil du Léman, Conférence TransJurassienne, CRFG, CdC, ARE, Grand Conseil.
- ONU, OI, ONG, CAGI, FIPOI, DFAE, Canton de Genève, SELT, SAT.

## **Un rayonnement retrouvé**

L'année 2006 a consacré le retour au premier plan du Canton de Vaud sur les scènes fédérales et intercantionales. Outre le redressement spectaculaire des finances cantonales, le rayonnement retrouvé du Canton par-delà ses frontières trouve également ses origines dans la politique volontariste du Conseil d'Etat en matière d'affaires extérieures et dans sa présence active dans nombre d'organismes transfrontaliers, fédéraux et intercantonaux. Par l'intermédiaire des membres du Gouvernement ou de l'Administration cantonale, le Canton de Vaud s'est profilé dans la conduite et/ou le suivi de plusieurs projets fondamentaux, que ce soit en regard des réformes en cours du fédéralisme suisse (Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, Nouvelle politique régionale, Nouveaux articles constitutionnels sur la formation, projet de Maison des cantons) ou des enjeux politiques et financiers liés à des projets tels que le financement des caisses de pensions publiques, l'initiative populaire "COSA", le développement des agglomérations et de leurs moyens de transports, les réformes de la LAMal, la politique européenne, etc.).

Ces dossiers ont fait l'objet d'une attention toute particulière de la part de l'Office des affaires extérieures, que ce soit dans le cadre des actions de lobbying qui se sont poursuivies à un rythme soutenu en 2006, ou par le biais des différentes conférences transfrontalières et intercantionales auxquelles le Canton de Vaud participe (pour l'OAE, Conseil du Léman, Conférence TransJurassienne, Conférence des gouvernements cantonaux, Conférence des gouvernements de Suisse occidentale).

Pour une présentation détaillée des principales actions conduites par l'OAE durant l'année 2006, voir "Rapport 2005-2006 du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les affaires extérieures du Canton de Vaud" (Rapport N°394, décembre 2006).

## **De nouvelles normes légales et procédures**

Parmi les faits marquants de l'année 2006, il convient de souligner la codification de nouvelles normes légales et procédures en matière de développement et de suivi des affaires extérieures.

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution vaudoise - dont plusieurs dispositions concernent les affaires extérieures -, il est premièrement apparu indispensable d'adapter et de compléter le cadre légal régissant les principes généraux et les compétences dont disposent le Conseil d'Etat et l'administration pour développer et mettre en oeuvre la politique extérieure du Canton de Vaud. Dans ce but, le Gouvernement a soumis au Grand Conseil une révision partielle de la Loi sur l'organisation du Conseil d'Etat (LOCE) avec pour objectifs:

1. de définir de manière exhaustive, dans la LOCE, les partenaires de la politique extérieure vaudoise;
2. de doter le Conseil d'Etat d'une base légale lui permettant de verser les cotisations annuelles du Canton aux organismes partenaires en matière de politique extérieure, d'une part, et de financer des projets concrets de collaboration, d'autre part.
3. de concrétiser la Conférence des affaires fédérales, telle que prévue à l'art. 118 Cst-VD.
4. de préciser les compétences de l'Exécutif en matière d'adoption de traités internationaux et de conventions intercantionales de nature administrative.

Lors du traitement de cet objet en Commission parlementaire, il a été proposé de compléter la LOCE par une disposition permettant au Conseil d'Etat de financer des organismes et projets dans le domaine de l'aide humanitaire et de la coopération au développement. La révision de la LOCE sera traitée par le Grand Conseil durant le 1er semestre 2007.

Deuxièmement, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil un Exposé des motifs et projet de décret portant adhésion du Canton de Vaud à l'accord-cadre pour la collaboration intercantonale assortie d'une compensation des charges (ACI). En tant qu'instrument central de la RPT, l'ACI a pour objectifs principaux de renforcer la collaboration intercantonale et la lutte contre les effets de débordement dans 9 domaines de tâches: exécution des peines et des mesures / instruction publique / hautes écoles cantonales / institutions culturelles d'importance suprarégionale / gestion des déchets / épuration des eaux usées / transports en agglomération / médecine de pointe et cliniques spéciales / institutions d'intégration et de prise en

charge des personnes handicapées.

Constatant que les règles-cadre de l'ACI n'offrent pas suffisamment de garanties aux prérogatives législatives du Grand Conseil sur le plan intercantonal, le Conseil d'Etat a parallèlement soumis au Grand Conseil un projet de modification de la LGC afin de développer les droits du Parlement en matière de collaborations avec l'étranger et les autres cantons, inspiré par le modèle de la Convention des conventions.

Enfin, au vu de l'importance politique des thèmes abordés par les conférences intercantionales et, par conséquent, de la nécessité de garantir une vision partagée par l'ensemble du Gouvernement à leur propos, le Conseil d'Etat a édicté, puis mis en oeuvre une directive DRUIDE relative à la procédure de traitement et d'approbation par l'Exécutif des conventions intercantionales de rang législatif.

## **Documents complémentaires**

---

Pour disposer d'informations complémentaires à propos des principales actions conduites sous l'égide de l'OAE au titre de la politique extérieure du Canton de Vaud, nous renvoyons le lecteur aux documents suivants:

1. Rapport 2005-2006 du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les affaires extérieures du Canton de Vaud (Rapport N°394, décembre 2006).
2. EMPL modifiant la Loi du 11 février 1970 sur l'organisation du Conseil d'Etat (N° 332, mai 2006).
3. EMPD portant adhésion du Canton de Vaud à l'accord-cadre intercantonal pour la collaboration intercantonale assortie d'une compensation des charges (EMPD N°369, novembre 2006)
4. EMPL modifiant la Loi du 3 février 1998 sur le Grand Conseil (EMPL N°369, novembre 2006)

**Mise en oeuvre de la Consitution**

**Groupe de prestations**

**302.6 Nouvelle Constitution**

**302.6 Nouvelle Constitution**

---

Mise en œuvre de la nouvelle Constitution.

**Descriptif**

---

Conduite de la mise en oeuvre, animation, coordination, communication et maîtrise générale de la démarche, soit :

- Proposer le programme et la planification des travaux législatifs.
- Veiller à la cohérence des projets.
- Fournir des avis sur la conformité des projets de loi à la nouvelle Constitution.
- Contrôler le respect des échéances, l'emploi des ressources allouées pour celle-ci et la conformité des projets à la Constitution et son programme de mise en œuvre.
- Communiquer sur la démarche et comme action de mise en œuvre de valeurs et principes.

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Services
- Départements
- Conseil d'Etat
- Grand Conseil
- Population

## Mise en oeuvre de la Constitution

### Événements marquants, évolutions significatives

#### Principales activités de la Cellule Constitution en matière de mise en oeuvre de la nouvelle Constitution cantonale

##### Coordination et suivi des travaux

Suivi de l'avancement, appui aux départements pour la planification de leurs projets, coordination avec les autres projets législatifs, mise en évidence des conséquences diverses, gestion des risques, proposition d'adaptation des décisions antérieures. Coordination, avec le Bureau du Grand Conseil et le chancelier, du programme législatif du Conseil d'Etat et du programme des sessions.

##### Préparation des adaptations du calendrier législatif (format pdf)

Intégration des aléas des projets ponctuels, des délais fixés par la Constitution, des impératifs de cohérence (matérielle et chronologique) et de la capacité de réalisation (administration, Conseil d'Etat, Grand Conseil) ; documentation et préparation des adaptations de la planification.

##### Rendu compte

Mise à jour mensuelle du tableau de synthèse des thèmes constitutionnels et du calendrier effectif ; gestion des fiches hebdomadaires de suivi, du tableau des actions de communication et de celui des [interventions parlementaires \(format pdf\)](#) en relation avec la Constitution ; rédaction du [3ème rapport annuel \(2005\) du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'avancement des travaux de mise en oeuvre de la Constitution](#).

##### Coordination et suivi budgétaires et financiers

Gestion des réallocations (le coût des renforts est porté au budget des services et la Cellule Constitution les re-finance trimestriellement par imputation interne, tous les coûts de la mise en oeuvre législative étant ainsi enregistrés à l'UB 3024 dès le 1<sup>er</sup> janvier 2006).

##### Communication

Restreinte au strict minimum (mesure DEFI). Mise à jour du site internet de l'Etat relatif à la Constitution et réponse aux demandes externes d'information à ce sujet.

## **Vérification de la conformité à la Constitution**

Avis sur la portée de la nouvelle Constitution dans le cadre de tous les projets de lois, des consultations et de réponses à des interventions parlementaires. En collaboration avec le SJL, avis ponctuels sur l'application de dispositions constitutionnelles.

## **Appui à certains chantiers départementaux**

Participation (notamment au sein de groupes de travail ou de comités de pilotage) à des projets dans lesquels la compréhension de la Constitution et la cohérence avec d'autres lois ou projets de lois sont particulièrement importantes (organisation judiciaire, communes, préfets, Conseil d'Etat, droits politiques, découpage territorial).

## **Rédaction**

Outre le rapport annuel du Conseil d'Etat, contribution à la rédaction de projets législatifs et de réponses à des interventions parlementaires.

## **Avancement des travaux législatifs de mise en œuvre de la nouvelle Constitution**

En 2006, le Grand Conseil a adopté 9 lois, décrets ou ensembles de textes législatifs, portant à 40 le nombre d'objets votés depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution, sur un nombre total escompté d'une bonne cinquantaine d'objets à mettre en œuvre dans le délai de 5 ans dès ladite entrée en vigueur - soit jusqu'au 14 avril 2008 - selon l'art. 177 Cst-VD. En outre, 7 projets législatifs adoptés par le Conseil d'Etat sont en cours d'examen au Grand Conseil à fin 2006.

## **Activités de la Cellule Constitution en matière de mise en œuvre de la RPT réforme de la péréquation**

Le Conseil d'Etat, dès l'été 2005, a confié au délégué à la nouvelle Constitution la mission d'organiser, d'animer et de coordonner la mise en œuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) dans le Canton. En 2006, cette nouvelle mission a occupé la plus grande partie du temps du délégué.

Le dispositif organisationnel mis en place est le suivant :

- La responsabilité de la conduite de la démarche générale est attribuée au chef du DIRE et à une délégation du Conseil d'Etat à la RPT, formée du chef du DIRE, président, et des chefs du DFIN, du DFJ et du DSAS.
- Une Cellule d'appui pour la mise en œuvre de la RPT (« Cellule RPT »), réunit, autour de la Cellule Constitution, un représentant de chacune des entités transversales impliquées dans la RPT que sont le SAGEFI, l'OAE, le SJL, le SECRI et la Chancellerie ; elle anime et coordonne la réforme sur le



plan opérationnel.

- Une équipe de projet, composée de la Cellule RPT et de représentants de chacun des 5 départements concernés par des mesures spécifiques (DSE, DFJ, DSAS, DEC et DINF), veille à l'échange d'informations entre la structure centrale et les départements, la coordination entre les chantiers départementaux et la cohérence de la mise en oeuvre.
- Le Collège des secrétaires généraux, élargi aux chefs du SAGEFI, de l'OAE, du SJL et du SECRI, joue, sous la dénomination de Comité de pilotage de la mise en oeuvre de la RPT, le rôle habituellement dévolu à un comité de pilotage : relais d'information, coordination, préavis ou propositions à l'intention du chef du DIRE et de la délégation à la RPT pour tout ce qui touche à la conduite et à la maîtrise générale de la démarche.
- Les chantiers départementaux se font sous la responsabilité des départements concernés, qui ont mis et mettent en place, de cas en cas, les structures de travail qu'ils jugent opportunes. Cela vaut aussi bien pour le traitement des thèmes spécifiques que pour celui des problématiques générales des finances, de la politique extérieure du canton et des relations avec les communes, avec leurs composantes politiques, qui relèvent eux aussi des services et départements qu'elles concernent, et non de la structure de projet.

En 2006, les principales activités de la cellule Constitution en matière de mise en oeuvre de la RPT ont été les suivantes :

1.

Gestion et tenue à jour avec les départements des instruments suivants :

- fiches documentant l'historique et tous les aspects des thèmes de mise en oeuvre de la RPT, signalant les principales questions, regroupant les sujets en thèmes, proposant l'attribution de la responsabilité de leur traitement, identifiant les inter – ou corrélations entre les thèmes
- tableau de synthèse, extrait des fiches, répertoriant tous les thèmes de mise en oeuvre (39 thèmes spécifiques, 9 thèmes de collaboration intercantonale et 6 thèmes transversaux)
- tableau des actions de communication, faites ou à venir
- tableau des interventions parlementaires vaudoises en relation avec la RPT
- fiche de suivi par laquelle les départements annoncent au délégué, chaque semaine, les faits nouveaux ou prévus
- fiche d'information hebdomadaire (RPT Info-hebdo) par laquelle le délégué RPT informe les membres de l'équipe de projet, le chancelier et les secrétaires généraux des développements du dossier.

2.

Réunions hebdomadaires de la Cellule RPT et mensuelles de l'Equipe de

projet.

3. Préparation et animation de quatre réunions de la délégation du Conseil d'Etat.
4. Avec les départements, mise à jour périodique des fiches thématiques, en fonction des travaux parlementaires sur le 2ème Message du Conseil fédéral (concrétisation législative de la RPT ; lois adoptées le 6 octobre 2006) et de l'avancement des analyses et des préparatifs des départements.
5. Appui à certains services et chefs de département dans la gestion de dossiers en relation directe avec la RPT (ex. : routes nationales).
6. Analyse en continu des principaux enjeux et les principales difficultés présentés par chaque thème : législatifs, financiers, politiques, pour les communes, sur l'organisation, pour les ressources humaines ; avec les départements, mise en évidence, documentation et soumission au Conseil d'Etat des principaux choix politiques pour les tâches désenchevêtrées.
7. Avec l'ensemble de la Cellule RPT, documentation et analyse fouillées de l'institution de la convention-programme.
8. Rédaction, avec l'OAE, du [Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la RPT](#) et les travaux préparatoires dans le canton de Vaud et EMPD portant adhésion à l'accord-cadre intercantonal et EMPL modifiant la LGC et la LOCE et rapport sur le postulat Pierre Zwahlen et consorts pour la participation du Grand Conseil aux accords entre cantons au-delà de la Suisse occidentale seule (369).

**Département des Institutions et des Relations Extérieures (DIRE)**

**Mise en oeuvre de la Constitution**

**Sources d'informations complémentaires**

[Site de la Constitution](#)

[Dossier RPT](#)

**Département des Institutions et des Relations Extérieures (DIRE)**

**Chancellerie d'État**

**Groupes de prestations**

**301.1 Chancellerie**

## **301.1 Chancellerie**

---

Etat-major gouvernemental.

### **Descriptif**

---

Préparation et suivi de l'activité du gouvernement.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

Membres du conseil d'état et services.

## **301.2 Information et communication**

---

Appui aux autorités cantonales (gouvernement et parlement) dans le domaine de la communication et de l'information; coordination.

### **Descriptif**

---

- Gestion d'un bureau (BIC) et d'une cellule WEB
- Activités de conseil et d'organisation concernant la communication de l'Etat
- Réalisation de mandats de production pour le compte du conseil d'état et des départements

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

Autorités (gouvernement et parlement), départements, médias.

## **301.4 Management et organisation**

---

Conseiller et appuyer les chefs de département et les chefs de service dans leurs démarches d'organisation ou de conduite du changement.

### **Descriptif**

---

- Réalisation d'analyses organisationnelles (diagnostics, revues, études) et de mandats d'appui (projets de réorganisation)
- Appui et encadrement des mandats de consultants externes
- Centre de compétence relayant le savoir-faire en matière de management et d'organisation

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

Administration et gouvernement.

Chancellerie d'État

Groupes de prestations  
301.5 Archives cantonales

## 301.5 Archives cantonales

Archives cantonales.

### Descriptif

- Information et conseils en matière de protection de l'environnement
- Coordination des activités environnementales, en particulier des études d'impact en vue de simplifier et d'accélérer le processus
- La coordination se traduit également par la participation aux travaux de commissions et de groupes de travail, où le Délégué représente les services environnementaux et les informe des décisions ou événements : CIPEL, CREPE (conférence romande des responsables des services environnementaux), CCE (conférence suisse des responsables environnementaux)
- Info Environnement
- Commission Environnement /Aménagement du Conseil du Léman, etc...
- Mise en oeuvre de la révision du Code pénal suisse
- Information, conseil et préparation de séances intercantionales dans le domaine de l'exécution des peines
- Gestion de la cafétéria Place du Château 1

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département
- Services de l'Etat
- Communes et particuliers
- Bureaux d'études et entreprises
- Cafétéria: mise à disposition de l'ensemble des occupants des 3 bâtiments Pl. du Château 1, Cité Devant 14 et Cité Derrière 17 (SG-DSE, SJIC et Préfecture, SPEN, usagers de la salle de conférence et visiteurs occasionnels).

## Activités générales de la chancellerie d'Etat

- Dans son activité d' **appui au Conseil d'Etat**, le service a organisé 44 séances du gouvernement, lequel a rendu 1504 décisions. Il a collaboré directement à la préparation des décisions relatives à la démarche DEFI 07 et au [bilan du programme de législature 2003-2007](#). Il a assisté la présidence pour la planification stratégique du collège, pour le processus des décisions du projet de budget 2007 et de l'actualisation de la planification financière ainsi que pour l'organisation de séances de réflexions du collège.
- Organisation avec le SAGEFI du séminaire pour le Conseil d'Etat et les chefs de service sur "L'évolution des outils de conduite à l'Etat de Vaud, bilan et perspectives"
- Suivis du [Concept de communication 2005](#) et du rapport de la CoGes sur la relation Etat-citoyen: élaboration des projets de directives concernant l'accueil et la communication écrite de l'administration, déploiement du logo officiel, conception du nouveau site Internet de l'Etat et accompagnement à la migration sur Typo 3

## Domaine de l'information

- (Suivi du Concept de communication 2005 : cf supra)
- Réalisations de publications imprimées ou électronique, exemples : dépliants/ flyers sur le vote des étrangers et les assises de l'immigration, sur le RI ; brochures d'introduction pour les apprentis à l'Etat, sur le plan directeur cantonal ; rapport annuel du CE ; gestion de La Gazette ; FAO: alimentation éditoriale de la première page et production du N° spécial "Bilan et perspectives"; publication périodique (électronique) "Etat-communes"

## Droits politiques

- participation à l'élaboration de la [législation sur le découpage territorial](#), arrondissements électoraux
- contribution à l'information des électeurs étrangers, appelés pour la première fois à prendre part au renouvellement des autorités communales
- début de la préparation des élections cantonales générales de mars 2007

## Archives cantonales

### Conseil aux détenteurs d'archives



Administration cantonale : les directives DRUIDE pour la gestion des archives ont été approuvées par le Conseil d'Etat. Elles ont été complétées par un « Recueil des règles de conservation des documents de gestion » L'effort en matière de formation des personnes en charge des archives a été poursuivi en particulier à l'intention des préposés à la gestion des archives ».

De nombreuses visites ont eu lieu dans les services/offices. Justices de paix: opération de remise en ordre des archives .

Communes : le cours d'une demi-journée sur la gestion des archives, destiné aux secrétaires municipaux, a été donné à plusieurs reprises. Un « Plan de classement de l'administration communale » a été achevé.

## **Accueil des archives**

L'EMPD pour la densification des locaux de stockage des ACV, a été adopté par le Grand Conseil. La collection des fonds d'entreprises s'est enrichie d'un gros supplément du fonds de La Suisse Assurances, d'un fonds relatif aux Ateliers mécaniques de Vevey, d'un fonds de documentation sur les entreprises vaudoises et d'un fonds du Groupement des dirigeants et cadres d'entreprises.

## **Classement d'archives et création d'instruments de recherche**

En plus des inventaires nouveaux, des inventaires remaniés ou complétés, l'énorme arriéré en matière d'inventorisation continue à diminuer.

## **Consultation et utilisation des archives**

Erosion persistante du nombre de consultations , mais en même temps, on constate une très forte augmentation des réponses fournies par écrit.

Le nombre des documents consultés reste élevée. Celui des visites du site Internet des ACV a encore augmenté.

## **Collaborations professionnelles**

Elles ont nombreuses, aux niveaux cantonal, national (Association des archivistes suisses ; Commission cantonale des fonds culturels, archivistiques, iconographiques et audiovisuels du canton de Neuchâtel ; Master of Advanced Studies in Archival and Information Sciences de l'Université de Berne, en collaboration avec l'UNIL ; etc.) et international (projet de numérisation des archives savoyardes médiévales de Turin ; Archives transfrontalières ; etc.).

**Le document complet « Archives cantonales vaudoises : activités 2006 », fournit des informations beaucoup plus détaillées sur l'exercice 2006 de l'institution.**

## Unité de conseil & d'appui à l'organisation (UCA)

L'UCA, avec un effectif réduit du fait d'une mesure DEFI et de mutations, a néanmoins pu accomplir sa mission en exécutant une série de mandats dans de multiples domaines de l'activité étatique (territoire, formation, culture, emploi, environnement, police). En outre, l'UCA a pris part à la conduite de la démarche DEFI pour le budget 2007 (conception de la démarche, animation de l'équipe de projet et des séances du Comité de pilotage, définition et gestion de la base DEFI, préparation des dossiers de décisions pour le CE et facilitation du processus de décision du CE, production de l'[EMPL /D](#), coordination des actions de communication, préparation et lancement du suivi des mesures de la démarche pour le budget 2007).

La chancellerie d'Etat est impliquée directement dans trois processus législatifs (en lien avec la mise en oeuvre de la constitution vaudoise) :

- la révision de la loi sur l'organisation du Conseil d'Etat ([LOCE](#)), en examen devant le parlement
- la révision totale de la loi sur le Grand Conseil, en examen devant le parlement ([LGC](#))
- la nouvelle loi sur la médiation administrative, [projet en consultation](#) lors du 2ème semestre 2006

**Bureau de médiation administrative**

**Groupe de prestations**

**301.3 Médiation administrative et judiciaire**

**301.3 Médiation administrative et judiciaire**

---

Résolution des conflits et malentendus entre l'état et la population via une fonction de médiation ("ombudsman").

**Descriptif**

---

Gestion du bureau cantonal chargé de traiter les requêtes en médiation.

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Autorités administratives et judiciaires
- Population

## La médiation administrative en chiffres : Statistiques 2006

Le tableau statistique ne rend pas pleinement compte de l'activité quantitative et qualitative de la médiation administrative. En effet, si certaines demandes ne nécessitent qu'une écoute attentive, une orientation et des conseils, la majorité font l'objet de l'ouverture d'un dossier. Le traitement de ces dossiers peut prendre quelques jours, semaines ou mois. La rubrique *Pendants* rend compte des dossiers qui ont été ouverts pendant une année civile et ne sont pas aboutis lorsque commence la suivante. Le terme *Hors champ d'action* désigne les demandes ne concernant pas l'activité de l'administration cantonale. Ces demandes font l'objet d'une orientation vers la bonne instance, publique ou privée (associations, administrations communales, avocats, etc.).

Si l'on considère les statistiques à dater de 1999 (première année complète d'activité) la médiation administrative reçoit en moyenne 231 demandes par année (230 en 2006). Le nombre de dossiers " en activité " est plus élevé que le nombre des demandes annuelles puisque certains dossiers datant de l'année précédente restent ouverts. Ce sont ainsi une moyenne de 267 demandes qui sont traités chaque année (238 en 2006).

### Année 2006 Statistiques au 31.12.06

Types de demandes	Entrés avant 2006	Entrés en 2006	Traités en 2006
<b>Demandes d'info et orientation</b>			
Hors champ d'action	-	35	35
<i>In</i> champ d'action	-	30	30
<b>Total info et orientation</b>	-	<b>65</b>	<b>65</b>
<b>Dossiers (dans le champ d'action)</b>			
Pendants	12	21	33
Aboutis	26	114	140
<b>Totaux Dossiers</b>	<b>38</b>	<b>135</b>	<b>173</b>
<b>Récapitulatif des demandes</b>			
Hors champ d'action	-	35	35
<b>Dans le champ d'action</b>			
<b>Demandes d'info</b>	-	30	30

<b>Dossiers</b>	<b>38</b>	<b>135</b>	<b>173</b>
<b>Total In champ d'action</b>	<b>38</b>	<b>165</b>	<b>203</b>
<b>Totaux des demandes au 31.12.06</b>	<b>38</b>	<b>200</b>	<b>238</b>
<b>Remontées administratives</b>	<b>29</b>	<b>145</b>	<b>175</b>

La " remontée administrative " désigne les situations dans lesquelles il est nécessaire de s'adresser aux secteurs concernés de l'administration pour traiter la demande de l'usagère, de l'utilisateur. Une remontée administrative peut impliquer un ou plusieurs échanges oraux ou écrits entre la médiation administrative et l'administration. Seules les demandes entrant dans le champ d'action font l'objet d'une remontée administrative.

En 2005, 48,9% de ces demandes avaient fait l'objet d'une remontée administrative. C'est dire qu'en 2005, plus de la moitié des demandes ont abouti par l'écoute puis des explications et réponses appropriées. En 2006, 73,5% des demandes ont nécessité une remontée administrative. L'activité de bons offices (" négociation de la navette ") de la médiation administrative a donc été nettement plus intense en 2006 qu'en 2005.

## Bureau de médiation administrative

### Projets particuliers

Le Bureau cantonal de médiation administrative a ouvert ses portes en octobre 1998, commençant alors la mise en œuvre du premier volet du projet *Médiation administrative du Canton de Vaud* : " mener une phase expérimentale de bons offices sur le terrain. "

Le second volet de ce projet – à savoir " proposer un cadre institutionnel pour une fonction de médiation administrative auprès du Canton de Vaud " – s'est concrétisé en 2006.

Le projet *Médiation administrative du Canton de Vaud* a été piloté par la Chancellerie d'Etat.

### Révision de l'arrêté : extension du champ d'application

Le [Conseil d'Etat](#) du Canton de Vaud adopte l'[Arrêté du 16 août 2006 concernant le bureau cantonal de médiation administrative](#). Ce nouvel arrêté élargit le champ d'action de la médiation administrative qui est désormais compétente pour traiter non seulement les demandes concernant les services et établissements de l'administration cantonale – ceci comme auparavant – mais encore celles ayant trait à l'activité des institutions et entreprises cantonales ainsi que des personnes et organisations auxquelles l'Etat a délégué une tâche de droit public.

### Mise en consultation de l'avant-projet de loi

Le [Conseil d'Etat](#) autorise la mise en consultation de l'[Avant-projet de loi sur la médiation administrative](#), qui doit consacrer dans la loi l'existence d'une médiatrice ou d'un médiateur cantonal élu par le [Grand Conseil](#). Par ailleurs, dans la suite du Rapport de la [Commission de gestion sur les Relations entre l'Etat et les citoyens](#), le Conseil d'Etat précise quelles actions, en cours ou à venir, doivent amener de [nouvelles améliorations et simplifications pour la population vaudoise](#).

C'est le [Département des institutions et relations extérieures](#) qui a mis en consultation l'avant-projet de loi sur la médiation administrative. Les dispositions légales de cet avant-projet sont largement fondées sur les règles qui régissent depuis 1998 l'activité de la médiation. Ce texte procurera les bases légales nécessaires dans la durée et consacrera un véritable statut de la médiatrice ou du médiateur qui se traduira par la reconnaissance de son indépendance et par son élection par le Grand Conseil, comme le prévoient les autres législations cantonales aujourd'hui en vigueur. La consultation était ouverte jusqu'au 15 décembre 2006. Le

passage du projet définitif au Grand Conseil devrait intervenir lors du second semestre 2007, suivi de l'élection de la médiatrice ou du médiateur.



### Site internet

Le Bureau cantonal de médiation sur Internet : <http://www.mediation-vaud.ch>

Médiation administrative : <http://administrative.mediation-vaud.ch/index.php>

En matière d'administration judiciaire : <http://justice.mediation-vaud.ch/>

Médiation santé : <http://sante.mediation-vaud.ch/>

### Documents (PDF)

Médiation et médiation administrative

Communiqué de presse du 24 août 2006

Médiation administrative : organisation et fonctionnement

## **53.2 Harcèlement psychologique et sexuel**

---

Le Groupe Impact ayant été autonomisé, le BEFH n'assure plus de prestation spécifique en matière de lutte contre le harcèlement psychologique et sexuel à l'ACV.

## Groupe Impact

### Événements marquants, évolutions significatives

Le groupe Impact a établi des contrats de prestations avec trois organismes parapublics.

### Statistiques

Le nombre de nouveaux cas et d'entretiens est stable, tout comme le nombre d'investigations. En revanche, le nombre de médiations a augmenté tout comme le nombre de présentations dans les services.

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>Nombre d'entretiens</b>	339	350	261	278	359	304	295
<b>Nouveaux cas</b>	92	70	54	80	81	83	92
<b>Médiations</b>	8	16	7	19	25	23	32
Investigations	10	5	6	8	3	9	7

L'Etat de Vaud garantit la protection de la personnalité des collaborateurs et des collaboratrices dans le cadre de leur activité professionnelle. Le groupe Impact a pour mission de prévenir et de gérer toute forme de difficulté relationnelle importante, en particulier le harcèlement.

**Département des Institutions et des Relations Extérieures (DIRE)**

**Groupe Impact**

**Sources d'informations complémentaires**

[www.impact.vd.ch](http://www.impact.vd.ch)

**Service des communes et des relations institutionnelles  
(SECRI)**

**Événements marquants, évolutions significatives**

La mise en oeuvre de la nouvelle Constitution a continué à être le leitmotiv de l'activité déployée dans le cadre du SeCRI. Selon les secteurs, les projets connaissent un état d'avancement différencié.

**Communes**

Au plan des communes, l'on peut parler de mise en application des différentes nouveautés votées par le Grand Conseil. Ainsi, au 1er janvier 2006, la nouvelle loi sur les péréquations est entrée en vigueur. Compte tenu de ses impacts financiers, ainsi que de l'augmentation intrinsèque de la facture sociale, le service a dû déployer un gros effort d'explications auprès des communes qui s'est concrétisé par des centaines de téléphones et de courriers. On peut même parler ici d'une forme de contestation de la part de certaines communes, puisque - suite à l'adoption de l'arrêté d'application du Conseil d'Etat - des réclamations ont été déposées à la Cour constitutionnelle. Après leur rejet, trois recours ont été déposés au Tribunal fédéral qui ont tous été rejetés par arrêt du 7 novembre 2006. Sur cette base, on peut considérer que le nouveau système péréquatif est validé au plan constitutionnel tant au niveau vaudois que fédéral. A noter que la préparation de l'année 2007, avec envoi des prévisions d'acomptes aux communes en octobre 2006, n'a plus donné lieu aux mêmes difficultés.

Toujours en matière communale, il faut rappeler que 2006 aura été l'année du renouvellement des autorités et du début d'une nouvelle législature. A ce propos le SeCRI s'est engagé à côté du secteur des droits politiques de la Chancellerie et des préfets pour assurer un renouvellement des autorités communales dans les meilleures conditions. A cet égard, il faut relever que le canton n'a pas eu à déplorer de réelles difficultés à voir les communes reconstituer leur exécutif et législatif sur le plan des effectifs.

Le début de la législature communale, fixée au 1er juillet 2006, aura également été l'occasion pour le SeCRI d'introduire une nouveauté en matière de finances communales : le plafond d'endettement, ce qui a nécessité de gros efforts d'information, notamment par le biais de séances organisées par districts. De manière plus générale, le SeCRI a déployé un effort de formation à l'égard des responsables communaux par le biais d'assemblées d'élus et de cadres, par exemple à l'IDHEAP.

**Préfets et préfectures**

Pour ce qui concerne les préfets et les préfectures, 2006 aura été l'occasion pour le Conseil d'Etat d'adopter un projet de loi et de le voir traité en commission par le Grand Conseil. Celui-ci sera appelé à se prononcer à son sujet au début de l'année 2007. Il s'agit d'une loi cadre destinée à adapter l'organisation des préfets et des préfectures à un nouveau découpage territorial. En vue de sa mise en oeuvre, le Conseil d'Etat a décidé de fixer l'effectif futur du Corps préfectoral à 17 au 1er janvier 2008, date à laquelle le nouveau découpage entrera en vigueur pour les préfectures. Dans cette perspective, après les démissions des préfets de Moudon et de Vevey, le Conseil d'Etat a anticipé les changements à venir en mettant en place une organisation provisoire (un préfet pour Vevey-Pays-d'Enhaut avec assistance de la préfète d'Oron - une préfète pour Moudon-La Vallée). Dans ce contexte, le service a eu à déplorer le décès accidentel de M. Conrad Favre, préfet de Rolle. Toujours de façon provisoire cette préfecture a été prise en charge par le préfet de Nyon, avec l'assistance de la préfète d'Aubonne.

## **Eglises et communautés religieuses**

Concernant le secteur des Eglises et communautés religieuses, la nouvelle Constitution aura signifié l'adoption par le Conseil d'Etat de 5 nouvelles lois ecclésiastiques qui ont été adoptées par le Grand Conseil le 9 janvier 2007. C'est l'aboutissement de 3 ans de travail en commun avec les Eglises protestantes et catholiques, ainsi que la Communauté israélite. Par là même l'Etat a redéfini ses relations avec le monde religieux et s'est ouvert la possibilité de reconnaître d'autres communautés religieuses avec un statut d'intérêt public.

## **Ordre judiciaire**

En matière judiciaire, le Conseil d'Etat a adopté un EMPL visant à la fusion du Tribunal cantonal et du Tribunal administratif. Celui-ci a été traité en commission au cours de l'année 2006 et sera soumis début 2007 au Grand Conseil. Au cours de l'année, la mise en place d'un programme de projets intitulé Codex 2010 a également été décidée. Il s'agit pour le canton de coordonner au mieux les réformes de droit fédéral annoncées (nouvelle organisation judiciaire en droit administratif et public découlant de la loi sur le Tribunal fédéral, nouveaux codes de procédure pénale et civile annoncés pour 2010 et nouveau droit des tutelles. Dans ce cadre le Conseil d'Etat a mis en place un projet "ressources" destiné à évaluer et à attribuer les besoins futurs de l'Ordre judiciaire.

**Service des communes et des relations institutionnelles  
(SECRI)**

**Projets particuliers**

Le SeCRI a été créé par le Conseil d'Etat avec la volonté d'améliorer la visibilité du service chargé des relations avec les communes, mission lui étant donnée de coordonner l'information vis-à-vis de celles-ci tant à l'interne qu'à l'externe de l'Etat. Dans cette perspective plusieurs actions ont été menées en 2006 :

- Edition en 2000 exemplaires d'un tiré à part des principales lois intéressant les communes.
- Mise en ligne d'un journal électronique intitulé "canton-communes", avec une périodicité de 2 à 3 mois.
- Organisation d'un séminaire interdépartemental consacré aux flux financiers Etat-communes dans les domaines de la santé et du social.
- Organisation d'un séminaire à l'attention des préfets en matière de fusions de communes dans la perspective de voir ceux-ci s'engager à ce titre auprès des communes au cours de la législature à venir.
- Rédaction et envoi aux communes de recommandations en matière de sentences municipales, en préparation de l'entrée en vigueur du nouveau Code pénal suisse au 1er janvier 2007.

Pour le surplus, s'agissant de l'Eglise évangélique réformée vaudoise l'année 2006 aura été consacrée à préparer l'entrée en vigueur d'un nouveau statut d'établissement de droit public. Concrètement cela signifiera notamment la sortie au 1er janvier 2007 d'environ 230 pasteurs du personnel de l'Etat de Vaud. Sur un plan financier l'EERV passe ainsi à un régime de subvention.

## Département des Institutions et des Relations Extérieures (DIRE)

### Service des communes et des relations institutionnelles (SECRI)

#### Sources d'informations complémentaires

Les pages du site de l'Etat de Vaud consacrées au SeCRI donnent les renseignements complémentaires nécessaires quant aux domaines d'activités suivants :

- Communes
- Préfectures
- Religions

[www.vd.ch/fr/organisation/services/communes-et-relations-institutionnelles/missions-et-activites/](http://www.vd.ch/fr/organisation/services/communes-et-relations-institutionnelles/missions-et-activites/)



## Département des Institutions et des Relations Extérieures (DIRE)

### Service juridique et législatif (SJL)

#### Groupes de prestations

#### 303.0 Gestion et administration du Service

### 303.0 Gestion et administration du Service

---

Gestion et administration du Service.

#### Descriptif

---

- Direction du Service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support financier et comptable.
- Support informatique.
- Support logistique.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

Collaborateurs du Service.

## 303.1 Recouvrements

---

Secteur des recouvrements.

### Descriptif

---

*Recouvrer les créances de l'Etat en matière :*

- D'assistance judiciaire.
- De créances compensatrices.
- De notes de frais pénales .

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Débiteurs.
- Canton.

## **303.2 Relations avec les communes**

- Autorité de surveillance des finances communales.
- Secteur des affaires communales.

### **Descriptif**

- Exercer la surveillance financière des communes.
  - Contrôler les budgets, les comptes communaux et les arrêtés d'imposition.
  - Assurer la classification financière des communes et la gestion du fonds de péréquation directe horizontale.
  - Gérer les relations financières avec les communes.
  - Assurer un observatoire financier Etat/communes vaudoises.
  - Suivi du dossier agglomérations.
  - Accompagner les fusions de communes sur un plan financier.
- Examen des règlements communaux.
  - Accompagner et contrôler la création d'associations de communes et d'ententes intercommunales.
  - Assurer des conseils, avis de droit, informations aux autorités communales, sur l'application des lois et des procédures à suivre pour la prise de décisions.
  - Appui légal aux fusions de communes.
  - Assurer et centraliser la communication Etat/communes vaudoises et entre les services de l'Etat.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Communes.
- Association de communes, ententes intercommunales et fédération de communes.
- Canton et services de l'Etat.

## 303.3 Préfectures

Les 19 préfectures du Canton de Vaud.

### Descriptif

*Surveiller l'activité des préfets, qui ont pour missions de :*

- Représenter le Conseil d'Etat sur mandat général ou ponctuel, représenter l'Etat auprès des institutions du district, transmettre les informations du Conseil d'Etat et ses directives.
- Contribuer au développement du district
- Promouvoir la collaboration intercommunale et régionale : inciter, participer, au fonctionnement des organes de développement (LDER/LIM) et de promotion régionale, favoriser la création de groupements, informer.

*Coordonner les activités du district avec les régions limitrophes :*

- Informer les voisins sur les réalisations et les projets, coordonner les activités avec les autorités voisines.

*Veiller au maintien de l'ordre public :*

- Surveiller de manière générale la police des moeurs et le maintien de l'ordre et de la sécurité publics, cas échéant engager les forces de l'ordre.

*Offrir les bons offices :*

- Offrir les bons offices pour tout différend pouvant être réglé à l'amiable.

*Informers le Conseil d'Etat sur les affaires du district :*

- Communiquer au Conseil d'Etat les faits remarquables ou les informations demandées, produire un rapport annuel.
- Inspecter les registres de certains offices cantonaux et des notaires, contrôles réguliers de la bonne tenue des registres , et tenues de réunions.

*Exécuter divers tâches et contrôles en faveur des services de l'Etat, des communes ou de tiers sur la base de lois, spéciales:*

- Vente de patentes, permis
- Contrôle des décisions des services
- Libérations militaires
- Assermentations diverses
- Installations de pasteurs
- Gestion de domaine viticole
- Commissions de zone
- Défense civile
- Plan ORCA
- Commissions d'apprentissage
- Contrôle des lotos et loteries
- etc ...

*Exercer des compétences juridictionnelles :*

- Statuer sur les contraventions et les demandes de conversion, exécuter des, décisions judiciaires.
- Concilier et décider en matière de baux à loyer et de baux à ferme :
- Convoquer, auditionner et tenter de concilier les litiges, en matière de baux à loyers et à ferme.

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Conseil d'Etat.
- Population.
- Communes.
- Districts voisins et districts.
- Cantons voisins et cantons.
- Forces de l'ordre.
- Canton.
- Services de l'Etat.
- Administrés.
- Apprentis.
- Justices et justiciables.
- Locataires et propriétaires.
- Service du logement.

## **303.4 Droits politiques**

---

*Secteur des droits politiques :*

- Organisation et contrôle de l'exercice des droits politiques dans le Canton
- Organisation des votations et élections et surveillance de leur déroulement

### **Descriptif**

---

- Garantie, dans le Canton, des prescriptions fédérales et cantonales en matière d'exercice des droits politiques.
- Organisation des scrutins populaires sur les plans fédéral et cantonal.
- Autorisation pour la tenue de scrutins communaux.
- Contrôle et enregistrement du dépôt de demandes de référendum ou d'initiative sur le plan cantonal, autorisation pour la récolte de signatures.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Confédération.
- Conseil d'Etat.
- Grand Conseil.
- Communes.
- Chancellerie.
- CADEV.
- SCRIS.
- UID-DIRE.
- Citoyens.
- Partis politiques.
- Presse.

## **303.5 Eglises**

---

- Administration en matière ecclésiastique.
- UB 30331.

## **Descriptif**

---

- Adapter, établir et contrôler la contribution financière de l'Etat aux Eglises réformée et catholique.
- Gérer les dossiers du personnel pris en charge par l'Etat (pasteurs, diacres, prêtres et théologiens laïques).
- Proposer au CE la ratification de la nomination des prêtres dans le district d'Echallens.
- Contribuer au maintien de l'apais confessionnelle en favorisant le dialogue interreligieux et la prévention des dérives sectaires par l'information.
- Collaborer à la mise en oeuvre des articles constitutionnels relatifs aux Eglises et communautés religieuses..

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Etat.
- Eglises.
- Paroisses et autres lieux d'Eglise.
- Population.

**Service juridique et législatif (S JL)**

**Groupes de prestations**

**303.6 Fonction juridique et légistique**

**303.6 Fonction juridique et légistique**

Division juridique et légistique.

**Descriptif**

- Assurer la fonction juridique au sein de l'Etat (Grand Conseil, Conseil d'Etat, administration).
- Rendre des avis de droit.
- Rédiger des textes législatifs et aider les services dans leur rédaction.
- Editer le Recueil systématique et le Recueil annuel des lois vaudoises.
- Assurer le secrétariat de la Chambre des notaires.
- Instruire les recours pour le Conseil d'Etat et, dans certains cas, pour les départements.
- Instruire et trancher les demandes d'aide aux victimes d'infractions (LAVI).
- Traitement du contentieux de l'Etat et des procédures devant le Tribunal de prud'hommes de l'administration cantonale.

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Conseil d'Etat.
- Administration.
- Grand Conseil.
- Usagers du RSV.
- Notaires.
- Tribunaux.



## **SJL - un service en cours de stabilisation**

Créé le 1er juillet 2005, le Service juridique et législatif a connu une phase de construction qui s'est achevée avec le déménagement du Bureau de l'assistance judiciaire et du secteur recouvrements dans de nouveaux locaux, ainsi que par la désignation d'un responsable pour ce dernier secteur. Il se trouve désormais dans une phase de stabilisation, en particulier pour ce qui concerne le secteur recouvrements.

### **Secteur juridique**

L'activité de ce secteur s'est poursuivie en 2006 comme elle s'était achevée en 2005, soit avec un important travail dans le domaine législatif. Un grand nombre de lois, parfois très importantes (loi sur le Grand Conseil, loi sur l'organisation du Conseil d'Etat, réforme des Tribunaux, loi sur l'appui au développement économique) a été soumis au secteur, en partie dans le cadre de la mise en oeuvre de la nouvelle Constitution. Par ailleurs, le secteur a été impliqué dans le démarrage du projet Codex 2010, qui vise à adapter la législation et l'organisation administrative et judiciaire vaudoise à la nouvelle loi sur le Tribunal fédéral, ainsi qu'aux codes de procédure pénale et civile unifiés, dont l'entrée en vigueur est annoncée pour 2010. Le SJL a été fortement sollicité pour examiner des projets sous l'angle des articles 163, 2e alinéa de la Constitution cantonale (Cst-VD) et 7 de la nouvelle loi sur les finances (LFin). La mise en oeuvre de cette dernière loi, comme de la loi sur les subventions, ont par ailleurs donné lieu à la résolution de quelques questions juridiques.

En parallèle, le secteur juridique a poursuivi son activité dans le contentieux, en particulier celui de la fonction publique devant le Tribunal de prud'hommes de l'administration cantonale (environ 80 dossiers ouverts à ce jour). L'année 2006 ayant été électorale sur le plan communal, le secteur juridique a dû préparer les décisions sur recours en matière de droits politiques à l'intention du Conseil d'Etat. Dans ce cadre, on peut encore signaler l'accroissement des requêtes à la Cour constitutionnelles. Plusieurs actes adoptés par le Grand Conseil (loi sur l'aide aux requérants et autres catégories d'étrangers, modifications de la loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public et des réseaux de soins, décret sur le secteur électrique), par le Conseil d'Etat (arrêté sur les tarifs socio-hôtelières applicables dans les EMS vaudois) ou d'autres entités (règlement de maison de la FAREAS) ont été attaqués devant la Cour constitutionnelle. Dans la plupart des cas, le SJL est intervenu dans la défense de ces textes.

Enfin, le secteur juridique a dû faire face à une augmentation du nombre de demandes d'indemnisation fondées sur la loi sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI; 171 demandes contre env. 130 sur les deux années précédentes). En parallèle, 70 décisions ont été rendues, ce qui correspond aux chiffres des années précédentes. Il est prévu d'affecter des ressources supplémentaires à cette tâche en 2007, par réorganisation du secteur, afin de résorber ce retard.

## **Secteur recouvrements et assistance judiciaire**

Ce secteur est confronté à une importante masse de travail due à l'augmentation des affaires. Là encore, une réorganisation est envisagée pour 2007, notamment avec l'aide de l'UCA. En 2006, les processus de travail du Bureau AJ et du recouvrement de l'assistance judiciaire ont été formalisés sous forme de directives internes, celui du recouvrement des notes de frais pénaux ayant fait l'objet d'une analyse conjointe avec le Secrétariat de l'Ordre judiciaire et le Service d'analyse et de gestion financières, ce qui a mené à redéfinir les règles d'amortissement comptable de ces créances.

## **Affaires notariales et demandes de grâces**

La mise en oeuvre de la nouvelle loi sur le notariat nécessite un peu plus de travail qu'auparavant, notamment pour l'organisation des examens et l'approbation des entrées en stage. Sur le plan disciplinaire, la Chambre des notaires a dû traiter d'un cas assez important, qui a donné lieu à la suspension du notaire incriminé. Une telle mesure n'avait, de mémoire du service, jamais encore été prise à l'encontre d'un notaire, du moins ces vingt dernières années.

L'activité de la commission des grâces du Grand Conseil a également été relativement intense durant l'année 2006. 26 demandes ont en effet été déposées, ce qui représente un montant pratiquement identique à 2005, mais une augmentation de presque 30 % par rapport à 2004.

**Département des Institutions et des Relations Extérieures (DIRE)**

**Service juridique et législatif (S JL)**

**Projets particuliers**

## **RSV Phase II**

---

Suite à la décision du Conseil d'Etat d'abandonner la version papier du Recueil systématique vaudois (RSV), un projet a été mené conjointement avec la DSI afin de permettre la consultation en ligne de l'ensemble des textes adoptés par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat, et non plus uniquement de ceux publiés au RSV. Ce projet est en voie d'aboutissement, le nouveau site internet devant être mis en production tout prochainement.

**Service de la population (SPOP)**

**Groupes de prestations**

**306.1 Etat civil**

**306.1 Etat civil**

---

Etat civil cantonal et offices d'état civil.

**Descriptif**

---

- Délivrance des prestations en matière d'état civil - préparation et célébration des mariages, enregistrement des naissances, décès et reconnaissances d'enfants, traitement des dossier d'adoption et de changement de nom - en application notamment du Code civil et de l'Ordonnance fédérale sur l'état civil.
- Participation aux instances intercantionales et fédérales d'autres autorités de surveillances.
- Information, assistance, formation et surveillance des officiers de l'état civil et des collaborateurs.

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- L'ensemble de la population, les communes, les tribunaux, les Justices de paix, les notaires, l'administration en général.
- Office de l'Etat civil et officiers de l'Etat civil.

**Service de la population (SPOP)**

**Groupes de prestations**

**306.3 Naturalisation**

**306.3 Naturalisation**

---

Gestion des demandes de naturalisation (droit de cité, réintégration, droit et perte de la bourgeoisie) en application de la Loi fédérale sur la nationalité et de la Loi sur le droit de cité vaudois.

**Descriptif**

---

- Examen des dossiers transmis par les communes.
- Conseiller les communes et renseigner les usagers (conditions, pratique, lois).
- Organisation (sur demande) de conférences sur la naturalisation pour les communes, commissions d'intégration, ou associations d'étrangers.
- Préparer le préavis cantonal en vue de la délivrance de l'autorisation fédérale par l'Office fédéral des étrangers.
- Préparer le préavis sur dossier à l'intention du Conseil d'Etat, respectivement du Grand Conseil.

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Les ressortissants étrangers bénéficiant d'un permis C domiciliés ou résidents sur le canton de Vaud.
- Communes / Municipalités.
- Office fédéral des migrations (ODM).

**Service de la population (SPOP)**

**Groupes de prestations**

**306.4 Asile**

**306.4 Asile**

---

Traitement des dossiers relevant de l'asile - auditions, gestion du séjour, exécution des décisions de renvoi, aide au retour et interface avec la FAREAS - en application de la Loi fédérale sur l'asile (LAsi).

**Descriptif**

---

- Gestion du séjour des requérants d'asile et admis provisoires.
- Auditions des requérants d'asile, établissement du procès-verbal.
- Conseil en vue du retour dans le pays d'origine, octroi d'aide au retour.
- Organisation du renvoi ; exécution des décisions fédérales de renvoi.
- Elaboration de la convention de subventionnement de la FAREAS, négociation du budget de la FAREAS, et mission de contrôle de la fondation.
- Coopération avec les autres partenaires du Service.
- Décisions d'octroi d'aide d'urgence aux personnes séjournant illégalement sur territoire vaudois.

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Requérants d'asile, personnes au bénéfice d'une admission provisoire et personnes séjournant illégalement sur territoire vaudois.
- Office fédéral des migrations (ODM), DSAS, Polcant, SPEN, OTG.
- FAREAS.
- Oeuvres d'entraide.
- Employeurs.
- Tribunal administratif fédéral.
- Bureaux communaux de contrôle des habitants et de police des étrangers

**Service de la population (SPOP)**

**Groupes de prestations**

**306.5 Etrangers**

**306.5 Etrangers**

Examen et règlement du statut administratif en Suisse de la population étrangère relevant de la Loi sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE).

Mise en oeuvre de la politique vaudoise en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme en application des dispositions légales et cantonales en la matière.

**Descriptif**

- Examen et règlement du statut administratif de la population étrangère du canton ayant déposé une demande relevant de la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers ou de l'accord sur la libre circulation des personnes.
- Mesures administratives à l'égard de la population étrangère séjournant sans autorisation et n'ayant déposé aucune demande.
- Information, assistance et instruction des préposés aux bureaux communaux des étrangers et de contrôle des habitants assurer leur surveillance.
- Intégration des étrangers et prévention du racisme.

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Population étrangère et suisse.
- Office fédéral des migrations (ODM).
- Bureaux communaux de contrôle des habitants et de police des étrangers.
- Entreprises.
- Ecoles (UNIL, EPFL, EHL, écoles privées, ...).
- Service cantonal de l'emploi.
- POLCANT, SPEN, SPJ, OTG.
- Juge de paix.
- Maison de détention administrative.
- Caisse de compensation AVS-AI, Représentations suisses à l'étranger.
- Association vaudoise des écoles privées (AVDEP).
- Association suisse des chefs de police des étrangers.
- Association romande des chefs de police des étrangers.
- Commission fédérale de l'intégration.
- Concordat romand LMC (loi sur les mesures de contrainte).

- Chambre cantonale consultative des immigrés (CCCI).
- Bureau Lausannois des Immigrés (BLI).
- Oeuvres d'entraides et associations.
- Service des recours de département fédéral de justice et police.
- Commissions communales “ suisses/étrangers.



**Service de la population (SPOP)**

**Groupes de prestations**

**306.6 Identité**

**306.6 Identité**

---

Traitement des demandes et des renouvellements de documents de documents d'identité(passeport ordinaire 03, passeport biométrique 06, passeport provisoire en cas d'urgence, carte d'identité) en application de la Loi fédérale sur les documents d'identité des ressortissants suisse.

**Descriptif**

---

- Enregistrement et traitement des demandes de passeports et de carte d'identité.
- Prolongation des anciens passeports.
- Délivrance des passeports provisoires aux citoyens suisses domiciliés dans le canton de Vaud.
- Traitement des demandes de passeport biométrique pour les citoyens suisse domiciliés dans les cantons romands.

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Citoyens suisses du canton de Vaud et de Romandie.
- Communes / Préfectures.
- Police cantonale.
- Représentations consulaires suisses à l'étranger.

**Service de la population (SPOP)**

**Groupes de prestations**

**306.7 Administration**

**306.7 Administration**

---

- Gestion et administration du service.
- Problématiques juridiques.

**Descriptif**

---

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support informatique.
- Support financier et comptable.
- Support juridique.

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.
- Communes.

## Service de la population (SPOP)

### Événements marquants, évolutions significatives

#### Etat civil

Après une année 2005 placée sous le signe de la consolidation suite à l'introduction du registre informatisé (INFOSTAR), l'année 2006 a été marquée par une nouvelle réorganisation majeure. En effet, la démarche de professionnalisation de l'état civil amorcée depuis 2003 s'est poursuivie par le regroupement des 15 offices en quatre nouveaux offices (Lausanne-Ouest-Centre-Nord-Est). De plus, un bureau spécialisé à vocation administrative a été créé à Lausanne pour le moment et sera transféré à Moudon dès l'automne 2008.

Une dispersion des moyens et des difficultés de gestion au quotidien, que l'existence de trop petits offices n'atteignant pas la « taille critique » entraînait, ont été les principaux facteurs qui ont motivé cette nouvelle réforme. Cette réforme s'explique également par les gains de productivité enregistrés grâce à l'informatisation des activités de l'état civil. La mise en œuvre de la base de données fédérale Infostar, associée à des simplifications de procédures, a en effet permis d'améliorer l'efficacité des offices. Elle a simultanément révélé que les offices existants ne disposaient désormais plus d'un volume d'activité suffisant.

Les quatre nouveaux offices se sont installés dans des locaux qui abritaient déjà des offices d'état civil. La proximité n'est fondamentalement pas remise en cause, dans la mesure où un citoyen ne se rend en moyenne que deux fois dans sa vie à l'état civil. En outre, la commande d'actes d'état civil et leur paiement en ligne sont maintenant possibles par internet (à partir du site cantonal [www.vd.ch](http://www.vd.ch)), démarche qui rencontre un grand succès. Quant aux salles de mariage, elles restent nombreuses et bien réparties sur le territoire. Seules huit salles, qui n'étaient pratiquement jamais utilisées, ont été supprimées; les 33 autres continuent à accueillir les cérémonies.

Les tâches administratives, notamment la délivrance des actes de l'état civil et la desserte d'un central téléphonique, ont été concentrées dans un office spécialisé, organisation novative en Suisse par rapport aux offices de l'état civil des autres cantons.

A relever que début 2007, le monde de l'Etat civil a connu une évolution importante avec l'introduction de la Loi sur le partenariat enregistré.

#### Documents d'identité

Depuis août 2006, la commande des documents d'identité pour les habitants de

Lausanne s'effectue au chemin de Mornex 3 bis. En effet, le secteur des documents d'identité a déménagé dans des locaux définitifs, après une période de plusieurs années à la place du Château. Les habitants de Lausanne se rendent dorénavant au chemin de Mornex pour commander passeports (ordinaires et provisoires) et cartes d'identité, ou pour signaler la perte de tels documents auprès du secteur documents d'identité du Service de la population.

Afin de limiter les déplacements des Lausannois dans la perspective de l'introduction du futur passeport biométrique, le Canton avait repris, le 1<sup>er</sup> juin 2006, la tâche de délivrer les documents d'identité suisses, jusqu'ici assurée par la commune. Le secteur documents d'identité s'était installé provisoirement dans le bâtiment de la Préfecture, sur la place du Château, en attendant que les locaux définitifs soient prêts.

Les nouveaux locaux, à proximité de la gare de Lausanne, offrent un espace plus vaste que les locaux de la place du Château et sont adaptés pour la délivrance des prestations, en particulier la saisie des données pour les passeports biométriques.

En ce qui concerne précisément les passeports biométriques, le canton de Vaud a été désigné par la Confédération pour accueillir l'unique centre de saisie et point de contrôle biométrique en suisse romande. Cette activité consiste à saisir les données biométriques et de les transmettre à Berne à travers une application informatique.

Par ailleurs, la légalisation de documents (authentification de signature sur un acte officiel) reste à la même adresse de la Pl. du Château. Cette prestation, jusqu'ici assurée par le Service de la population, a été reprise pour l'ensemble des habitants du canton par la Préfecture de Lausanne.

## **Asile**

La loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers (LARA), adoptée par le Grand Conseil le 7 mars 2006 est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2006. Certaines dispositions de cette loi qui faisaient l'objet d'un recours devant la Cour constitutionnelle sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2006. La Cour a annulé un article (concernant l'obligation de l'employeur de verser une partie du salaire directement à la FAREAS).

Avec cette loi, le canton dispose désormais d'une base légale cantonale régissant ses relations avec la FAREAS, définissant les missions et compétences de celle-ci, et fournissant le cadre légal nécessaire à l'aide d'urgence aux personnes séjournant illégalement sur territoire vaudois.

Le 24 septembre 2006, le peuple et les cantons ont accepté la révision partielle de la loi sur l'asile (LAsi). Une partie des nouvelles dispositions entrent en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2007, alors que les autres entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2008; ces dernières conduiront notamment à une réduction importante des subventions fédérales à partir de 2008 et surtout 2009.

Courant janvier 2006, le Grand Conseil a adopté le projet de décret faisant suite au renvoi de la motion du député Melly au sujet des requérants d'asile déboutés dont la situation dans notre pays n'avait pas été régularisée dans le cadre de la circulaire dite 'Metzler'. dsf

## **Police des étrangers**

Le protocole de l'extension de l'Accord sur la libre circulation des personnes est entré en vigueur le 1er avril 2006. Il s'applique aux 10 nouveaux Etats membres de la Communauté Européenne. Ainsi, un contingent spécifique pour l'octroi des autorisations de séjour B ou L est destiné aux ressortissants de ces nouveaux pays, à l'exception de Chypre et Malte pour une période transitoire qui s'étendra jusqu'en 2011.

Pour faciliter le traitement des demandes d'octroi d'autorisation de séjour et pour unifier les pratiques entre le canton et les communes, le SPOP a introduit, dès l'été 2006, des check-lists pour chaque but de séjour en Suisse afin d'établir la liste des pièces indispensables à la constitution du dossier. Une check-list spécifique destinée aux étudiants ressortissants des Etats-tiers et aux écoles a été créée; son accès en a été facilité par une publication sur le site Internet du SPOP.

## **Intégration et prévention du racisme**

Il est important de noter que l'année 2006 a été marquée en particulier par l'adoption de la Loi sur l'intégration des étrangers et sur la prévention du racisme le 23 janvier 2007 par le Grand Conseil. Il faut aussi signaler les activités de coordinateur en matière d'intégration : développement de projets en collaboration avec les acteurs de l'intégration, soutien des travaux de la Chambre cantonale consultative des immigrés (CCCI), relation avec la Commission fédérale des étrangers (CFE).

## **Police des étrangers et asile**

L'introduction de l'application fédérale SYMIC (fusion des applications RCE et AUPER), prévue courant 2006, a été reportée à l'automne 2007. Par voie de conséquence, le projet de nouvelle carte pour étrangers destinée à remplacer le livret actuel, est également reporté et sera vraisemblablement introduit au 1er trimestre 2008.

Quant aux applications cantonales recensant les données Asile et Etrangers, le projet visant à réunir les données de ces deux populations dans une seule application a été mené en 2006 et une première version mise en production au 3 janvier 2007. Différentes optimisations de cette application seront réalisées en 2007.

Par ailleurs, le projet visant à créer une interface entre les applications informatiques respectives du SPOP et de la FAREAS a dû être reporté pour des questions de ressources, et débutera en 2007.

## **Numérisation des registres de l'état civil**

Dans le cadre de la seconde étape de la réforme territoriale, un partenariat avec la société 4Digitalbooks a été conclu afin de numériser une grande partie des registres de l'état civil. A fin décembre, environ 2'000 registres ont déjà été numérisés. Le gain en productivité est appréciable puisqu'il peut dorénavant consulter directement depuis sa place de travail, les feuillets nécessaires à la bonne exécution des tâches des officiers et collaborateurs de l'état civil. Il est essentiel que le projet puisse se poursuivre en 2007 d'autant plus que le centre administratif qui abrite physiquement ces registres d'état civil sera déplacé en automne 2008 à Moudon où les surfaces des locaux seront considérablement réduites. Un budget supplémentaire sera nécessaire pour terminer cette opération, le financement pourrait certainement provenir du solde du budget d'investissement du projet Infostar puisque grâce à la bonne gestion des dépenses tout au long du projet, une somme substantielle est encore disponible.

## **Numérisation des pièces justificatives de l'état civil**

Depuis septembre 2006, une collaboration avec le Groupe Romand d'Accueil et d'Action Psychiatrique (GRAAP) a permis de commencer la numérisation des pièces

justificatives des registres des familles de l'état civil. Le travail consiste à ouvrir plus de 350'000 enveloppes, à retirer les différentes pièces, les dégrafer, les photocopier et les numériser à l'aide d'un scanner se trouvant au Centre Administratif de l'état civil. Le GRAAP a pour l'occasion engagé une vingtaine de collaborateurs qui sont sous la responsabilité d'un éducateur spécialisé. Cette activité se poursuivra tout au long de l'année 2007 et devrait se terminer en 2008. La mise en place de cette nouvelle structure a pris passablement de temps et aura une influence sur l'échéance fixée (août 2008). En effet, il est fort probable que cette opération ne puisse pas être menée à terme pour le déménagement du Centre Administratif à Moudon, dès lors une extension du contrat avec le GRAAP devra inévitablement être conclue. A noter que l'ensemble des pièces justificatives occupe une surface physique de plus de 150 m<sup>2</sup> et qu'un des objectifs du projet devrait permettre une économie dans la location de surface immobilière en déversant ces archives aux Archives Cantonales.

## Migration

Pour plus d'information sur tous les aspects relatifs à la gestion de la population étrangère - statistiques, bases légales, démarches et formulaires dans les domaines de la police des étrangers, de l'asile, de l'intégration et de la naturalisation -, prière de se référer:

soit au site du SPOP: <http://www.vd.ch/spop>.

soit au site de l'Office fédéral des migrations: <http://www.bfm.admin.ch/index.php?L=1>.

## Documents d'identité

Pour des informations pratiques concernant l'obtention de documents d'identité, prière de se référer :

soit au site du SPOP : <http://www.vd.ch/fr/themes/vie-privee/papiers-attestations/passeports-et-cartes-didentite/anciens-passeports/>.

soit au site de l'Office fédéral de la police: [http://www.schweizerpass.ch/index\\_f.html](http://www.schweizerpass.ch/index_f.html).

## Etat civil

Des informations pratiques détaillées concernant tant les démarches à effectuer que les entités administratives concernées sont disponibles sur le site du SPOP : <http://www.vd.ch/fr/themes/vie-privee/etat-civil/>.



**Département des Institutions et des Relations Extérieures (DIRE)**

**Service de l'aménagement du territoire (SAT)**

**Groupes de prestations**

**307.0 Administration**

## **307.0 Administration**

---

Gestion et administration.

### **Descriptif**

---

- Support administratif.
- Support comptable et RH.
- Bibliothèque et photothèque.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

Collaborateurs du service.

Secrétariat général du DIRE

## **307.1 Appui et stratégie**

Communication, appui et prospective (CAP) (=Cellule de recherche et développement).

### **Descriptif**

- Adapter les pratiques et les instruments d'aménagement.
- Sensibiliser l'opinion publique à la qualité et à la cohérence du territoire.
- Appui à la direction du service.
- Conduire des projets territoriaux (agglomérations).
- Répondre aux consultations fédérales.
- Mener les modifications légales.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Eventuellement cantons voisins.
- Confédération.
- Conseil d'Etat.
- Associations régionales et régions frontalières.
- Communes
- Associations et groupements d'intérêt.
- Bureaux mandataires.
- Autres services de l'Etat.
- Collaborateurs du service.

## **307.2 Aménagement des régions et des communes**

---

Aménagement des régions et des communes (ARC, arrondissement de planification).

### **Descriptif**

---

- Gestion des dossiers communaux en matière de planification.
- Examen de la conformité légale des documents de planification et suivi des dossiers.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Conseil d'Etat.
- Bureaux mandataires.
- Autres services de l'Etat concernés (notamment SR, SIPAL, SM, SFFN, SESA, SEVEN).
- Communes.

## **307.3 Aménagement cantonal et observatoire**

Aménagement cantonal et observatoire (ACO).

### **Descriptif**

- Déterminer à l'échelle cantonale les grandes lignes du développement durable du territoire par l'élaboration et la gestion du Plan directeur cantonal (PDCn).
- Développer les collaborations intercantionales et les relations avec la Confédération.
- Connaître et faire connaître le territoire (SIT, bibliothèque, geoplanet et observatoire).

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Autres services de l'Etat.
- Communes.
- Confédération.
- Bureaux techniques.
- Associations régionales.
- Pays et cantons voisins.
- Associations et groupements d'intérêts.

## **307.4 Gestion des pôles**

---

Gestion des pôles de développement et conduite opérationnelle de la promotion du logement.

### **Descriptif**

---

- Mise en œuvre, en collaboration avec le SELT/DEC pour la promotion des sites, de la politique cantonale des pôles de développement économique.
- Gestion financière du crédit d'engagement des pôles.
- Planification, aménagement et mise en valeur des terrains des pôles de développement.
- Elargissement de la mission du GOP (Groupe opérationnel des pôles) à la promotion du logement et à la gestion opérationnelle des projets de développement prioritaires pour le canton.
- Participation active des membres du GOP dans les organismes de gestion des sites stratégiques.
- Elaboration de démarches et outils opérationnels pour assurer la maîtrise qualitative du développement, de la planification à la réalisation.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Conseil d'Etat.
- Autres départements et services (notamment SELT, SM, SR, SEVEN, SAF, SIPAL).
- Associations régionales.
- Communes.
- Organismes de gestion des sites stratégiques.
- Autres associations ou sociétés privées.
- Entreprises.
- Particuliers.
- Bureaux techniques.

**Service de l'aménagement du territoire (SAT)**

**Groupes de prestations**

**307.5 Arrondissement rural**

**307.5 Hors zone à bâtir**

Arrondissement rural (ARU).

**Descriptif**

- Délivrance des autorisations spéciales pour projets de construction des particuliers hors zone à bâtir.
- Décisions finales sur les études d'impact (EIE).
- Délivrance des autorisations spéciales pour les morcellements du sol.
- Traitement des charges foncières et des mentions au Registre foncier.
- Traitement des constructions illicites hors des zones à bâtir.
- Traitement des recours de cas hors zone à bâtir devant le TA et TF.
- Renseignements et conseils aux collectivités publiques et particuliers en matière de constructions hors zone à bâtir.

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Communes.
- Tribunaux.
- Requérants particuliers.
- Bureaux mandataires.
- Autres services de l'Etat concernés (notamment SAGR, SIPAL, SFFN, SESA, SAF).

**Service de l'aménagement du territoire (SAT)**

**Événements marquants, évolutions significatives**

**Direction du service**

La direction du SAT travaille activement à la conception du futur Service du développement territorial, qui réunira le SAT et le SAF en une seule entité dès juillet 2007. Monsieur Daniel Berner, chef de service ad interim, a été nommé définitivement en qualité de chef du nouveau service.

**Aménagement cantonal et observatoire du territoire (ACO)**

La section ACO a subi une réduction des ressources qui se fait notamment sentir au niveau du Plan directeur cantonal. Toutefois, ce dossier a été finalisé jusqu'à l'adoption par le Conseil d'Etat. Plusieurs thématiques importantes, comme par exemple les installations à forte fréquentation et les résidences secondaires, sont retardées dans leur élaboration.

**Groupe opérationnel des pôles (GOP)**

Dans le cadre de l'utilisation du crédit des pôles, 12 soutiens financiers ont été proposés par le GOP en 2006, pour un montant total de Fr. 784'347.-

Le 2ème rapport d'évaluation sur la politique des pôles de développement (PPDE) a été adopté par le Conseil d'Etat le 15 mars 2006 et approuvé par le Grand Conseil.

**Aménagement des régions et des communes (ARC)**

Pour faire face à la suppression d'un poste, la section ARC a été réorganisée. Cela s'est traduit par quelques insatisfactions et par des retards. On constate un accroissement des demandes pour la révision des plans généraux d'affectation (PGA), consécutif au vieillissement de cet instrument, qui a été réalisé, pour beaucoup de communes, lors de l'entrée en vigueur de la LATC en 1985. Il s'agit d'une tâche importante et complexe, les communes attendant un suivi important de la part des collaborateurs du SAT. Si le nombre de dossiers traités est inférieur à 2005, qui était une année exceptionnelle, leur complexité est toujours plus grande (diversité des contraintes et des acteurs, pressions diverses). Les centres régionaux, au sens du Plan directeur cantonal, doivent faire face à des problèmes d'aménagement souvent aigus qui nécessitent l'appui coordonné de plusieurs sections du SAT et d'autres services. Cette réalité n'étant pas formellement traduite dans la législation, les communes acceptent difficilement les demandes des services lors de la présentation de projets s'étendant à un territoire de grande surface.

## **Arrondissement rural**

A la suite des mesures DEFI, un juriste a été engagé à mi-temps pour le traitement des constructions illicites hors des zones à bâtir. De nombreuses heures supplémentaires ont été commandées aux collaborateurs afin de combler le retard dans le traitement des dossiers. Ce but a été partiellement atteint.

## **Appui et stratégie**

La section travaille essentiellement sur les projets d'agglomérations (voir Projets particuliers).

Concernant les aspects juridiques, le SAT a suivi les travaux de la commission parlementaire du Grand Conseil relatifs à la modification de la LATC adoptée par le Département le 5 novembre 2006 et entrée en vigueur le 1er janvier 2007. Il a également suivi les travaux de modification de la loi sur l'énergie adoptée par le Grand Conseil le 23 mai 2006 et entrée en vigueur le 1er septembre 2006. Il faut signaler aussi les réponses aux interpellations, postulats et motions (6 au total), ainsi que les réponses aux consultations fédérales et cantonales (13 au total).



## Aménagement cantonal et observatoire du territoire

- Bilan de la consultation publique et adaptation du projet de Plan directeur cantonal (PDCn)
- Adoption du projet par le CE (28.06.06)
- Traitement du projet par la commission du Grand Conseil (15 séances)
- Mise en place d'une " Geostation " PDCn (cartographie)
- Réflexions sur une politique cantonale des surfaces d'assolement (SDA)
- Renforcement des liens avec les cantons voisins et la Confédération, notamment en préparant les Plans directeurs cantonaux de 3e génération
- Soutien au Plan directeur régional intercantonal de la Broye au titre d'étude-test
- Rattrapage du retard dans la mise à jour des données de base (aperçu de l'état d'équipement, zones d'affectations)
- Élaboration du système d'indicateurs du Plan directeur cantonal

## Groupe opérationnel des pôles

- Fin de l'élaboration et validation politique des Lignes directrices pour la révision du Plan directeur régional du district de **Nyon**
- Fin de l'élaboration et validation politique du schéma directeur pour le périmètre de l'agglomération nyonnaise (**SDAN**) et organisation des premiers chantiers de mise en oeuvre
- Fin de l'élaboration et validation politique du schéma directeur pour le périmètre de **Gland-Vich** et organisation des premiers chantiers de mise en oeuvre
- Mandats d'étude parallèles (MEP) pour la valorisation de la **Terre Sainte** et le secteur de la gare de **Coppet** et lancement du mandat pour le schéma directeur de Terre Sainte et du mandat pour le PDL-PPA du secteur de la gare
- Etudes test et lancement mandat Plan directeur localisé (PDL) pour le secteur **Arc-en-Ciel** dans le cadre du schéma directeur de l'ouest lausannois (**SDOL**)
- Etudes test et attribution mandat Plan directeur localité (PDL) pour le secteur de **Malley** dans le cadre du SDOL
- Préparation et lancement de la MEP pour la valorisation du secteur de la gare au lac à **Yverdon**
- Préparation et lancement de la MEP pour la valorisation du secteur de la gare de **Palézieux**
- Préparation et lancement de l'étude pour une conception directrice du développement du secteur de la gare de **Villeneuve**
- Lancement de l'étude intercommunale pour l'identification des secteurs de

logement en synergie avec le pôle d'activités d'**Aclens**

- Document-cadre et programme pour le concours European 2007 en vue de la valorisation du site de **Moudon**
- Document-cadre en vue d'une étude sur la valorisation du secteur de la gare de la ville de **Rolle**
- Document-cadre en vue d'une étude sur la valorisation du potentiel de la ville de Payerne

## **Aménagement des régions et des communes**

2006 marque l'entrée en vigueur du règlement du 21 décembre 2005 sur la perception des émoluments administratifs pour les examens préalables (206) et les adoptions (116) des plans d'affectation.

### **Hors zone à bâtir**

- L'unité de conseil et d'appui a procédé à un diagnostic flash de la section, et a conclu au fait que le fonctionnement interne est bon et que des mesures efficaces ont été mises en oeuvre pour rattraper les retards.
- Les émoluments perçus pour les autorisations spéciales hors zone à bâtir ont été revus à la hausse pour réduire la charge assumée par l'Etat pour l'examen des dossiers de construction.

### **Appui et stratégie**

- Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM): rapport final et fin de la concertation avec les partenaires concernés
- Schéma directeur de la région morgienne (SDRM): élaboration du rapport et concertation avec les partenaires signataires
- Schéma directeur du nord lausannois (SDNL): validation du rapport final et consultation publique prévue début 2007
- Agglomération franco-valdo-genevoise (AFVG): élaboration du projet en cours, fin prévue en décembre 2007
- Agglomération yverdonnoise (YGLO): participation du Canton aux études préalables menées par la région et le COPIL. Décision de projet en janvier 2007, puis objectif de fin de projet en décembre 2007.

**Département des Institutions et des Relations Extérieures (DIRE)**

**Service de l'aménagement du territoire (SAT)**

**Sources d'informations complémentaires**

Le site Internet du Service de l'aménagement du territoire a été entièrement refondu dans le cadre de la migration du site de l'Etat de Vaud vers Typo3. Il est actuellement hébergé dans le portail territorial et est conçu comme un instrument de cyberadministration et comme une base de documents de références pour les spécialistes de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

[www.vd.ch](http://www.vd.ch) puis: territoire

## Événements marquants, évolutions significatives

Pour la première fois depuis l'an 2000, le nombre total de dossiers enregistrés au Ministère public a baissé. L'optimisme spontané qui pourrait amener certains, sur la base de ce seul constat, à croire à une diminution de la délinquance, doit être rapidement tempéré : les condamnations prononcées par les juges d'instruction sont en nombre stable, les renvois en tribunal en augmentation et, surtout, les interventions du Ministère public en audience toujours plus nombreuses. Un chiffre est à cet égard révélateur de la plus inquiétante des tendances : de 47 en 2005, les affaires comportant des infractions contre la vie ou l'intégrité corporelle qui ont vu le Parquet représenté aux débats sont passées à 89 en 2006.

L'année écoulée aura aussi été celle des préparatifs à l'entrée en vigueur de la nouvelle partie générale du Code pénal, avec sa cohorte de nouveautés diversement accueillies : abolition ou presque des courtes peines de détention, ancrage dans la loi du travail d'intérêt général, sursis, le cas échéant partiel, pour des peines plus longues que par le passé sont restés relativement inaperçus du public; en revanche, l'introduction de la déjà fameuse peine pécuniaire, exprimée en jours-amende, a été largement médiatisée; ceux-ci sont ressentis comme une nouvelle manifestation de l'Etat de s'en prendre au portemonnaie des citoyens, alors que le but en réalité recherché est d'éviter les risques de "désocialisation" liés à la détention.

### Quelles perspectives ?

2007 verra le Ministère public, comme les autres acteurs de la chaîne pénale, pratiquer ce nouveau droit pénal. A cet égard, le Parquet entend, dans le respect de l'indépendance des juges et dans les limites de ses compétences et moyens, veiller à une application des nouvelles normes qui soit harmonisée avec celle des autres cantons, particulièrement en ce qui concerne les sanctions infligées aux auteurs d'infractions dites "de masse" : conducteurs ivres d'alcool ou de vitesse, pour ne parler que de ceux qui défraient le plus la chronique – mais l'on peut aussi penser aux dealers des rues, aux patrons employant des étrangers sans permis, etc. - sont des délinquants qui, qu'ils opèrent à Schaffouse ou à Lausanne, mettent en danger les mêmes biens protégés. Les caractéristiques qui leur sont communes sont suffisantes pour que l'on s'efforce de les sanctionner d'une manière similaire, en s'abstenant de disparités que même le principe de l'individualisation de la sanction ne peut justifier.

Le nouveau droit de fond est à peine entré en vigueur qu'il faut se préparer à un bouleversement plus important encore : l'unification de la procédure pénale en

Suisse, prévue pour 2010. Concerné au premier chef par une révision qui devrait entraîner la fusion des autorités d'instruction et d'accusation, le Ministère public est, depuis octobre 2006, intensément impliqué dans les groupes de travail constitués à l'enseigne de Codex 2010.

Les réformes passées, bien que chronophages et dévoreuses de forces de travail, n'ont pas empêché le Parquet d'exercer ses tâches fondamentales qui sont de veiller à l'application de la loi et d'exercer l'action pénale publique. Il doit en aller de même pour les changements en cours et ceux à venir. Dans cette perspective, le Procureur général est heureux de pouvoir opposer à l'inventivité et la persévérance destructrices de délinquants dénués de scrupules l'énergie et la rigueur sans défaut d'une équipe remarquable.

Interventions du Ministère public aux débats des tribunaux :

<b>Type de causes</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>	<b>2004</b>	<b>2003</b>
Circulation routière (sans blessures ou décès)	1	4	3	3
Moeurs	26	27	34	39
Stupéfiants	17	21	16	25
Délits contre le patrimoine	15	18	17	13
Délits c/la vie ou l'intégrité physique (y c. LCR)	89	47	42	48
Affaires financières	10	12	10	18
Affaires pénales diverses	3	4	3	4
Affaires civiles	3	3	2	1
<b>Total</b>	<b>164</b>	<b>136</b>	<b>127</b>	<b>151</b>

Affaires pénales et civiles enregistrées :

	<b>2006</b>	<b>2005</b>	<b>2004</b>	<b>2003</b>	<b>2002</b>	<b>2001</b>
Ordonnances de non-lieu	6'378	6'887	6'305	5'684	5'511	5'113
Ordonnances de condamnation	5'945	6'317	6'190	5'418	4'983	5'222
Renvois au tribunal de police ou correctionnel	2'401	2'381	2'219	2'089	2'086	1'969
Renvois au tribunal criminel	7	4	10	9	11	9
Jugements du Tribunal des mineurs	1'660	2'185	2'063	1'755	1'676	1'695
Prononcés préfectoraux	379	372	356	323	328	305
Causes civiles	760	942	564	421	444	383
<b>Total</b>	<b>17'530</b>	<b>19'088</b>	<b>17'707</b>	<b>15'699</b>	<b>15'039</b>	<b>14'696</b>

## **2006 au Département de Santé et de l'Action Sociale (DSAS)**

L'année 2006 a été marquée par une intensification des mesures sociales prises en faveur du pouvoir d'achat des familles vaudoises, de la réinsertion des jeunes adultes en difficulté et de la création de places en établissement médico-social pour les personnes âgées. Dans le domaine de la santé, le projet de révision de la loi sur les Hospices est en cours et un crédit d'ouvrage de 9 millions a été demandé au Grand Conseil pour restructurer les locaux du service de radio-oncologie du CHUV. Une étape importante a été franchie en matière de Convention collective du travail pour le personnel des établissements sanitaires parapublics.

### **Augmentation du pouvoir d'achat des familles en 2007**

Le Département de la santé et de l'action sociale a élaboré et soutenu des mesures favorisant notamment le pouvoir d'achat des familles vaudoises en 2007. L'ensemble de ces actions représente près de 100 millions de francs en faveur des ménages vaudois.

Avec le soutien du conseil d'Etat, il est intervenu auprès de la Confédération pour demander une réduction des excédents des réserves des caisses d'assurances-maladie. Les primes des Vaudoises et des Vaudois n'augmenteront ainsi que de 0,7 % en moyenne en 2007. Le montant des réserves des caisses passera de 609 millions de francs actuellement à 571 millions en 2007, ce qui correspond à une dissolution de 38 millions d'excédents de réserves.

En complément de cette action, les subsides pour les primes d'assurance-maladie en 2007 ont été augmentés, de manière à soutenir davantage les familles disposant de moyens revenus. La limite maximum de revenu donnant droit à un subside pour les enfants et les jeunes en formation a été élevée de 45'000.- francs en 2006 à 65'000.- francs en 2007. En 2006 déjà, il avait franchi une première étape en faveur des familles en introduisant un subside minimum pour les enfants et les jeunes en formation à hauteur d'au minimum 50% de la prime. Sur 2006 et 2007, 32 millions supplémentaires seront alloués aux familles.

Pour les allocations familiales, les minima vaudois ont été nettement augmentés entre 2006 et 2007 puisqu'ils sont passés de 160.- francs à 180.- francs pour les enfants jusqu'à 16 ans révolus et de 205.- à 250.- francs pour les jeunes en formation jusqu'à 25 ans. Au total, 26.8 millions supplémentaires seront ainsi alloués aux familles.

### **Bilan du Revenu d'insertion (RI)**

Le nouveau régime d'aide a fait objet d'un bilan à la fin de 2006. L'établissement d'un cadre légal clair et de règles de contrôle plus précises a permis de sécuriser l'octroi de l'aide. L'accent a été mis sur les mesures d'insertion sociale et professionnelle grâce à la collaboration entre les centres sociaux régionaux (CSR) et les offices régionaux de placement (ORP). Une incitation à conserver une activité professionnelle a été introduite grâce à l'octroi d'une franchise.

Une expérience-pilote d'insertion pour les jeunes adultes bénéficiaires du RI (programme FORJAD) a été menée, en collaboration avec le DEC et le DFJ, avec l'objectif d'offrir une formation professionnelle à des jeunes adultes considérés comme « inaptés au placement ». En décembre 2006, 114 jeunes étaient inscrits en formation professionnelle.

Par ailleurs, un dispositif cantonal d'enquête a été mis en œuvre donnant suite à une nouvelle disposition légale qui permet à un CSR d'ordonner une enquête lorsqu'il s'estime insuffisamment renseignée sur la situation financière ou personnelle du bénéficiaire.

## **Préparation de l'entrée en vigueur de la RPT à l'horizon 2008**

La nouvelle répartition des tâches implique pour le département, la reprise de la responsabilité entière des prestations collectives financées au titre de la loi sur l'assurance invalidité. Dans cette perspective, le DSAS a mis sur pied une équipe de projet dont la tâche est d'organiser les travaux et d'animer les différents groupes de travail pour définir, avec les partenaires concernés, les conditions dans lesquelles le secteur des institutions et des ateliers pour personnes handicapées va évoluer.

Cette réforme devrait dépasser le cadre des prestations résidentielles et d'occupation du réseau institutionnel et favoriser une réflexion plus large sur la politique à conduire en faveur des personnes handicapées ou en grandes difficultés sociales. Pour cet ambitieux projet, le canton a sollicité la participation des associations qui défendent les intérêts des bénéficiaires de même que celles des fournisseurs de prestations.

## **Etablissements médico-sociaux**

Le Grand Conseil a adopté une modification de la Loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public et des réseaux de soins (LPFES) qui permet de transférer sur les tarifs socio-hôtelières les charges d'entretien et mobilières des EMS assumées jusqu'à présent par l'Etat et, partant, de financer les nouveaux EMS dont le canton a besoin. Le Grand Conseil a simultanément adopté 5 décrets portant sur le financement de la construction de 5 nouveaux EMS.

Le Grand Conseil a adopté une autre modification de la LPFES portant d'une part sur le renforcement des moyens de contrôle et d'intervention de l'Etat dans la gestion des établissements sanitaires et, d'autre part, sur la possibilité pour l'Etat de verser aux EMS une subvention directe à l'exploitation, afin de couvrir la part du coût des

soins non pris en charge par les assureurs-maladie ("report soins"), ainsi que des charges exceptionnelles d'exploitation non comprises dans les tarifs.

## **Gouvernance commune entre la Faculté de biologie et de médecine et le CHUV**

Le Conseil d'Etat a pris acte du rapport intermédiaire concernant les propositions de regroupement du domaine de la biologie et de la médecine sous la forme d'une institution hospitalo-universitaire et il a confirmé sa volonté de poursuivre ce projet. Il a confié au même groupe de travail la suite des études qui devraient permettre la mise en place du projet au cours de la prochaine législature. Suite au départ à la retraite du directeur général des Hospices-CHUV en juin 2008, le Département de la santé et de l'action sociale est chargé de mettre au concours le poste pour des personnalités ayant de préférence un profil de médecin au bénéfice d'un rang professoral.

## **Crédit d'ouvrage de 9 millions pour la radio-oncologie du CHUV**

Le Conseil d'Etat a demandé au Grand Conseil un crédit d'ouvrage de 9'055'000 francs pour restructurer les locaux du service de radio-oncologie du CHUV. Les travaux prévus permettront de répondre à l'augmentation considérable de son activité ces dernières années et d'améliorer la prise en charge des patients. Ce service reçoit aujourd'hui environ 1100 patients par an. La radio-oncologie traite des tumeurs cancéreuses par rayons (radiothérapie). De toutes les disciplines de la cancérologie, c'est elle qui traite la plus grande variété de cancers: cancers du sein, du poumon, de la prostate, cancers ORL et digestifs sont les plus fréquemment traités.

## **Collaboration hospitalière intercantonale VD-FR**

Suite aux modifications apportées à la mission de l'Hôpital de Saanen (Berne), en particulier la fermeture de sa maternité, l'hôpital du Pays-d'Enhaut s'est tourné vers l'Hôpital Sud Fribourgeois (Riaz) pour assurer la prise en charge de l'obstétrique et des urgences de chirurgie. Cette collaboration a été scellée par une convention hospitalière signée en juillet 2006 par les cantons de Vaud et de Fribourg. Ainsi les mères du Pays-d'Enhaut peuvent accoucher à l'Hôpital Sud Fribourgeois avec garantie de financement par le canton de Vaud pour la part non couverte par l'assurance obligatoire des soins.

## **Organisation hospitalière**

Les Conseils d'Etat vaudois et valaisan ont pris acte du rapport concernant les études complémentaires qui confirment que l'option d'un nouveau Centre hospitalier Riviera-Chablais monosite est qualitativement et économiquement la meilleure solution. A ce futur hôpital de soins aigus, prévu sur le site de Rennaz, s'ajouteront deux centres de suite de traitement avec une antenne médico-chirurgicale, situés respectivement à Vevey (Samaritain) et à Monthey.



## **Politique en faveur du personnel des établissements sanitaires parapublics**

Une étape importante a été franchie en novembre 2006 par les représentants des partenaires du secteur sanitaire subventionné qui sont parvenus à une déclaration d'intention commune sur les principes d'une convention collective de travail. C'est le résultat de trois ans de négociation. La validation de cet accord de principe par les syndicats et les organisations d'employeur est en cours. Si, comme le prévoit la déclaration, une Convention collective de travail (CCT) est signée en 2007, ce sont plus de 15'000 personnes travaillant dans les hôpitaux de la FHV, les EMS et les CMS du canton qui en bénéficieront.

## **Campagne en faveur du don d'organe**

Le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) a lancé une campagne d'information dans le cadre de la Journée nationale du don d'organes, qui a eu lieu le 16 septembre. Quelque 50'000 cartes de donneur Swisstransplant ont été mises à disposition dans toutes les pharmacies vaudoises. Un sondage a montré que 75% de la population vaudoise était favorable au don d'organes en cas de décès, mais que seule une minorité se déclarait clairement comme donneur.

## Département de Santé et de l'Action Sociale (DSAS)

### Secrétariat général (SG-DSAS)

#### Groupes de prestations

#### 41.1 Appui au chef du département

#### 41.1 Appui au chef du département

- Direction et autres activités de support.
- Appui au chef du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du CE ou toute autre activité de nature politique.

#### Descriptif

- Conseil et préparation des dossiers pour le Chef de département.
- Appui au Chef de Département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementale.
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPC, EMPL-EMPD, appui juridique.
- Gestion des ressources humaines.
- Conception et réalisation de la politique de communication sur les activités du département.
- Relais départemental avec le Grand Conseil.
- Gestion des dossiers ou projets particuliers sur demande du Chef du département.
- Suivi et coordination de la politique en matière de prévention et de lutte contre la toxicomanie.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- -Chef du département.
- Services du DSAS.
- Autres Départements et/ou Services de l'ACV.

## **41.2 Ressources humaines**

Conseiller le chef de département et les chefs de service dans la gestion des ressources humaines de leurs entités, tant sur le plan opérationnel que stratégique, dans le respect des règles établies et en coordination avec le SPEV. S'assurer que chaque entité dispose de personnel en effectif suffisant, composé de personnes compétentes et motivées, pour fournir les prestations attendues. Veiller au développement des ressources humaines du département compte tenu des besoins de l'organisation et ceux des employés.

### **Descriptif**

- Veiller à l'application de la loi sur le personnel.
- Tâches en relation avec l'appui RH à la Direction (PCE), gestion des absences du service, organisation (effectifs, structures).
- Recrutement au DSAS (1ère sélection, divers tests, entretiens, contrôle).
- Gestion de la Communication RH : Intranet RH DSAS.
- Communication générale au personnel sur les procédures et les lois, collaboration avec Commission personnel.
- Gestion des apprentis du DSAS, anime groupe de Formateurs, Maître d'apprentissage de 5 apprentis (BAP).
- Prestations RH : Mobilité interne, conseil Formation, dossiers en Réinsertion, Tests, Coaching.
- Gestion de la Relève, Suivi et formateur pour les appréciés de la démarche "Entretien d'Appréciation".
- Coordination avec le SPEV au sujet des tous les thèmes/démarches RH du Département.
- Mise à disposition à l'élaboration de projet RH qui seront ensuite en vigueur dans les départements.
- Administration des dossiers du personnel du Secrétariat général.
- Formation : analyser les besoins, préaviser, conseiller, coordonner les programmes d'accueil des nouveaux.
- Organiser des activités "esprit d'équipe", "culture d'entreprise", "communication" sous la forme de : repas, apéros, sorties, jubilaires, - Médiation et "Porte" d'écoute pour le personnel

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Personnel du DSAS.
- Direction du Département et du SG.
- Chefs de section et de Groupe ainsi que les cadres.
- SPEV.

## Département de Santé et de l'Action Sociale (DSAS)

### Secrétariat général (SG-DSAS)

#### Groupes de prestations

#### 41.3 Informatique

### 41.3 Informatique

---

Gestion des ressources informatiques.

#### Descriptif

---

- Etablir la vision stratégique départementale en matière informatique.
- Coordonner la mise en oeuvre d'une plate-forme informatique commune entre les différents acteurs des domaines social et sanitaire.
- Assurer par une organisation adéquate, une gestion optimale des ressources humaines et financière, le bon déroulement des activités ainsi que le bon fonctionnement des infrastructures techniques et des logiciels dont font usage les services.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Services utilisateurs des plates-formes applicatives gérée par l'UID-DSAS.
- Communes et associations régionales.
- DPSI, Bedag, CCT, OSIC.
- Sociétés de services informatiques.

## Département de Santé et de l'Action Sociale (DSAS)

### Secrétariat général (SG-DSAS)

#### Groupes de prestations

#### 41.4 Finances

### 41.4 Finances

Gestion financière et comptable du département.

#### Descriptif

- Collaboration technique à la préparation du budget.
- Tenue de la comptabilité générale du Département.
- Collaboration technique à l'exploitation du budget (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, autorisations de dépassement de crédit et des reports de crédits).
- Gestion complète (acomptes prévisionnels, décomptes finaux, encaissements, rappels) de la Facture Sociale.
- Préparation et conduite (coordination des services) du bouclage comptable de l'exercice en cours.
- Développement de l'activité de contrôle de gestion.
- Contact avec les services transversaux (ie SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances pour le DSAS.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DSAS.
- SAGEFI.
- CCF.
- Conseil d'Etat.
- Commission des Finances.
- Communes Vaudoises (Facture sociale).

## **41.5 Affaires sociales**

---

**Les missions générales imparties à la section Affaires sociales sont doubles :**

*D'une part, la section doit veiller et contribuer à garantir la cohérence :*

des politiques sociales des services sociaux du DSAS (SASH et SPAS) dans le cadre de la politique départementale de la politique familiale cantonale. D'autre part, elle doit collaborer à la planification de leur développement et de leur mise en oeuvre.

*Ses missions particulières sont au nombre de deux :*

Elle doit fournir l'information stratégique nécessaire pour le pilotage de la politique sociale départementale, étudier, mettre en place et développer les outils et les moyens d'étude, de recherche et de soutien nécessaires à cette fin elle doit développer les moyens nécessaires pour promouvoir la politique familiale à l'échelle du canton et pour en assurer la coordination.

Le Secrétaire général du DSAS a confirmé ces missions en août 2004.

## **Descriptif**

---

### **Système d'information**

- Participer à la conception du volet social du Système d'information statistique cantonal (collaboration avec le SCRIS).
- Veiller à la cohérence et à la complétude de la base de données du département.
- Assurer la continuité des informations statistiques lors des changements de base de données du département.
- Assurer l'exploitation des données contenues dans les bases de données du département (statistiques de routine et à la carte, tableaux de bord).

### **Politique familiale cantonale**

- Développer et mettre en oeuvre les instruments de coordination

interdépartementale nécessaires.

- Assurer la représentation du DSAS dans le GT "égalité femmes/hommes".

### **Affaires intercantionales**

- Appuyer le chef du département pour les dossiers CRASS et CDAS.
- Assurer la représentation du DSAS dans le GT "coordination des affaires intercantionales".
- Assurer les contacts avec d'autres cantons en matière de politique sociale et familiale.

### **Expertise et organisation**

- Appuyer le chef du département pour animer la Commission consultative des affaires sociales et de la famille (CCASF).
- Appuyer le président du Conseil de politique sociale pour permettre à cette instance d'exercer ses compétences.
- Assurer le suivi du dossier formation.
- Développer et mettre en oeuvre les instruments de coordination interdépartementale nécessaires à la politique JAD.
- Fournir l'expertise en matière de conduite de projet.

### **Etudes et recherches**

- Concevoir et réaliser ou superviser des projets d'études et de recherches répondant aux besoins du DSAS.
- Apporter un appui méthodologique aux études lancées par d'autres services.
- Participer à des groupes de suivi de recherches réalisées à l'extérieur du DSAS si intérêt pour le département.

### **Documentation**

- Recueillir, traiter et diffuser l'information documentaire interne et externe.
- Organiser et superviser l'actualisation des données du site internet GSR.
- Superviser la gestion des archives du DSAS.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Conseil d'Etat.
- Chef du département et services sociaux (chefs de service et adjoints).
- Autres services de l'ACV (SCRIS, services concernés par problématique JAD, services concernés par politique familiale, archives cantonales).
- Partenaires institutionnels (Conseil de politique sociale, Commission consultative des affaires sociales et de la famille, autorités communales, Conseil des régions RAS, CSR/CSI, CRASS, CDAS, ARTIAS, organismes actifs dans le domaine de la politique familiale).



## **Evènements marquants**

---

L'année 2006 a été marquée par une intensification de l'activité du SG en soutien des activités des autres services en particulier du SPAS et du SASH. En effet, au-delà des projets de ces deux services que le SG conduit ou auquel il participe très activement, il a la responsabilité, suite à l'entrée en vigueur de la LASV en janvier 2006, de mettre en place, gérer et développer l'ensemble du dispositif d'insertion social du Revenu d'insertion. Par ailleurs, il coordonne toutes les tâches du département en lien avec la politique familiale. Enfin, différentes tâches en lien avec l'assurance-maladie lui ont été confiées.

Du point de vue du suivi des activités du DSAS et de la formulation de ses objectifs annuels, une systématique a été mise en place, tout en simplifiant sensiblement les processus administratifs y relatifs. En outre, depuis 2006, le SG publie une lettre d'information sur les dossiers de politique familiale au niveau fédéral et cantonal (4 à 5 publications par année).

Le site internet du DSAS a été réorganisé en fonction de la nouvelle charte de l'ACV.

La réforme de la péréquation financière et la répartition de tâches entre Confédération et cantons (RPT) fait l'objet d'une coordination et d'un suivi attentif par le SG.

Le SG s'est occupé de planifier et de coordonner les actions en lien avec les nouvelles lois sur les finances, les subventions et sur les participations.

Au chapitre des ressources humaines, la démission du Secrétaire général en place et son remplacement par l'ancien Secrétaire général adjoint, a amené une réorganisation importante au niveau des secrétariats avec pour but une rationalisation de l'activité. Dans ce cadre, une collaboratrice a pu être transférée à la Chancellerie d'Etat.

## **Projets particuliers**

---

Un travail important a été réalisé pour les projets suivants :

- FORJAD, qui vise, en collaboration avec le DFJ et le DEC, à offrir la possibilité à une centaine de jeunes adultes bénéficiaires du RI d'acquérir une formation professionnelle.
- Nouvelles normes de loyer régionales pour les bénéficiaires du RI.
- Conception, en collaboration avec les régions, du programme de prévention de l'endettement.
- Révision de la loi sur les allocations familiales.
- Volet social de la nouvelle politique cantonale du logement, en collaboration avec le DEC (aide individuelle au logement et mesures visant à faciliter l'accès au logement pour les populations fragiles).
- Prise en charge des SDF.
- Migration de la base de données de notre centre de documentation (cDoc) sur le serveur du Centre de documentation en santé publique (CDSP) et intégration de la base de données documentaire sur le réseau Saphir.
- Coordination de l'action du Conseil d'Etat et en particulier du DSAS en lien avec les mesures à prendre pour faire face à une éventuelle pandémie grippale.
- Coordination de l'action du DSAS en matière de coopération.

## **Sources d'informations complémentaires**

---

- Annuaire statistique du SCRIS.
- Annuaire santé-social du SCRIS.
- Statistique annuelle des aides financières ASV et RMR 2001-2005 (section Affaires sociales).
- Guide social romand (2e et 3e étages).
- Accès internet à la base de données au cDoc.

## Département de Santé et de l'Action Sociale (DSAS)

### Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)

#### Groupes de prestations

#### 42.0 Administration générale du SASH

## 42.0 Administration générale du SASH

Conduite, gestion du service et fonctions support.

### Descriptif

- Organisation, direction du service yc gestion stratégique, communication institutionnelle.
- Gestion juridique, affaires intercantionales et fédérales (consultations), système d'information.
- Ressources humaines, gestion financière, classement, archivage, logistique, intendance, documentation.
- Réponses aux multiples sollicitations internes à l'Etat et externes (Grand Conseil).
- Représentation du canton auprès des institutions délégataires (CGAF, OCC, CCAVS, OMSV, OAI), Suivis administratif et politique des dossiers.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs et collaboratrices du SASH
- Chef DSAS
- SPEV
- SAGEFI
- Autres autorités cantonales
- Autorités communales
- CCAVS
- OCC
- OAI
- RP
- OMSV
- CGAF
- Associations diverses (AVDEMS, FEDEREMS, FHV, etc...)
- Conférences intercantionales (GLAS, CRASS, etc...).

## **42.1 Assurance-maladie et accidents**

---

Allocation des subsides aux primes d'assurance maladie pour les assurés de condition économique modeste.

### **Descriptif**

---

- Valider les montants de l'enveloppe à destination des subsides aux primes d'assurance maladie.
- Préavisier le montant de l'enveloppe à retenir.
- Elaborer les hypothèses de répartition de l'enveloppe et proposer au Conseil d'Etat le projet d'arrêté fixant les conditions d'octroi des subsides.
- Elaborer les tableaux de bord et suivre l'évolution des dépenses en cours d'année.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Subsidiés.
- OCC.
- Assureurs.

## **42.2 Prestations complémentaires AVS/AI**

Allocation des PC AVS/AI aux ayants droit.

Cette tâche est confiée à la Caisse cantonale AVS (CCA VS) de Clarens

### **Descriptif**

- Analyser la situation des rentiers AVS ou AI.
- Préavisier pour le Conseil d'Etat sur les limites de revenu ou les déductions où les cantons disposent d'une marge de manoeuvre.
- Réaliser les travaux conduisant à fixer les tarifs reconnus par les PC AVS/AI en home.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Caisse cantonale AVS
- Rentiers AVS
- Rentiers AI
- Résidents en EMS
- Associations d'EMS.

## **42.3 Hébergement**

Aider les personnes recourant à l'hébergement médico-social.

### **Descriptif**

- Proposer les dispositions légales ou réglementaires fixant les conditions d'octroi de la LAPRHEMS ou de l'aide sociale.
- Octroyer ces aides.
- Autorisation d'exploiter des homes non médicalisés.
- Fixer les tarifs des EMS.
- Négociations et attribution de subvention, controlling des EMS, Soutenir, informer et aider les résidents ou leurs proches.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- EMS.
- Réseaux de soins.
- Associations d'EMS et divisions C.
- Associations de patients (RESID'EMS).
- Société vaudoise de médecine (SVM).
- Assureurs (santésuisse, AI, AM, AA)
- Syndicats.
- SSP.
- Offices fédéraux (OFAS et OFSP).

## **42.4 Hospitalisation**

---

Financer les coûts d'hospitalisation de personnes indigentes et non assurées.

### **Descriptif**

---

- Valider les factures reçues des hôpitaux.
- Valider le fait que les personnes concernées ne sont pas assurées.
- Etablir la preuve de l'indigence des personnes concernées.
- Payer les factures aux hôpitaux

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Hôpitaux.



## Département de Santé et de l'Action Sociale (DSAS)

### Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)

#### Groupes de prestations

#### 42.5 Participation à des charges fédérales d'AVS/AI

### 42.5 Participation à des charges fédérales d'AVS/AI

Participation à des charges fédérales d'AVS/AI.

#### Descriptif

- - Etablissement de standards et de procédures de sécurité informatiques
- Elaboration d'analyses de risques et de faiblesses de sécurité
- Elaboration de concepts concrets de sécurité
- Exécution des revues de sécurité
- Surveillance des systèmes et du réseau du point de vue sécurité
- Sensibilisation/Information du personnel, des responsables et des dirigeants en matière de sécurité informatique
- Assistance et conseils en matière de sécurité et des aspects légaux (LPD etc.)
- Support des projets en matière de sécurité informatique
- Encadrement technique et organisationnel des administrateurs informatiques dans les tâches de sécurité (création et gestion de droits, audits)

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération.

## **42.6 Politique familiale et autres régimes sociaux**

Politique familiale et autres régimes sociaux.

### **Descriptif**

- - Etablissement de standards et de procédures de sécurité informatiques
- Elaboration d'analyses de risques et de faiblesses de sécurité
- Elaboration de concepts concrets de sécurité
- Exécution des revues de sécurité
- Surveillance des systèmes et du réseau du point de vue sécurité
- Sensibilisation/Information du personnel, des responsables et des dirigeants en matière de sécurité informatique
- Assistance et conseils en matière de sécurité et des aspects légaux (LPD etc.)
- Support des projets en matière de sécurité informatique
- Encadrement technique et organisationnel des administrateurs informatiques dans les tâches de sécurité (création et gestion de droits, audits)

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- - Utilisateurs de l'ACV
- Police cantonale (lutte contre la criminalité) et CCF (sécurité financière)
- Communes et paraétatique

## **42.7 Promotion du maintien à domicile**

Promouvoir le maintien à domicile et les prestations sociales en milieu ouvert en faveur des personnes âgées ou handicapées.

### **Descriptif**

- Animation de la commission consultative pour le maintien à domicile des personnes handicapées.
- Coordination et gestion des projets associés à cette démarche.

#### *Domaines :*

- Transports, service de relève, personnes handicapées/employeurs, guide info, subventions, évaluation des projets, élaboration et mise en oeuvre

#### *OMSV :*

- Subventionnement des activités d'aides à domicile, mandats de prestations de l'OMSV.
- Contrôles des comptes.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- OMSV.
- AVIVO.
- Pro Senectute.
- Pro Infirmis.
- Association des services bénévoles.
- THV.
- SAMIR (transports adaptés pour le Nord vaudois).
- MDA.
- Fondation Coup d'Pouce.
- Projet PHARE.
- Service d'auxiliaires de vie.

## **Département de Santé et de l'Action Sociale (DSAS)**

### **Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)**

#### **Événements marquants, évolutions significatives**

Travaux en vue du rattachement de l'OCC (organe cantonal de contrôle de l'assurance-maladie) au SASH (modification de la loi et règlement).

Entrée en vigueur de la LAPRAMS (Loi d'aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale et de ses règlements).

Adaptation des subsides cantonaux à l'assurance maladie à la législation fédérale (LAVAMal).

Adaptation des allocations familiales - modification légale.

Hospices-CHUV : Convention hospitalisation SASH pour les populations vulnérables.

Convention relative au remboursements des montants liés au contentieux dans l'assurance-maladie.

#### **Conventions et accords de collaboration**

Conformément aux exigences de la LOF de la Lsuv et de la LAPRAMS, le service a procédé à la négociation et la signature de conventions cantonales. En 2006, les conventions ont concerné la promotion des transports en faveur des personnes à mobilité réduite et la promotion du bénévolat.

Convention avec la Croix Rouge vaudoise pour la gestion de son service de transports bénévoles (1 juillet 2006).

Convention avec l'Association des Services Bénévoles Vaudois (ASBV) pour la gestion de son service Bénévolat Vaud (1 juillet 2006).

#### **Convention SASH / OMSV du 12 décembre 2006 (LAPRAMS)**

Convention avec l'OMSV pour la gestion et le financement des évaluations et des bureaux de coordination des transports reconnus par le SASH. Par cette convention, le SASH confie à l'OMSV dès 2007, l'extention progressive des procédures d'évaluation et la création des bureaux de coordination des transports dans les régions qui l'exigent. Le SASH reste responsable du financement global du secteur concerné et de la reconnaissance et la coordination des fournisseurs de transports agréés.

Outre cette mesure, deux accords de collaboration permettent aujourd'hui d'accéder, sous certaines conditions, aux prestations de Taxi-Services et aux bons communaux pour les courses loisirs réalisées par ce dernier et par la Fondation THV.

Accord de collaboration SASH / Taxi-Services s-à-r-l (13 juillet 2006).

Accords de collaboration SASH / communes du Grand Lausanne pour l'application des bons des courses loisirs et avenant ( avril 2006).

**Quelles évolutions sont susceptibles d'avoir des impacts sur le fonctionnement du service ces prochaines années ?**

La nouvelle péréquation des charges entre les cantons et la confédération (RPT).

## **Promotion des transports des personnes à mobilité réduite au Grand Lausanne**

Le COPIL présidé par le SASH et chargé du suivi du projet susmentionné, a adopté en avril 2006, les résultats présentés dans son rapport final (45 pages et annexes). Ces résultats qui portent sur la période de janvier 2004 à décembre 2005, confirment la pertinence des procédures d'évaluation et d'attribution des transports mises en place par l'OMSV durant le projet, ainsi que le bon accueil et la satisfaction de l'ensemble des partenaires et en particulier des bénéficiaires. Les résultats statistiques ont permis en outre de mesurer l'impact positif de la diversification de l'offre de transports sur la clientèle et le volume d'activité des fournisseurs de transports reconnus par le SASH, ainsi que sur le coût des prestations de transports à charge des payeurs, en particulier les communes.

Par conséquent, de commun accord avec l'OMSV, les communes et les partenaires concernés, le SASH a décidé de créer un deuxième bureau de coordination au Grand Lausanne. Ouvert en juin 2006, cette structure est placée sous la responsabilité de l'ALSMAD. Pour permettre une consolidation des pratiques et un fonctionnement optimal de la nouvelle structure, toutes les conventions et les accords de collaboration négociés et signés durant le projet ont été actualisés entre avril et septembre 2006, tant au plan cantonal (par le SASH) qu'au plan opérationnel (par l'OMSV et l'ALSMAD).

C'est dans cette perspective que le SASH a décidé en automne 2006 de confier à l'OMSV, dès 2007, la gestion et le financement des procédures d'évaluation des personnes à mobilité réduite et des bureaux de coordination reconnus. Par la reconnaissance et la centralisation de la gestion des prestations susmentionnées, le SASH souhaite créer les conditions pour une harmonisation des pratiques et une extension progressive des prestations sur l'ensemble du canton d'ici 2010.

**Département de Santé et de l'Action Sociale (DSAS)**

**Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)**

**Sources d'informations complémentaires**

Mémentos no.7 "[La facture de l'EMS](#)",

[Nouveau site internet de l'Etat de Vaud](#),

Rapport CIVEMS (Coordination interservices des visites et établissements médico-sociaux), titre: [Activité 2000-2005 de la CIVEMS](#)

## Département de Santé et de l'Action Sociale (DSAS)

### Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)

#### Groupes de prestations

#### 43.0 Administration

### 43.0 Administration

Gestion et administration du service.

#### Descriptif

- Direction du service.
- Support accueil clientèle.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support en projets informatiques.
- Support financier et comptable.
- Support juridique.
- Support logistique.
- Support en projets de politique sociale.
- Support en information et études.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat et Grand Conseil.
- Chef du département.
- Cheffe du service et sections.
- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général du département.
- Autres services de l'ACV.
- Conseil de politique sociale.
- Commission consultative des affaires sociales et de la famille.
- Les autorités d'application (CSR, CSIR, CSC, FVP).
- Les organismes ou institutions subventionnées.
- Les communes et les ARAS.

*Autres partenaires institutionnels :*

- GRAS, CRASS, CDAS, CSIAS, ARTIAS.
- Les organismes actifs dans la politique sociale (Caritas, CSP, etc).
- Autres cantons.
- Confédération.
- Médias.



## Département de Santé et de l'Action Sociale (DSAS)

### Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)

#### Groupes de prestations

#### 43.1 Revenu d'insertion (RI)

### 43.1 Revenu d'insertion (RI)

- Concevoir, mettre en œuvre et coordonner l'action sociale vaudoise (prévention, appui social, RI) pour les personnes en difficulté sociale et/ou financière.
- Attribution et supervision de l'attribution du RI.

### Descriptif

- Préavis, proposition, études.
- Elaboration du cadre légal, des normes, directives et procédures pour l'attribution des prestations sociales par les autorités d'application.
- Attribution du RI aux personnes à risques ou en difficulté (réfugiés statutaires, sans domicile fixe, rapatriés, pupilles OTG).
- Préavis sur demandes d'aides exceptionnelles en provenance des autorités d'application.
- Réponse au courrier de personnes s'adressant à la direction du département (plaintes, informations complémentaires, etc.).
- Information, conseils, formation à l'intention des autorités d'application, des partenaires de l'action sociale.
- Développement et gestion de l'insertion sociale du RI.
- Décisions sur recours et remboursement du RI.
- Dépôt de plaintes pénales et suivi des procédures.
- Production des créances dans les faillites et successions des bénéficiaires.
- Support juridique aux autorités d'application.
- Déterminations pour le Tribunal administratif.
- Notification et refacturation aux cantons, à la France et à la Confédération, après contrôle.

#### *Gestion administrative des dossiers RI*

- Décomptes, remboursement, paiement garantie de loyer.
- Suivi et ajustement du subventionnement des organismes privés partenaires de l'action sociale.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- CSR, CSI.

- Communes.
- Autres cantons, France.
- Organismes privés partenaires de l'action sociale.
- Les personnes à risques ou en difficulté (y. c. réfugiés statutaires, sans domicile fixe, rapatriés, pupilles,...).
- Le SPOP.
- L'Office des Réfugiés (Berne).
- Etat de Vaud.
- Bénéficiaires du RI.

## **43.2 Pensions alimentaires**

- Concevoir et mettre en œuvre le cadre légal cantonal relatif au recouvrement et aux avances sur pensions alimentaires.
- Avancer les pensions alimentaires aux créanciers d'aliments en situation économique difficile et procéder au recouvrement des avances et des pensions alimentaires.

### **Descriptif**

- Elaboration du cadre légal et réglementaire.
- Prestations financières (octroi des avances).
- Décisions.
- Déterminations pour le Tribunal administratif.
- Procédures judiciaires (poursuites, cessions de salaires, plaintes pénales, de recouvrement).
- Informations, conseils aux créanciers d'aliments sans dossier ouvert.
- Permanences dans les Centres sociaux régionaux.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Créanciers d'aliments au bénéfice de pensions alimentaires fixées par décision judiciaire, totalement ou partiellement impayées par le débiteur.
- Etat de Vaud.
- Tribunal administratif.
- Collaborateurs du service.
- Régions.
- Débiteurs.

## Département de Santé et de l'Action Sociale (DSAS)

### Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)

#### Groupes de prestations

#### 43.3 Institutions spécialisées

### 43.3 Institutions spécialisées

Définir, mettre en œuvre et coordonner une politique d'accompagnement socio-éducatif, d'aide financière, d'hébergement, d'emploi protégé, d'aide à la réinsertion pour adultes handicapés et en difficulté (handicap mental, physique, psychique, difficultés sociales et psychologiques, alcoolisme et toxicomanie), en collaboration avec les organismes et institutions spécialisées.

#### Descriptif

- Préavis, propositions.
- Statistiques, études.
- Surveillance socio-éducative et financière.
- Médiations, négociations.

#### *Gestion financière :*

- Subventions et aides individuelles.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Personnes handicapées ou en grandes difficultés sociales.
- Organismes, institutions, ateliers, subventionnés par AI et/ou SPAS.
- OFAS, OFCL, OFSP.
- Etat de Vaud, SSP, SESAF, SPJ.
- AVOP.
- FAH.

## Département de Santé et de l'Action Sociale (DSAS)

### Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)

#### Groupes de prestations

#### 43.4 Aide aux victimes d'infractions

### 43.4 Aide aux victimes d'infractions

---

Elaborer, négocier et contrôler les budgets et les comptes du Centre LAVI et contrôler la justification des aides immédiates et à moyen terme remises au profit des bénéficiaires.

#### Descriptif

---

- Elaboration, négociation et contrôle des budgets et comptes du Centre LAVI.
- Contrôle et octroi des aides individuelles immédiates et à moyen terme.
- Coordination des actions avec les autres cantons.
- Concertation avec les collaborateurs du Centre LAVI pour l'application des recommandations de la Conférence suisse des organes de liaison (CSOL) et directives cantonales.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Victimes LAVI (vaudoises, éventuellement domiciliées dans d'autres cantons).
- SJIC.
- Polcant.
- SPJ.
- Office fédéral de justice.
- Fondation Profa / Centre LAVI.

## Département de Santé et de l'Action Sociale (DSAS)

### Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)

#### Groupes de prestations

#### 43.5 Régionalisation de l'action sociale

### 43.5 Régionalisation de l'action sociale

Suivi de la régionalisation de l'action sociale (RAS).

#### Descriptif

- Support administratif et juridique aux instances intercommunales.
- Développement, suivi, contrôle et coordination de projets spécifiques.
- Elaboration du budget, suivi comptable et financier, contrôle de gestion et établissement des reportings, développement d'outils de gestion.
- Versement des subventions aux associations régionales d'action sociales (ARAS) et à la Ville de Lausanne.
- Formation des autorités d'application.
- Communication.
- Collaboration interinstitutionnelle.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services concernés par la RAS (publics et privés).
- Associations régionales RAS + Ville de Lausanne (par son CSR).
- CSR, CSI.
- Bénéficiaires de prestations selon la LASV.

## **Revenu d'insertion (RI)**

Un nouveau régime d'aide "Revenu d'insertion" a été mis en place suite à la fusion des prestations Aide sociale vaudoise (ASV) et Revenu minimum de réinsertion (RMR). Le bilan général de ce nouveau régime est positif:

- un cadre légal clair et des règles de contrôle plus précises ont permis de sécuriser l'octroi de l'aide. Des enquêteurs ont été engagés pour étudier les situations où il y a soupçon d'abus;
- une forte impulsion a été donnée à l'insertion sociale et professionnelle, d'une part en clarifiant les relations entre les offices régionaux de placement et les autorités d'application (directive de collaboration et support informatique communs) et d'autre part en mettant l'accent sur l'insertion des jeunes adultes en difficulté sans formation professionnelle;
- un dispositif d'incitation au travail, avec l'octroi d'une franchise, permet au bénéficiaire du RI qui a un emploi de conserver une part de ses gains. Selon les professionnels du terrain cette franchise facilite la reprise d'une activité professionnelle.

## **Programme FORJAD**

Expérience-pilote menée avec la collaboration du DEC et du DFJ, le programme FORJAD a pour objectif d'offrir la possibilité d'entreprendre une formation professionnelle à une centaine de jeunes adultes bénéficiaires du RI qui étaient considérés, pour une grande majorité, comme inaptes au placement.

En décembre 2006, un premier bilan a montré que 114 jeunes sont inscrits en formation professionnelle. L'évaluation de cette expérience est actuellement en cours et sera présenté au Conseil d'Etat en février 2007.

## **Sécurisation du dispositif d'aide sociale**

### **Plan d'audit de l'Unité de contrôle et de conseils (UCC) du SPAS**

Le cadre normatif du RI étant entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006, l'UCC a adapté ses outils de contrôle au nouveau régime d'aide et précisé les modalités de vérification dans un protocole d'intervention intitulé *Plan d'audit*. Elle a d'abord effectué deux audits tests avant de procéder à partir du 2<sup>ème</sup> semestre 2006 à des audits portant sur la conformité des prestations fournies en matière d'aide sociale et

sur l'organisation mise en place par les autorités d'application.

## **Dispositif cantonal d'enquête**

L'année 2006 a aussi été consacrée à la mise en oeuvre de la nouvelle disposition prévue dans l'art. 39 LASV, qui permet à une autorité d'application d'ordonner une enquête lorsqu'elle s'estime insuffisamment renseignée sur la situation financière ou personnelle d'un bénéficiaire. La démarche a commencé dans le courant de l'année par l'élaboration d'une directive, l'établissement de documents de travail et la définition d'un cahier des charges.

Le canton a financé 5.7 ETP d'enquêteurs supplémentaires ce qui a permis aux régions d'action sociale d'engager 7 enquêteurs. Par ailleurs, l'UCC a mis sur pied un groupe de travail - GT Dispositif cantonal d'enquête - chargé d'harmoniser les méthodes de travail, de favoriser une unité de doctrine et de diffuser les informations nécessaires à la conduite des investigations cantonales et régionales.

## **Contentieux du CSIR**

A la suite de l'audit de l'UCC effectué en 2004 et des dossiers examinés entre juin et septembre 2005 par la section juridique du SPAS, de nouvelles procédures internes de gestion des indus ont été mises en place. En collaboration avec l'UCC, un tableau de bord du contentieux du CSIR contenant également les informations de la section juridique, a été créé afin de pouvoir suivre l'évolution des dossiers d'indus. Un autre tableau de bord, permettant le suivi méthodique et systématique du contentieux, a également été élaboré afin de pouvoir garantir un contrôle nominatif et détaillé du remboursement des différents cas.

## **Prévention sociale**

Des actions régionales ont été lancées courant 2006. Elles portent sur des séances de sensibilisation à la prévention de l'endettement pour des catégories de population spécifiques (jeunes adultes, chômeurs nouvellement inscrits auprès d'un ORP, familles qui attendent un enfant) dans 4 régions du canton (Lausanne, Ouest-Lausannois, Orbe-Cossonay-La Vallée et Riviera). Dans le courant 2007, un programme cantonal de prévention sera mis en place (campagne d'information, séances d'information et publication d'une brochure) toujours à l'intention des 3 publics-cibles.

## **Préparation à l'entrée en vigueur de la RPT (Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre les cantons et la Confédération) à l'horizon 2008.**

Cette nouvelle répartition des tâches implique pour le SPAS la reprise de la responsabilité entière des prestations collectives financées au titre de l'article 73 de la loi sur l'assurance invalidité. Dans cette perspective, le service a mis sur pied une équipe de projet dont la tâche est d'organiser les travaux et d'animer les différents



groupes de travail pour définir, avec les partenaires concernés, les conditions dans lesquelles le secteur des institutions et des ateliers pour personnes handicapées va évoluer.

Cette réforme devrait dépasser le cadre des prestations résidentielles et d'occupation du réseau institutionnel et favoriser une réflexion plus large sur la politique à conduire en faveur des personnes handicapées ou en grandes difficultés sociales. Pour cet ambitieux projet, le service a sollicité la participation des associations qui défendent les intérêts des bénéficiaires de même que celles des fournisseurs de prestations.

## **Etablissements socio-éducatifs**

Le SPAS a renforcé le dispositif de surveillance des établissements socio-éducatifs dès le mois de juin 2006. Depuis lors, ce sont 26 interventions de contrôle inopinées qui ont été réalisées jusqu'à fin 2006.

La révision de la loi sur les mesures d'aide et d'intégration pour personnes handicapées (LAIH) est actuellement en cours. Cette révision doit permettre notamment de renforcer les droits des personnes handicapées ou en grandes difficultés sociales, d'instaurer une base légale pour les mesures de contrainte, de créer une autorisation de diriger pour les directeurs d'institutions et d'ateliers protégés.

## **Insertion des réfugiés statutaires**

Ce projet qui fait suite aux recommandations de l'Unité de contrôle et de conseils en 2004 ainsi qu'au rapport du Professeur da Cunha en 2003 sur l'insertion des réfugiés dans le canton de Vaud, est en cours depuis le 01.05.06. Il a pour but d'améliorer l'adéquation de l'offre de mesures en déterminant les besoins des réfugiés et en définissant les mesures d'insertion sociale et professionnelle spécifiques à développer pour cette population. Il restera encore pour l'année 2007 à finaliser le plan d'action et à mettre en oeuvre les mesures d'insertion sociale et professionnelle ainsi définies.

## **Normes de loyer**

Ce projet a pour but l'introduction de normes de loyer régionales afin de mieux tenir compte de la réalité du marché du logement dans les différentes régions d'action sociale. Des propositions y relatives seront soumises au Conseil d'Etat courant 2007.

## **Prise en charge des sans domicile fixe**

Courant 2006 une recherche exploratrice sur le mode de prise en charge des personnes sans domicile fixe a été lancée et devrait aboutir vers le début de l'année 2007. Les objectifs consisteront à mesurer l'adéquation entre les besoins de cette population et le dispositif mis en place dans le canton de Vaud ainsi qu'à mettre en évidence les expériences et les bonnes pratiques ayant cours dans d'autres cantons.

## **Prestations financières indues**

Un bilan sur la gestion des prestations financières indues a été établi pour la période de 2000 à 2006. Il a porté sur l'évolution du nombre de décisions rendues à la suite de la découverte d'indus au cours de ces années, les montants en cause, le suivi des remboursements et les éventuelles poursuites pénales données.

En complément de cette démarche, un module informatique a été développé afin de mettre à disposition des autorités d'application un outil de gestion rationnel et fiable pour assurer le suivi des prestations indues.

## **Informatique LASV**

Le projet LASV qui avait pour objectif d'assurer la gestion informatisée du RI et de l'Appui social est en production depuis le 01.01.2006.

Hormis les activités habituelles inhérentes à la mise en oeuvre de toute application, l'analyse et le développement de plusieurs lots ont été poursuivis pendant toute l'année 2006. Il s'agit essentiellement des besoins du secteur juridique (suivi des recours; suivi des plaintes pénales déposées; suivi du Contentieux); du lot Datawarehouse (tableaux de bord et pilotage), des exigences statistiques de l'OFS, de la finalisation du lot Echange de données SPAS/CSR-SDE/ORP et de l'adaptation du module de refacturation.

Par ailleurs, plusieurs demandes de maintenance évolutive d'envergure ont, en outre, été réalisées ou sont en cours de réalisation. Parmi celles-ci relevons notamment: l'aide à la gestion; l'automatisation du recouvrement des indus ASV-RMR par prélèvement sur RI; la reconfiguration de la gestion des indépendants; l'automatisation des clôtures de dossiers; les messages d'alerte automatiques; le module relatif aux jeunes adultes en formation (FORJAD) et pour finir le module de suivi des indus.

## Département de Santé et de l'Action Sociale (DSAS)

### Service de la santé publique (SSP)

#### Groupes de prestations

#### 48.0 Conduite SSP

### 48.0 Conduite SSP

Conduite, gestion du service et fonctions support.

#### Descriptif

- Organisation, direction du service yc gestion stratégique, communication institutionnelle.
- Gestion juridique, affaires intercantionales et fédérales, système d'information, ressources humaines, gestion financière, classement, archivage, logistique, intendance, documentation.
- Préparation de discours, réponses aux multiples sollicitations internes à l'Etat.
- Suivis administratif et politique des dossiers.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs et collaboratrices du SSP
- Chef DSAS
- SPEV
- SAGEFI.

## **48.1 Hôpitaux et urgences**

Prestations aux hôpitaux, aux cliniques et au dispositif cantonal des urgences préhospitalières.

### **Descriptif**

#### **Suivi et adaptation des politiques**

- Evaluation des besoins et de l'évolution des pratiques.
- Propositions aux autorités en vue d'adapter l'organisation hospitalière et les dispositifs de secours au quotidien et en cas de catastrophes.
- Projets de loi, de règlements, de conventions.
- Programmes d'investissement.
- Changements de mission.
- Gestion de commissions cantonales.
- Réponses aux consultations fédérales, coordination avec autres cantons.

#### **Pilotage et encadrement**

- Planification hospitalière et préhospitalière.
- Liste LAMal.
- Restructurations, fusions, changements de missions.
- Constructions nouvelles.
- Médecine de pointe.
- Contrat de prestations Hospices.
- Nouveaux principes de planification et de financement liés à la LAMal (sortie de l'enveloppe).
- Promotion et contrôle qualité; adaptation du dispositif préhospitalier, yc garde médicale.

#### **Négociation, attribution de subvention, controlling**

- Subventions d'investissement et d'exploitation aux hôpitaux d'intérêt public, aux services de secours préhospitaliers et autres partenaires.
- Négociation de tarifs avec les assureurs et de conventions avec d'autres cantons.

## **Autorisations, surveillance et sanctions**

- Délivrance des autorisations d'exploiter, surveillance et procédure administrative.
- Législation sur le droit des patients, dispositif de médiation et de traitement des plaintes.
- Application de l'article 41.3 LAMal.

## **Information et communication**

- Partenaires concernés et publics-cibles.

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Hospices-CHUV.
- Hôpitaux privés reconnus d'intérêt public.
- Cliniques privées.
- Services de secours préhospitaliers.
- Centrale 144.
- Fondation pour la garde médicale.
- Médecins travaillant en milieux hospitaliers.
- Fédération des hôpitaux vaudois (FHV).
- Commission pour les mesures sanitaires d'urgence.
- Association vaudoise des cliniques privées (AVCP).
- Société vaudoise de médecine (SVM).
- Assureurs (santésuisse, AI, AM, AA).
- Les Hôpitaux de Suisse (H+).
- Syndicats.
- Préfectures.
- Communes vaudoises.
- Polices cantonale et communales.
- Pompiers.
- Services de santé publique des autres cantons.
- Office fédéral de la santé publique (OFSP).
- Conférences intercantionales.
- IAS.
- Service sanitaire coordonné.

## **48.2 Services médico-sociaux**

Prestations en faveur des services médico-sociaux, de la santé mentale et de la coordination des soins .

### **Descriptif**

#### **Suivi des adaptations des politiques medico-sociale et de santé mentale**

- Evaluation des besoins.
- Projets de lois, de règlements, d'arrêtés, de conventions.
- Programmes d'investissement.
- Changements de mission.
- Réponses à des consultations fédérales.
- Gestion de commissions cantonales.

#### **Pilotage et encadrement**

- Planification de l'offre médico-sociale.
- Liste LAMal.
- Elaboration de normes architecturales, de confort minimum et de normes de sécurité et de qualité des soins.
- Evaluation d'établissements.
- Constructions nouvelles et modernisation, commissions de construction.
- Mandats de prestations de l'OMSV et des réseaux de soins.
- Révision du financement lié à la LAMal.
- Promotion de la qualité, prévention de la maltraitance.

#### **Negociations, attribution de subvention, controlling**

- Subventions aux EMS, aux UAT, à l'OMSV et aux réseaux de soins.

#### **Autorisations, surveillance et sanctions**

- Autorisations d'exploiter (EMS et organisations de soins à domicile).
- Contrôles de conformité des bâtiments.

- Contrôle CIVEMS de la qualité et de la sécurité de la prise en charge.
- Législation sur le droit des patients.
- Dispositif de médiation et de traitement des plaintes.
- Procédures administratives.

## **Conduite de programmes cantonaux**

- Orientation des patients et soins palliatifs.

## **Information et communication**

- Partenaires concernés et publics-cibles.

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Organisme médico-social vaudois (OMSV).
- Association suisse des services d'aide et de soins à domicile (SPITEX).
- Réseaux de soins, Coordination des réseaux de soins vaudois (CORES).
- Commission cantonale de coordination psychiatrique (CCCP).
- EMS, associations d'EMS et divisions C (AVDEMS, FEDEREMS, FHV).
- Associations de patients (RESID'EMS).
- Bureau cantonal de médiation santé et commission d'examen des plaintes pour les EMS.
- Société vaudoise de médecine (SVM).
- Assureurs (santésuisse, AI, AM, AA).
- Syndicats.
- SASH.
- Office fédéral des assurances sociales (OFAS).
- Communes vaudoises.
- Conférences intercantionales.



## **48.3 Professionnels et autres agents**

Prestations aux professionnels, aux polycliniques, aux centres médico-chirurgicaux, aux instituts, aux pharmacies et à d'autres agents.

### **Descriptif**

#### **Suivi et adaptation de la politique concernant les professionnels et les autres agents**

- Analyse de l'évolution de la situation.
- Propositions de lois et de mesures aux autorités politiques.
- Réponses aux consultations fédérales.
- Coordination avec d'autres cantons.

#### **Pilotage et encadrement**

- CCT.
- DECFOsanté.
- Lutte contre la pénurie de personnel.
- Politique de formation.
- Registre des médecins.
- Analyse de la démographie médicale et des professions de la santé.
- Nomination/perfectionnement des médecins et dentistes scolaires ainsi que des médecins délégués.
- Financement de la formation et de professionnels en application de la loi sur la protection de la population.

#### **Autorisations, surveillance et sanctions**

- Autorisations de pratiquer et de facturer.
- conduite des procédures disciplinaires.
- Droit des patients.
- Plaintes et médiation.
- Expertises sur factures de constat de décès.
- Levée du secret médical.
- Contrôle des agents thérapeutiques, des stupéfiants, des produits sanguins.

- Surveillance de la recherche biomédicale, des pharmacies, des fabricants et grossistes de médicament.
- Inspection des établissements ambulatoires.
- Application de la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée.
- Application de la législation cantonale sur les inhumations et entreprises de pompes funèbres.

## Information et communication

- Partenaires concernés et publics-cibles.

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Professionnels de la santé dans le public et le parapublic.
- Jeunes en formation (étudiants et apprentis).
- Cadres en formation, médecins, physiothérapeutes, chiropraticiens, dentistes, ostéopathes et autres professionnels de la santé en libre pratique.
- Médecins, dentistes et infirmières/infirmiers scolaires.
- Instituts de recherche.
- Laboratoires d'analyses.
- Grossistes et fabriques de médicaments.
- Pharmacies.
- Entreprises de pompes funèbres.
- Bureau cantonal de médiation santé et Commission d'examen des plaintes de patients.
- Société vaudoise de médecine (SVM).
- Association suisse des médecins assistants et chefs de clinique.
- Section Vaud (ASMAV).
- Société vaudoise de pharmacie et autres associations de professionnels de la santé.
- Assureurs (santésuisse, AI, AM, AA).
- Centre d'information des professions de la santé (CiPS).
- Centre romand d'éducation permanente (CREP).
- Communes vaudoises, DFJ, SPEV, Hospices/CHUV et affiliés.
- Services de santé publique des autres cantons.
- Conférences intercantionales.

## **48.4 Prévention et population**

Prestations en faveur de la promotion de la santé et de la prévention des maladies et des actions orientées populations.

### **Descriptif**

#### **Encadrement d'actions sur le terrain :**

- Mise en oeuvre du cadre cantonal de prévention 2002-2007
- Déploiement des programmes nationaux.
- Travailleurs sociaux de proximité.
- Interruption de grossesse chez les migrantes, campagnes de vaccinations, prévention des maladies cardio-vasculaires.
- Services sanitaires en cas de catastrophe et mesures de protection de la population; coordination des services de secours.
- Surveillance des maladies transmissibles.

#### **Négociations, attribution de subventions, controlling**

- OMSV, Profa, Ligues de la santé, Espace-prévention, Fondation dépistage du cancer du sein, service sanitaire pour les requérants d'asile.
- Multiples institutions actives dans la prévention et la prise en charge de l'alcoolisme, des dépendances, du SIDA.
- Gestion de Fonds (Dîme de l'alcool, prévention, toxicomanie).

#### **Autorisation, surveillance et sanctions**

- Hospitalisations d'office, placements à des fins d'assistance, interdictions civiles; application de la législation sur l'interruption de grossesse.
- Médiation santé et traitement des plaintes; autorisations de cures de substitution (méthadone).
- Surveillance vaccinale.

#### **Conduite de programmes cantonnaux et intercantonaux**

- Prévention et contrôle des infections, prévention des maladies transmissibles,

prévention du tabagisme, prévention des accidents domestiques chez les enfants, 50+santé, fourchette verte.

## Information et communication

- Actions en vue de contribuer à des comportements individuels responsables en matière de santé et de recours aux soins (émissions télévisées, information sur les urgences, sur les primes d'assurances, sur les droits des patients...).
- Partenaires concernés et publics-cibles.

## Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Profa.
- Liges de la santé.
- Espaces prévention.
- OMSV.
- Fondation vaudoise pour le dépistage du cancer du sein.
- Institutions actives dans la lutte contre les drogues illégales.
- La lutte contre l'alcoolisme et la prévention du SIDA.
- Service sanitaire pour les requérants d'asile.
- Fédération romande des consommateurs (FRC).
- Commission cantonale de prévention.
- Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP).
- Institut universitaire romand de santé au travail (IST).
- Service cantonal de la protection de la jeunesse.
- Office des écoles en santé (ODES), Service de l'emploi.
- Service de la prévoyance et de l'aide sociale.
- Population vaudoise.
- Corps médical.
- Polices cantonale et communales, pompiers, centrales d'appel, CHUV, médecins délégués, TSR, presse écrite, agences de relations publiques.
- BIC.
- Promotion Santé Suisse.
- Communes vaudoises.
- Office fédéral de la santé publique (OFSP).
- Promotion Santé Suisse (PSS).
- Autres services cantonaux de la santé publique.
- Conférences intercantionales.

**Département de Santé et de l'Action Sociale (DSAS)**

**Service de la santé publique (SSP)**

**Groupes de prestations**

**48.5 Médecine du personnel**

## **48.5 Médecine du personnel**

---

Médecine du personnel de l'Administration cantonale vaudoise.

### **Descriptif**

---

- Préavis et expertise en cas d'arrêt de travail.
- Coordination des mesures de santé et de sécurité au travail .

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

Collaboratrices et collaborateurs de l'Administration cantonale vaudoise (ACV), SPEV, CPEV, autres services de l'ACV, médecins installés.

## **Révision de la LAMal aux Chambres fédérales**

Les Chambres fédérales ont poursuivi leur examen du projet de révision de la LAMal, en particulier dans le domaine hospitalier. Ainsi, le Conseil des Etats a adopté au printemps 2006 un nouveau modèle de financement hospitalier, qui tend à garantir l'autonomie des cantons en matière de planification sanitaire et qui détermine l'importance de la part des cantons en fonction du niveau des primes. Par l'intermédiaire de la CDS (Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé), les cantons sont entrés en matière sur ce modèle, en posant toutefois un certain nombre de conditions, notamment celle de la neutralité des coûts pour tous les payeurs. Ce projet a ensuite été transmis à la Commission de la sécurité sociale et de la santé du Conseil national, qui l'a passablement modifié en proposant notamment la liberté de choix de l'hôpital dans toute la Suisse. La CDS s'est opposée à ces modifications, qui non seulement engendrent des charges supplémentaires considérables, mais encore mettent en péril la capacité des cantons à assumer leur responsabilité en matière de couverture des besoins.

## **Pandémie grippale**

Le groupe d'experts " Pandémie " (GEX), composé de médecins du CHUV et du Service de la santé publique, a travaillé en étroite collaboration avec les partenaires concernés au sein de l'Etat, y compris l'Etat-major de conduite du Plan ORCA et, à l'extérieur, avec les prestataires de soins ou leurs associations, pour élaborer le *Plan opérationnel sanitaire en cas de pandémie grippale*. Parallèlement, les différents services de l'Etat ont commencé l'élaboration des plans de continuité qui devraient être mis en vigueur en cas de pandémie. Fin 2006, le Service de la santé publique a lancé les travaux pour organiser la vaccination de l'ensemble de la population vaudoise avec le vaccin pré-pandémique commandé par la Confédération, vaccin qui devra être administré en cas d'apparition de transmission interhumaine du virus.

## **Réglementation de la prévention et de la promotion de la santé au niveau national**

L'augmentation continue des coûts de la médecine curative a entraîné des nouveaux efforts pour renforcer la prévention et la promotion de la santé dans les cantons ainsi que sur le plan fédéral. Comme les bases légales dans ce domaine sont manquantes, le Département fédéral de l'intérieur a lancé des travaux préliminaires en vue de l'élaboration d'une réglementation. Un premier document "Vision et thèses sur la nouvelle réglementation de la prévention et de la promotion de la santé en Suisse" a été mis en consultation par l'OFSP. L'approche proposée consiste à ancrer

la prévention et la promotion de la santé dans le système de santé en tant que quatrième pilier, à valeur égale avec les trois piliers existants (traitement, rééducation et soins). Se basant sur les avantages reconnus de la prévention et de la promotion de la santé, ce projet – que le Service de la santé publique du canton de Vaud suit de près - postule que " La prévention et la promotion de la santé sont des domaines forts et efficaces du système de santé suisse " et propose 7 thèses pour mettre cette vision en œuvre.

### **Activité parlementaire importante**

En 2006 le Grand Conseil a adopté une modification de la LPFES (Loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public et des réseaux de soins) qui permet de transférer sur les tarifs socio-hôtelières les charges d'entretien et mobilières des EMS assumées jusqu'à présent par l'Etat et, partant, de financer les nouveaux EMS dont le canton a cruellement besoin. Le Grand Conseil a simultanément adopté 5 décrets portant sur le financement de la construction de 5 nouveaux EMS (tiré à part 364).

Le Grand Conseil a adopté une autre modification de la LPFES portant d'une part sur le renforcement des moyens de contrôle et d'intervention de l'Etat dans la gestion des établissements sanitaires et, d'autre part, sur la possibilité pour l'Etat de verser aux EMS une subvention directe à l'exploitation, afin de couvrir la part du coût des soins non pris en charge par les assureurs-maladie ("report soins"), ainsi que des charges exceptionnelles d'exploitation non comprises dans les tarifs (tiré à part 382)

L'association Résid'EMS a recouru contre ces deux modifications de loi et contre les 5 décrets.

Le Grand Conseil a en outre traité les réponses aux interventions parlementaires suivantes :

- Interpellation Fabienne Freymond Cantone sur les cercles de qualité en EMS (05/INT/311) : " Quelles sont les réflexions du Conseil d'Etat au sujet des coûts générés par les médicaments en EMS, les moyens de les réduire et quelle est sa politique au sujet des pharmacies hospitalières? "
- Interpellation Catherine Roulet sur les cercles de qualité en ambulatoire (05/INT/314) : " La collaboration entre professionnelles de la santé permet de maîtriser l'évolution des coûts de la santé. Ces cercles de qualité, projet pionnier dans le canton de Fribourg, en apportent la preuve. Après 3 ans d'activité, ils ont réalisé une économie globale de 5,4% "
- Interpellation Catherine Roulet (06/INT/367) : " L'envoi de médicaments, interdit en principe dans le canton, peut être propagé par la Migros ou n'importe qui d'autre "

### **Organisation hospitalière et investissements informatiques**

Les Conseils d'Etat vaudois et valaisan ont pris acte du rapport concernant les



études complémentaires qui confirment que l'option d'un nouveau Centre hospitalier Riviera–Chablais monosite est qualitativement et économiquement la meilleure solution. A ce futur hôpital de soins aigus, prévu sur le site de Rennaz, s'ajouteront deux centres de suite de traitement avec une antenne médico-chirurgicale, situés respectivement à Vevey (Samaritain) et à Monthey. Le comité de pilotage poursuit ses travaux, notamment la définition des principes d'organisation et du programme des locaux du futur centre hospitalier, ainsi que la prévision des moyens de transports publics nécessaires pour y assurer une desserte régulière.

Le Grand Conseil a accordé en début d'année au Conseil d'Etat un crédit-cadre de 8 millions de francs permettant de financer les investissements de la Fédération des hôpitaux vaudois informatique (FHVI) durant la période 2006-2007.

## **Prévention et promotion de la santé**

Le "Programme cantonal de promotion de la santé et de prévention primaire enfants (0-6 ans)-parents" a été lancé officiellement par le DSAS et le DFJ qui l'ont préparé. Il vise à garantir à l'ensemble des familles l'accès à un panier de prestations et de services de base prioritaires subventionnés par l'Etat. Certaines activités sont également co-financées par les communes via la facture sociale.

## **Information à la population**

Sanimédia, service d'information à la population, a réalisé une campagne de communication destinée à promouvoir le don d'organes dans le canton de Vaud. Cette campagne s'est faite en collaboration avec "Swisstransplant" et des associations de transplantés. Le point fort fut un affichage public pendant les quinze jours précédant la journée nationale des dons d'organes du 16 septembre 2006.

" Recettes pour un hiver en pleine forme ", c'est le titre de la brochure que le DSAS, en collaboration avec le DEC, a adressé à toutes les personnes de plus de 65 ans du canton (environ 75'000 foyers). L'objectif prioritaire était de contribuer à diminuer le nombre de cas de grippe saisonnière et d'infection à pneumocoques ainsi qu'à prévenir les chutes et la malnutrition.

## **Politique en faveur du personnel des établissements sanitaires parapublics**

Une étape importante a été franchie en novembre 2006 par les représentants des partenaires du secteur sanitaire subventionné qui sont parvenus à une déclaration d'intention commune sur les principes d'une convention collective de travail. C'est le résultat de trois ans de négociation. La validation de cet accord de principe par les syndicats et les organisations d'employeur est en cours. Si, comme le prévoit la déclaration, une CCT est signée en 2007, ce sont plus de 15'000 personnes travaillant dans les hôpitaux de la FHV, les EMS et les CMS du canton qui en bénéficieront immédiatement: une 6ème semaine de vacances dès 50 ans, des congés payés à 100% pour la maternité (16 semaines), l'allaitement (1 mois) et l'adoption (8 semaines), des prestations sans perte de pouvoir d'achat pendant 720

jours en cas de maladie ou d'accident, un financement garanti pour la formation continue et une amélioration du salaire minimum des fonctions soignantes (3'600 francs). La réduction du temps de travail hebdomadaire à 41h30 est aussi prévue à moyen terme, au plus tard le 1er janvier 2009.

**Département de Santé et de l'Action Sociale (DSAS)**

**Service de la santé publique (SSP)**

**Sources d'informations complémentaires**

Deux sites Internet :

- [www.sanimedia.ch](http://www.sanimedia.ch)
- [www.santepublique.vd.ch](http://www.santepublique.vd.ch)

**Activités de soins**

L'activité, en particulier celle des soins hospitaliers somatiques et psychiatriques, a été très soutenue tout au long de l'année 2006. Les principaux éléments qui se dégagent alors que le bouclage n'est pas encore achevé sont les suivants :

	2004	2005	2006 (est)	variation 2005-2006
<b>Activité totale d'hospitalisation et d'hébergement</b>				
patients traités	37'243	37'318	37'793	1.3%
journées de l'exercice	432'062	437'469	451'753	3.3%
<b>dont :</b>				
<b>Hospitalisation somatique aiguë</b>				
patients traités	30'470	30'339	30'913	1.9%
journées de l'exercice	264'213	262'493	268'453	2.3%
<b>Hospitalisation de réadaptation somatique</b>				
patients traités	1'025	1'396	1'554	11.3%
journées de l'exercice	27'729	30'253	31'883	5.4%
<b>Hospitalisation psychiatrique aiguë</b>				
patients traités	5'000	4'828	4'491	-7.0%
journées de l'exercice	102'091	104'611	106'149	1.5%
<b>Hospitalisation de réadaptation psychiatrique</b>				
patients traités	276	242	235	-2.9%
journées de l'exercice	5'917	4'860	4'946	1.8%
<b>Attentes de placement somatiques</b>				
patients traités	278	281	369	31.3%
journées de l'exercice	7'361	8'176	12'877	57.5%
<b>Attentes de placement psychiatriques</b>				
patients traités	128	156	152	-2.6%
journées de l'exercice	7'301	7'980	7'696	-3.6%
<b>Hébergement médico-social (Gimel)</b>				
patients traités	66	76	79	3.9%
journées de l'exercice	17'450	19'096	19'749	3.4%

**Dotations en personnel**

L'objectif de renforcement des dotations et de couverture des effectifs budgétaires a pu se poursuivre, grâce notamment à un recrutement du personnel soignant facilité.

En comparaison de l'année 2005 et du budget 2006, les dotations ont augmenté respectivement de 4.2% et de 1.3%.

	2005 – EPT	2006 Budget - EPT	2006 réel – EPT
Personnel médical	1007	1027	1034
Personnel infirmier	2388	2455	2498
Personnel médico-tech.	559	577	584
Personnel logistique	1092	1111	1136
Personnel administratif	787	833	825
Personnel psychosocial	180	180	188
Autres	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>6013</b>	<b>6183</b>	<b>6265</b>

## **Chef du Service de neurologie**

En date du 26 avril 2006, le Conseil d'Etat a licencié avec effet immédiat le Chef du Service de neurologie, en raison de graves malversations financières. Ces dernières ont été mises en évidence par le Service de la comptabilité de l'établissement et ont fait l'objet d'une enquête approfondie justifiant les mesures de licenciement et de plainte pénale.

Malgré cela, toutes les dispositions ont été prises de façon à assurer normalement les activités cliniques ainsi que celles d'enseignement et de recherche.

## **Audit des fonds de service et de tiers**

Au vu de la situation relative à l'ancien chef du service de neurologie, le Conseil d'Etat a donné mandat à la société PriceWaterhouseCoopers et au Contrôle cantonal des finances d'auditer la gestion des fonds de services et des fonds de tiers des Hospices-CHUV et de la Faculté de biologie et de médecine. Il n'a pas été constaté de cas d'irrégularités systématiques, mais plutôt des manquements aux respects des règles usuelles, par exemple en matière de dépenses de service. Le Conseil d'Etat a décidé de mettre en œuvre les recommandations des rapports d'audit, en particulier d'améliorer les modalités de gestion des fonds, de préciser et de renforcer l'application des règlements, d'établir un service d'audit interne et de créer un système de contrôle de gestion centralisé.

## **Processus d'alimentation des patients**

Depuis plusieurs années, une démarche d'amélioration continue du processus d'alimentation des patients est en cours. Elle a permis d'intégrer l'alimentation à la prise en charge des patients. Jusqu'ici les principaux points d'amélioration ont concerné :

- la formalisation de la politique d'alimentation avec un large choix de possibilités,
- la création de fonctions de « référents alimentaires », spécialement formés en diététique et en informatique afin de privilégier le dialogue avec le patient au moment de prendre la commande des menus,
- la création d'une fiche « service nutritionnel » dans le dossier de soins,

Courant 2006, deux nouvelles initiatives sont à signaler :

- un nouveau logiciel de commande des repas est déployé progressivement. Il permet d'améliorer au niveau de la commande des mets l'adéquation entre les besoins du patient et ses désirs. Une réduction sensible des plateaux non consommés a été observée,
- la médicalisation de l'Unité de nutrition clinique a été renforcée avec l'objectif de mettre en place un dépistage systématique des patients dénutris. Il s'agit pour le moment d'un projet pilote sur quatre services clinique.

## **Pédiatrie**

Plusieurs projets ont vu leur aboutissement :

- la néonatalogie a quitté le pavillon « provisoire » des prématurés pour s'installer dans ses nouveaux locaux dans le cadre du bâtiment de la maternité. Ce nouveau lieu, d'une capacité de 28 lits, permet de favoriser et d'améliorer la qualité de la prise en charge tant pour les nouveaux-nés que pour leurs parents ;
- l'Unité de policlinique/urgences sur le site de l'Hôpital de l'Enfance accueille plus de 40'000 consultations par année, dont près de 29'000 urgences. Cela représente une croissance de 28% en cinq ans. Cette augmentation a poussé les responsables à créer des filières séparées pour les consultations et les urgences du point de vue des ressources médicales, infirmières et administratives.

- une Unité de chirurgie orthopédique et traumatologique pédiatrique concentrera désormais sur le site de l'Hôpital de l'Enfance la prise en charge des enfants dans les deux pathologies de référence. Outre un service de garde et des consultations, cette unité offre une structure capable d'assurer la formation de chirurgiens pédiatres et chirurgiens orthopédistes dans le domaine de l'orthopédie et de la traumatologie infantile.
- Sur le site du CHUV cette fois, relevons l'ouverture d'une unité de soins aigus – longs séjours. Dotée de quatre lits dans un premier temps, cette unité a pour mission d'accueillir des patients âgés de quelques semaines jusqu'à 18 ans avec une pathologie de base stabilisée et nécessitant des soins aigus en long séjour. La prise en charge est basée sur un projet de soins dont le but final est le départ à domicile, dans un hôpital régional ou dans une institution. Ce lieu de transition, propre à une réhabilitation et à une stimulation du développement, offre un accompagnement inter disciplinaire auquel la famille est étroitement associée.

## Psychiatrie

---

Le Conseil d'Etat a validé la nouvelle organisation du Département universitaire de psychiatrie, lequel comprend désormais les services suivants :

- Service de psychiatrie de liaison  
Il assure la liaison entre soins somatiques et psychiatriques au CHUV ainsi que les urgences psychiatriques.
- Service de psychiatrie générale
- Service de psychiatrie communautaire  
Il comprend notamment le traitement des dépendances
- Service d'investigations et de recherche en psychopathologie

Suite à un rapport sur les conditions de prise en charge psychiatrique des personnes handicapées mentales en institutions, le Chef du DSAS a favorisé le développement d'un dispositif de collaboration « psychiatrie-handicap mental ». Par le biais d'une équipe soignante mobile comprenant des médecins, infirmiers, des éducateurs spécialisés, on assure une coordination, un suivi et un appui entre les intervenants médicaux et paramédicaux qui pratiquent dans diverses institutions socio-éducatives du canton. A plus long terme, il est prévu de créer une division spécialisée d'hospitalisation de personnes handicapées mentales.

## Radio-oncologie

---

La radio-oncologie traite des tumeurs cancéreuses par rayons (radiothérapie). De toutes les disciplines de la cancérologie, c'est elle qui traite la plus grande variété de cancers : cancers du sein, du poumon, de la prostate, cancers ORL et digestifs sont les plus fréquemment traités.

Aujourd'hui la radio-oncologie du CHUV reçoit plus de 1100 patients par an, dont la plupart sont traités de façon ambulatoire, pour un nombre total de près de 62'000 champs d'irradiation et de 1500 consultations de suivi médical.

Or, les locaux à disposition du service de radio-oncologie, situés au niveau 06 du bâtiment hospitalier principal du CHUV, ont été conçus voici plus de 25 ans et n'ont fait l'objet que de très légères modifications depuis. Les surfaces à disposition sont devenues très insuffisantes et inadaptées par rapport aux activités du service. Les locaux actuels sont en outre privés de lumière naturelle, ce qui rend les conditions d'accueil très pénibles pour les patients cancéreux qui viennent quotidiennement suivre un traitement lourd de quatre à six semaines.

Le Grand Conseil a accepté un crédit d'ouvrage de 9'055'000 francs pour restructurer les locaux du service de radio-oncologie du CHUV. Les travaux prévus permettront de répondre à l'augmentation considérable de son activité ces dernières années et d'améliorer la prise en charge des patients.

## **Soins intensifs**

---

Un service de médecine intensive adulte a été créé par la fusion des deux services de soins intensifs de chirurgie et de médecine. L'objectif visé est de créer des synergies au niveau des équipes médicales et des soins infirmiers, synergies favorisées par une structure unique. Tant l'organisation du service que la gestion des lits, les processus de qualité et la formation sont stimulés par ce nouveau concept qui commence également à prendre forme dans d'autres hôpitaux universitaires.

## **Gouvernance commune Faculté de biologie et de médecine / CHUV**

---

Le Conseil d'Etat a pris acte du rapport intermédiaire concernant les propositions de regroupement du domaine de la biologie et de la médecine sous la forme d'une institution hospitalo-universitaire. Il a confirmé sa volonté de poursuivre ce projet et confié à un groupe de travail la suite des études qui devraient permettre sa mise en place au cours de la prochaine législature.

## **Laboratoires**

---

Dans le cadre du plan stratégique Hospices-CHUV 2004-2007, les laboratoires ont proposé des modifications de leur organisation en vue d'une optimisation de leur fonctionnement. C'est ainsi que la médecine de laboratoire a pour vocation l'analyse fiable des constituants moléculaires et cellulaires du sang et des autres fluides/tissus corporels pour le diagnostic, le suivi, la prévention, le traitement et le pronostic des maladies, ainsi que pour l'investigation des mécanismes de pathogenèse.

Le Département de médecine de laboratoire regroupe l'ensemble des laboratoires fournissant des prestations diagnostiques au sein des Hospices-CHUV. Il est organisé en domaines spécifiques utilisant des moyens partagés et travaille en



partenariat étroit avec les services cliniques pour la prescription rationnelle des analyses et leur interprétation. Afin de favoriser les rapprochements entre prestataires, il a été décidé de créer un laboratoire commun regroupant les automates d'analyse de chimie clinique, d'immunochimie, d'hématologie et de microbiologie avec une plate-forme de réception centralisée.

## **Formation continue**

---

Le Service de la formation continue de la direction des soins a pour ambitions :

- d'assurer l'adaptation des connaissances pour faire face aux mutations permanentes de notre environnement et intégrer les nouvelles données du savoir,
- — de proposer un perfectionnement professionnel aux collaboratrices et collaborateurs, ce qui revient à offrir une formation continue à toutes les catégories du personnel, et pas seulement aux cadres ou à ceux qui sont déjà les plus diplômés,
- — d'offrir un perfectionnement personnel, c'est-à-dire que la formation continue vise aussi bien le développement du savoir-être que du savoir-faire.

Créé il y a 25 ans, ce service a contribué à la formation complémentaire de près de 18'000 professionnels. Il a participé à l'intégration de 12'000 nouveaux collaborateurs et a quasiment doublé son offre de cours. Enfin, il a décerné près de 1'300 certificats, dont près d'un quart à des personnes employées dans d'autres établissements que les Hospices-CHUV.

## **2006 au Département de l'Économie (DEC)**

Marquée par une embellie économique, 2006 a vu une baisse du chômage dans tous les districts. Le Département de l'économie n'a pas ménagé ses efforts pour accompagner cette croissance. Il s'est, en outre, chargé de l'élaboration de la modification de la loi organisant la BCV.

Le Service de l'économie, du logement et du tourisme a travaillé afin que l'embellie économique perdure, notamment par l'élaboration d'un projet de loi sur l'appui au développement économique, l'appui au transfert de technologie, l'internationalisation des entreprises vaudoises, et une politique de valorisation de l'image technologique du Canton. L'implantation de nouvelles entreprises s'est concrétisée grâce au travail des acteurs de la promotion ainsi qu'avec les partenaires privés. Le tourisme a notamment bénéficié du financement cantonal de modernisation de remontées mécaniques et d'enneigement artificiel. De même, la construction de logements a été très dynamique, la reprise des investissements ayant été particulièrement forte dans les habitations collectives. La Police du commerce a, pour sa part, procédé à la mise en œuvre de la loi sur l'exercice des activités économiques.

Grâce à cette conjoncture favorable, le taux de chômage a passé de 5,4% au début 2006 à 4,6% à fin 2006. Cette année a en outre été marquée pour le Service de l'emploi par l'entrée en vigueur de la loi sur l'emploi, du Revenu d'Insertion, du Protocole d'extension de la libre circulation des personnes et l'intensification de la lutte contre le travail illicite.

Autres partenaires incontournables de l'économie vaudoise : l'agriculture et la viticulture. Le durcissement des conditions financières cadres ont conduit l'Office vaudois de cautionnement agricole à investir de manière importante. En ce qui concerne la viticulture, les vigneronns de Lavaux ont dû faire face aux séquelles de l'orage de grêle de 2005. Ainsi, dans cette région, la récolte n'a atteint que 5,5 millions de litres, équivalant à une perte de 2,5 millions de litres.

Année de turbulences pour le Service vétérinaire! A côté des tâches habituelles de contrôles, grippe aviaire et chiens dangereux ont largement occupé les collaborateurs. La loi sur la police des chiens a été adoptée par le Grand Conseil en octobre, tandis le Plan ORCA "Epizooties hautemant contagieuses" a fait l'objet d'une révision complète.

Avec l'arrivée de la nouvelle cheffe du Bureau de l'égalité, Sylvie Durrer, les travaux de la Commission cantonale de lutte contre la violence domestique ont démarré et s'est créée une association regroupant les femmes cadres de l'administration

cantonale. Enfin, la halte-garderie La Récré a fusionné avec Mosaïque, nurserie permettant la création de 15 places supplémentaires.

Le Service de l'éducation physique et du sport a promu les activités sportives tant dans les secteurs scolaire qu'associatif. Il a participé à la création de la Maison du sport et à l'arrivée de trois nouvelles fédérations internationales.

A relever que la conseillère d'Etat Jacqueline Maurer-Mayor a pris la décision de ne pas se représenter aux élections cantonales de 2007 et que Pierre Fellay a succédé à Vincent Hort au poste de secrétaire général.

## Département de l'Économie (DEC)

### Secrétariat général (SG-DEC)

#### Groupes de prestations

#### 51.1 Etat-major

### 51.1 Etat-major

---

Etat-major : appui à la Cheffe du département dans la gestion du Département, dans son activité de membre du Conseil d'Etat et dans toute autre activité de nature politique.

#### Descriptif

---

- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et recommandations pour la Cheffe de département.
- Appui à la gestion du département, planification, mise en œuvre et suivi des décisions.
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Relais départemental avec le Grand Conseil.
- Conception et réalisation de la politique de communication du département.
- Gestion de projets particuliers sur instruction de la Cheffe de Département.
- Secrétariat, agenda, correspondance, classement, archivage, déplacements.
- Traitement des recours hiérarchiques.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Cheffe du département.
- Conseil d'Etat.
- Chancellerie.
- Services du DEC.
- Autres Départements et/ou Services de l'ACV.
- Recourants.

## Département de l'Économie (DEC)

### Secrétariat général (SG-DEC)

#### Groupes de prestations

#### 51.2 Ressources humaines

### 51.2 Ressources humaines

Appui aux services : gestion des ressources humaines du département.

#### Descriptif

- Appui technique et administratif aux services en matière de processus LPers, de recrutement, de formation, de gestion des conflits et de mobilité professionnelle.
- Gestion des effectifs du département.
- Gestion prévisionnelle des ressources humaines.
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation.
- Relais entre le SPEV et le DEC pour tout projet ou dossier RH.
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (système d'information RH).
- Développement de la fonction RH départementale.
- Systèmes de gestion du temps de travail (Mobatime).
- Gestion des locaux y.c. la sécurité (Caroline 11).

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services et offices du DEC.
- Cadres et collaborateurs du DEC.
- Stagiaires et apprentis.
- SPEV, BRM.
- Candidats externes.
- Les RP (bailleurs).
- SIPAL.

## Département de l'Économie (DEC)

### Secrétariat général (SG-DEC)

#### Groupes de prestations

#### 51.3 Finances

### 51.3 Finances

---

Appui aux services : gestion financière du département.

#### Descriptif

---

- Tenue de la comptabilité des services SG, SELT, BEFH, SEPS.
- Préparation du budget (consolidation, arbitrages).
- Exploitation du budget (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, des dépassements et des reports de crédit).
- Bouclement comptable.
- Contacts avec les services transversaux (SAGEFI, CCF) - suivi des rapports du CCF.
- Contacts avec la sous-commission des finances pour le DEC.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Services du DEC.
- SAGEFI.
- CCF.
- Conseil d'Etat.
- Commission des finances.
- Fournisseurs.

## Département de l'Économie (DEC)

### Secrétariat général (SG-DEC)

#### Groupes de prestations

#### 51.4 Informatique

## 51.4 Informatique

---

Gestion des ressources informatiques.

### Descriptif

---

- Gestion du parc matériel et logiciel.
- Assistance à la maîtrise de projets informatiques.
- Maintenance applicative pour les logiciels métier Support aux utilisateurs pour les applications métier.
- Garantie de la cohérence du système d'information départemental.
- Coordination avec les centres d'exploitation et de télécommunication.
- Centre de compétences transversal Lotus Notes, Mobatime, e-learning.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Utilisateurs de l'informatique du département.
- DPSI, Bedag, CCT, OSIC.
- Sociétés de services informatiques.
- Communes et associations régionales.
- Confédération et autres Cantons.
- CEP.

## Département de l'Économie (DEC)

### Secrétariat général (SG-DEC)

#### Groupes de prestations

#### 51.5 Activités spécifiques

## 51.5 Activités spécifiques

Activités spécifiques.

### Descriptif

- Surveillance de l'application de la Lex Friedrich par la Commission foncière II et intervention en cas de non-respect de la loi.
- Surveillance de l'application du droit foncier rural par la Commission foncière I et intervention en cas de non-respect de la loi.
- Secrétariat de l'office de conciliation et d'arbitrage en cas de conflits collectifs du travail.
- Réception départementale (y.c. tâches administratives en faveur des services du DEC).

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Ressortissants étrangers, acquéreurs ou propriétaires d'immeubles, notaires, avocats.
- Commission foncière II.
- Agriculteurs, acquéreurs ou propriétaires de terrains agricoles, notaires, avocats.
- Commission foncière I.
- Office fédéral de la justice.

*Partenaires sociaux :*

- Employeurs, associations patronales, travailleurs, syndicats, directions d'entreprise.
- Visiteurs du DEC (particuliers, entreprises, fournisseurs, députés,...) & services du DEC.



## Département de l'Économie (DEC)

### Secrétariat général (SG-DEC)

#### Événements marquants, évolutions significatives

## Personnel

Plusieurs mutations sont intervenues au sein du Secrétariat général en 2006 :

- En février, le **Conseiller stratégique** a donné son congé. Le poste a été reclassé en secrétaire général-e adjoint-e et mis au concours.
- En mars, **l'Unité informatique** du département a été transférée à la DSI - Direction des systèmes d'information.
- En juillet, Christine Mercier, qui occupait un poste de juriste au sein du SG DEC, a été promue **Secrétaire générale adjointe**.
- En octobre, Vincent Hort, Secrétaire général depuis 1998, a cessé ses fonctions pour rejoindre un établissement bancaire privé. Par ailleurs, Jacques Tissot a été engagé comme **juriste** en remplacement de Christine Mercier.
- En novembre, Pierre Fellay, jusqu'alors Collaborateur personnel de la Cheffe de département, a pris les fonctions de **Secrétaire général** suite à sa nomination par le Conseil d'Etat. Durant le même mois, Olivier Meuwly est devenu **Collaborateur personnel** en remplacement du prénommé.

## LFAIE - Loi sur l'acquisition d'immeubles par les personnes à l'étranger (Lex Koller)

La reprise économique se traduit de manière particulièrement aigüe dans le secteur de [l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger](#). Il s'ensuit que le contingent fédéral à disposition du Canton de Vaud (160 + 80) a été dépassé.

Pour faire face à l'explosion des demandes, y compris dans des communes ou des régions qui jusqu'ici ne connaissaient que peu de ventes de ce type, le département a été contraint de revoir son mode de répartition pour 2007. Celui-ci tient désormais compte d'un ratio entre lits "froids" (résidences secondaires non offertes à la location) et lits hôteliers.

La répartition projetée pour 2007 a été publiée en novembre 2006. Elle a fait l'objet d'un recours auprès de la Cour constitutionnelle du Canton de Vaud. L'effet suspensif qui assortissait ce recours a été levé par cette dernière, qui rendra sa décision sur le fond d'ici juin 2007. Dans l'intervalle, les autorisations seront délivrées en fonction de la répartition prévue.

Parallèlement à ces démarches, la cheffe du département a rencontré, en présence de son homologue valaisan, l'Office fédéral de la justice pour examiner la situation.

Un courrier conjoint des deux chefs de département a été adressé en décembre au Conseil fédéral pour lui demander de débloquer 80 unités supplémentaires (ainsi que le permettrait la Loi fédérale) pour détendre le marché valdo-valaisan.

## **Banque Cantonale Vaudoise (BCV)**

En réponse aux recommandations émises en avril 2004 par la Commission d'enquête parlementaire sur la Banque Cantonale Vaudoise (BCV), formulées de manière contraignante dans une initiative parlementaire du Député Patrick de Preux renvoyée au Gouvernement en janvier 2005, le Conseil d'Etat a soumis au Grand Conseil un projet de modification de la Loi du 20 juin 1995 organisant la BCV (EMPL N° 357, septembre 2006).

En substance, ce projet de modification de la LBCV traite principalement des relations entre l'Etat de Vaud et l'établissement bancaire cantonal ainsi que des règles de gouvernance applicables au sein de la BCV, afin de tenir compte des plus récents développements en la matière. Plus particulièrement, les problématiques suivantes y sont abordées:

- Définition de la mission cantonale dévolue à la BCV,
- champ d'intervention de l'Etat dans la stratégie de la Banque,
- choix et qualités des administrateurs nommés par l'Etat,
- mandat donné aux administrateurs représentant l'Etat de Vaud,
- contenu et modalités des informations devant être communiquées par la Banque à l'Etat
- et inversement, procédure de nomination des membres de la Direction générale,
- transparence en matière de rémunérations des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale
- et tournus régulier de l'organe de révision externe.

Parallèlement à ce projet de modification de la LBCV, le Conseil d'Etat a répondu à diverses interventions parlementaires en suspens concernant la BCV.

A l'issue des travaux de la Commission du Grand Conseil chargée d'examiner cette modification légale, le Gouvernement s'est réjoui de constater qu'un large consensus a pu émerger à propos des éléments sur lesquels portent cette révision.

Il est à relever que le projet de modification de la LBCV n'aborde pas la question du degré de participation de l'Etat au capital-actions de la Banque. Cette problématique sera traitée par le Conseil d'Etat, puis par le Grand Conseil en vertu de l'art. 108 de la Constitution vaudoise, dans le courant de la Législature 2007-2011.

## Département de l'Économie (DEC)

### Secrétariat général (SG-DEC)

#### Sources d'informations complémentaires

## Quelques données chiffrées pour 2006

### Traitement des recours adressés à la Cheffe du Département

Service	En suspens au 31.12.05	Recours reçus en 2005	Total	Rayé du rôle	Rejetés	Partiellement admis	Admis	Total recours traités	En suspens au 31.12.06
SAGR	24	130	154	125	8	3	2	<b>138</b>	16
OCV	0	1	1	1	0	0	0	<b>1</b>	0
SELT-LOGT	1	48	49	43	0	0	1	<b>44</b>	5
SDE	0	0	0	0	0	0	0	<b>0</b>	0
SVET	0	2	2	0	0	0	2	<b>2</b>	2
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>181</b>	<b>206</b>	<b>169</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>185</b>	<b>21</b>

### Dossier LFAIE (Lex Koller)

433 dossiers ont été traités en 2006. (Voir aussi les [événements](#) qui ont marqué 2006).

### Office cantonal de conciliation

10 conflits ont occupé l'office durant l'année, dont 9 ont commencé en 2006 (un a été engagé en 2005).

Le volume d'activité de l'office a augmenté ces deux dernières années puisqu'en moyenne, il avait à traiter 3,5 conflits par année auparavant.

En 2006, il y a eu 14 séances tous conflits confondus. 3 ont été réglé soit par proposition acceptée de l'office, soit par accord direct entre les parties. 1 proposition a été rejetée renvoyant les parties dos à dos. 5 conflits sont encore ouverts.

Il est à noter que les conflits portent le plus souvent sur des questions relatives à l'établissement de plans sociaux, à l'application des conventions collectives de travail, aux conditions salariales, à la constitution de délégation syndicale et de commission du personnel.

Par ailleurs, la répartition par activité économique montre l'importance du nombre de

conflits (7) dans le domaine de la santé et des activités sociales, compte tenu du contexte financier, politique et juridique prévalant dans ce secteur.

2341 travailleurs ont été concernés par les conflits.

## **Consultations**

En 2006, le Secrétariat général a préparé la réponse à deux consultations fédérales pour le compte du Conseil d'Etat (Service universel dans le domaine des télécommunications / cession de la participation de la Confédération dans l'entreprise Swisscom). Il a par ailleurs répondu à 15 consultations cantonales et 12 consultations fédérales pour le compte du département.

**Département de l'Économie (DEC)**

**Bureau de l'égalité entre femmes et hommes (BEFH)**

**Groupes de prestations**

**53.3 Places d'accueil de la petite enfance**

## **53.3 Places d'accueil de la petite enfance**

---

Gestion de l'offre de places d'accueil de la petite enfance pour les collaborateurs et collaboratrices ACV..

### **Descriptif**

---

Prise en charge des enfants de 3 mois à 7 ans, dont l'un des parents au moins travaille dans l'ACV.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Collaborateurs et collaboratrices ACV.
- Familles.

## 53.1 Egalité entre hommes et femmes

Promotion de l'égalité entre hommes et femmes (dans l'emploi, dans l'enseignement et la formation et dans l'administration cantonale) et lutte contre la violence à l'égard des femmes.

### Descriptif

- Conseils et informations aux particuliers, aux services et aux autorités.
- Formulation de préavis destinés aux tribunaux en cas de litiges fondés sur la LEg.
- Mise sur pied et coordination des mesures actives en vue d'encourager l'égalité dans les domaines de l'emploi, de la formation et de l'enseignement.
- Mise en oeuvre du Plan pour l'égalité dans l'administration cantonale vaudoise (décision CE du 23 décembre 2004).
- Elaboration des rapports et analyses sur les discriminations relevées et sur toute question relative à la problématique de l'égalité.
- Coordination entre les associations, les milieux concernés et les autorités.
- Collaboration de travail et de réflexion avec la commission consultative à l'égalité.
- Lutte contre la violence à l'égard des femmes.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population vaudoise.
- Services de l'Etat.
- Employé-e-s de l'ACV.

## Département de l'Économie (DEC)

### Bureau de l'égalité entre femmes et hommes (BEFH)

#### Groupes de prestations

#### 53.0 Administration

### 53.0 Administration

---

Gestion et administration du service.

#### Descriptif

---

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support informatique.
- Support financier et comptable.
- Support juridique.
- Support logistique.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Collaborateurs et collaboratrices du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.



## Changements dans les missions du service et dans le personnel

Au 1er janvier 2006, le groupe **Impact** a été autonomisé et rattaché administrativement à la Chancellerie entraînant certains changements au sein du personnel.

Mme Nicole Golay ayant décidé de prendre la direction d'Impact, une **nouvelle cheffe de service** a été nommée à la tête du BEFH, en la personne de Mme Sylvie Durrer.

Mme Véronique Pedrazzini est devenue directrice adjointe d'Impact. Elle a été remplacée au poste de juriste adjointe par Mme Laure Jaton Sorce, qui a pris ses fonctions en mai 2006.

Au niveau des **garderies cantonales**, plusieurs changements sont intervenus au 1er janvier 2006. La halte-garderie La Récré a fusionné avec Mosaïque, permettant de développer une quinzaine de places supplémentaires. La responsable de La Récré, Mme Nicole RoCHAT, est devenue, à cette occasion, directrice de Mosaïque et a donc pris la succession de Bénédicte Muller, qui a changé de fonction pour devenir chargée de recherche pour les projets d'accueil de jour des enfants du BEFH.

La garderie Carambole a vu un changement dans sa direction: en mai Mme Stéphanie Dovat a pris la succession de Mme Cristina Boffi.

En août, le BEFH a déménagé à Caroline 11 (3ème étage) dans des locaux libérés par le Secrétariat Général. Ce **déménagement** a permis de réaliser des économies de loyer et d'accroître la synergie avec les autres services du DEC.

## Démarrage de la Commission cantonale de lutte contre la violence domestique

Décidé à mettre un terme à un phénomène dont l'ampleur et les conséquences sur les plans humain, social et économique, ne cessent d'être mises en lumière par les nombreux travaux sur le sujet, le Conseil d'Etat a instauré début 2006 une Commission cantonale de lutte contre la violence domestique, avec charge d'assurer une véritable politique publique en la matière. La Commission a pour but de diminuer la violence dans le couple, d'améliorer les services aux victimes, d'amener les auteur-e-s de violence à modifier leur comportement et, plus largement, de participer au changement des attitudes et des mentalités en matière de rapports sociaux de sexe.

La Commission se doit aussi de veiller à la cohérence et à la complémentarité de l'action gouvernementale, d'éviter les doublons dans les offres et les actions. Elle doit contribuer à favoriser le développement d'une approche et d'une intervention globales et concertées, au bénéfice de l'ensemble des actrices et acteurs impliqués, adultes comme enfants.

La Commission est composée de membres représentant la plupart des départements: Economie, Formation et Jeunesse, Sécurité et Environnement, Santé et Action sociale et bien sûr l'Ordre Judiciaire. Enfin, diverses institutions spécialisées dans le traitement de la violence domestique - Centre d'accueil MalleyPrairie, Centre Lavi, service Violence et Famille - en sont également membres actives.

La Commission est présidée par le BEFH, qui en assume le secrétariat. Son cahier des charges comporte deux volets : l'aide immédiate aux victimes de violence domestique sur le lieu de l'agression (Samu social) et l'aide contrainte aux auteur-e-s de violence domestique.

## **Mise en réseau des femmes cadres dans l'ACV**

Alors même que les femmes sont au bénéfice de formations élevées, elles sont largement minoritaires aux postes de cadres supérieures dans les entreprises privées comme dans l'Administration Cantonale Vaudoise. En 2005, dans l'ACV, le pourcentage des femmes occupant un poste de cheffe de service était de 11.76% et le pourcentage de femmes colloquées à partir de la classe 24 (hormis les enseignantes) s'élevait à 27.85%. C'est pourquoi le Conseil d'Etat a adopté, fin 2004, un Plan pour l'égalité, dont la mesure 3 vise une augmentation de femmes aux postes de cadres.

Le Bureau de l'égalité a été en charge de la mise en oeuvre de cette mesure. Afin de mieux connaître le point de vue des femmes déjà cadres et leurs éventuelles difficultés de parcours, le BEFH a décidé d'organiser, à leur intention, deux rencontres, qui ont eu lieu le 8 mars et le 14 juin 2006. Il s'agissait de faire, avec les concernées, un premier inventaire des mesures concrètes susceptibles de favoriser la mixité et de donner la possibilité et l'envie aux femmes d'occuper des postes à responsabilités.

Il est à noter que ces deux réunions ont eu un retentissement certain, puisqu'elles ont permis une première mise en réseau, laquelle a débouché sur la création d'une association, nommée **Association Femmes & Carrière dans l'Administration** (AFCA). Cette association a pour objectif central d'améliorer, significativement et durablement, la mixité, le nombre et l'apport des femmes au niveau des fonctions stratégiques ou dirigeantes de l'Administration Cantonale Vaudoise.

## L'école de l'égalité

Ce projet, qui se manifeste sous la forme de 4 fascicules, a pour but d'élargir les orientations scolaires et les choix professionnels des filles comme des garçons, de développer des rapports harmonieux entre les sexes et d'encourager une véritable culture d'égalité tant parmi les élèves qu'au sein du corps enseignant. Des activités clés en main, qui s'intègrent parfaitement au programme officiel, sont mises à disposition du corps enseignant de toute l'école obligatoire. Le projet, issu de la Conférence latine des délégué-e-s à l'égalité, a été piloté par le Bureau de l'égalité de l'Etat de Vaud. Les 4 fascicules ont été évalués avec succès par des praticien-ne-s de plusieurs cantons romands. Validés par la Commission d'évaluation de la Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP), ils sont opérationnels depuis la rentrée d'août 2006.

## 10e anniversaire de la loi fédérale sur l'égalité (LEg)

Les Bureaux de l'égalité romands ont saisi l'occasion de cette "année anniversaire" pour s'interroger sur l'application de cette loi et en particulier sur la question de l'égalité salariale. A cette fin, ils ont commandité une étude auprès d'une avocate, Me Elise Gogniat. Cette étude, pilotée par le Bureau vaudois, a débouché sur un rapport intitulé **Comment faire respecter l'égalité salariale**, qui a permis aux bureaux romands d'adopter la position suivante.

Globalement, ils reconnaissent et saluent les progrès incontestables qui ont été réalisés en matière d'égalité depuis l'entrée en vigueur de la LEg. Ils rappellent cependant que le contrôle de l'égalité ne repose toujours que sur les épaules et le courage des personnes discriminées et que cela a été voulu ainsi par le législateur. Forts de ce constat, ils proposent d'examiner les possibilités d'impliquer davantage l'Etat dans le processus de surveillance de l'égalité : il s'agit notamment d'utiliser les procédures existantes au niveau cantonal d'attribution des marchés publics et des aides financières, avant d'instaurer un véritable organe de contrôle étatique.

A l'occasion de cet anniversaire, les Bureaux de l'égalité romands ont mené, en juin 2006, une campagne d'affichage dans les transports publics de Suisse romande sur le thème des inégalités salariales entre femmes et hommes. Le but de cette action de proximité était de favoriser une prise de conscience collective.

## Site internet [violencequefaire.ch](http://violencequefaire.ch)

Le Bureau de l'égalité, avec la collaboration du Centre d'accueil MalleyPrairie et

du service Violence et Famille, a piloté la réalisation d'un site internet interactif, [www.violencequefaire.ch](http://www.violencequefaire.ch), en ligne depuis le mois de mai 2006. Avec ce nouvel outil, qui vient compléter l'offre de services en matière de violence conjugale, l'objectif est de prendre en charge les situations le plus tôt possible pour permettre que les personnes concernées soient rapidement orientées vers les services d'aide spécialisés. Le site [violencequefaire.ch](http://www.violencequefaire.ch) s'adresse à **quatre publics**: victimes, auteur-e-s de violence, professionnel-le-s et entourage. Il offre un accès immédiat à des informations pointues, à des conseils et aux adresses utiles en matière de violence conjugale. La plus-value de [violencequefaire.ch](http://www.violencequefaire.ch) réside notamment dans l'**interactivité** proposée sur le site: les victimes et les auteur-e-s de violence ont la possibilité de confier anonymement leur situation et de poser les questions qui les préoccupent. Des professionnel-le-s des services spécialisés dans la violence au sein du couple les écoutent et leur répondent en ligne dans un délai de trois jours ouvrables. Un **site pour les jeunes** est également disponible à l'adresse [www.comeva.ch](http://www.comeva.ch). Les deux sites seront gérés, à partir du 1er janvier 2007, par l'association romande **Vivre sans violence** qui regroupe les institutions romandes actives dans le domaine de la violence conjugale.

**Département de l'Économie (DEC)**

**Bureau de l'égalité entre femmes et hommes (BEFH)**

**Sources d'informations complémentaires**

[www.egalite.vd.ch](http://www.egalite.vd.ch)

## Département de l'Économie (DEC)

### Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT)

#### Groupes de prestations

#### 59.0 Direction du service

### 59.0 Direction du service

---

- Gestion et administration du service.
- Centre de compétences en matière de développement économique et de conditions cadres.
- Représentation du service dans des instances cantonales, intercantionales, nationales.
- Mandats divers de représentation dans des entreprises et institutions.

### Descriptif

---

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support informatique.
- Support financier et comptable.
- Support logistique.
- Représentation du service.

### Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

---

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.
- Divers organismes.
- Cantons.
- Confédération.

## 59.1 Promotion économique

Promotion économique endogène et exogène du canton de Vaud.

### Descriptif

- Prospection et présentation des atouts du canton à l'étranger.
- Accueil, conseils et aiguillage des entreprises désireuses de s'implanter dans le canton et suivi des implantations.
- Soutien à la création et au développement de PME.
- Soutien aux partenaires et organismes chargés d'aider les créateurs d'entreprises et les PME.

### Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Développement économique vaudois (DEV) et Développement Economique Suisse Occidentale (DEWS).
- Grandes fiduciaires internationales et grandes études d'avocats.
- Organismes scientifiques, académiques et techniques ainsi qu'associations économiques et sectorielles.
- Entreprises / PME.
- Organisme d'aide à la création d'entreprises.
- Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI), Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS), Fédération patronale vaudoise (FPV).

## Département de l'Économie (DEC)

### Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT)

#### Groupes de prestations

#### 59.2 Promotion touristique et développement économique touristique

### 59.2 Promotion touristique et développement économique touristique

---

Appui à la promotion de la place touristique cantonale et appui au financement d'infrastructures d'importance cantonale pour l'économie touristique.

#### Descriptif

---

- Mise en oeuvre de la politique touristique.
- Coordination des différents acteurs subventionnés.
- Supervision de l'Office du Tourisme du canton de Vaud (OTV).
- Perception des taxes cantonales de séjour et de tourisme, surveillance.
- Financement d'installations touristiques et d'équipements hôteliers.

#### Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

---

- Office du Tourisme du canton de Vaud (OTV).
- Conseil du tourisme.
- Etablissements hôteliers et entreprises touristiques.
- Communes.



## Département de l'Économie (DEC)

### Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT)

#### Groupes de prestations

#### 59.3 Développement régional et pôles de développement et de logement

### 59.3 Développement régional et pôles de développement économique

---

Appui au développement économique des agglomérations et des régions périphériques du canton.

#### Descriptif

---

- Etudes économiques.
- Actions de promotion économique.
- Aide financière pour le développement d'équipements collectifs.
- Collaboration avec les autorités locales et régionales pour accompagner les projets d'implantation et de développement des entreprises
- Appui à la mise à disposition de terrains pour les entreprises.
- Soutien au développement régional et aux collaborations interrégionales.
- Soutien aux projets de la coopération technique internationale.

#### Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

---

- Communes, associations, particuliers porteurs de projets d'utilité publique et de développement économique.
- Service de l'aménagement du territoire (SAT).
- Union des communes vaudoises (UCV).
- Coordination du Développement Economique Vaudois (CODEV).
- Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI).
- Développement économique vaudois (DEV).
- Groupe opérationnel des pôles (GOP).

## 59.4 Police cantonale du commerce

Police cantonale du commerce.

### Descriptif

#### Autorisations

- Etablissements soumis à la loi sur les auberges et les débits de boissons
- Guides de montagne (y compris les aspirants)
- Accompagnateurs en montagne (y compris les aspirants)
- Maîtres de sports de neige, écoles ou entreprises proposant des activités encadrées par des guides de montagne, des accompagnateurs en montagne ou des maîtres de sports de neige
- Exercice à titre professionnel de l'activité de mandataire visant à la conclusion d'un mariage ou à l'établissement d'un partenariat stable entre des personnes venant de l'étranger ou s'y rendant
- Dérogation à la limite générale des émissions sonores
- Utilisation d'un appareil à faisceau laser
- Vente aux enchères publiques volontaire ou de gré à gré
- Prêt sur gage et achat à réméré
- Crédit à la consommation (prêteurs et courtiers en crédit)

#### Surveillance

- Examens professionnels (cafetiers-restaurateurs, guides de montagne, accompagnateurs en montagne)
- Commerce itinérant, forain, exploitant de cirque
- Refus et retrait des autorisations délivrées en application de la loi fédérale sur le commerce itinérant
- Indication des prix
- Surveillance des prix
- Loteries et paris
- Jeux illégaux hors casino
- Exercice de la prostitution de salon
- Tenue du registre cantonal des entreprises
- Tenue du registre cantonal des autorisations délivrées en application de la loi sur l'exercice des activités économiques

- Tenue du registre cantonal des licences et autorisations simples délivrées en application de la loi sur les auberges et les débits de boissons

## **Bénéficiaires / publics cibles / partenaires**

---

- Communes et préfectures.
- Administrés.
- Commerçants, restaurateurs.
- Organisateurs de manifestations, loteries.
- Guides de montagnes, maîtres de sports de neige.

## **59.5 Logement**

- Promotion de la construction de logements dans le marché libre.
- Aide cantonale pour la création de logements subventionnés.
- Surveillance du parc de logements.
- Gestion de l'instance de conciliation en matière de droit du bail.

## **Descriptif**

- Etude de la problématique du logement dans le canton et définition de la politique du logement.
- Accompagnement des processus de légalisation (PGA, PPA, ...) et de réalisation (permis de construire, ...)
- Encouragement à la construction et à la rénovation de logements à loyers modérés.
- Gestion du parc de logements subventionnés.
- Mesures personnalisées (aides individuelles).
- Mesure pour l'amélioration du logement dans les régions rurales et de montagne.
- Contrôles sur l'aliénation de logements loués.
- Contrôles sur la démolition, la transformation, la rénovation et les changements d'affectation de maisons d'habitation.
- Contrôles sur l'habitabilité des logements mis à disposition des employés par l'employeur.
- Conseil/formation en matière de droit du bail et soutien aux instances concernées.

## **Bénéficiaires / publics cibles / partenaires**

- Services de l'administration, notamment Service de l'aménagement du territoire (SAT), Service des améliorations foncières (SAF) et Service de recherche et d'information statistiques (SCRIS).
- Partenaires du logement, notamment Association suisse des locataires (ASLOCA), Chambre vaudoise immobilière (CVI), Société vaudoise des régisseurs (SVR) et milieux intéressés.
- Investisseurs.
- Communes, préfetures.
- Sociétés coopératives, fondations, sociétés anonymes, Société vaudoise pour

la création de logements modérés (SVLM).

- Locataires et propriétaires.
- Propriétaires de fermes ou de logements de montagne.
- Notaires et architectes.

## Accompagner la croissance de l'économie vaudoise

Accompagner la croissance conjoncturelle de l'économie vaudoise et poursuivre les réformes structurelles de manière à assurer sa pérennité: tels ont été les objectifs du SELT en 2006.

A cet effet, plusieurs projets ont été mis en oeuvre ou initiés. Citons:

### Politique cantonale de développement économique

Pour la première fois, les actions de la promotion économique, de la politique régionale, du développement touristique et de l'appui au logement ont été présentées dans un [rapport ad hoc et synthétique, portant sur la période 2000-2005](#).

Ce rapport a été adopté par le Grand Conseil.

Ce travail de structuration et d'information permet ainsi de stabiliser politiquement l'action d'appui au développement économique conduite par le canton de Vaud, via le SELT.

Très logiquement, un projet de refonte des bases légales permettant l'intervention de l'Etat dans le développement économique a été initié: l'avant-projet de [loi sur l'appui au développement économique \(LDECO\)](#). Celle-ci permettra également de respecter les nouvelles exigences formelles de la Confédération, qui a lancé la mise en oeuvre de sa nouvelle politique régionale (NPR), dont les premières actions de financement pourront être initiées en 2008.

En terme de promotion économique, l'accent des interventions du SELT a porté sur l'appui au transfert de technologie et à l'internationalisation des entreprises vaudoises. 75 entreprises ont été soutenues par des aides directes à fonds perdu (112 décisions).

La politique de valorisation de l'image technologique du canton de Vaud, placée dans son contexte romand, a fait l'objet d'un soin particulier, notamment dans le domaine des technologies médicales et des microtechniques, par le biais de la politique de soutien aux "clusters" initiée sur le plan intercantonal en 2003. Une présence des cantons romands et d'entreprises romandes a été assurée dans de nombreuses manifestations internationales en 2006, par exemple Medica, Electronica et Bio Show. Par ailleurs, le SELT a soutenu financièrement 13 manifestations économiques à vocation internationale organisées dans la région.

L'implantation de 37 nouvelles entreprises s'est concrétisée grâce au travail en

réseau des acteurs de la promotion économique, soit le Développement économique vaudois (DEV) et le Development Economic Western Switzerland (DEWS). Bien entendu, il ne faut pas oublier les partenaires privés (grandes fiduciaires, bureaux d'avocats, etc.), les promotions régionales et les services de l'Etat qui participent au processus d'implantation, notamment l'Administration cantonale des impôts (ACI) et le Service de l'emploi (SDE).

## **Pôles de développement**

La politique des pôles a été utilisée de manière croissante par les entreprises. Elles y ont trouvé des terrains équipés, bien situés et un accompagnement de projet de qualité. Parmi les grandes réalisations de 2006, il convient de mettre en évidence la décision de Nespresso de construire sa deuxième usine de production, un investissement de plus de 200 millions de francs, sur le pôle d'Avenches. D'autre part, le projet Aventi-Bois a reçu un financement mixte (fédéral, cantonal et privé) de CHF 720'000 pour l'étude et la mise en oeuvre d'un centre de compétence et de valorisation du bois feuillu à Avenches, destiné à traiter 150'000 m<sup>3</sup> bois brut par an. Le pôle de développement de Rolle s'est aussi illustré par le démarrage du Rolle Business Center, qui mettra à disposition des entreprises de services à vocation internationale, plus de 30'000 m<sup>2</sup> de nouvelles surfaces administratives de haute qualité. Citons encore la contribution à l'élaboration des différents projets vaudois d'agglomération, notamment le projet d'agglomération Lausanne-Morges et le projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

## **Développement touristique**

La participation cantonale au financement des investissements dans les grandes infrastructures touristiques a été marquée en 2006. Signalons les principaux projets suivants:

- Modernisation de remontées mécaniques: Villars s/Ollon (Roc d'Orsay)
- Enneigement artificiel: Les Rasses, Rougemont, Leysin, les Diablerets
- Centres de Congrès: Centre de Congrès à Montreux et Beaulieu Lausanne
- Autres infrastructures de loisir: Salines de Bex, Centre sportif de la Vallée de Joux

## **Police du commerce**

La mise en oeuvre de la [loi sur l'exercice des activités économiques \(LEAE\)](#) a fait l'objet de gros efforts en 2006. Signalons plus particulièrement la création du registre cantonal des entreprises, retardée, mais qui a franchi une étape importante en décembre 2006, ce qui permettra de déployer ce projet sur Internet début 2007.

En ce qui concerne la gestion des établissements, il convient de signaler les nombreuses interventions politiques visant à y supprimer la fumée. Cette question sera traitée en 2007.

Le Conseil d'Etat a adopté en novembre 2006 un nouveau [règlement de l'examen professionnel pour l'obtention du certificat cantonal d'aptitudes](#) et du diplôme pour licence d'établissement ou autorisation simple. Son objectif est de maintenir un niveau de formation adéquat et assurer la qualité des services.

Le Conseil d'Etat a adopté en décembre 2006 le [règlement relatif à l'introduction d'une nouvelle taxe d'exploitation sur le chiffre d'affaires](#) moyen réalisé sur les boissons alcooliques vendues par les débits de boissons alcooliques à l'emporter.

A la suite de son adoption en 2005 par le Grand Conseil, le canton de Vaud a adhéré à la [Convention intercantonale sur la surveillance, l'autorisation et la répartition du bénéfice des loteries et des paris](#) exploités sur le plan intercantonal ou sur l'ensemble de la Suisse. La procédure d'autorisation et la surveillance des grandes loteries relève d'un seul organe et prévoit des mesures importantes pour la prévention et la lutte contre le jeu pathologique. Permettant aux cantons de garder leurs compétences et de préserver les revenus des fonds de loterie, elle pallie en outre les lacunes de la loi fédérale existante.

A relever que le Tribunal fédéral a donné raison aux six cantons romands contre la Commission fédérale des maisons de jeu (CFMJ) dans la [procédure administrative sur les distributeurs de loteries électroniques Tactilo](#). La CFMJ avait refusé aux cantons le droit d'être parties à cette procédure. Dans son arrêt du 4 avril 2006, le Tribunal fédéral annule la décision de la CFMJ et accorde la qualité de parties aux six cantons romands.

## **Logement**

La construction de logements a été très dynamique en 2006. La reprise des investissements a été particulièrement forte dans les logements collectifs ([statistiques 2003-2005 du SCRIS](#)).

Sur le plan légal, signalons l'acceptation par le Grand Conseil de la modification de deux dispositifs clés: [la loi vaudoise sur le logement et la loi sur les améliorations foncières\(pdf, 715 Ko\)](#). Conformément aux objectifs opérationnels fixés, le SELT-logement a soutenu la construction ou la rénovation de 370 appartements subventionnés dans le canton.



**Département de l'Économie (DEC)**

**Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT)**

**Projets particuliers**

## **Mise en oeuvre de la NPR dans le canton de Vaud**

La nouvelle politique régionale fédérale (NPR) va être mise en oeuvre en 2008. Elle permettra de débloquer des enveloppes financières de plusieurs millions de francs pour soutenir des projets de développement économique régional. La législation fédérale prévoit que le canton doit élaborer un programme d'actions pluriannuel qui documentera et formalisera ses options de développement économique régional.

Le SELT, avec ses partenaires régionaux et en coordination avec les cantons romands, a lancé le processus d'élaboration du programme pluriannuel 2008-2011 du canton de Vaud. L'objectif est de présenter ce document en juin 2007 à la Confédération, de manière à être parfaitement opérationnel début 2008, lorsque les enveloppes financières seront débloquées.

Ce programme pluriannuel sera parfaitement harmonisé avec le projet de nouveau plan directeur cantonal (PDCN). Sa mise en oeuvre sera rendue possible par la modification des lois cantonales initiée par le projet de loi sur l'appui au développement économique (LDECO) élaboré en 2006 et qui va être examiné par le Grand Conseil au printemps 2007.

Département de l'Économie (DEC)

Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT)

Sources d'informations complémentaires

## Publications

---

Les principaux documents de référence du SELT sont accessibles depuis l'adresse web *Publications* [www.vd.ch/fr/themes/economie/developpement-economique/publications/](http://www.vd.ch/fr/themes/economie/developpement-economique/publications/)

Sur le site de l'Etat de Vaud (voir le domaine *Economie*), une information large est également à disposition relative au [développement économique](#) et aux secteurs réglementés de la [police du commerce](#).

Signalons les principaux documents suivants:

- [rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la politique de développement économique](#)
- [rapport d'activités 2006 du SELT \(en préparation\)](#)
- [exposé des motifs et projets de lois \(pdf, 715 Ko\)](#) modifiant: la loi sur le logement du 9 septembre 1975 et la loi sur les améliorations foncières du 29 novembre 1961

## Département de l'Économie (DEC)

### Service de l'emploi (SDE)

#### Groupes de prestations

#### 52.0 Gestion et administration du service

### 52.0 Gestion et administration du service

---

Gestion et administration du service.

#### Descriptif

---

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support financier et comptable.
- Support logistique.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Service transversaux.

## Département de l'Économie (DEC)

### Service de l'emploi (SDE)

#### Groupes de prestations

#### 52.1 Contrôle et régulation du marché du travail

### 52.1 Contrôle et régulation du marché du travail

- Protection des travailleurs.
- Lutte contre le travail au noir.
- Régulation de la main-d'oeuvre extra-européenne.
- Contrôle des bureaux privés de placement.
- Gestion litiges assurés/ORP et décisions RHT et INTEMP.

### Descriptif

- Informations sur les conditions de travail, conseils et contrôles.
- Délivrance d'autorisations (permis de travail, dérogations, construction).
- Examen des demandes d'autorisations de travail en faveur de la main-d'oeuvre extra-européenne.
- Accompagnement à la libre circulation des personnes.
- Examen des demandes des bureaux privés de placement et délivrance d'autorisation de pratiquer.
- Traitement des oppositions des assurés (entreprises et chômeurs) aux décisions rendues par les ORP.
- Décision en matière de réduction de l'horaire de travail (RHT) et de chômage en cas d'intempéries (INTEMP).
- Contrôle des entreprises dans le cadre de la lutte contre le travail au noir.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Demandeurs d'emploi.
- Entreprises.
- Partenaires sociaux.
- SUVA.

## Département de l'Économie (DEC)

### Service de l'emploi (SDE)

#### Groupes de prestations

#### **52.2 Mesures cantonales de réinsertion professionnelle et participation cantonale au coût de l'assurance chômage fédérale**

### **52.2 Mesures cantonales de réinsertion professionnelle et participation cantonale au coût de l'assurance chômage fédérale**

Mesures cantonales de réinsertion professionnelle et participation cantonale au coût de l'assurance chômage fédérale.

#### **Descriptif**

- Conseil, suivi et placement des RMRistes.
- Mise en oeuvre de la mesure Table Ronde par les RMRistes 50 ans et plus.
- Démarches auprès de l'Autorité fédérale visant à obtenir 120 indemnités de chômage supplémentaires pour les chômeurs domiciliés dans le canton.
- Offre de mesures de réinsertion aux RMRistes : cours, stages, ETS, aide à une activité indépendante, AUR (allocation unique de réinsertion) etc.

#### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Demandeurs d'emploi.

## Département de l'Économie (DEC)

### Service de l'emploi (SDE)

#### Groupes de prestations

#### 52.3 Gestion du chômage (remboursement assurance-chômage)

### 52.3 Gestion du chômage (remboursement assurance-chômage)

---

Gestion du chômage (remboursement assurance-chômage).

#### Descriptif

---

- Réinsertion des demandeurs d'emploi ( LACI) dans le monde du travail.
- Négociation avec les instituts de formation.
- Gestion et coordination des offices régionaux de placement.
- Contacts avec les entreprises.
- Contact de prestation avec les instituts.
- Contrôle de qualité des cours dispensés.
- Adaptation des effectifs des ORP aux exigences du marché.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Demandeurs d'emploi (LACI).
- Entreprises.

Département de l'Économie (DEC)

Service de l'emploi (SDE)

Groupes de prestations

52.4 Versement des indemnités de chômage

## **52.4 Versement des indemnités de chômage**

---

Versement des indemnités de chômage.

### **Descriptif**

---

Contrôle, taxation et versements des indemnités aux chômeurs.

Contrôle, calculs et versements aux entreprises des prestations prévues par le T.A.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Chômeurs et entreprises.

## **Entrée en vigueur de la loi sur l'emploi et de son Règlement d'application**

Cette loi s'inscrit dans une politique globale visant à créer des conditions-cadre favorisant l'emploi et un marché du travail équilibré. Elle a pour but de : renforcer la collaboration entre l'Etat et les partenaires sociaux ; prévenir et combattre le chômage ; encourager l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi ; contribuer à la protection des travailleurs ; mettre en oeuvre des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes et lutter contre le travail illicite. Cette loi fonde le principe de la facturation des frais liés aux contrôles en cas de constatation de travail illicite.

## **Entrée en vigueur du nouveau revenu d'insertion (RI)**

Ce régime, résultant de la fusion du revenu minimum de réinsertion (RMR) et de l'aide sociale vaudoise (ASV), a été introduit sans heurt. L'objectif du suivi professionnel du bénéficiaire RI est la réinsertion rapide et durable sur le marché du travail. En 2006, les ORP ont réalisé quelque 39'000 entretiens, pris 1183 décisions de mesures de formation et 1222 décisions de mesures en entreprise avec 2890 bénéficiaires RI. A fin 2006, 435 bénéficiaires RI ont trouvé un emploi grâce aux ORP.

## **Revue UCA du service**

Cette analyse avait pour objectifs principaux de faire un point de situation de la structure organisationnelle du SDE, de mettre en évidence des pistes d'amélioration et de donner appui et conseils dans la structure à mettre en place pour gérer au mieux les nouvelles missions du SDE : gestion des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes et lutte contre le travail illicite. Les décisions prises à l'issue de cette revue sont : adaptation de la structure territoriale des ORP (le Conseil d'Etat a modifié le Règlement d'application de la loi sur l'emploi et fait passer de 12 à 10 le nombre des ORP) ; fusion de l'OCMP et de l'ICT en une division Contrôle du marché du travail et protection des travailleurs (CMTPT) ; et centralisation et renforcement de l'ensemble des activités RH. La mise en oeuvre de ces mesures se fera en 2007.

## **Entrée en vigueur du Protocole d'extension de la libre circulation des personnes**



En date du 1er avril 2006, l'Accord sur la libre circulation des personnes s'est étendu aux 10 nouveaux Etats membres de l'UE. Jusqu'en 2011, la Suisse maintiendra le principe de priorité en faveur des travailleurs résidents, ainsi que les principes de contingentement et de contrôle initial des conditions de travail et de salaire. Durant l'exercice 2006, 450 permis en faveur de ressortissants de la partie orientale de l'UE ont été attribués aux entreprises vaudoises.

## **Extension des Mesures d'accompagnement**

Parallèlement à l'extension de la libre circulation des personnes, les mesures d'accompagnement ont été renforcées par la mise en oeuvre d'un mandat de prestations entre Confédération et Cantons qui prévoit l'engagement de 150 inspecteurs supplémentaires et la réalisation de plus de 20'000 contrôles annuels sur l'ensemble du territoire suisse. Le canton de Vaud s'est vu promettre le cofinancement de 8 postes d'inspecteurs du marché du travail, dont deux affectés au Contrôle des chantiers.

## **Diminution du taux de chômage**

L'on a observé, tout au long de 2006, une nette diminution du taux de chômage passant de 5.4 % (soit 17945 chômeurs) à fin 2006 à 4.6 % (soit 15'259 chômeurs) à fin décembre 2006. Cette diminution est due essentiellement à l'amélioration de la conjoncture mais aussi au travail des conseillers dans les ORP, notamment à l'intensification des contacts avec les entreprises et aux places vacantes annoncées par ces dernières.

## **Consolidation de la lutte contre le travail illicite**

Les contrôles de la conformité légale des conditions d'occupation des travailleurs ont été poursuivis et consolidés dans différents secteurs. Dans celui de l'hôtellerie restauration, ils ont été complétés par des journées de formation continue en droit du travail à l'intention des cafetiers, restaurateurs et hôteliers, organisés par Gastrovaud, avec le concours actif du Service de l'emploi. Dans celui du bâtiment/génie civil, les contrôles ont été intensifiés, notamment grâce à l'engagement de 2 contrôleurs supplémentaires à mi-2006. Les contrôles se sont poursuivis dans l'agriculture ainsi que dans des entreprises de diverses branches d'activité, telles que les commerces, les pharmacies, les salons de coiffure, les établissements médico-sociaux, les garages, les ateliers mécaniques, les entreprises d'installations sanitaires.

## **Restructuration de l'offre des mesures du marché du travail (MMT)**

Introduite au début 2006, la segmentation de l'offre MMT a été affinée et mise en cohérence avec le projet d'intensification du suivi des demandeurs d'emploi pendant les deux premiers mois de chômage. L'offre de cours en techniques de recherche d'emploi a été simplifiée et subdivisée en une offre de base segmentée selon les publics-cible (degré de qualification) et en une offre complémentaire. Les formations en langues sont désormais structurées selon les niveaux européens et les formations destinées aux informaticiens font l'objet, avant d'être accordées, d'un préavis systématique émis par des professionnels de la branche.

## **Nouvelle stratégie de réinsertion (NSR 07)**

Une prise en charge accélérée des demandeurs d'emploi en début de période de chômage a été testée durant les quatre derniers mois de l'année, par les ORP d'Echallens, Nyon et Yverdon-les-Bains. Ce test s'est révélé concluant. La mise en œuvre sera généralisée à tous les ORP au premier semestre 2007. NSR 07 est le lien entre le renforcement de l'activité de placement des ORP et les phasages des mesures du marché du travail

## **Développement des contacts avec les entreprises et renforcement du placement des demandeurs d'emploi**

Un programme de formation a été mis en place pour les interfaces entreprises des ORP afin d'améliorer le nombre de contacts avec les employeurs (techniques de

prise de rendez-vous) et de mieux cerner leurs besoins (techniques d'entretien). Parallèlement les conseillers en personnel des ORP ont suivi une formation axée sur l'optimisation du placement des demandeurs d'emploi et la qualité du recrutement pour les employeurs. En 2006, plus de 4000 entreprises ont été visitées et ont annoncé près de 750 places vacantes par mois.

## **Service de placement européen (EURES)**

Sur mandat du SECO et en partage avec le Canton du Valais engagement d'une conseillère EURES intégrée à la Coordination des ORP vaudois. Les objectifs sont de favoriser la mobilité professionnelle des résidents du canton dans l'Union européenne et d'aider les entreprises à recruter en Europe la main d'oeuvre non disponible sur le marché local de l'emploi.

## **Gestion électronique des documents fonctionnelle de la CCh**

Introduite progressivement au sein de la CCh à compter de novembre 2005, la gestion électronique des documents (GED) est opérationnelle dans chacune de ses 7 agences régionales depuis la mi-2006. La GED consiste à transformer les documents papiers qui composent un dossier d'assuré en documents électroniques. Avec ce système, tous les intervenants de la CCh peuvent accéder et intervenir sur le dossier en temps réel, simultanément et indépendamment les uns des autres.

## **Adaptation des structures de la CCh**

S'adaptant à ses nouvelles méthodes de travail, la CCh a réaménagé en 2006 ses structures organisationnelles et physiques en vue d'une meilleure efficacité (nouvelle répartition des dossiers au sein de l'agence de Lausanne sur la base de critères régionaux), d'un meilleur accueil des assurés (déménagement de l'agence de La Riviera) et de meilleures conditions de travail pour ses collaborateurs et collaboratrices (étude ergonomique, changement de mobilier et suppression des archives).

## **Publications 2006**

---

- étude "Evolution du travail intérimaire en Suisse romande"
- plaquettes indicateurs "Evolution du chômage" entre le 2ème semestre 2004 et le 2ème semestre 2005 et entre le 1er semestre 2005 et le 1er semestre 2006
- notes sur l'évolution du chômage vaudois, par branche économique, entre le 2ème semestre 2004 et le 2ème semestre 2005 et entre le 1er semestre 2005 et le 1er semestre 2006
- bulletins mensuels et statistiques du chômage publiés sur le site Internet du Service de l'emploi

## 54.1 Agriculture

Mise en oeuvre et application de la politique agricole fédérale.

### Descriptif

- Elaboration d'une politique agricole vaudoise à l'usage du DEC et du CE en fonction des exigences de la politique agricole fédérale.
- Versement des contributions fédérales et cantonales (paiements directs, contributions écologiques, soutien à l'élevage...).
- Surveillance et formation professionnelle en matière d'arboriculture et de culture maraîchère vaudoises.
- Promotion des produits agricoles, du tourisme rural et soutien à l'économie alpestre.
- Mise en place, exécution et surveillance de l'application sur l'ensemble du territoire vaudois du droit foncier rural, du droit sur le bail à ferme agricole, du financement de l'agriculture par des prêts sans intérêts.
- Etablissement de préavis techniques à l'attention du Service de l'aménagement du territoire pour les projets de constructions agricoles situés hors des zones à bâtir.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités politiques cantonales, intercantionales et fédérales.
- Instances et organisations officielles et professionnelles de la branche agricole, de l'élevage, de l'économie laitière et de la formation professionnelle agricole cantonales, intercantionales et nationales.
- Personnel du Service et agents extérieurs.
- Agriculteurs vaudois (toutes branches confondues).
- Station cantonale de la culture des champs.
- Commissaires régionaux et suppléants.
- Préposés agricoles.
- Office Eco'Prest (Prométerre).
- Contrôleurs PER, BIO, SRPA-SST, OQE.
- Office Central Vaudois de la Culture Maraîchère.
- Maraîchers et arboriculteurs professionnels.
- Office arboricole professionnel, comité et direction.
- Union fruitière lémanique, comité et membres.

- OFAG, SRVA, Station cantonale de protection des plantes (SPP), UMS, FUS, USL, FVPL, UFL.
- Association pour la promotion des produits agricoles.
- Association vaudoise pour le tourisme rural, OTV, FTRSR, ADNV, ADPE.
- Groupe TEVA et Centre romand de compétences du tourisme rural.
- Propriétaires d'immeubles situés en milieu rural.

## 54.2 Enseignement agricole

Enseignement professionnel agricole et gestion des domaines de Grange-Verney.

### Descriptif

- Formation professionnelle agricole en général à l'Ecole d'agriculture de Grange-Verney.
- Formation professionnelle agricole en général dans l'Ecole d'agriculture de Marcelin.
- Gestion de stations cantonales pour assurer les tâches légales ou déléguées par le SAGR.
- Administration, accueil et intendance des centres d'enseignement.
- Gestion des domaines de Grange-Verney (Marcelin fait l'objet du groupe de prestations viticulture).
- Participation à l'enseignement pratique des apprentis, élèves et des agriculteurs en formation continue.
- Préparation et suivi des essais pour le compte de la recherche et de la vulgarisation.
- Recherche et valorisation de nouveaux produits.
- Gestion du domaine agricole, des vergers et jardin, de la ferme et de la porcherie de manière à en faire des références.
- Mise à disposition de références techniques et économiques.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- - Elèves des centres d'enseignement (ECAGV, ECAM, CEPM).
- Participants aux formations modulaires/formations continues.
- Agriculteurs, viticulteurs, cavistes, arboriculteurs, maraîchers, horticulteurs.
- Enseignants et vulgarisateurs des professions concernées.
- Organisations professionnelles.

*Stations et services à disposition des agriculteurs:*

- Station de Protection des Plantes, Station pour la culture des champs.
- Station cantonale de zootechnie.
- Service cantonal de prévention des accidents dans l'agriculture.
- Laboratoire d'analyse des sols et des fourrages.

- Station cantonale d'arboriculture.
- Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale.



## **54.3 Viticulture**

Office cantonal de la viticulture : économie, contrôles et conseils vitivinicoles, régie des Domaines de Marcelin.

### **Descriptif**

- Gestion et tenue à jour du cadastre viticole et du registre cantonal des vignes.
- Organisation et exécution du contrôle de la vendange, de la maturation et des stocks.
- Organisation et gestion de l'action de blocage-financement des vins vaudois.
- Contrôle et surveillance de l'état phytosanitaire du vignoble.
- Analyses et conseils oenologiques.
- Assistance et conseils aux exploitants vaudois dans la culture de la vigne.
- Régie et exploitation des Domaines de Marcelin.
- Organisation, suivi, valorisation et vulgarisation d'essais viticoles.
- Participation à l'enseignement pratique aux élèves des écoles du site de Marcelin.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- -Office fédéral de l'agriculture.
- Propriétaires et copropriétaires viticoles.
- Communes viticoles.
- Interprofession vitivinicole vaudoise.
- Office des vins vaudois.
- Commission des appellations des vins vaudois.
- Encaveurs (négociants, coopératives, et indépendants).
- Laboratoire cantonal.
- SCRIS.
- SAGEFI.
- SFFN.
- SIPAL.
- SESA.
- Consommateurs en général.
- Médias spécialisés.
- Station fédérale de recherche Agroscope Changins-Wädenswil.
- Pépiniéristes-viticulteurs.

- Domaines de l'Etat.
- Acheteurs de plants de vigne.
- Ecoles d'agriculture cantonales vaudoises.
- Ecole d'ingénieurs de Changins.
- Confrérie des vigneronns de Vevey.
- Fondation du Château de Chillon.
- Association vaudoise des cafetiers, restaurateurs et hôteliers.
- Elèves des centres d'enseignement : ECAM, CEMEF, CEPM.
- Participants aux formations modulaires/formations continues-.
- Associations professionnelles arboricoles, maraîchères et horticoles.
- Clientèle privée.
- Grossistes et détaillants.

**Département de l'Économie (DEC)**

**Service de l'agriculture (SAGR)**

**Groupes de prestations**

**54.4 CEMEF**

## **54.4 CEMEF**

---

CEMEF, Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale.

### **Descriptif**

---

Assurer la formation professionnelle initiale et la formation professionnelle supérieure des métiers de l'économie familiale, de la paysanne et de l'agritourisme.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

1. Jeunes et adultes en formation.
2. Apprenties EEF et GEF.
3. Paysannes.
4. Adultes du monde rural.
5. Elèves du Centre d'enseignement.
6. Participants aux formations supérieures modulaires/formations continues.

## Agriculture

L'année a été marquée par des conditions météorologiques très particulières (juin-juillet chaud et sec, août anormalement froid) qui ont affecté gravement la production céréalière et celle de pommes de terre.

Sur le plan plus administratif, la coordination des contrôles sur les exploitations agricoles et l'accréditation des organes exécutant les tâches de contrôle sont présentement à l'ordre du jour, mesures imposées par la Confédération ou en projet:

La pression de contrôle sur les exploitations agricoles a fortement augmenté depuis l'introduction des paiements directs en 1993 et les agriculteurs supportent mal d'être fréquemment dérangés par des contrôles parfois redondant. La Confédération demande aux cantons de coordonner ces contrôles et d'en diminuer la fréquence. Consultés à ce sujet, les services et les organisations impliqués ont précisé leur point de vue en rappelant quelques principes importants:

- La simplification des contrôles doit se faire dans le respect de la philosophie d'un système d'administration des paiements directs fondé sur la proximité vis-à-vis de la pratique, sur une connaissance du terrain et un esprit pratique pour une mise en œuvre simple sur les exploitations. Cette philosophie est la seule capable d'entraîner une acceptation suffisante du système par les agriculteurs, les contrôleurs et les employés de l'administration chargés de la vérification. Un système ressenti par les agriculteurs comme un système répressif aura des conséquences néfastes sur la pérennité du système.
- Un contrôle de proximité a l'avantage de maintenir un bon consensus entre l'administration et la profession sans instaurer un rapport de force destructeur pour le système lui-même des paiements directs. Il ne faut pas décourager les employés des services cantonaux qui sont chargés de maintenir le respect des conditions pour l'agriculture durable et la protection des eaux et des animaux : ils ont besoin de liberté dans l'organisation de leur travail.
- Le choix des exploitations à contrôler doit être de la compétence des cantons, et non pas de la compétence de la Confédération (pour les contrôles vétérinaires, l'OFV fait la sélection des exploitations. Ce modèle est à éviter). En effet, beaucoup d'exploitations agricoles sont en mutation d'une année à l'autre et le suivi sera très difficile depuis Berne. De plus, la proximité du terrain a fait ses preuves pour choisir les exploitations à contrôler.
- Pour réduire le nombre de passages de contrôleurs, les fréquences des différents contrôles publics, qui sont fixées par ordonnance, doivent être compatibles.
- Quant à l'autocontrôle, un grand pas est déjà fait dans cette direction par

rapport aux pays voisins avec les enregistrements systématiques (carnets des champs, carnets des prés, carnets d'étable) sur la base desquels des enregistrements complémentaires doivent être encore ajoutés pour les exploitations concernées (stockage des matières dangereuses, produits phytosanitaires, etc.).

Pour ce qui concerne l'accréditation des organes et des tâches de contrôle liées aux paiements directs, cette exigence est à présent remplie dans la plupart des cantons. Pour le canton de Vaud, les organisations professionnelles agricoles mandatées par l'Office Eco'prest se sont regroupées au sein de la CoBrA (Association vaudoise de Contrôle des Branches Agricoles) et ont réalisé leur accréditation sous l'égide de l'OIC (Organisme intercantonal de certification). La question de l'accréditation des services de l'Etat et des tâches de contrôle des préposés agricoles reste encore à étudier, car très controversée.

## **Economie rurale**

L'agriculture et la politique agricole sont marqués par l'augmentation de la taille des exploitations et la nécessité permanente d'y investir pour les moderniser et les rationaliser. Que l'Office vaudois de cautionnement agricole (OVCA), organe coopératif, ait fêté ses cinquante ans d'existence confirme le souci constant que constitue l'investissement dans les exploitations.

Le durcissement des conditions financières cadres ont conduit la Fondation d'investissement rural à intervenir pour la première fois lors d'enchères forcées de gages immobiliers en couverture de créances publiques.

La promotion des produits de l'agriculture a conduit à la constitution d'une interprofession de la charcuterie AOC en collaboration valdo-fribourgeoise pour le "Jambon de la Borne" et le "Boutefas".

## **Cultures spéciales**

### **Arboriculture**

Sur le plan économique, les producteurs livrant aux plus grandes chaînes de distribution sont soumis à la justification de leurs bonnes pratiques agricoles par le biais d'un concept de production (Swissgap) reconnu par les plus grands acheteurs. Ceci augmentera la part de travail de bureau des cultivateurs, mais pas forcément leur rémunération.

La fusion des stations fédérales de recherche agronomique de Changins et Wädenswil est réalisée. Le centre de compétence pour l'arboriculture fruitière est Agroscope Wädenswil. Dès lors un grand nombre d'informations doivent être recherchées auprès des chercheurs parfois bilingues d'Agroscope Wädenswil.

### **Culture maraîchère**

Sur le plan économique, un nouveau facteur d'aggravation de la situation a fait son apparition en 2006, la campagne de marketing "De la région". La conséquence pour les maraîchers vaudois qui exportent environ 55 % de leur production totale dans les autres cantons (pour certains producteurs cela atteint même 90 %), est que les marchés hors canton sont désormais fermés. Par contre, l'entreprise continue de s'approvisionner auprès de certains fournisseurs de légumes hors canton. Cela dit, la pression sur les prix continue de s'accroître. ainsi, pour les importations, les maraîchers sont très inquiets du projet d'accord de libre-échange agricole avec l'UE, dont il est question dès l'automne 2006: un tel accord condamnerait la culture maraîchère vaudoise à une disparition quasi totale.

Au niveau de la production, il faut relever que les températures extraordinairement élevées de juin et juillet et basses du mois d'août ont quasiment stoppé la production de légume frais, non seulement dans le canton mais dans toute l'Europe. Heureusement, l'automne particulièrement doux a permis de sauver partiellement les cultures de légumes de garde.

## **Politique agricole**

L'exigence de formation professionnelle agricole des nouveaux exploitants pour pouvoir bénéficier des paiements directs entre en vigueur au 1 er janvier 2007. Les personnes au bénéfice d'un CFC non agricole pourront suivre à leurs frais une formation complémentaire de 280 périodes (35 jours de cours) organisée à Agrilogie; cette formation fera l'objet d'une évaluation finale, mais ne débouchera pas sur un titre de formation professionnelle au sens de la loi fédérale sur la formation professionnelle.

## **Viticulture**

### **Tempête de grêle du 18 juillet 2005 à Lavaux**

Les séquelles de ce terrible orage de grêle ont subsisté tout au long de l'année. Outre d'insolubles problèmes de taille sur des bois totalement lacérés, une grande inquiétude a régné quant à la survie hivernale des ceps affaiblis; elle s'est progressivement dissipée lors de la formation des nouvelles pousses qui ont fini par débousser début mai, soit avec un retard d'une semaine environ par rapport aux régions non sinistrées.

Il a aussi été constaté une mortalité de ceps plus forte que de coutume; en revanche, les chloroses tant redoutées n'ont connu qu'un développement restreint.

Conséquence d'une "sortie" des grappes bien maigre, la récolte n'a atteint pour toute la région de Lavaux qu'un volume de 5,5 millions de litres en chiffres ronds, qui équivaut à un manco de 2,5 millions de litres ou de 31,2% par rapport aux quotas autorisés.

Pour mémoire, ce manco portait en 2005 sur 3,5 millions de litres représentant

43,3% des quotas fixés.

## **Flavescence dorée**

La cicadelle vectrice de la flavescence dorée (*Scaphoideus titanus*) a été découverte pour la première fois dans le vignoble vaudois, à Lavaux et dans le Chablais; les régions de La Côte et du Nord du canton semblent pour l'instant indemnes.

Cet insecte est présent depuis plusieurs années dans les vignes de Genève et du Tessin ainsi que dans les pays limitrophes, France et Italie notamment.

L'agent infectieux est un phytoplasme (organisme unicellulaire proche des bactéries), largement répandu dans les pays étrangers précités; en Suisse, il n'a été observé qu'au Tessin depuis 2004.

A partir du moment où l'insecte vecteur est présent, la flavescence dorée peut se propager dès qu'il y a introduction de plants contaminés.

Pour prévenir ce risque, l'ordonnance fédérale sur la protection des végétaux du 28 février 2001 (RS 916.20) a instauré le "passeport phytosanitaire" qui accompagne obligatoirement tout matériel végétal commercialisé. Ce document atteste que les contrôles ont été effectués; il doit être conservé par l'utilisateur final afin de garantir la traçabilité du matériel planté.

De plus, l'annonce des foyers et les mesures de lutte sont obligatoires: ces dernières consistent à détruire par le feu tous les cepes malades et à combattre la cicadelle vectrice au moyen d'insecticides.

Des mesures supplémentaires de prévention, de contrôle et de lutte devront être prises d'entente avec les autorités fédérales compétentes.

## **Evolutions susceptibles d'influencer le fonctionnement de l'Office cantonal de la viticulture (OCV)**

Les difficultés d'ordre économique que subit depuis plusieurs années le secteur vitivinicole risquant de se prolonger, il est à prévoir que l'OCV soit encore plus lourdement mis à contribution sur le plan administratif, notamment en matière de blocage-financement, d'octroi d'aides du Fonds de prévoyance pour les risques non assurables et de gestion des contributions en faveur de la reconversion de surfaces viticoles.

## **Formation professionnelle agricole, Agrilogie**

### **Agrilogie, un nouveau nom pour les écoles d'agriculture vaudoises**

L'enseignement agricole dans le canton de Vaud est dispensé sur les deux sites de Grange-Verney et de Marcelin. La formation professionnelle agricole vaudoise

constitue une entité unique qui doit être mise en évidence. Son nouveau nom, « Agrilogie » doit porter le message de cette identité qui sera déclinée en "Agrilogie Marcelin" et "Agrilogie Grange-Verney".

## **Rénovation des bâtiments de Marcelin**

Le Conseil d'Etat a décidé du principe de la rénovation du bâtiment principal de l'Ecole d'agriculture de Marcelin construit en 1920-22.

Le but de cette rénovation est de créer un maximum de locaux pour l'enseignement et la formation en faveur de l'ensemble des écoles du site de Marcelin (CEPM, Gymnase, CEMEF et Agrilogie), grâce à la création de locaux polyvalents. 11 salles de classe seront rénovées, six nouvelles classes seront créées et deux laboratoires et auditoriums de sciences vétustes seront remplacés par trois installations polyvalentes. Enfin la cuisine et le réfectoire seront modernisés en triplant leur capacité actuelle pour répondre aux besoins du site. En outre, le bâtiment sera adapté aux exigences actuelles en matière de sécurité, des équipements techniques et de son bilan énergétique.

## **Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale, CEMEF**

La formation au nouveau métier d'assistant-e socio-éducatif-ve (ASE) peut être acquise soit en école à plein temps dans les gymnases (gymnases de Morges p. ex.) soit en voie duale (apprentissage) avec 2 jours de cours par semaine en 1ère année dans les écoles professionnelles du CEMEF ou du CPNV (Centre Professionnel du Nord Vaudois). Le CEMEF a participé très activement à l'élaboration de cette nouvelle filière au niveau dual, ceci en étroite collaboration avec le CPNV. Il est à relever que cette nouvelle formation CFC a rencontré un succès considérable avec plus de 60 élèves inscrits au seul CEMEF. Cette offre de formation correspond bien à une demande au niveau des milieux professionnels.



## Agriculture

Dans le cadre de la législation fédérale sur la protection des eaux et de l'ordonnance fédérale sur la qualité écologique dans l'agriculture des projets visant à renforcer le respect et l'amélioration du milieu naturel divers projets sont à l'étude et en cours de réalisation.

Dans le Projet-pilote pour améliorer la qualité des eaux du Boiron de Morges,

32 exploitations agricoles se sont engagées par contrats à appliquer certaines méthodes de travail et des mesures particulières sur les parcelles qu'elles exploitent près du Boiron dans le but d'améliorer la qualité des eaux de ce cours d'eau et d'en réduire les teneurs en résidus de produits phytosanitaires.

Elles ont en outre équipé leurs appareils de traitement de cuves de rinçage.

Mesures	SAU totale (ares)	Montant total (Fr.-)
substitution de produits phytos en viticulture	4'611	14'755
substitution de produits phytos en arboriculture	1'880	1'880
substitution de produits phytos sur céréales	10'596	3'179
substitution produits phytos sur maïs	3'608	3'969
desherbage mécanique du maïs	235	588
desherbage mécanique en arboriculture	71	710
desherbage mécanique en viticulture	130	1'300
mise en place de bandes herbeuses	60	600
semis croisés pour céréales	3'480	3'480
<b>TOTAUX</b>	<b>24'671</b>	<b>30'460</b>

## Economie rurale

Au 31.12.06, les services d'inspection et de consultation en matière laitière (SICL), instaurés et régis par l'ordonnance fédérale sur la qualité du lait (OQL) ont cessé leur activité traditionnelle. La profession (laitiers et fromagers) estime qu'un centre d'analyses et de conseil compétent est indispensable pour garantir sur la durée une production artisanale de qualité. L'Agence pour la qualité et l'hygiène alimentaire a été fondée le 11 décembre 2006 par les organisations professionnelles et interprofessions du secteur laitier avec le soutien du Département de l'économie. Les artisans boulangers-pâtisseries ont également adhéré au projet. Si l'ARQHA reprend des activités essentielles du SICL, assurant ainsi le réengagement des collaborateurs, l'objectif est le développement d'un centre de compétences pour l'ensemble de l'artisanat agro-alimentaire et non plus pour le seul secteur laitier.

En économie alpestre, c'est le projet Interreg IIIA sur les pâturages boisés qui a retenu l'attention, Gest'Alpe jouant pour ce projet le rôle de commission cantonale ad'hoc. De plus, le séminaire d'automne de la société vaudoise des améliorations foncières a abordé le thème "Alpages et diversification".

En promotion des produits, l'inventaire du patrimoine culinaire suisse a été achevé. La Fédération "Pays de Vaud, pays de terroirs" s'est vue confier son premier mandat annuel pour l'exécution de la délégation de tâches et de compétence pour le soutien à la promotion des produits agricoles vaudois. Dans la procédure AOC "Poire à Botzi", les producteurs vaudois font opposition au projet d'aire de production reconnue qui exclut nombre d'entre eux.

En matière territoriale, le projet de 3<sup>ème</sup> correction du Rhône doit faire l'objet d'un suivi attentif dans le cadre d'un comité de pilotage vaudois et d'un groupe de travail intercantonal car les impacts sur l'aire agricole et les surfaces cultivables peuvent être considérables.

Enfin, les travaux préparatoires à la participation du Canton en tant qu'hôte officiel de l'OLMA 2008 (St-Gall) ont débuté avec le concours du SELT et sous la direction du SG-DEC.

## **Cultures spéciales**

Arboriculture : plusieurs exploitations arboricoles se sont inscrites pour être certifiées Swissgap et de ce fait pouvoir continuer à livrer à leurs acheteurs traditionnels.

## **Politique agricole**

Application de l'Ordonnance fédérale sur la promotion régionale de qualité et de la mise en réseau des surfaces de compensation écologique dans l'agriculture : à fin 2006, 1'862 ha de surfaces de compensation écologique (SCE, y compris 7'000 arbres) ont bénéficié des contributions pour la qualité, pour un montant global de Fr 1'030'390.-, dont Fr 302'000.- à la charge du Canton.

En 2006, 5 projets de mise en réseau sont agréés dans le canton:

- Les Moulins, Moudon et Puidoux depuis 2004,
- Montaubion-Chardonney depuis 2005,
- Grandcour depuis 2006.

En outre, un exploitant de Cudrefin est impliqué dans un réseau situé sur le canton de Berne.

Cela représente au total : *24'391 ares et 1'014 arbres pour 86 exploitations*

## **Viticulture**

## **Grand cru vaudois**

Au terme d'une année riche en réunions et études de dossiers, le groupe de travail (GT) a remis à la Communauté interprofessionnelle du vin vaudois (CIVV) un document contenant un projet d'exigences pour le Grand Cru Vaudois (GCV).

Celui-ci porte sur :

- principes généraux
- base légale
- commission GCV
- critères de validation
- inscription, révision, exclusion
- exigences pratiques viticoles et œnologiques
- contrôles
- déclassement
- émoluments
- statut des "Grands Crus" actuels.

Sur cette base, la CIVV souhaite que le GT poursuive ses travaux en 2007, et analyse de manière encore plus approfondie notamment les aspects financiers, le dispositif de contrôle, la problématique des déclassements, le volet commercial et les incidences sur l'organisation et le fonctionnement de la CIVV.

Parallèlement, une enquête de marché devrait être conduite afin de mieux connaître le niveau d'intérêt du consommateur pour une telle appellation.

## **Etude de transfert de la gestion des Domaines des Hospices cantonaux d'Aigle et de Villeneuve de la Préfecture du district d'Aigle à l'OCV**

Dans le cadre de ses réflexions sur la rationalisation de l'administration cantonale et de l'application de la nouvelle loi sur les préfets, et sur proposition de Mme la Cheffe du département de l'économie (DEC), le Conseil d'Etat a demandé à l'OCV d'étudier la reprise de la gestion des Domaines précités, assurée par la Préfecture du district d'Aigle.

Cette étude - réalisée avec l'appui du Secrétariat général du DEC - a porté sur :

- la situation actuelle des Domaines
- les conditions d'une reprise de leur gestion par l'OCV
- les conséquences d'une telle reprise, tant pour la Préfecture que pour l'OCV
- des propositions de rationalisation ou d'amélioration.

Le 4 octobre 2006, le Gouvernement a décidé de confier la gestion des Domaines des Hospices cantonaux à l'OCV, et a adressé ses remerciements à la Préfecture du district d'Aigle pour son engagement et la qualité du travail accompli en la matière.

## **Formation professionnelle agricole, Agrilogie**

Sur le plan fédéral, une nouvelle ordonnance de formation a été étudiée pour les métiers de l'agriculture (six professions). L'organisation faîtière du monde du travail (ORTRA), AgrialiForm, pilote le projet dans lequel la direction (directeur, doyens, enseignants) d'Agrilogie sont fortement impliqués. L'une des nouveautés principales est l'introduction des cours interentreprises. Un des domaines à éclaircir est leur financement par le ou les fonds professionnel(s) non encore constitué(s). Le projet d'ordonnance sera mis en consultation en 2007.

### **Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale, CEMEF**

Le projet majeur est la mise sur pied des cours de branches professionnelles pour le nouveau métier d'assistant-e socio-éducatif-ve, formation en mode dual (apprentissage); après la mise sur pied du programme de première année, ce projet est poursuivi par la préparation des programmes de deuxième et de troisième année d'apprentissage.

## Agriculture

Pour tout renseignement complémentaire, [info.sagr@vd.ch](mailto:info.sagr@vd.ch) ou Service de l'agriculture, Rue Caroline 11, Case postale, 1014 Lausanne, tél. 021/316 62 00, fax 021 / 316 62 07

## Viticulture

- Brochure "Registre cantonal des vignes 2006"
- Brochure "Contrôle officiel de la vendange 2006"
- Enquête sur l'état des stocks au 31 décembre 2006 (paraît au début d'avril 2007).

Ces documents peuvent être obtenus sur demande auprès de l'Office cantonal de la viticulture, case postale 849, 1110 Morges 1 (Tél. n° : 021 / 557 92 68 - E-mail : [info.ocv@vd.ch](mailto:info.ocv@vd.ch)).

## Formation professionnelle agricole, Agrilogie :

- Informations complémentaires : [www.grange-verney.vd.ch](http://www.grange-verney.vd.ch)
- Rapport annuel du CEMEF, sous Rapport annuel
- Rapport annuel d'Agrilogie Grange-Verney, peut être obtenu sur demande auprès du secrétariat :

Agrilogie Grange-Verney  
1510 Moudon  
Tél 021 / 995 34 34  
Fax 021 / 995 34 30

- Rapport annuel d'Agrilogie Marcelin, peut être obtenu sur demande auprès du secrétariat :

Agrilogie Marcelin  
Avenue de Marcelin 29  
1110 Morges  
Tél. 021 557 92 50  
Fax 021 7 557 92 51

## **Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale, CEMEF :**

- Informations complémentaires : [www.cemef.vd.ch](http://www.cemef.vd.ch)
- Rapport annuel du CEMEF, sous Rapport annuel d'Agrilogie Marcelin, peut être obtenu sur demande auprès du secrétariat :

CEMEF

Avenue de Marcelin 29

1110 Morges

Tél 021 / 557 90 90

Fax 021 / 557 90 91

## Département de l'Économie (DEC)

### Service vétérinaire (SVET)

#### Groupes de prestations

#### 55.0 Tous les groupes de prestations

## 55.0 Tous les groupes de prestations

Tous les groupes de prestations permettant de répondre à toutes les missions du SVET.

### Descriptif

- Lutte contre les épizooties
- Protection des animaux.
- Protection du consommateur (hygiène des viandes dans les abattoirs, contrôles vétérinaires officiels dans les exploitations agricoles).
- Laboratoire d'analyses vétérinaires (Institut Galli-Valerio).

#### *Prestations diverses :*

- Pratique de la médecine vétérinaire.
- Professions paravétérinaires.
- Contrôle de l'usage des médicaments vétérinaires.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

#### *Bénéficiaires :*

- Public en général (dans le domaine des zoonoses et dans le cadre de la police des chiens).
- Détenteurs d'animaux (privés et professionnels).
- Chercheurs pour les expériences sur animaux.
- Marchands de bétail.
- Préfets.
- Communes.
- Vétérinaires praticiens.
- Autres laboratoires d'analyses vétérinaires.
- Consommateurs (viande).
- Abattoirs et Artisans bouchers.

#### *Partenaires :*

- Services du DSE (SFFN, protection civile.
- SEVEN.
- SESA.
- Police cantonale et Laboratoire cantonal).
- Service de l'agriculture (DEC).
- Société vaudoise pour la protection des animaux (SVPA).



## Département de l'Économie (DEC)

### Service vétérinaire (SVET)

#### Groupes de prestations

#### 55.1 Lutte contre les épizooties

### 55.1 Lutte contre les épizooties

Le SVET veille à la santé des animaux par la prévention et la lutte contre les maladies contagieuses, y compris les maladies transmissibles de l'animal à l'homme, appelées zoonoses. Est comprise dans cette lutte le contrôle du trafic des animaux, la surveillance de l'élimination des sous-produits animaux, la formation des marchands de bétail et l'octroi des patentes de commerce de bétail.

#### Descriptif

- Surveillance ponctuelle ou régulière de l'état sanitaire des animaux par des analyses
- Cours de formation pour les marchands de bétail
- Surveillance des manifestations réunissant des animaux (expositions, marchés, concours cynologiques, etc.)
- Surveillance des déplacements d'animaux
- Contrôle de l'importation et de l'exportation d'animaux et de produits d'origine animale
- Décisions de séquestre, de mise en quarantaine, d'abattage et d'élimination
- Surveillance des filières d'élimination et des (10) Centres de collecte de sous-produits animaux (CCSPA)
- Contrat avec une société d'élimination (actuellement GZM) pour les déchets dont le canton est responsable
- Contrôle et répartition des frais d'élimination des sous-produits (factures GZM) sur les remettants de sous-produits (CCSPA, CAB et autres cantons)
- Administration de la Caisse d'assurance du bétail (CAB)

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Exploitants agricoles propriétaires de bétail de rente (bovins, équins, ovins, caprins et porcins).
- Détenteurs d'animaux de toutes espèces.
- Marchands de bétail et courtiers.
- Importateurs et exportateurs d'animaux ou de produits d'origine animale.
- Associations de communes gérant les centres de collecte de sous-produits animaux (CCSPA) et les détenteurs de sous-produits animaux (cadavres d'animaux et déchets d'abattage).

## **55.2 Protection des animaux et police des chiens**

### **Protection des animaux**

- Le SVET doit garantir le bien-être et prévenir les mauvais traitements.

### **Police des chiens**

- Le SVET enquête lors d'agressions ou lorsqu'il y a doute sur la dangerosité d'un chien (chien agressif), fait procéder à une évaluation comportementale du chien et propose aux municipalités concernées des mesures à l'égard de l'animal ou du propriétaire, afin d'éviter toute récidive ou tout passage à l'acte.

### **Descriptif**

- Enquêtes.
- Visites.
- Contrôles.
- Information.
- Sanctions.
- Dénonciations.
- Mises en fourrière.
- Autorisations d'expériences sur animaux vivants.
- Autorisations de commerce d'animaux et le commerce de bétail.
- Autorisations de détention d'animaux sauvages.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Le public dans le cadre de la police des chiens
- Les détenteurs privés d'animaux de rente, de compagnie et sauvages
- Les chercheurs pratiquant des expériences sur les animaux
- Les membres de la Commission de surveillance des expériences sur animaux vivants
- Les commerces d'animaux, marchands de bétail
- Les gardiens d'animaux
- Les préfets
- Les communes

- Les animaux

## **55.3 Protection des consommateurs**

Protection des consommateurs, dans le cadre du concept de contrôle "de l'étable à la table", dans 3 domaines :

- Hygiène des viandes dans les abattoirs.
- Contrôle vétérinaires officiels dans les exploitations agricoles détenant des animaux de rente.
- Enquêtes lors de la détection de substances inhibitrices dans les viandes (antibiotiques et autres médicaments).

### **Descriptif**

Abattoirs : contrôle des conditions d'exploitation des abattoirs - information - sanction

- préavis sur les constructions (CAMAC)
- cours de formation aux contrôleurs des viandes
- récolte des données d'abattage pour les statistiques fédérales

Contrôles vétérinaires officiels (dits "contrôles bleus") :

- contrôle eu journal des traitements des exploitations agricoles détenant des animaux de rente (inscription des antibiotiques et autres médicaments administrés)
- contrôle de l'étiquetage, du registre et du stock des médicaments
- contrôle de la santé des animaux en particulier la santé des mamelles (qualité du lait)
- contrôle de l'identification des animaux (traçabilité du trafic des animaux)

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Propriétaires et exploitants des abattoirs publics et privés
- Contrôleurs des viandes engagés par les communes
- Exploitants agricoles détenant des animaux de rente
- Vétérinaires
- Consommateurs
- Office vétérinaire fédéral (statistiques) et Banque de données sur le trafic des

animaux (BDTA)

## Département de l'Économie (DEC)

### Service vétérinaire (SVET)

#### Groupes de prestations

#### 55.4 Laboratoire d'analyses vétérinaires (Institut Galli-Valerio)

### 55.4 Laboratoire d'analyses vétérinaires (Institut Galli-Valerio)

Le SVET veille à offrir une large gamme d'analyses adaptée à ses besoins ainsi qu'aux besoins des clients externes, afin de cerner les causes des maladies chez les animaux, les causes des maladies transmissibles à l'homme (zoonoses), permettant de lutter contre les épizooties, de mieux soigner les animaux et les hommes qui en dépendent et de mieux les protéger, notamment en apportant un support à la lutte contre les épizooties.

Ces analyses permettent également de dépister les agents de zoonoses et les résidus dans les denrées alimentaires d'origine animale.

Le SVET mandate l'IGV, dans le cadre de la fondation Galli-Valerio, pour étudier les maladies des animaux domestiques et sauvages et des questions concernant le gibier et la pisciculture.

### Descriptif

L'IGV réalise des analyses vétérinaires dans les domaines suivants :

- Microbiologie (bactériologie et mycologie).
- Parasitologie.
- ESB - encéphalite spongiforme bovine (maladie de la vache folle).
- EST - encéphalites spongiformes transmissibles (petits ruminants).
- Pathologie (autopsies).
- Histologie.
- Sérologie.
- Recherche et développement à l'unité de biologie moléculaire.
- L'IGV exploite le laboratoire national de référence des maladies des abeilles.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Partenariat privilégié avec le SFFN, en particulier dans le domaine des maladies du gibier et de la télé-anesthésie
- Vétérinaires cantonaux, gardes-faune, inspecteurs des ruchers, vétérinaires praticiens, propriétaires d'animaux, Office vétérinaire fédéral et Université de Lausanne

## Département de l'Économie (DEC)

### Service vétérinaire (SVET)

#### Groupes de prestations

#### 55.5 Surveillance en matière de médecine vétérinaire

### 55.5 Surveillance en matière de médecine vétérinaire

Surveillance en matière de médecine vétérinaire.

#### Descriptif

- Autorisations de pratiquer la médecine vétérinaire.
- Contrôle du commerce des médicaments vétérinaires.
- Surveillance des laboratoires d'analyses vétérinaires.
- Surveillance des cliniques vétérinaires.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Les vétérinaires praticiens.
- Les clients des vétérinaires.
- Les consommateurs de denrées alimentaires d'origine animale.
- Les laboratoires d'analyses vétérinaires.
- Les cliniques vétérinaires.

*Partenaire :*

- Le Service de la santé publique, en particulier le Pharmacien cantonal.

## **Police des chiens**

Le Grand Conseil a adopté le 31 octobre 2006 la loi sur la police des chiens. Le nombre d'enquêtes a quadruplé entre 2004 et 2006.

## **BVD-MD**

Participation du Service vétérinaire (SVET) aux séances d'info qui ont été organisées par Prométerre. Participation également aux séances de travail (Association suisse des vétérinaires cantonaux - Office vétérinaire fédéral - autres milieux concernés) destinées à préparer la campagne de lutte prévue en 2007 (niveaux cantonal et fédéral).

## **Grippe aviaire**

Commande du matériel de protection et d'intervention, selon entente entre le SVET et le Service de la sécurité civile et militaire.

Aboutissement de la révision complète du chapitre 18 ORCA "Epizooties hautement contagieuses".

L'état de préparation a été notablement amélioré.

## **Protection des consommateurs**

1. Entrée en vigueur au 1er janvier 2006 du nouveau droit alimentaire qui aura des impacts importants sur les abattoirs au niveau de l'organisation du contrôle des animaux avant et après l'abattage.
2. Des discussions internes ont eu lieu entre le DEC et le Service régional d'inspection et de consultation en matière d'économie laitière VD-GE (SRICL VD-GE), afin de décider de la répartition d'un certain nombre de compétences. Les sujets en discussion pour le SVET étaient les contrôles vétérinaires officiels et les inspections dans les exploitations de production laitière, qui ne relèvent plus de la législation sur l'agriculture mais de celle sur la protection des consommateurs (ordonnances sur la production primaire).

## **Protection des animaux**

Un cours a été organisé par Prométerre, le Service sanitaire bovin (SSB) et le SVET



sur l'écornage des veaux et sur la castration des veaux et des agneaux.

## **Expériences sur animaux**

Le nombre d'animaux et le nombre d'expériences sont en constante augmentation. Cette tendance va se poursuivre vu les développements de l'expérimentation animale dans les universités et institutions de recherche de l'arc lémanique, notamment sur le site de Dorigny, ce qui nécessitera à court terme, une capacité de traitement de dossiers supplémentaires au SVET.

## **Institut Galli-Valerio (laboratoire d'analyses diagnostiques vétérinaires)**

La recherche de *Mycoplasma hyopneumoniae* (agent de la pneumonie enzootique du porc) par la technique de PCR en temps réel a été établie et introduite dans le domaine accrédité.

Le diagnostic des infections bactériennes des rongeurs de laboratoire a été mis sur pied. Ceci permettra d'offrir des analyses microbiologiques dans le cadre de la surveillance de l'état sanitaire des animaux d'expériences détenus dans les animaleries des universités et institutions de recherche de l'arc lémanique, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Deux projets de recherche sur des maladies épizootiques des abeilles, domaine pour lequel l'IGV exerce la fonction de laboratoire de référence pour la Suisse, ont été terminés. Cela a permis de soumettre un article scientifique au journal "Apidologie" et de présenter la thèse de doctorat de Mme Gillard à l'Université de Lausanne (UNIL).

Un projet de recherche concernant le piétin chez les bouquetins a été mené à son terme et le manuscrit a été envoyé pour publication au "Journal of Wildlife Diseases".

Le logiciel du Laboratoire étant en fin de course, un cahier des charges pour un produit de remplacement a été établi, un appel d'offre lancé et des logiciels prometteurs ont été évalués. Le contrat pour l'achat du logiciel correspondant au mieux aux besoins du laboratoire (Qualidoc) a pu être conclu.

## Département de l'Économie (DEC)

### Service vétérinaire (SVET)

#### Projets particuliers

#### Mesures DEFI

Dans le cadre d'une mesure DEFI (55.4.1) tendant à rapprocher le SVET du Laboratoire cantonal, un rapport a été transmis au Conseil d'Etat.

Dans le cadre d'une autre mesure DEFI (55.4.1) tendant à rapprocher l'Institut Galli-Valerio de l'UNIL, un certain nombre de contacts ont été pris. Une évaluation est en cours qui devrait conduire d'ici l'été 2007 à la transmission d'un rapport au Conseil d'Etat.

#### Institut Galli-Valerio

Comme la recherche des larves de trichines dans la viande des porcs abattus en Suisse est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, le Laboratoire a implémenté en 2006 une méthode automatisée pour cette analyse, permettant d'offrir aux abattoirs intéressés la recherche de ces parasites et de répondre aux exigences légales en vigueur

## **56.4 Equipements sportifs**

---

Planification, conseils, contrôles et coordination en matière d'équipements sportifs.

### **Descriptif**

---

- -Analyse des dossiers de construction ou de transformation.
- Contrôle de l'application des normes et recommandations, et reconnaissance des travaux.
- Conseils aux maîtres d'ouvrage et aux maîtres d'oeuvre.
- Participation aux travaux de commissions et de jurys.
- Etudes particulières en matière de conception des installations sportives.
- Mise à disposition de la documentation technique et des recommandations.
- Coordination avec les cantons et la Confédération.
- Détermination du matériel et des équipements sportifs scolaires.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- - Département formation et jeunesse.
- Département des infrastructures.
- Ecoles.
- Communes.
- Associations et clubs sportifs.
- Mandataires (architectes, maîtres d'Etat).

## Département de l'Économie (DEC)

### Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)

#### Groupes de prestations

#### 56.3 Promotion du sport

### 56.3 Promotion du sport

---

Promotion du sport.

#### Descriptif

---

- -Organisation et développement du mouvement Jeunesse + Sport.
- Gestion, exploitation et distribution du Fonds de sport.
- Etudier et conduire des projets d'actions de soutien au sport.
- Former l'encadrement.
- Informer.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- -Etablissements d'enseignement.
- Associations sportives.
- Clubs sportifs.
- Moniteurs et experts J+S.
- Organisations de jeunesse.
- Communes.
- Service de la police cantonale.
- Public.

## **56.2 Education physique**

---

Contrôle et animation de l'éducation physique dans les établissements d'enseignement et collaboration au perfectionnement des enseignants.

### **Descriptif**

---

- -Orientation et animation de l'éducation physique et de la rythmique.
- Conception, développement et diffusion des moyens d'enseignement et des documents pédagogiques.
- Participation aux actions en faveur de la santé, de la sécurité et de la prévention des accidents.
- Contribution au développement des activités sportives scolaires.
- Développement des structures Sport - Etudes - Formation.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- -Services du département de la formation et de la jeunesse (DFJ).
- Etablissements de la scolarité obligatoire et post-obligatoire, de l'enseignement professionnel et de l'enseignement spécialisé (176).
- Maîtres d'éducation physique, de rythmique et de natation (580) et maîtres généralistes (env. 6200).
- Elèves et apprentis du canton.
- Autorités communales.

## 56.1 Organismes sportifs internationaux

Favoriser l'accueil et l'implantation sur territoire vaudois des organismes sportifs internationaux.

### Descriptif

- Contribuer à l'accueil de fédérations et d'organismes internationaux dans le domaine du sport.
- Favoriser l'organisation de manifestations sportives internationales et de congrès en relation avec le sport sur le territoire vaudois.
- Accorder des soutiens financiers.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- - Divers services de l'administration cantonale (8).
- Communes.
- Organismes sportifs nationaux et internationaux.
- Organismes organisateurs de manifestations sportives internationales.
- Administration fédérale.
- Office fédéral du sport (OFSP).

## Département de l'Économie (DEC)

### Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)

#### Groupes de prestations

#### 56.0 Administration

## 56.0 Administration

---

Gestion et administration du service.

### Descriptif

---

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support informatique.
- Support financier et comptable.
- Support juridique.
- Support logistique.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

## Activités principales

### ... le sport à l'école

Les activités motrices sont importantes, voire irremplaçables dans le développement de l'enfant et de l'adolescent. S'agissant de l'éducation physique et sportive à l'école, le SEPS joue un rôle primordial dans la fixation des objectifs qu'il émet et coordonne au travers de contenus basés sur des manuels édités par la Confédération, dans l'édiction des mesures de sécurité, dans le contrôle de la conformité et de la qualité de l'enseignement de l'EPS notamment.

### ... le sport associatif

Le secteur Sport associatif entretient de nombreux contacts avec les instances sportives et participe activement au développement des activités sportives, dans le domaine de la formation, de l'organisation et de la gestion des associations ou clubs sportifs. En outre, il contribue au développement du sport dans le canton en coordonnant, avec Swiss Olympic et les autres cantons, le suivi de nouvelles activités sportives. De plus, par l'administration et le contrôle du Fonds du sport, le secteur associatif répartit dans les milieux sportifs la part des bénéfices de la Loterie Romande et du Sport-Toto attribuée au canton.

### ... le mouvement Jeunesse+Sport

Jeunesse+Sport, programme national de sport dirigé conjointement par la Confédération et les cantons, vise à promouvoir l'activité sportive des jeunes de 10 à 20 ans, dans les clubs sportifs, les mouvements de jeunesse, les écoles et autres groupements.

J+S permet de relever ce défi en garantissant notamment des prestations de formation et perfectionnement des moniteurs et des coaches J+S (organisation de cours), de publication de documents didactiques, de prêt de matériel et d'aide financière à l'organisation d'activités.

### ... le secteur des constructions

Tous les équipements sportifs découlant d'une obligation légale ou ouverts au public sont examinés par le secteur des constructions scolaires du SEPS. Celui-ci met également ses compétences à disposition pour des dossiers moins courants, tels ceux de constructions sportives du type international et d'importance nationale ou



internationale.

### **... les fédérations internationales**

Le Service de l'éducation physique et du sport a pour mission de favoriser l'accueil et l'implantation durable des Fédérations internationales de sport en pays de Vaud. Bien plus qu'un simple rattachement géographique, il s'agit d'offrir aux Fédérations internationales de sport un lieu propice à leur croissance et à leur rayonnement. Il participe aussi à l'obtention et l'organisation de manifestations sportives internationales.

## **Le SEPS en 2006, c'est**

### **Sur le plan interne :**

- 3 mutations au sein du personnel (chef Jeunesse+Sport, adoint pédagogique de l'éducation physique, déléguée au sport international)

### **La publication :**

- d'un calendrier du fair-play
- du rapport de gestion de la commission cantonale du Fonds du Sport
- d'un catalogue de camps sportifs et de vacances
- de trois numéros de la revue "Espaces pédagogiques"
- du nouveau "Guide des mesures de sécurité"
- en collaboration avec la Ville de Lausanne, de 3 numéros de la revue "Olympic Capital Quarterly"
- de documents pédagogiques par la mise en ligne d'un site "Ressources pédagogiques en éducation physique et sportive"

### **La mise sur pied :**

- de la traditionnelle soirée des Mérites sportifs vaudois, en collaboration avec l'AVPS (Association vaudoise de la presse sportive), qui s'est déroulée à Vevey

### **L'organisation et la direction :**

- de 8 séances d'animation pédagogiques en EPS
- de 6 conférences régionales de chefs de file en EPS
- de 60 cours J+S regroupant 1'608 participants (26 cours de formation pour 639 participants et 34 cours de perfectionnement pour 969 participants)

### **La supervision :**

- de près de 800 camps sportifs scolaires concernant plus de 27'000 élèves
- du sport scolaire facultatif pour près de 20'000 élèves
- de plus de 2'500 activités organisées sous l'égide de J+S pour plus de 45'000 jeunes
- de l'organisation de l'éducation physique et sportive dans plus de 140

établissements scolaires

- d'une vingtaine de compétitions scolaires cantonales

## **La conduite de nombreux dossiers, parmi lesquels :**

### **Dans le secteur scolaire :**

- la réalisation et la diffusion de la nouvelle version du Guide des mesures de sécurité
- la réorganisation de la gestion administrative des camps sportifs
- l'élaboration et la mise en place du site "Ressources pédagogiques"
- la promotion et le suivi de l'action "L'école bouge !"
- la labellisation "SwissOlympic" du centre de Payerne
- l'organisation et l'animation d'un séminaire pour les maîtres d'éducation physique et sportive des écoles professionnelles
- la conduite du projet de mise à jour des brevets I de la Société suisse de sauvetage
- l'élaboration et la diffusion d'un formulaire de dispense médicale pour l'éducation physique
- la réalisation de fiches didactiques d'éducation physique et sportive destinées aux enseignants généralistes

### **Dans le secteur du sport associatif :**

- le soutien par le biais du Fonds du Sport (FdS) aux constructions sportives pour un montant de 4 millions de frs dont 1 million pour la piscine couverte de la commune d'Yverdon-les-Bains
- le soutien accru aux camps sportifs scolaires en doublant les subsides payés par Jeunesse+Sport (FdS)
- l'octroi de subsides aux camps organisés par les clubs sportifs vaudois (FdS)
- la prise en charge de 20 % des frais de location des centres sportifs de Leysin et la Vallée de Joux lors des camps sportifs des écoles et clubs vaudois (FdS)
- la création d'une nouvelle part FdS pour soutenir les projets des clubs phares en sport individuel
- l'augmentation substantielle des subsides aux clubs vaudois de sport collectif qui évoluent en LNA ou en LNB

### **Dans le secteur des fédérations internationales**

- l'inauguration de la Maison du sport, siège de nombreuses fédérations sportives internationales, à Lausanne
- l'arrivée des fédérations internationales de sport suivantes :
  - FIBT - Fédération Internationale de Bobsleigh et de Tobogganing
  - WBF - Fédération Mondiale de Bridge
  - ICF - Fédération Internationale de Canoë
- l'arrivée des autres organisations internationales suivantes :
  - Association Congrès Sportaccord
  - IMGA - International Masters Game Association

- WFSGI - Fédération Mondiale de l'Industrie du Sport
- la participation active à la candidature victorieuse de Lausanne à la Gymnaestrada 2011
- la création, en collaboration avec la Ville de Lausanne, de la revue "Olympic Capital Quarterly", distribuée à 2'000 exemplaires dans le milieu du sport international.

**Département de l'Économie (DEC)**

**Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)**

**Projets particuliers**

## **Projets particuliers**

---

### **Nouvelle loi sur l'éducation physique et le sport (LEPS)**

En préparation depuis quelques années, la nLeps est sous toit.

Après avoir été retardée pour cause de respect de l'article 163 de la nouvelle constitution cantonale, elle doit désormais être adaptée à la nouvelle loi sur les subventions avant d'être présentée au Conseil d'Etat puis au Grand Conseil.

**Département de l'Économie (DEC)**

**Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)**

**Sources d'informations complémentaires**

### **Autres informations en lien avec le service**

Pour tout renseignement complémentaire, nous recommandons au lecteur de se rendre sur le [site internet du Service de l'éducation physique et du sport](#)

Par ailleurs, les publications du service sont disponibles au moyen de [ce lien](#).

## 2006 au Département des Infrastructures (DINF)

2006 a été une année-clé pour les **transports publics**. Au niveau fédéral, les Chambres ont adopté le **fonds d'infrastructures**, avec notamment une première tranche de crédit pour des projets dits urgents. Dans notre canton, il s'agit du m2 (120 mios, en plus de 70 millions déjà alloués), de la restructuration du réseau tl à l'horizon 2008 (20 mios) et du développement du RER vaudois (40 mios). En avril, l'Office fédéral des transports et les CFF ont soumis à la concertation leur programme de **développement du réseau ferroviaire national** à l'horizon 2030. Ce projet a suscité de vives réactions portant surtout sur la revendication d'une 3<sup>ème</sup> voie CFF entre Genève et Lausanne.

Au niveau cantonal, le Conseil d'Etat a adopté, en septembre, la **stratégie de développement des transports publics 2020** et une demande de crédit d'étude de 4,9 millions de francs pour le **développement du RER vaudois et la halte de Prilly – Malley**.

Dans le domaine de la promotion des **mobilités durables**, le département a conduit l'opération « carte grise », durant la **semaine européenne de la mobilité**. Du 19 au 22 septembre, la carte grise de moto ou de voiture valait comme titre de transport. La laboratoire de sociologie urbaine de l'EPFL a fait un bilan de cette action (*ajouter lien vers le site web SM*).

Dans le secteur des **routes**, l'assainissement du réseau pour permettre le passage des **40 tonnes** a commencé, notamment sur l'**axe des Mosses**. Le projet de **route H 144** entre Rennaz et Les Evouettes a connu une phase concrète avec le choix de quatre projets pour les ouvrages d'art, au terme d'un concours d'architecture (*ajouter lien vers le site web*). En outre, le transfert de **225 km aux communes** s'est achevé en 2006, le Tribunal fédéral ayant débouté les 24 communes qui s'y opposaient.

Deux importants **chantiers** de rénovation ont été inaugurés en 2006 : la restauration de l'**église de Grandson** et la réaffectation de l'**ancienne Ecole de chimie** pour l'Ecole supérieure de la santé (place du Château, Lausanne). Le **centre d'entretien des routes nationales de Bursins** a reçu une nouvelle distinction : après la distinction « eco-bau » en septembre 2005, la reconstruction de ce centre a reçu le nouveau label MINERGIE-ECO<sup>®</sup>, récompensant la faible consommation en énergie et le mode de construction sain et écologique.

Canton au riche **patrimoine** archéologique et historique, le Pays de Vaud a pu se réjouir, en 2006, de la découverte exceptionnelle d'un **sanctuaire celtique sur la**

colline du Mormont (communes de la Sarraz et d'Eclépens) et du succès des Journées européennes du patrimoine dans notre canton ; en 2006, ces journées placées sous le thème des « jardins, cultures et poésie » ont attiré 22'800 visiteurs !

Le Grand Conseil a adopté deux crédits cadres pour les améliorations foncières de 25 millions de francs chacun, permettant de soutenir le secteur agricole dans ses nécessaires restructurations et de maintenir des espaces ruraux vivants et de qualité.

En réponse à la motion du député van Singer, le Conseil d'Etat a proposé au Grand Conseil, qui l'a suivi, d'interdire la publicité pour le tabac et l'alcool par voie d'affichage sur le domaine public et le domaine privé visible du domaine public.

Pionnier en la matière, le Conseil d'Etat a adopté un système d'indicateurs de développement durable pour le canton qui couvrent les dimensions sociale, économique et environnementale. Ils permettent de savoir dans quelle mesure le canton de Vaud se trouve ou non sur la voie du développement durable et d'élaborer l'Agenda 21 cantonal, promis dans le programme de législature.

Dans le domaine de l'informatique, le canton poursuit sa politique de promotion des logiciels libres et sa stratégie de collaboration avec d'autres administrations publiques.

Enfin le Département des infrastructures a poursuivi sa réorganisation qui touche la plupart de ses services : décision de regrouper, le 1<sup>er</sup> juillet 2007, les Services de l'aménagement du territoire (SAT) et des améliorations foncières (SAF) pour former un Service du développement territorial (SDT) ; rattachement du Service de l'information du territoire, devenu Office de l'information sur le territoire (OIT), au Secrétariat général; poursuite de la réflexion sur le fonctionnement du Service des routes, « SR 05 » et adoption d'une nouvelle organisation pour l'entretien routier; création de la Direction des systèmes d'information (DSI) et regroupement partiel des collaborateurs de l'informatique cantonale à l'avenue Recordon ; création du Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL) et régularisation des auxiliaires dans le secteur du nettoyage.



## Département des Infrastructures (DINF)

### Secrétariat général (SG-DINF)

#### Groupes de prestations

#### 61.1 Etat-major

### 61.1 Etat-major

---

- Appui au chef du département dans la gestion du département, dans son activité de membre du Conseil d'Etat et tout autre activité de nature politique
- Traitement des recours hiérarchiques de son niveau de compétence.

### Descriptif

---

- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et recommandations pour le chef de département.
- Appui à la gestion du département, planification, mise en oeuvre et suivi des décisions.
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Relais départemental avec le Grand Conseil.
- Conception et réalisation de la politique de communication du département.
- Gestion de projets particuliers sur instruction du chef de département.
- Secrétariat, agenda, correspondance, classement, archivage, déplacements.
- Traitement des recours hiérarchiques.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Chef du département.
- Services du DINF.
- Autres départements et/ou services de l'ACV.

## Département des Infrastructures (DINF)

### Secrétariat général (SG-DINF)

#### Groupes de prestations

#### 61.2 Ressources humaines

## 61.2 Ressources humaines

---

Gestion des ressources humaines du département.

### Descriptif

---

- Appui technique et administratif aux services en matière de recrutement, de formation, de mobilité professionnelle et de processus LPers.
- Gestion des effectifs du département.
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation.
- Gestion prévisionnelle des ressources humaines.
- Relais entre le SPEV et le DINF pour tout projet ou dossier traitant du personnel.
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel.
- Développement de la fonction RH départementale.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Chef du département.
- Services et offices du DINF.
- Cadres et collaborateurs du DINF, stagiaires et apprentis.
- SPEV.
- BRM.
- Candidats externes.

## **61.3 Informatique**

- Assistance à la conception, à la mise en place et à l'utilisation d'outils informatiques.
- Maintenance et support des outils informatiques.
- Coordination des projets informatiques, géomatiques et de la formation.
- Centre de compétence transversal dans le domaine de la Géomatique (gestion de données géoréférencées = géodonnées).

## **Descriptif**

- Garantir la cohérence du système d'information pour que les données qui s'échangent soient exploitables et utiles.
- Maîtriser le savoir-faire dans le domaine géomatique et mettre à disposition ces compétences d'autres département (Centre de compétence transversal).
- Assister les service dans la maîtrise de leurs projets informatiques, Maîtriser techniquement et financièrement l'évolution du système d'information et des applications.
- Assurer la sécurité des applications et des données selon les principes de confidentialité, intégrité et disponibilité.
- Assurer une communication claire et efficace, en proportion avec les projets et demandes en cours.
- Coordonner les activités avec les centres d'exploitation, de télécommunication et l'office de la sécurité informatique.
- Offrir un support adéquat aux utilisateurs pour les applications métier
- Assurer la maintenance applicative des logiciels et applications métier
- Coordonner la formation informatique des utilisateurs du département

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Utilisateurs de l'informatique du Département.
- Utilisateurs de l'informatique d'autres département (DFIN, DEC, DIRE, DSE).
- DPSI.
- CCV.
- CCT.
- OSIC.
- Sociétés de service partenaire.
- Collaboration intercantonale romande dans le domaine géomatique.

- Collaboration avec l'association pour le système d'information du territoire vaudois, ASIT-VD.

## Département des Infrastructures (DINF)

### Secrétariat général (SG-DINF)

#### Groupes de prestations

#### 61.4 Finances

### 61.4 Finances

- Gestion financière du département-
- Elaboration et appui aux services au niveau budgétaire, comptable et contrôle de gestion.
- Coordonne et conduit les activités précitées ainsi que des projets spécifiques.

### Descriptif

- -Collaboration technique à la préparation du budget.
- Collaboration technique à l'exploitation du budget (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, des autorisations de dépassement de crédit, et des reports de crédits).
- Tenue de la comptabilité et/ou validations comptables des opérations.
- Aide aux services pour des opérations comptables particulières (facturation, TI, OD, fiche PP etc).
- Conduite et/ou réalisation du bouclage comptable de l'exercice.
- Développement de l'activité de contrôle de gestion.
- Conseil et appui dans le domaine financier.
- Contacts avec les services transversaux (not. SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances pour le DINF.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DINF.
- SAGEFI.
- CCF.
- Conseil d'Etat.
- Commission des finances.
- Commission de gestion.
- Fournisseurs.
- Débiteurs.
- usagers.

## **61.5 Activités spécifiques**

- Mise en oeuvre d'un programme de développement durable pour l'ensemble des prestations de l'Etat.
- Suivi et coordination de l'application de la législation sur les marchés publics.
- Application de la législation sur les procédés de réclame.
- Application de la législation sur la prévention des accidents de chantier.

## **Descriptif**

### **Développement durable**

- Assurer la mise en œuvre du programme de développement durable (Agenda 21) selon l'action 35 du programme de législature.
- Assurer le suivi et la coordination de la mise en œuvre du développement durable.
- Information, communication, représentation auprès des tiers.
- Diffuser les activités/expériences liées au DD auprès des collectivités publiques, associations ou tiers.

### **Marchés publics**

- Suivi et contrôle de l'application de la législation.
- Conseil aux services, aux communes et mandataires.
- Préparation des développements législatifs et réglementaires.
- Récolte des statistiques.
- Animation du centre de compétences du site internet de publication.
- Participation aux groupes de travail intercantonaux.

### **Procédés de réclame**

- Examen et approbation des règlements communaux.
- Appui et conseil aux voyers des routes, chefs d'entretien des routes et aux communes en matière d'application de la loi.
- Rédaction de préavis cantonaux, d'interventions et de déterminations sur des dénonciations.
- Préparation des développements législatifs et réglementaires.

## **Prévention accidents de chantier**

- Organisation des séances de la commission.
- Organisation de journées de formation pour les préposés communaux.
- Appui et conseils aux communes, entreprises et bureaux.
- Préparation des développements réglementaires.

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Services de l'Etat, communes, entreprises, entités parapubliques, confédération, cantons, associations, ONG.
- Services de l'Etat, communes, entreprises, bureaux.
- Services de l'Etat, communes, public.
- Services de l'Etat, communes, entreprises, bureaux.

## Département des Infrastructures (DINF)

### Secrétariat général (SG-DINF)

#### Groupes de prestations

#### 61.6 CAMAC

## 61.6 CAMAC

---

Traitement des dossiers de demandes de permis de construire et des autres types de dossiers et processus pour le compte des services de l'ACV.

### Descriptif

---

- Gestion des demandes de permis de construire.
- Saisie et contrôle des dossiers.
- Mise en circulation des dossiers.
- Recueil des déterminations des services.
- Synthèse et notification aux communes.
- Publication des avis d'enquête.
- Support, statistiques et formation des partenaires.
- Prestations à tiers.
- traitement des autres types de dossiers et processus pour le compte des autres services de l'ACV.
- Mise en circulation des autres types de dossiers.
- Recueil des déterminations et notification des synthèses brutes aux services demandeurs.
- Mise à disposition et gestion de la plate-forme centralisée pour le traitement des autres types de dossiers et flux (CenDO).
- Gestion des projets d'intégration des nouveaux dossiers et flux dans CenDo.
- Support et formation des services utilisateurs de la plate-forme.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Services et département de l'ACV.
- Communes.
- Mandataires (architectes, bureau d'ingénieurs, constructeurs, etc..).
- Public et citoyens.



## Département des Infrastructures (DINF)

### Secrétariat général (SG-DINF)

#### Événements marquants, évolutions significatives

### Appui aux restructurations

---

Le Secrétariat général - en particulier ses unités en charge des finances et des ressources humaines - a été passablement mis à contribution dans un rôle d'appui aux restructurations tout au long de l'année 2006. L'Unité informatique départementale (UID) lui a été retirée au 1er mars. Les effectifs ont cependant été presque compensés par le rattachement de l'ex-SIT, transformé en Office de l'information sur le territoire (OIT) par décision du Conseil d'Etat le 21 juin. Si cette modification a pris effet dans le budget dès le 1er janvier 2007 seulement, elle a pris effet dans les faits dès la décision du Conseil d'Etat et surtout dès le départ de l'ancienne cheffe du SIT le 30 septembre. Par ailleurs, les unités transversales ont été aussi sollicitées pour appuyer la constitution de la Direction des systèmes d'information (DSI) et la réorganisation en cours du Service des routes (SR). La mise en place du Service des immeubles, du patrimoine et de la logistique (SIPAL) s'est poursuivie, notamment avec la régularisation des auxiliaires dans le secteurs du nettoyage. Enfin, les travaux préparatoires à la fusion au 1er juillet 2007 du Service des améliorations foncières (SAF) et du Service de l'aménagement du territoire (SAT) ont également mobilisé des ressources.

Département des Infrastructures (DINF)

Secrétariat général (SG-DINF)

Projets particuliers

## Des projets gagnants

---

Les entités rattachées au SG ont pu s'enorgueillir de réalisations importantes en 2006. On peut mentionner la mise en service du **registre des bâtiments** (projet SIBAT) par la CAMAC, de l'adjudication de tous les lots de numérisation prévus dans le projet "Surfaces agricoles utiles (**SAU**)" par l'OIT, de l'élaboration d'un set cantonal d'**indicateurs** du développement durable par l'Unité de développement durable (UDD), du **prix d'excellence** du service public (idheap) qui a récompensé le Guide romand pour les marchés publics dont le SG-DINF est l'un des principaux artisans, du **triomphe** du Département dans toutes les causes juridiques dans lesquelles il a été intimé grâce à la cellule juridique ou encore de l'aboutissement du projet **DECTER** (Nouveau découpage territorial) par l'adoption et l'entrée en vigueur de la loi qui en découle. Enfin, l'esprit d'innovation du SG s'est à nouveau révélé en abandonnant à titre pilote la suite bureautique de Microsoft au profit de son équivalent dans les logiciels libres : **OpenOffice**

**Département des Infrastructures (DINF)**

**Secrétariat général (SG-DINF)**

**Sources d'informations complémentaires**

## **Pour en savoir plus**

---

[Site du Secrétariat général](#)

[Site de l'Unité de développement durable \(UDD\)](#)

[Site de la CAMAC](#)

[Site de l'Office de l'information sur le territoire \(OIT\)](#)

[Lien pour télécharger OpenOffice ou d'autres logiciels libres](#)

## Département des Infrastructures (DINF)

### Unité de développement durable (UDD)

#### Groupes de prestations

#### 61.5 Activités spécifiques

### 61.5 Activités spécifiques

---

- Mise en oeuvre d'un programme de développement durable pour l'ensemble des prestations de l'Etat.

### Descriptif

---

- Assurer la mise en œuvre du programme de développement durable (Agenda 21) selon l'action 35 du programme de législature.
- Assurer le suivi et la coordination de la mise en œuvre du développement durable.
- Information, communication, représentation auprès des tiers.
- Diffuser les activités/expériences liées au DD auprès des collectivités publiques, associations ou tiers.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Services de l'Etat, communes, entreprises, entités parapubliques, confédération, cantons, associations, ONG.
- Services de l'Etat, communes, entreprises, bureaux.
- Services de l'Etat, communes, public.
- Services de l'Etat, communes, entreprises, bureaux.

## Département des Infrastructures (DINF)

### Unité de développement durable (UDD)

#### Groupes de prestations

- Conception de la mise en oeuvre d'un programme de développement durable (Agenda 21) selon l'action 35 du programme de législature.
- Suivi et coordination du développement durable au sein des services.
- Information, communication, formation et représentation auprès de tiers.

Une démarche de développement durable d'une collectivité ou d'une administration donne les structures et les moyens pour s'orienter vers un développement qui soit durable, de manière à lui permettre d'agir en prenant en compte autant les niveaux local que global, le court terme autant que le long terme, et de considérer à la fois l'efficacité économique, l'équité sociale et la préservation de l'environnement.

En 2006, l'Unité de développement durable (UDD) a travaillé essentiellement sur le suivi de projets en cours et sur la stratégie à adopter pour élaborer l'Agenda 21 cantonal. Grâce à une collaboration étroite avec le Conseil d'Etat (séances de réflexion et de Délégation au développement durable) différentes décisions ont été prises. Le 13 novembre 2006, le Conseil d'Etat prenait actes des indicateurs de développement durable pour le canton de Vaud et chargeait l'UDD de les diffuser. Le 15 décembre, il chargeait l'UDD, en collaboration avec la Chancellerie, d'élaborer un Agenda 21 selon le processus et le planning proposés.

En parallèle, l'UDD a travaillé comme leader sur les **projets principaux** qui figurent dans le tableau ci-dessous. L'Unité a également collaboré ou assuré un appui aux services qui ont mené des actions de développement durable spécifiques dans le cadre de leurs missions.

Ce schéma permet de mettre en perspective la mise en œuvre de l'Agenda 21 de manière structurée et d'intégrer les différentes actions:

Question de base	Le contenu attendu de la réponse	PROJETS PRINCIPAUX DE L'UDD
Où veut-on aller?	Il s'agit de définir explicitement les objectifs pour favoriser la transparence et permettre à tous les acteurs d'avoir la même compréhension des buts du projet.	<ul style="list-style-type: none"><li>- Vision sur le long terme</li><li>- Stratégie Au niveau du canton:</li><li>- Réponse au du CE au postulat Zwahlen</li><li>- <i>Elaboration d'un projet d'Agenda 21 cantonal simplifié pour juin 2007.</i></li></ul>

Où est-on?

L'audit de la durabilité permet le monitoring du développement durable au niveau d'un territoire ou d'une région. Cet état des lieux régulier permet de déceler les tendances à moyen terme et de mesurer le chemin effectif parcouru.

- Construction d'indicateurs du développement durable.
- Au niveau national: projet MONET

Dans quelle direction allons-nous?

Ce sont les projets qui favorisent ou non le développement durable. Leur évaluation ne dit pas si nous sommes dans une situation durable ou non, mais indique si le projet nous mène dans la bonne direction

---

**Au niveau du canton:**

- Indicateurs de développement durable pour le canton de Vaud

**- Outils dévaluation**

- Evaluation de la Route cantonale RC 177

-Analyse développement durable de la politique forestière

- Boussole du développement durable

Dispose-t-on des moyens adéquats pour atteindre notre but?

Le développement durable est possible grâce à l'utilisation d'outils et des nouvelles méthodes de travail liées au processus.

**- Outils d'évaluation de processus**

- Communication sur les décisions prises
- Communication élargie sur les projets
- Formation au développement durable
- Formation pour les outils d'évaluation
- Publication
- Sensibilisation à la problématique

Communiquons-nous assez, la formation et la sensibilisation au DD sont-elle suffisante?

Ce sont les expériences pratiques réussies, la formation continue et l'information qui favorisent le développement durable.

La communication sur les meilleurs projets, les outils, les processus et les méthodes de travail est essentielles.

---

**Actions 2006:**

- Journée d'accueil des nouveaux collaborateurs
- Le développement durable au travail

## **Indicateurs de développement durable pour le canton de Vaud.**

Le système est composé de 90 indicateurs statistiques qui couvrent les dimensions sociale, économique et environnementale. Ils permettent de savoir dans quelle mesure le canton de Vaud se trouve ou non sur la voie du développement durable.

[Pour en savoir plus.](#)

## **Evaluation développement durable de la Politique forestière**

Dans le cadre de la mise en oeuvre du développement durable au sein de l'Etat, l'UDD a travaillé avec l'outil "Evaluation du développement durable" (EDD) qui a été développé par l'Office fédéral du développement territorial. Il permet d'évaluer la durabilité de projets selon différents objectifs en vue de les optimiser. Ce travail doit faciliter l'identification des déséquilibres entre les dimensions de l'environnement, de la société et de l'économie, de mettre en évidence les possibilités d'optimisation et d'atteindre un équilibre durable entre ces dimensions.

La politique forestière vaudoise 2006-2015 (Polfor) prend en compte la nouvelle orientation de la politique forestière fédérale. Elle est basée sur la multifonctionnalité de la forêt définie selon trois axes: l'axe économique (viabilité des exploitations forestières et de l'économie du bois), l'axe sociétal (protection contre les dangers naturels, usages de la forêt) et l'axe environnemental (biodiversité, paysage).

En vue de sa validation politique, l'UDD, en étroite collaboration avec le Service de la Forêt, de la Faune et de la Nature (SFFN) a procédé à son évaluation. L'objectif de cette évaluation est de mettre Polfor dans un contexte plus vaste et de la confronter à des objectifs globaux reconnus internationalement afin d'obtenir des bases de décision transparentes pour la suite du processus politique. Cette démarche permet de détecter les éventuels conflits et impacts négatifs attendus. Cela permet également une gestion de projet plus efficace ainsi que la prise en compte du développement durable en amont du processus.

Le rapport final a été remis au CE en parallèle avec le rapport final POLFOR suite à la consultation.

[Rapport de l'Unité de développement durable](#)

Pour en savoir plus sur l'EDD: <http://www.are.admin.ch/are/fr/nachhaltig/beurteilen/index.html>

## **Développement durable au travail**



Le développement durable nécessite l'engagement de tous! Qu'il s'agisse de la mise en place d'un Agenda 21 ou d'implanter les principes du développement durable au quotidien, chaque démarche est d'importance. Dans ce sens, les fiches "Développement durable au travail" contiennent des informations pratiques pour les collaborateurs de l'État et pour toute personne qui désirent s'investir pour un développement durable.

[Pour en savoir plus](#)

## Indicateurs de développement durable pour le Canton de Vaud

### Introduction

Pour une collectivité, la mise en œuvre du développement durable implique l'élaboration d'indicateurs pour mesurer son cheminement sur la voie du développement durable. Inscrite au chapitre 40 "Information pour la prise de décisions" de l'Agenda 21 de l'ONU, l'élaboration d'indicateurs de développement durable aux échelles internationale et nationales a été suivie d'effets concrets depuis 1992.

La Confédération, engagée dans la mise en œuvre d'un Agenda 21 concrétisé par la Stratégie 2002 pour le développement durable, a publié le projet de monitoring du développement durable – MOnitoring der Nachhaltigen EnTwicklung (MONET). Ce système d'indicateurs indique dans quelle mesure la Suisse est sur la voie du développement durable. Responsables du projet MONET, les Offices fédéraux du développement territorial, de l'environnement et de la statistique ont analysé différentes méthodes adoptées par plusieurs pays de l'OCDE pour développer des systèmes d'indicateurs nationaux de développement durable. Une grande hétérogénéité de méthodes existe, mais les thèmes retenus se recouvrent en grande partie. La méthodologie développée par le projet MONET a abouti à un système qui comprend 26 thèmes éclairés par 126 indicateurs de niveau national.

Suite au projet MONET, le groupe de travail "Cercle indicateurs", né dans le cadre du Forum développement durable de la Confédération, a développé deux systèmes d'indicateurs de 30 indicateurs chacun à l'intention des cantons et des villes. Aujourd'hui, huit cantons et quatorze villes – dont le canton de Vaud et Lausanne – collaborent au projet. Le constat est cependant que les indicateurs – identifiés sur la base des données disponibles dans tous les cantons participants et visant principalement à établir des comparaisons intercantionales – ne permettent pas de caractériser suffisamment le canton. De fait, le présent système d'indicateurs de développement durable pour le canton de Vaud vise précisément et à mettre en relief ses spécificités. Il est le fruit d'un partenariat entre l'Unité de développement durable (UDD) et le Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS) et d'une collaboration étroite avec les services de l'administration cantonale concernés par des indicateurs spécifiques. Le projet MONET a largement servi d'appui, tant du point de vue de son contenu que de l'approche méthodologique suivie, de même que le Cercle indicateurs, pour le choix d'indicateurs susceptibles de comparaisons intercantionales.

## **Objectifs**

L'objectif du présent projet est de disposer d'un système d'indicateurs de développement durable qui soit un élément central du référentiel commun en matière d'implantation du développement durable dans le canton. En dressant un état du développement durable, il devrait favoriser la réflexion sur la base d'une vision claire du développement durable et des buts qui définissent cette vision. Le système d'indicateurs n'a d'ailleurs pas pour objet de juger si le canton est durable, mais d'indiquer s'il se trouve ou non sur la voie du développement durable.

Ces indicateurs visent, entre autres, à documenter, mesurer, commenter et communiquer sur l'état et l'évolution du canton de Vaud en termes de développement durable. En prenant en compte les dimensions sociales, économiques et environnementales, ils informent sur la situation en matière d'exploitation du capital manufacturé, du capital naturel, du capital social et du capital humain. En contribuant à la diffusion des objectifs du développement durable, ils conduisent à une meilleure connaissance et à une prise de conscience des citoyens, des acteurs politiques et de l'administration cantonale.

## **Gestion de projet**

Le système d'indicateurs de développement durable pour le canton de Vaud a été réalisé au sein de l'administration. L'UDD a assuré la conception, la coordination et le suivi de la mise en place du système. Le SCRIS, partenaire technique pour la réalisation du système, a participé à la définition des indicateurs et à leur choix, a étudié la disponibilité des données, a produit des indicateurs et les a commentés d'un point de vue statistique. Les services concernés par des indicateurs spécifiques ont contribué à l'ensemble de la démarche.

## **Diffusion des résultats**

Le système d'indicateurs, qui a fait l'objet d'une publication d'un numéro de la collection Jalons, est disponible sur le site Internet de l'État de Vaud où, pour chaque indicateur, une fiche précise l'interprétation qui est faite de l'indicateur et détaille la méthodologie retenue. En outre, dès 2007, une sélection d'indicateurs-clés du développement durable fera l'objet d'un chapitre particulier de l'annuaire statistique du SCRIS .

### [Pour en savoir plus](#)

Publication Jalon: à commander auprès de l'Unité de développement durable  
(021/316 73 24)

**Département des Infrastructures (DINF)**

**Unité de développement durable (UDD)**

**Sources d'informations complémentaires**

Des plus amples information sur l'Agenda 21 cantonal, sur les actions entreprises au sein des services et sur les activités de l'Unité de développement durable sont disponibles sur le site internet <http://www.vd.ch/durable/>

## Département des Infrastructures (DINF)

### Service des routes (SR)

#### Groupes de prestations

#### 62.0 Support

## 62.0 Support

---

Gestion et administration du service.

## Descriptif

---

- Direction.
- Ressources humaines.
- Secrétariats.
- Informatiques.
- Gestion financière.
- Achats économat.
- Ateliers.

## Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général du DINF.
- Services transversaux du Canton.
- Offices de la Confédération.
- Autres groupes du contrat.

## 62.1 Planification

---

Planification stratégique, trafic.

### Descriptif

---

- Préparation de la planification stratégique du Canton.
- Études préliminaires.
- Surveillance des routes.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Communes.
- Usagers de la route, Département des infrastructures.
- Autres services de l'Etat (SAT, SMOB, SEVEN, SAF, SBMA, RF).
- Bureaux techniques.

## Département des Infrastructures (DINF)

### Service des routes (SR)

#### Groupes de prestations

#### 62.2 Études, projets

## 62.2 Études, projets

---

Études, projets, directions des travaux.

### Descriptif

---

- Dossiers de projets en matière de développement et de constructions nouvelles.
- Dossiers d'exécution et direction de travaux en matière de développement et de constructions nouvelles.
- Dossiers de projets en matière d'amélioration et de renouvellement.
- Dossiers d'exécution et direction de travaux en matière d'amélioration et de renouvellement.
- Dossiers de projets en matière de conservation et de gros entretien.
- Dossiers d'exécution et de direction de travaux en matière de conservation et de gros entretien.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Confédération.
- Cantons.
- Communes.
- Privés (usagers, bordiers).
- Mandataires.
- Services industriels .

## Département des Infrastructures (DINF)

### Service des routes (SR)

#### Groupes de prestations

#### 62.3 Exploitation

## 62.3 Exploitation

---

Exploitation des réseaux des routes nationales et cantonales et de leurs annexes.

### Descriptif

---

- Travaux d'amélioration et de renouvellements au budget de fonctionnement.
- Travaux de conservation et de gros entretien au budget de fonctionnement.
- Voirie, Zones vertes.
- Service hivernal.
- Équipements.
- Service accidents et événements naturels.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Usagers de la route.
- Collectivité publiques et privées.
- Entreprises.
- Canton.
- Communes.
- Service industriels.
- Privés (individuels et collectifs).



## 62.4 Services

---

Services aux clients.

### Descriptif

---

- Services à l'administration cantonale vaudoise.
- Services à des tiers externes à l'administration cantonale vaudoise.
- Gérance du domaine public.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Autres services de l'Etat.
- Canton.
- Entreprises privées.
- Usagers.
- Communes.
- Entreprises.
- Associations.
- Riverains.

## SR 05

Le Service des routes a engagé il y a plus de 3 ans déjà, une démarche de réflexion sur son fonctionnement, notamment liée à l'évolution marquée du contexte dans lequel évolue le service.

Que ce soit à cause de la création du Service de la mobilité, de la mesure "300 postes", du transfert de routes aux communes, de la nouvelle péréquation financière et répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) ou le départ de nombreux cadres du service entre 2005 et 2008, une nouvelle approche du fonctionnement du service devait être entreprise.

Dans ce contexte agité, le projet SR 05 se veut être un canevas, un support qui permette au Service des routes de gérer, voire de "digérer" l'ensemble de ces mesures en ayant une vision globale de l'impact de celles-ci sur son organisation et sur le travail de ces collaborateurs.

Le projet s'est décomposé en 3 phases distinctes, la macro.conception (2004), la micro.conception (2005) et la mise en œuvre (2006-2007). L'ensemble de cette démarche s'est articulée autour de diverses thématiques :

- le **décloisonnement** des entités
- la recherche de **synergies** (notamment entre l'exploitation RN et RC)
- l'introduction généralisée de la **gestion par projet**
- l'optimisation des ressources internes (**transversalité**)

Aujourd'hui, le nouvel organigramme est défini et les nouvelles décisions d'organisation y relatives sont déposées au SPEV pour validation.

La mise en œuvre se fait pas à pas, division par division, au gré des départs naturels, des validations d'organigrammes et de l'acceptation de la modification légale nécessaire.

La "mue" du Service des routes sera terminée à fin 2007, date d'entrée en vigueur de la RPT (01.01.2008).

Les collaborateurs du Service des routes, durant plus de 3 ans, de réflexion, n'auront pas fait mentir la maxime de Georges Bernanos : *"L'avenir est quelque chose qui se surmonte, on ne subit pas l'avenir, on le fait !"*.

## **RPT - Volet routier**

La législation fédérale d'exécution de la Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) a été adoptée par les Chambres le 6 octobre 2006 ; sa mise en vigueur est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Principaux changements influant sur le fonctionnement et l'organisation du Service des routes (SR) :

1. les routes nationales deviennent propriété de la Confédération
2. l'entretien courant, l'entretien constructif et le réaménagement, jusqu'à aujourd'hui tâches communes des cantons et de la Confédération, relèveront exclusivement de la compétence des autorités fédérales
3. la Confédération prévoit de confier aux cantons, regroupés dans le cadre d'unités territoriales d'entretien constituées par eux, l'entretien courant et l'entretien constructif ne faisant pas l'objet de projets

Les points 1 et 2 ont une influence directe sur le personnel du SR. En effet, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, 49,3 ETP seront supprimés de la décision d'organisation du service. Afin d'en minimiser les conséquences pour le personnel, des mesures d'accompagnement ont été mises en place dès l'été 2006, en coordination avec l'unité RH du département et le SPEV.

Pour le point 3, le Conseil d'Etat s'est déjà prononcé à deux reprises sur ce dossier : dans sa séance du 28 juin 2006, il a décidé de maintenir l'exploitation des routes nationales assurée par les quatre centres d'entretien du Service des routes dans le canton de Vaud, dans le cadre d'une entité territoriale commune aux cantons de Genève, Fribourg et Vaud ; et dans sa séance du 13 décembre 2006, il a choisi la forme juridique de cette entité (" unité ") territoriale, à savoir la forme de la collaboration intercantonale dite contractuelle (accord entre les Conseils d'Etat des cantons), pour sa facilité de mise en œuvre et la nature purement opérationnelle de l'objet. De son côté le SR a pris des contacts exploratoires avec les cantons de l'unité territoriale II quant à l'organisation à mettre en place et pour répondre aux demandes de l'Office fédéral des routes (OFROU).

A noter aussi que d'un point de vue financier, le bilan global de la RPT, publié par la Confédération, montre que les éléments liés au volet routier sont positifs pour le Canton.

### **Transfert de 225 km de routes cantonales aux communes**

En septembre 2004, dans le cadre des mesures d'assainissement du budget cantonal, le Grand Conseil adoptait un rapport de minorité portant sur la remise de 225 km de routes cantonales aux communes, par le transfert "en traversée de localité" de la totalité des tronçons situés entre les panneaux d'entrée et de sortie des agglomérations.

Conformément à la Loi sur les routes, les communes ont été consultés en février 2005. La décision de transfert a été notifiée aux communes en juin, juillet et septembre 2005 avec effets rétroactifs en juillet, septembre et octobre 2005.

28 communes ont recouru contre cette décision au Tribunal administratif. Ce dernier a confirmé la détermination du Département des infrastructures dans tous les cas, sauf Concise où le dossier se trouve encore en suspens pour des questions d'ordre procédurier.

24 communes ont fait appel au Tribunal fédéral qui les a déboutées dans son arrêt du 15 juin 2006, en fixant le transfert rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

## **RC 705 Col des Mosses - renforcement et assainissement d'ouvrages d'art**

Les travaux suivants ont été réalisés en 2006 :

- 1<sup>ère</sup> étape de l'estacade de la galerie de Vuargny (renforcement et assainissement)
- estacade de Vuargny (reconstruction)
- estacade 1 et 2 du Pissot (entre l'Etivaz et Château d'Oex - reconstruction)

La régulation du trafic a été gérée à satisfaction, après quelques ajustements initiaux, sans perturbation significative des usagers. Grâce aux mesures de sécurité strictement appliquées, ces chantiers acrobatiques se sont déroulés sans accidents. La 2<sup>e</sup> étape de l'estacade de la galerie de Vuargny sera réalisée en 2007.

## **Chantier Uplans 007 Vevey-Châtel-St-Denis**

### **Travaux réalisés en 2006**

- Assainissement de 4 passages supérieurs et de 3 passages inférieurs
- Construction de 4 bassins déshuileurs débourbeurs
- Remplacement de 6 km de glissières et 8 km de clôtures
- Remplacement du revêtement de surface sur 6 km de long et 11 m de large (16'000 tonnes)
- Remplacement de toute la signalisation de voies descendantes
- Assainissement de 3 ponts autoroutiers et leur voie descendante élargie
- Pose de 35 km de tubes électriques et 12 km de câbles

### **Sécurité environnement**

Grâce à un contrôle régulier de la gestion des déchets aucune pollution des eaux et de la flore n'est à déclarer. Aucun accident de personne œuvrant au chantier n'est à déplorer.

A la suite de mise au point, en collaboration avec la gendarmerie, d'un concept de circulation, aucun accident grave (blessé, mort) n'est à relever. Ce chantier a obtenu la meilleure note au test EUROTTEST TCS de tous les chantiers suisses analysés.

## Département des Infrastructures (DINF)

### Service de l'information sur le territoire (SIT)

#### Groupes de prestations

#### 68.0 Administration

### 68.0 Administration

---

Gestion et administration du service.

#### Descriptif

---

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support TH.
- Support financier et comptable.
- Support logistique.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

## **68.1 Exécution de la mensuration officielle**

---

Planification et supervision de l'exécution de la mensuration officielle.

### **Descriptif**

---

- Direction de l'exécution de la mensuration officielle.
- Contrôle, entretien et renouvellement des points fixes (points fixes planimétriques, points fixes altimétriques).

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Confédération.
- Communes vaudoises.
- Services de l'administration cantonale vaudoise.
- Ecoles polytechniques, universités, écoles.
- Bureaux d'ingénieurs, d'architectes, d'urbanistes.
- Entreprises de distribution d'énergie, sociétés privées.
- Public.
- Registres fonciers du Canton.
- Régies fédérales.

## 68.2 Données de la mensuration officielle

---

Mise à jour et diffusion des données de la mensuration officielle.

### Descriptif

---

- Mise à jour de la base de données cadastrale officielle.
- Insertion des géodonnées des services de l'ACV et d'autres prestataires dans le datawarehouse.
- Diffusion des données de la mensuration officielle et des autres géodonnées.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Confédération.
- Communes vaudoises.
- Services de l'administration cantonale vaudoise.
- Ecoles polytechniques, universités, écoles.
- Bureaux d'ingénieurs, d'architectes, d'urbanistes.
- Entreprises de distribution d'énergie, sociétés privées.
- Public.
- Registres fonciers du Canton.
- Régies fédérales.



## **68.3 Système d'information sur le territoire**

---

Coordination et développement du système d'information sur le territoire.

### **Descriptif**

---

- Coordination et pilotage des projets relatifs au système d'information sur le territoire de l'ACV.
- Conseil aux services et aide au suivi de projets.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Services de l'administration cantonale.
- ASIT-VD.

## Le SIT devient un office et amorce son redressement

Le fait marquant de l'année 2006 est la décision du Conseil d'Etat, le 21 juin, de transformer le SIT en Office (OIT) rattaché au Secrétariat général du DINF.

Cette décision est intervenue dans un contexte où le SIT était en proie à de grosses difficultés (insuffisance de ressources par rapport aux retards accumulés) et soumis à une forte pression, notamment des milieux professionnels et parlementaires.

Elle faisait suite également à une étude d'organisation dont le périmètre comprenait également les services des améliorations foncières (SAF) et de l'aménagement du territoire (SAT) ainsi qu'une douzaine d'autres services dont les missions sont concernées par la problématique territoriale. Au cours de cette étude, le SAF et le SIT ont été identifiés comme des services de trop petite taille difficilement à même de faire face aux pressions sur les ressources. Le Conseil d'Etat a décidé de fusionner le SAF avec le SAT (pour former le Service du développement territorial - SDT - dès le 1.7.07) et a étudié différentes possibilités de rattachement pour le SIT. Finalement c'est l'option du rattachement en tant qu'office au SG-DINF qui a été retenue.

Dès la décision connue, la cheffe de service a annoncé sa démission. Le secrétaire général a formé un comité de direction avec son adjoint et deux chefs de section de l'ancien SIT. Une revue des priorités a été effectuée. Elle a permis de concentrer les activités du 2e semestre 2006 sur les tâches suivantes :

- Analyse de l'adéquation entre les missions de l'office et les compétences nécessaires, disponibles au sein de l'OIT ou à recruter pour repourvoir les 6 postes vacants (sur 24 !). Il en a découlé les profils et cahiers des charges des postes mis au concours dès l'automne 2006, dont celui de chef de l'office (entré en fonction le 1.2.07).
- Mise en soumission des mandats pour le projet Surfaces agricoles utiles (SAU) qui devait impérativement avoir lieu avant la fin 2006 pour ne pas subir des pénalités de plusieurs millions de fr. en pertes de subventions ou de paiements directs à l'agriculture.
- Mise en soumission d'un maximum de mandats de mensuration officielle (priorité sur les mandats en lien avec des procédures AF) pour alimenter les bureaux de géomètre qui ne se verront pas adjudger de mandat en 2007 (moratoire de la Confédération) et profiter des taux de subventionnement actuels avant les changements induits par l'entrée en vigueur de la RPT.
- Résolution de problèmes informatiques pour la gestion de la base de données

du cadastre officiel (BDCO) en exigeant un nouveau serveur dédié installé chez BEDAG, en augmentant la bande passante du réseau et en améliorant les performances des postes de travail afin de rétablir une productivité acceptable tant pour les clients de l'office que pour la motivation des collaborateurs.

## **Des projets réussis malgré la tourmente**

---

Malgré les difficultés rencontrées par le SIT en 2006 en matière d'organisation et de ressources, plusieurs projets majeurs ont pu être aboutis. Il s'agit notamment de:

- L'achèvement du projet FINELTRA (nouvelle triangulation) marqué symboliquement par la pose d'une plaque au point fixe de la Tour de Gourze le 23 mai 2006;
- la mise en soumission de l'essentiel des mandats liés au projet Surfaces agricoles utiles (SAU);
- la mise en soumission de lots substantiels de mensuration officielle, principalement en lien avec des procédures AF.

**Département des Infrastructures (DINF)**

**Service de l'information sur le territoire (SIT)**

**Sources d'informations complémentaires**

## **Pour en savoir plus**

---

Le site (sic) de l'OIT :

<http://www.vd.ch/fr/organisation/services/information-sur-le-territoire/>

## Département des Infrastructures (DINF)

### Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL)

#### Groupes de prestations

#### 64.0 Gestion et administration du service (SBMA)

## 64.0 Gestion et administration du service (SIPAL)

Gestion et administration du service.

### Descriptif

#### Direction du service

#### Architecte cantonal

- Appui au Chef DINF et au CE (dans les domaines de l'architecture et de l'urbanisme) et promotion des échanges d'informations au sein des groupes intercantonaux impliqués dans la construction et de l'immobilier.

#### Chef de service

- Prise en charge de la sauvegarde des intérêts du patrimoine monumental et archéologique vaudois.
- Application du PQM (plan management de la qualité) et controlling de la planification, la construction et l'entretien des bâtiments sous la responsabilité du SBMA et de la démarche pour bâtir dans une perspective de développement durable.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support informatique.
- Support financier et comptable.
- Support juridique.
- Support logistique.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Départements et services (Hospices et Unil exceptés).
- Autres services constructeurs vaudois et hors canton.
- Associations professionnelles.
- Architectes et ingénieurs mandataires des services constructeurs.
- Les sociétés, associations et fondations dépendant de l'Etat (Hospices et Unil exceptés).

- Les communes vaudoises.
- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.
- Entreprises.

## **64.1 Planification stratégique et direction de projets de construction, expertises scolaires**

Planification stratégique et direction de projets de construction, expertises scolaires.

### **Descriptif**

#### **Stratégie de planification des bâtiments de l'état**

- Représentation du maître de l'ouvrage dans toutes les phases stratégique des opérations de réalisation d'ouvrages importants.
- Planification des constructions et de leurs incidences financières.
- Contrôle des besoins des services, établissement du programme des constructions ou des surfaces louées et études de faisabilité.
- Recherche des terrains adéquats et conduite des études et démarches urbanistiques nécessaires

#### **Pilotage opérationnel des opérations de construction**

- Obtention des crédits et subventions
- Organisation des procédures de marchés publics et concours pour l'acquisition de prestations, ainsi que pour les travaux de construction.
- Gestion administrative et financière des chantiers.
- Relations avec les autorités.
- Arbitrage de conflits.
- Bouclement financier et archivage.
- Evaluation.

#### **Instruments de travail et conseils**

- Fédérer les règles communes aux services constructeurs de bâtiments (SBMA, BUD, Hospices, SSP).
- Conseils aux services et aux fondations.
- Représentation du DINF.

#### **Expertises de construction scolaires communales**



- Préavis sur tous les dossiers des constructions scolaires communales en vue de la délivrance par le DFJ de l'autorisation cantonale spéciale.
- Contrôle de la conformité des constructions.
- Tenue de statistiques scolaires.

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Autres services constructeurs vaudois et hors canton.
- Associations professionnelles.
- Architectes et ingénieurs mandataires des services constructeurs.
- Les sociétés, associations et fondations dépendant de l'Etat.
- Les communes vaudoises.

## 64.2 Gestion d'ouvrage - pilotage, direction, conseil et expertise

Gestion d'ouvrage - pilotage, direction, conseil et expertise.

### Descriptif

#### Stratégie de conservation du parc immobilier de l'état et de ses aménagements extérieurs par :

- Diagnostic technique et physique des ouvrages.
- Maintien de la valeur du parc immobilier.
- Détermination des besoins et des moyens financiers et techniques (obtention des crédits et subventions auprès des instances politiques - CE + GC).
- Optimisation de l'utilisation des surfaces.
- Planification, contrôle et suivi des installations techniques des bâtiments.
- Réduction des consommations d'énergie et augmentation de la production d'énergie renouvelable.
- Valorisation des abords des bâtiments en favorisant la biodiversité.
- Contrôle de la sécurité des ouvrages.
- Pilotage et direction des opérations d'entretien (maintenance et réparation) et de modification d'exploitation. (organisation des procédures de marché public, gestion administrative et financière des chantiers, relations avec les autorités et arbitrages des conflits).
- Bouclage et archivage des dossiers techniques et administratifs sous forme numérique et papier.

#### Maîtrise d'oeuvre :

- Projet et réalisation de travaux d'entretien (maintenance et réparation) et de modification d'exploitation.
- Surveillance technique des installations, maintien du confort.
- Tenue à jour de la documentation technique, des méthodes d'analyse et de statistiques.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autres services constructeurs vaudois et hors canton.
- Associations professionnelles.
- Architectes et ingénieurs mandataires des services constructeurs.
- Les sociétés, associations et fondations dépendant de l'Etat.
- Locataires et usagers des bâtiments locatifs.

## 64.3 Monuments et sites

Monuments et sites.

### Descriptif

*Connaissance et identification de patrimoine cantonal :*

- Contrôle du recensement fédéral des sites construits (ISOS).
- Production et tenue à jour des recensements cantonaux des sites construits et des objets (immeubles et meubles).
- Production de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire (en collaboration avec la PBC).

*Mesures Préventives :*

- Documentation et détermination, en cas d'intervention, de l'intérêt des objets protégés.
- Mise sous protection (inventaire et classement) des sites et des monuments présentant un intérêt au sens de la LPNMS.
- Application des dispositions fédérales en matière de protection des biens culturels (PBC).
- Participation à l'établissement des instruments légaux régissant l'aménagement du territoire.

*Contrôle et conseils :*

- Contrôle des projets affectant des objets protégés, délivrance de préavis et autorisations spéciales.
- Octroi de subventions à tiers pour des travaux de documentation, de conservation et de restauration.
- Réquisition pour l'Etat et les tiers de subventions fédérales pour les travaux de documentation, de conservation et de restauration.

*Transmission des connaissances :*

- Mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel (Journées du patrimoine,

publications, etc...).

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- - Propriétaires des objets (Confédération, canton, communes, collectivités de droit public ou privé, privés).
- Autorité de tutelle, confédération, autres services de l'Etat, communes.
- CAMAC.
- Etat de Vaud (SAT, SRA).
- Communes.
- Service de l'aménagement du territoire.
- Service des routes et autoroutes.
- Service des activités culturelles.
- Visiteurs et usagers du patrimoine vaudois.

## 64.4 Archéologie cantonale

---

Archéologie cantonale.

### Descriptif

---

#### Détermination du patrimoine archéologique cantonal

- Etablissement et tenue à jour de l'inventaire des sites archéologiques
- Gestion et mise à disposition des données.
- Prospection, détection et évaluation des sites archéologiques.

#### Protection du patrimoine archéologique cantonal

- Prises de mesures de surveillance, de protection et de conservation.
- Contrôle des projets de construction et d'aménagement.
- Rédaction de préavis, délivrance des autorisations spéciales.
- Dénonciation d'infractions.
- Autorisations, organisation, contrôle, réalisation de fouilles archéologiques préventives ou de sauvetage.
- Conservation et restauration de monuments archéologiques, notamment ceux qui appartiennent à l'Etat.
- Gestion financière, gestion du personnel auxiliaire.
- Gestion de subventions cantonales et fédérales pour l'archéologie.
- Etudes, rapports sur les investigations, publications et informations publiques.

#### Réalisation des tâches de la confédération dans le domaine de l'archéologie

- Organisation et réalisation des fouilles pour le compte de la Confédération (accomplissement de ses tâches pour le patrimoine archéologique).

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- - Propriétaires (Etat, communes, privés).
- Services de l'administration, en particulier SAT, PN, SESA, SERAC, UNIL, EPFL.

- DINF.
- SG, CAMAC, SR, SIT, DDC.
- Entreprises.
- Archéologues.
- musées.
- instituts universitaires.
- sociétés scientifiques.
- Collaborations avec instances et services analogues, en Suisse et à l'étranger.
- Collaborations avec les services fédéraux concernés (OFC).
- Visiteurs de sites et de monuments, touristes, écoles, public intéressé.
- Services fédéraux (OFROU, CFF, OCF, OFC, La Poste, notamment).
- Bénéficiaires et usagers du patrimoine vaudois.

## Département des Infrastructures (DINF)

### Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL)

#### Groupes de prestations

#### 64.5 Gestion du patrimoine construit et des terrains de l'Etat

### **64.5 Gestion du patrimoine construit et des terrains de l'Etat**

- Gérance des immeubles.
- Gestion des baux, fermages et droits de superficie pour les parcelles.
- Gestion des places de parc attribuées aux collaborateurs de l'Etat.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Service de l'Etat.
- Locataires privés.
- Collaborateurs bénéficiant d'un logement de fonction.
- Collaborateur disposant d'une place de parc.
- Communes et Confédération.
- L'administré.



## **64.6 Assurances**

---

Gestion opérationnelle des assurances choses, patrimoine et responsabilité civile.

### **Descriptif**

---

- Procédure en cas de sinistre.
- Relation avec les services de l'ACV dans le domaine des assurances choses, patrimoine et RC.
- Application des règles (directives) destinées aux services.
- Gestion de la facturation interne des primes d'assurance aux services.
- Gestion de l'unité budgétaire dédiée aux primes d'assurance.
- Gestion du fonds (ou provision) pour risques auto-assurés.
- Suivi des relations avec l'ECA.
- Suivi des relations et coordination avec les différents intervenants au sein de l'Etat.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Services de l'Etat.
- Assureurs.
- Personnes lésées.

**Département des Infrastructures (DINF)**

**Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL)**

**Groupes de prestations**

**64.10 Centrale d'achats**

## **64.10 Centrale d'achats**

---

Achats et Centre d'édition.

### **Descriptif**

---

- Achats, approvisionnement.
- Impression et acheminement des scrutins spécifiquement communaux.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Services de l'Etat et clients subventionnés.
- Service de justice, intérieur et cultes.
- Communes.
- Electeurs.

## Département des Infrastructures (DINF)

### Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL)

#### Groupes de prestations

#### 64.9 Bâtiments administratifs et d'enseignement

### 64.9 Bâtiments administratifs et d'enseignement

Gestion de l'exploitation des surfaces occupées par les services et les pôles d'enseignement professionnel.

#### Descriptif

- Définition et application des standards de nettoyage.
- Optimisation du nettoyage in/outsourcing.
- Conduite et encadrement du personnel de conciergerie.
- Approvisionnement en machines, matériel et fournitures.
- Optimisation de la maintenance des installations techniques,- Elaboration et négociation de contrats cadre.
- Gestion, valorisation et tri des déchets produits par l'Administration cantonale.
- Approvisionnement en énergies, suivi des charges et taxes diverses.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat (y compris les établissements d'enseignement).
- Sociétés distributrices d'énergies.
- Entreprises de maintenances.
- Fournisseurs.

## Département des Infrastructures (DINF)

### Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL)

#### Groupes de prestations

#### 64.8 Gestion financière et RH (SIL)

### 64.8 Gestion financière et RH (SIL)

---

L'entité finance s'occupe de la gestion financière et budgétaire du service ainsi que de la gestion administrative du personnel fixe et auxiliaire. Son activité est en grande partie celle de support pour les autres sections.

#### Descriptif

---

- Préparation et suivi du budget.
- Paiements et facturations divers.
- Gestion du personnel auxiliaire.
- Gestion du personnel.
- Gestion des loyers de l'ACV (pmts/suivi).
- Gestion comptable.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Collaborateurs du service.
- Service transversaux.

## Département des Infrastructures (DINF)

### Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL)

#### Groupes de prestations

#### 64.7 Surfaces louées auprès de tiers

### 64.7 Surfaces louées auprès de tiers

---

Surfaces louées auprès de tiers pour le logement des services de l'Administration cantonale.

#### Descriptif

---

- Examen des besoins en surfaces annoncés par les services.
- Prospection de locaux disponibles.
- Négociations des conditions de location, travaux, aménagements, etc...
- Vérification et préavis des baux à loyer avant signature par le chef du département concerné.
- Gestion des baux en vigueur (hausse de loyer, décomptes de charges, etc.).
- Administration des loyers.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Services de l'Etat, y compris les établissements d'enseignement.
- Propriétaires.
- Gérances immobilières.
- CCT.
- SBMA.

## Département des Infrastructures (DINF)

### Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL)

#### Événements marquants, évolutions significatives

Le SIPAL (SIPAL) est né de la fusion du Service immobilier et logistique (SIL) avec le Services des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA).

Le SIPAL est opérationnel depuis le 1er janvier 2006. Son articulation met en évidence 6 divisions.

- la division de l'Architecte cantonal, chargée de la planification des projets futurs, de la gestion portfolio du patrimoine immobilier de l'Etat;
- la division Projets et Travaux, chargée de l'exécution des projets et de recherche et développement dans les domaines de l'énergie;
- la division Immobilier, chargée de la gérance et de l'exploitation des bâtiments;
- la division Monuments et Sites et Archéologie, chargée de la défense du patrimoine bâti, de ses origines jusqu'au XXème siècle;
- la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV), chargée de la logistique de l'Etat;
- la division Support, chargée de la gestion financière, ressources humaines et administrative du service.

Le SIPAL peut compter sur un effectif de 517 collaborateurs.

### Division de l'Architecte cantonal

#### Eglise Saint-Jean-Baptiste de Grandson

Après 7 ans de travaux de restauration, l'église Saint-Jean Baptiste de Grandson accueille de nouveau, depuis septembre 2006 et dans les meilleures conditions, ses paroissiens et les nombreux visiteurs qui, chaque année, viennent découvrir ce joyau de l'art roman.

Connue internationalement, en particulier pour la beauté et la majesté de ses chapiteaux, construite en plusieurs étapes au cours du 12e siècle, élément composant du cloître d'un ancien prieuré bénédictin, l'église Saint-Jean-Baptiste de Grandson est un bâtiment vaudois classé monument historique d'importance nationale.

L'état de dégradation des structures a commandé une intervention globale de conservation, décidée et engagée vers la fin des années 1990 par le Conseil d'Etat qui accorde en juillet 1997 un crédit d'étude pour que soit préparé un projet général de réhabilitation de l'édifice.

La première étape a porté sur la consolidation des structures, la réfection des toitures et la restauration du clocher et la seconde étape, abordée dès l'année 2003, sur les façades extérieures et les aménagements intérieurs de l'église.

### **Nouveau Musée des beaux-Arts (nMBA)**

Issu d'un concours international d'architecture jugé en 2005, le projet du futur nouveau Musée des Beaux-Arts est aujourd'hui soumis à la phase de légalisation d'un PAC (plan d'affectation cantonal) sur le site de Bellerive à Lausanne.

L'ensemble des services cantonaux ainsi que ceux de la Ville ont vérifié la conformité légale du projet. Diverses remarques ont été formulées et clarifiées à fin 2006. Dès lors, la mise à l'enquête publique du PAC et son information auprès du public s'effectuera au 1<sup>er</sup> semestre 2007.

### **Division Projets et Travaux**

Plusieurs crédits d'investissements, bloqués précédemment en raison de l'interprétation de l'art. 163, ont pu être adoptés par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat.

Projets adoptés par le Grand Conseil : 19.674 mio répartis sur 7 projets, dont le CEP de Vevey.

Projets adoptés par le Conseil d'Etat, qui seront présentés au Grand Conseil en 2007 : 16.842 mio répartis sur 10 projets.

La totalité des projets et chantiers gérés par le SIPAL représentent un chiffre d'affaires d'environ 60 millions.

L'ensemble des projets financés par le crédit cadre 2003-2007, rattrapage de l'entretien différé de 20 mio, sont engagés. La commission parlementaire du Grand Conseil a adopté le rapport intermédiaire incluant le point de situation de gestion au 31.12.05 et l'ancrage de crédit similaire les années à venir. Son passage devant le Grand Conseil est prévu début d'année 2007.

La réalisation la plus significative de l'année est l'achèvement de la rénovation douce de l'ancienne Ecole de chimie permettant d'accueillir l'Ecole Supérieure de Santé (ESSanté). Rénové pour 6.8 millions, l'édifice s'est vu allouer un budget supplémentaire de CHF 500'000 pour le rafraîchissement des façades ouest et nord, à la demande expresse de la commission parlementaire du Grand Conseil.

## **Division Immobilier**

### **Locaux loués auprès de tiers**

- Modification de l'implantation des préfectures découlant du nouveau découpage territorial : négociations conduites avec plusieurs propriétaires afin de couper les effets financiers induits par les résiliations anticipées des baux en vigueur qui découlent de cette régionalisation, études d'implantation en fonction des besoins nouveaux.
- Négociation et conclusion du nouveau bail à loyer pour les locaux destinés au regroupement de l'ECAL à Renens.
- Négociation et conclusion du bail à loyer pour les surfaces occupées par le nouvel Office du juge d'application des peines à Lausanne.
- Négociation à la baisse des conditions de location des locaux du CPNV à Sainte-Croix, loués auprès de deux propriétaires, dans le cadre de la démarche préalable d'équilibre des charges, prérequis à l'accord donné pour l'ouverture de la nouvelle cafétéria de l'École.

### **Exploitation**

- Analyse de l'organisation des conciergeries, des processus de nettoyage et inventaire exhaustif des installations techniques de l'ensemble des gymnases vaudois (sauf le Gymnase intercantonal de la Broye, et partiellement celui de Marcelin, qui a été traité précédemment).
- Finalisation de la clé de répartition des charges d'exploitation et frais d'entretien courants afférents au bâtiment de l'aula des Cèdres à Lausanne, copropriété de la Confédération et de l'Etat de Vaud.



## Parkings

- Mise en œuvre de la tarification généralisée du stationnement suite à l'extension du champ d'application dans les zones de parcage non-soumises. Cela concerne les entités de la POLCANT, du SPEN, du SAN, du SSCM, du SFFN et du SR.
- Chiffres clés : nbre de places précédemment soumises tarification : 1'800 ; nbre de places touchées par l'extension de la tarification : 2'300 ; nbre de places actuellement soumises à tarification gérées par le SIPAL : 4'100. Redevances annuelles perçues avant l'extension de la tarification : CHF 750'000.-- ; redevances projetées dès 2007 induites par l'extension : CHF 450'000.-- ; revenu annuel total projeté pour la tarification 2007 : CHF 1'200'000.--.

## Assurances

- Adoption par le Conseil d'Etat et mise en application des nouvelles directives et règles à usage interne de l'Etat (DRUIDE) sur les assurances de choses, transports et techniques ou de patrimoine élaborées en 2005.
- Conduite de l'analyse risques demandée par le Conseil d'Etat lors de l'adoption le 14 décembre 2005 d'une franchise de CHF 50'000.00 par sinistre pour l'assurance ECA immobilière de l'Etat, pour les années 2006 et 2007. Le nombre des sinistres enregistrés en 2006, soit 4 cas, dont un seul pourrait déboucher sur un coût dépassant les CHF 10'000.00, donne un bilan favorable en regard de l'économie induite sur la prime annuelle par l'introduction de la franchise.

## Division Monuments et Sites, Archéologie

### Section Monuments et Sites

La section a traité 415 dossiers d'enquête CAMAC (2001 : 343) et 96 dossiers de modification de plans d'aménagement du territoire (2001 : 80) . Ces chiffres sont le reflet réjouissant de la bonne santé économique actuelle du canton.

Organisées sur le thème "jardins, cultures et poésie", les **13<sup>e</sup> Journées européennes du patrimoine** ont rencontré, les 9-10 septembre, un magnifique succès avec plus de 22'000 visiteurs sur les 15 sites vaudois proposés, ainsi que dans les musées associés à la manifestation. Une fois de plus, Vaud se distingue en enregistrant, à lui seul, près du tiers du total des visites dénombrées en Suisse.

Le dossier de candidature du vignoble de Lavaux à l'inscription au patrimoine mondial, déposé à Paris dans les derniers jours de 2005, a été transmis par l'ICOMOS (Conseil international des monuments et des sites, organe chargé par l'UNESCO d'expertiser les candidatures) à son expert, qui a visité le site cet été. La décision de l'UNESCO doit tomber en été 2007.

Après dix ans de travaux, la commune de Nyon a parachevé cet été la restauration de son château. C'était, avec ceux de l'église de Grandson, du château de Chillon et de la Cathédrale de Lausanne, un des grands chantiers de restauration ouverts dans ce canton.

Le sixième volume consacré au canton de Vaud dans la collection "Nos monuments d'art et d'histoire" est sorti de presse en novembre. Publié par la Société d'histoire de l'Art en Suisse, cet ouvrage, consacré à la ville de Moudon, est le résultat de plusieurs années de recherches menées par Mme Monique Fontannaz, historienne des monuments au sein de la Rédaction des monuments d'art et d'histoire, une unité rattachée en 2001 à la section des monuments et sites.

L'année 2006 a vu la mise en place du groupe "Intégration des capteurs solaires et préservation des sites construits", une plate-forme de réflexion composée de représentants des milieux concernés au service des communes. Au vu des bons résultats obtenus, l'expérience sera sans doute reconduite et élargie à l'ensemble de la problématique des économies d'énergies dans les constructions appartenant au patrimoine bâti.

## **Section Archéologie**

L'année 2006 a été marquée par l'engagement de plusieurs chantiers importants dans le domaine privé, qui ont nécessité d'exploiter et de relever de manière urgente des gisements archéologiques de très grand intérêt.

Il en a résulté des découvertes particulièrement nombreuses. Les plus remarquables sont :

- Yverdon-les-Bains - Emprise du plan de quartier Valentin-Philosophes (Parc Piguet et ses abords).  
Trois chantiers de fouilles dans le site de l'oppidum (forteresse helvète) d'Eburodunum et du vicus (bourg romain). Topographie des lignes de rivages successives et des limites de la fortification. Aménagements portuaires. Architecture privée et urbanisme.
- Les Tavernes - Abbaye cistercienne de Haut-Crêt.  
Les travaux d'une canalisation communale ont traversé le cloître de la fameuse abbaye désaffectée à la Réforme, permettant de la localiser enfin avec précision, et définitivement.
- La Sarraz - Carrière Holcim sur le Mormont.  
Identification, puis fouille urgente dans une phase d'extension de l'exploitation, d'un site inconnu, attribué aux populations helvètes 50 ans avant la Guerre des Gaules. Concentration exceptionnelle de 250 fosses profondes contenant des offrandes rituelles enterrées.
- Lausanne - CIO  
Pour la construction d'une annexe de service, fouille de la rive lacustre à l'époque romaine, et de plus de 200 tombes médiévales autour de l'ancienne église paroissiale de Renens, sous le château de Vidy.

# **Centrale d'achats de l'Etat de Vaud**

## **Fusion CADEV – BIM**

Le contrat fixant les termes de la fusion opérationnelle entre La CADEV et le BIM Bureau des imprimés et du matériel de la Ville de Lausanne (BIM) a été signé en date du 1er octobre 2006. Les collaborateurs et les activités du BIM rejoindront la CADEV dans le courant du 1er trimestre 2007.

## **Production du Centre d'édition**

Le Centre d'édition de la CADEV, avec les élections communales et l'envoi des acomptes et de l'IFD en même temps pour le 31 décembre 2006 (imprimé 2 X les acomptes en 2006) a été très sollicité. Avec 39 millions d'impressions, la production a été en augmentation de 18 %.

## **Fusion des bases " scolaire " et " administration "**

Pour rationaliser sa gestion de stock, la CADEV a fusionné les bases de ses secteurs " scolaire " et " administration " au 1er janvier 2007.

## **Division Support (finances, RH, administration)**

Donnant suite à la décision du Conseil d'Etat, le personnel auxiliaire de nettoyage de l'ensemble de l'ACV a été rattaché au SIPAL dès le 1er septembre 2006. Dans le même temps, leurs contrats ont été régularisés, devenant ainsi du personnel de l'Etat soumis à la LPers.

Une mise à jour des salaires rétroactivement au 1er janvier 2004 a été opérée sur une base de CHF 3'500.--/brut/mois si l'engagement porte sur 100 %.

## **Division Projets et Travaux**

Un renforcement important de la démarche permettant de réaliser des constructions durables a été mené cette année, en particulier par l'adoption par le Conseil d'Etat du règlement d'application de la loi sur l'énergie, mettant en relief l'exemplarité de l'Etat et le rôle du Groupe Energie du SIPAL.

De plus, le groupe Développement Durable du SIPAL a mis au point le fil rouge du DD permettant d'identifier et de choisir les bonnes options à prendre tout au long du déroulement d'un projet de la phase planification jusqu'à l'exploitation.

Durant l'année 2006, suite à l'octroi du crédit cadre de 8.9 mios en mai 2005, le désamiantage des bâtiments en priorité 1 suit son cours, en particulier au CPNV d'Yverdon et à l'EPCL, Vallée de la Jeunesse à Lausanne. Là également, l'exemplarité de l'Etat est à relever dans ce domaine de santé publique.

## **Division Immobilier**

- Bilan sur le tri des déchets depuis la place de travail, pour 11 bâtiments pilotes. La part des déchets incinérés, dont le coût de traitement à la tonne est le plus élevé, est d'environ 55 %, ce qui est un résultat encourageant. L'objectif fixé est de ramener ce volume à 30 %.
- Récapitulatifs des principaux type de déchets traités pour les 11 sites pilotes : ordures ménagères 291.4 t, papier et carton 186.4 t, verre 21.2 t, PET 20.6 t, déchets végétaux 1.2 t.

## Département des Infrastructures (DINF)

### Service de la mobilité (SM)

#### Groupes de prestations

#### 66.0 Administration

## 66.0 Administration

---

Gestion et administration du service.

### Descriptif

---

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support Ressources humaines.
- Support financier et comptable.
- Support juridique.
- Support logistique.
- Support informatique.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

## **66.1 Planification des transports publics et privés**

Planification des transports publics, des privés et des mobilités douces (piétons et deux roues).

### **Descriptif**

- Analyser la demande en déplacements dans le canton et élaborer les projections d'évolution de la mobilité.
- Initier et gérer les études de transports cantonaux, régionaux, d'agglomération et particulières.
- Contribuer à l'élaboration du plan directeur cantonal et à sa mise à jour et plans directeurs d'agglomération (Lausanne-Morges, Genève,...).
- Concevoir les principes de l'offre de transports publics à moyen et à long terme et planifier les infrastructures nécessaires.
- Assurer la planification du réseau routier et de schémas directeurs d'aménagement routier.
- Valoriser les espaces publics dans les projets d'aménagement et de constructions d'infrastructures de transport.
- Promouvoir des mesures incitatives de mobilité visant les principes du développement durable.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Population cantonale.
- Usagers des transports.
- Autorités fédérales, cantonales et communales.
- Entreprises de transports publics.

## **66.2 Gestion des transports publics**

---

Gestion des transports publics.

### **Descriptif**

---

- Planifier l'offre de transport public en fonction des objectifs du marché et de la production.
- Conduire les procédures de consultation des horaires.
- Négocier les indemnités pour les coûts non couverts des prestations.
- Développer les communautés tarifaires d'agglomération (Mobilis pour Vaud, UNIRESO pour Genève, etc.), fixer les règles de répartition des recettes entre entreprises et encourager la coordination des systèmes de distribution.
- Participer à la promotion de l'offre de transport public avec les entreprises.
- Contrôler le bon usage des contributions publiques et effectuer les analyses de risque des entreprises.
- Poursuivre le regroupement des entreprises par bassins régionaux de transport, Assurer le renouvellement et le développement des infrastructures de transport public.
- Délivrer les autorisations de transports, élaborer et transmettre les préavis du canton dans les procédures de compétences fédérales, voire cantonales (concessions, constructions - autobus, chemins de fer, navigation, installations à câbles, aviation, chemins de randonnée pédestre, campings et caravanings résidentiels).

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Usagers des transports publics.
- Autorités fédérales, cantonales et communales.
- Entreprises de transports publics.

## Activités 2006

Le développement des transports publics a été marqué par des **décisions fondamentales prises par la Confédération**. Début octobre, les Chambres fédérales ont adopté deux actes qui auront une importance déterminante sur les actions conduites au niveau cantonal et sur le travail du Service de la mobilité :

- **La loi fédérale sur le fonds d'infrastructure pour le le trafic d'agglomération et le réseau des routes nationales** ainsi que l'arrêté fédéral concernant le crédit global pour le fonds d'infrastructure comprenant une première tranche de financement pour les projets dits "urgents" :

Cette nouvelle loi permet désormais de bénéficier d'un financement fédéral à hauteur de 50% au maximum pour des projets d'infrastructure dans les agglomérations. Pour recevoir ces contributions, les agglomérations doivent établir des projets d'agglomération montrant un développement coordonné de l'urbanisation et des transports, respectant les principes du développement durable. La coordination de ces projets est assurée par les Départements cantonaux des institutions et des relations extérieures et des infrastructures. Avec le Service de l'aménagement du territoire, le Service de la mobilité est engagé plus particulièrement pour planifier, avec le soutien du Service des routes, les infrastructures de transport nécessaires pour les vingt prochaines années. Les autorités régionales et communales sont aussi partenaires à cette démarche. Durant l'année 2006, le **projet d'agglomération Lausanne - Morges (PALM)** a été finalisé après une procédure de consultation. Le Service de la mobilité a également été associé à l'élaboration du **projet d'agglomération franco-valdo-genevois** qui intéresse la région nyonnaise. Ces projets ont demandé un travail considérable de la part des collaborateurs du service, compte tenu des enjeux de ces projets et des délais fixés. La Confédération prévoit des tranches quadriennales, la prochaine portant sur la période 2011 - 2014.

Les projets urgents qui intéressent le canton de Vaud sont les suivants : le projet de métro m2 entre Ouchy et Epalinges avec une contribution fédérale de 120 MCHF, les aménagements nécessaires pour la réorganisation du réseau de bus et de trolleybus tl, liée à la mise en service du métro m2 avec 20 MCHF et enfin le développement à l'horizon 2010 du RER vaudois comprenant notamment la nouvelle



halte de Prilly- Malley avec 40 MCHF.

- **Le 9ème crédit-cadre fédéral concernant les contributions d'investissement destinées aux entreprises ferroviaires** concessionnaires pour la période 2007 - 2010, doté d'un crédit global fédéral de 800 MCHF : Le service a finalisé d'entente avec les collaborateurs de l'Office fédéral des transports (OFT) le programme des investissements 2007 - 2010 pour les entreprises ferroviaires vaudoises. La part du canton représentera un montant de 82 MCHF environ et sera financé par un crédit-cadre de prêts conditionnellement remboursables. L'exposé des motifs et projet de décret sera soumis au 1er trimestre 2007.

Le service a assisté le chef du département et le Conseil d'Etat pour le travail de "lobbying" nécessaire auprès des autorités fédérales, dont la députation vaudoise aux Chambres fédérales.

La présentation par l'OFT et par les Chemins de fer fédéraux (CFF) de la suite du programme Rail 2000 en avril 2006 a marqué le lancement de la concertation sur les études de développement du **réseau ferroviaire national à l'horizon 2030**. Le programme est baptisé ZEB (Zukünftige Entwicklung der BahnInfrastruktur). L'offre de base proposée visant essentiellement à réduire les temps de parcours de 15 minutes entre Lausanne et Berne est jugée très insuffisante. Seule la réalisation d'une 4ème voie entre Lausanne et Renens est retenue. D'entente avec les cantons de Suisse occidentale, une plate-forme commune a été définie en décembre 2006. Il s'agit notamment :

- de réaliser la 3ème voie entre Renens et Allaman,
- de réaliser les 3ème et 4ème voies entre Allaman et Gland pour accroître les cadences d'offre des IR et des RE entre Lausanne et Genève
- de mettre entièrement à double voie la ligne du Pied du Jura (entre Douanne et Gléresse) pour offrir une cadence à 30 minutes entre Lausanne, Yverdon et Bienne.

Le Conseil d'Etat a adopté en septembre la **Stratégie cantonale de développement des transports publics 2020**. Le rapport présente les principaux axes d'évolution du réseau RER vaudois dès décembre 2010 et l'amélioration des offres CFF Grandes lignes notamment. Il intègre également les projets d'agglomération et de rénovation des lignes ferroviaires régionales. Ce rapport a été communiqué au Grand Conseil en annexe à **l'exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'étude de 4.9 MCHF pour le développement du RER vaudois et la halte de Prilly - Malley**, soumis en vue de la session de décembre 2006.

Suite au succès rencontré lors de son lancement en décembre 2004, les études **d'extension de la Commuanuté tarifaire Mobilis** ont été conduites en 2006. Compte tenu des contraintes de renouvellement et d'adaptation des systèmes de vente et de choix de standards futurs, la prochaine étape de l'extension en décembre 2007 comprendra l'ensemble du nouveau district de Morges, avec pour limites Rolle, Gimel, le Pied du Jura et La Sarraz. Le couloir de la Broye jusqu'à

Payerne sera également inclus.

On peut mentionner le lancement des travaux d'amélioration des **raccordements de la Suisse occidentale au réseau TGV français** par Vallorbe (renforcement de la puissance d'alimentation électrique en France) et la réhabilitation de la ligne Genève - Bourg-en-Bresse par la Cluse de Nantua (Haut-Bugey).

Le service a également conduit / participé à de nombreux travaux dans le domaine de l'**observatoire et des projections de la mobilité**. Ce secteur comprend non seulement les activités d'analyse des comportements actuels en matière de mobilité, mais vise surtout les projections à moyen et long terme (horizon : 25 ans) de la mobilité et les actions à mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs de la mobilité durable. Parmi les tâches conduites en 2006, on peut mentionner la mise en valeur des comptages 2005 dans la région Lausanne- Morges, ceux de 2005 aux frontières genevoises, l'analyse du micro-recensement 2005 et la mise en place d'un modèle de transport étendu à l'agglomération Lausanne - Morges (modèle EMME).

Dans le domaine de la promotion des mobilités durables, le service a conduit en septembre l'opération "**carte grise**", durant la semaine européenne de la mobilité. Moyennant présentation de la carte grise du véhicule, son porteur disposait de la gratuité du transport. Cette opération a connu un excellent taux de notoriété, sensibilisant ainsi les usagers aux transports publics, même si son utilisation par de nouveaux usagers fut limitée. Le projet national Suisse mobile a été poursuivi avec la planification des itinéraires de randonnée pédestre, de cyclotourisme et de VTT sur le sol vaudois. En collaboration avec les Genevois, la **promotion des plans de mobilités d'entreprise** s'est poursuivie.

Dans le secteur des **espaces publics**, le service a engagé en collaboration avec le Schéma directeur de l'ouest lausannois (SDOL) une étude de réaménagement de la **route suisse** (RC 1) dans le secteur des Hautes écoles lausannoises entre la Bourdonnette et le pont sur la Venoge.

Le service a enfin traité de **nombreuses procédures d'approbation des plans de projet d'installations de transport de compétence fédérale** : assainissement de passages à niveaux, parois de protection contre le bruit des CFF, nouveau tunnel CFF sous le Mormont, etc.

## Projets particuliers

Le projet de construction du **métro m2** entre Ouchy et Epalinges s'est poursuivi de manière très satisfaisante. L'ensemble du **percement des tunnels** s'est achevé en été, notamment les ouvrages les plus délicats, le tunnel de Saint-Laurent, le tunnel Viret sous la colline de la Cité et le tunnel de Langallerie. Dès la fermeture des métros Lausanne-Ouchy et Lausanne-gare à fin janvier, les travaux de transformation de l'ancien tronçon ont été engagés. **La pose de la voie** a commencé sur le haut de la ligne et doit être finie au printemps 2007. Les **15 rames de métro** ont été livrées progressivement jusqu'en décembre et sont garées dans le nouveau garage-atelier de Vennes. Une rame fut exposée à Beaulieu durant le Comptoir suisse de septembre. Le terminus des Croisettes est la **première station équipée avec les aménagements pour le public**. Elle a fait l'objet d'une présentation publique en décembre. Si le calendrier de pose des installations d'automatismes est respecté ainsi que celui des essais de marche, le métro m2 pourra être mis en service en juillet 2008, suivi en août 2008 de la réorganisation du réseau des lignes de surface. L'objectif de référence fixé est le changement d'horaire de décembre 2008.

Les travaux de reconstruction de la **gare d'Aigle des Transports publics du Chablais** ont débuté en janvier. Le calendrier est respecté et le chemin de fer Aigle-Ollon-Monthey-Champéry roulait à fin octobre sur son nouveau tracé à la sortie d'Aigle, le long des voies CFF.

Le programme en cours de rénovation de la **flotte et des installations du chantier d'Ouchy de la Compagnie générale de navigation (CGN)** a été réalisé. Le bateau historique à vapeur "La Savoie" a été remis en service en mai après une rénovation intégrale. Deux petites unités de conception moderne et d'exploitation économique, le Lavaux et le Morges complètent la flotte CGN.

Deux **nouvelles installations de remontées mécaniques** ont été mises en service : la télécabine à 8 places Villars-Roc d'Orsay en remplacement d'une ancienne installation et le télésiège débrayable à 4 places de la Dôle en remplacement de deux téléskis.

**L'assainissement des passages à niveaux** s'est poursuivie de manière intensive en 2006 avec un délai fixé en fin d'année pour les passages à niveaux qualifiés de particulièrement dangereux (temps de visibilité de 6 secondes ou moins). Tous les cas ont été réglés, à l'exception de quelques passages à équiper d'une installation simplifiée, que l'Office fédéral des transports (OFT) doit homologuer. Une campagne

importante d'assainissement des passages à niveau a été conduite sur le chemin de fer Aigle-Ollon-Monthey-Champéry. Selon la loi, tous les passages devront être assainis à fin 2014.

**Département des Infrastructures (DINF)**

**Service de la mobilité (SM)**

**Sources d'informations complémentaires**

## **Documentation**

---

L'information complémentaire, notamment les publications citées et les liens avec les partenaires, sont accessibles sur le site du [Service de la mobilité](#).

## Département des Infrastructures (DINF)

### Service des améliorations foncières (SAF)

#### Groupes de prestations

#### 69.0 Gestion et administration du service

### 69.0 Gestion et administration du service

---

Gestion et administration du service.

#### Descriptif

---

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support financier et comptable.
- Support logistique et informatique.
- Suivi des processus (gestion interne des dossiers).
- Suivi des procédures (AG, enquêtes, etc.).
- Communication.
- Appui et prospective.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Collaborateurs du service.
- Entreprises AF.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

## **69.1 Haute surveillance des procédures et des travaux AF**

Haute surveillance des procédures et des travaux AF.

### **Descriptif**

- Suivre les études préliminaires.
- Assister la constitution des syndicats.
- Fournir assistance et conseil en matière administrative, juridique, comptable et technique.
- Contrôler et organiser la consultation des services et les enquêtes publiques.
- Surveiller et contrôler les travaux géométriques.
- Suivre la procédure d'approbation des périmètres, secteurs et sous-périmètres.
- Suivre la procédure d'approbation des APTC et préparer l'approbation finale par le Conseil d'Etat.
- Suivre la procédure du nouvel état.
- Suivre la procédure d'exécution des travaux.
- Suivre la procédure d'autorisation de mise en chantier.
- Surveiller et contrôler la réalisation des travaux.
- Coordonner l'abornement AF et la mensuration cadastrale.
- Suivre la procédure de répartition des frais et de dissolution.
- Suivre le fonctionnement des entreprises individuelles.
- S'assurer de la constitution de syndicats d'entretien et en surveiller le fonctionnement.
- Gérer les délais de garantie des ouvrages.
- Contrôler l'entretien des ouvrages AF.
- Préavisier les règlements communaux.
- Suivre les dossiers de correction de limite.
- Mettre à jour les normes et la démarche qualité.
- Conseiller les communes et les particuliers en matière de gestion foncière.
- Etablir des statistiques relatives aux travaux réalisés.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Conseil d'Etat.
- Chef du DINF.
- Autres services de l'Etat.

- Office fédéral de l'agriculture (OFAG).
- Syndicats AF.
- Communes.
- Particuliers concernés.



## Département des Infrastructures (DINF)

### Service des améliorations foncières (SAF)

#### Groupes de prestations

#### 69.2 Haute surveillance financière des entreprises AF

## 69.2 Haute surveillance financière des entreprises AF

Haute surveillance financière des entreprises AF.

### Descriptif

- Assurer le suivi interne financier des entreprises AF.
- Suivre la procédure de ratification des contrats passés avec les syndicats.
- Organiser les mises en soumission.
- Gérer les demandes et le versement des subventions VD et CH (y.c. décomptes).
- Traiter les charges foncières et suivre l'existence des conditions de subventionnement (EI).

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Syndicats AF.
- Communes.
- Particuliers concernés.

## Département des Infrastructures (DINF)

### Service des améliorations foncières (SAF)

#### Groupes de prestations

#### 69.3 Morcellement et faisabilité foncière

### 69.3 Morcellement et faisabilité foncière

Traitement des demandes de morcellement et de désaffectation du sol, y compris la gestion des mentions AF et les demandes de restitution de subvention.

Statuer sur la faisabilité foncière des documents d'aménagement du territoire (PGA, PQ, etc.).

#### Descriptif

- Traiter les demandes d'autorisation de morcellement du sol et requérir la restitution éventuelle des subventions.
- Autoriser les changements de destination de biens-fonds et requérir la restitution éventuelle de subvention.
- Traiter les mentions AF.
- Analyser la faisabilité foncière des projets d'aménagement du territoire.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département.
- Autres services de l'Etat.
- Commission foncière.
- Communes.
- Notaires et géomètres.
- Particuliers concernés.

## Département des Infrastructures (DINF)

### Service des améliorations foncières (SAF)

#### Groupes de prestations

#### 69.4 Formation continue et information

### 69.4 Formation continue et information

---

Formation continue et information des partenaires du SAF, des communes et des organes des syndicats AF tant sur le plan technique que sur le plan des procédures.

#### Descriptif

---

- Organisation et/ou participation à des conférences, des séminaires ou des ateliers.
- Participation à diverses commissions spécialisées, soit dans le domaine des AF, soit dans le contexte professionnel.
- Etudes ou mandats à des tiers.
- Action d'information et de communication.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Conseil d'Etat.
- Chef du DINF.
- Services de l'Etat.
- Commissions de classification.
- Syndicats AF.
- Communes.
- Propriétaires privés.
- Bureaux techniques.
- Autres partenaires (banques par exemple).

## Département des Infrastructures (DINF)

### Service des améliorations foncières (SAF)

#### Événements marquants, évolutions significatives

L'année 2006 a été marquée d'une part par l'acceptation par le Grand Conseil des deux crédits cadres AF de 25 millions chacun et d'autre part par la poursuite du développement des démarches foncières en terrains à bâtir en liaison avec la finalisation du projet de plan directeur cantonal.

Au niveau des entreprises AF, on note la création de 5 nouveaux syndicats AF (3 en terrains à bâtir et 2 liés à une EGT – entreprise de grands travaux), ainsi qu'une légère augmentation des études préliminaires. A fin 2006, on compte 6 études préliminaires en cours en milieu agricole, 4 concernant des études d'ensemble au niveau communal et 3 liées à des terrains à bâtir.

En termes d'investissements totaux, les travaux approuvés au sein des entreprises AF représentent environ 150 millions de francs en territoire agricole et plus de 200 millions de francs dans les terrains à bâtir. Les 16 syndicats de terrain à bâtir en activité permettront la mise sur le marché de 3'100 logements.

Au niveau des ressources humaines, suite à la mesure " 300 postes ", un poste représentant 0.5 ETP devenu vacant suite à un départ à la retraite n'a pas été repourvu. Cette situation, ajoutée aux diminutions de postes des années précédentes et à la non réalisation des mesures prévues dans le schéma directeur informatique par manque de moyens financiers, provoque une pression toujours plus forte sur les employés du service, ainsi que des retards dans le traitement de certains dossiers, notamment dans le domaine des travaux géométriques.

Le tableau suivant résume les activités du SAF en 2006.

<b>Entreprises AF, fin 2006</b>	<b>Subventionnées</b>	<b>nombre</b>
<dir><dir>	oui	49
Syndicats agricoles		
</dir></dir>		

<dir><dir>	non ou partiellement	25
Syndicats EGT (route, rail 2000, dangers naturels)		
</dir></dir>		
<dir><dir>	non	5
Syndicats liés à un pôle de développement économique		
</dir></dir>		
<dir><dir>	non	16
Syndicats de terrains à bâtir (TAB)		
</dir></dir>		
<dir><dir>	non	28
Syndicats d'entretien		
</dir></dir>		
<dir><dir>	oui	29
Entreprises communales		
</dir></dir>		
<dir><dir>	non dès 2005	13
Etudes préliminaires en cours		
</dir></dir>		

<dir><dir>		10
Etudes préliminaires achevées en 2006		
</dir></dir>		
<dir><dir>	oui	26
Dossiers " Bâtiments ruraux " octroyés en cours		
</dir></dir>		
<dir><dir>	oui	33
Dossiers " Bâtiments ruraux " en étude		
</dir></dir>		
<dir><dir>	oui	20
Dossiers " Fosses à purin "		
</dir></dir>		
<i>Total " Entreprises AF " en cours</i>		<i>244</i>
<b>Etapes de travaux subventionnés en cours (entr. collectives)</b>		123
Subventions cantonales (mio. de Fr.)		6.818
Subventions fédérales (mio. de Fr)		7.948
<b>Décisions de morcellement du sol</b>		299
<b>Dossiers de restitution de subventions, pour Fr. 148'232.90</b>		82



## **Département des Infrastructures (DINF)**

### **Service des améliorations foncières (SAF)**

#### **Projets particuliers**

Les projets particuliers sont réalisés par des communes, des syndicats AF, des associations ou des propriétaires privés à titre individuels. De nombreux projets réalisés en 2006 ont une importance marquante au niveau cantonal, notamment dans le cadre des pôles de développement économiques ou des syndicats liés à une entreprise de grands travaux (EGT).



## **Département des Infrastructures (DINF)**

### **Service des améliorations foncières (SAF)**

#### **Sources d'informations complémentaires**

Les documents suivants sont disponibles sur le site web du DINF :

- Le classeur " Démarches foncières en Pays de Vaud – Guide à l'usage des communes et des syndicats AF ".
- La brochure présentant le fonctionnement et le mode de financement des syndicats AF.
- Les normes et directives AF.

## Département des Infrastructures (DINF)

### Direction des systèmes d'information (DSI)

#### Groupes de prestations

#### 63.0 Administration

### 63.0 Administration

---

Gestion et administration du service.

#### Descriptif

---

- Administration du service.
- Support administratif (secrétariat, RH, logistique).
- Support financier et comptable.
- Support communication et relations internes/externes.
- Coordination en matière de sécurité.
- Coordination avec la centrale d'achat.
- Coordination avec le support juridique.
- Coordination avec le support de formation (base et support métier par les services).
- Standardisation des processus de conduite de projets informatiques et contrôle de leur application.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Collaborateurs du service.
- Ensemble des services de l'ACV.
- Tous utilisateurs internes et externes de l'informatique cantonale.

## 63.1 Système d'information

---

Pilotage du système d'information.

### Descriptif

---

- Supervision de l'élaboration des schémas directeurs des services.
- Cartographie des applications.
- Formalisation et mise à jour du schéma directeur du système d'information cantonal.
- Coordination et priorisation des projets informatiques (objectif d'harmonisation et de mutualisation des solutions).
- Assistance à la maîtrise de projets transversaux à forts enjeux.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Ensemble des services de l'ACV.
- Tous utilisateurs internes et externes de l'informatique cantonale.

**Département des Infrastructures (DINF)**

**Direction des systèmes d'information (DSI)**

**Groupes de prestations**

**63.2 Infrastructure et exploitation**

## **63.2 Infrastructure et exploitation**

---

Coordination des infrastructures et de l'exploitation.

### **Descriptif**

---

- Définition et contrôle des prestations liées à l'exploitation, à la centrale d'appels et au support sur site.
- Support processue et qualité.
- Exploitation, maintenance et développement de l'infrastructure de télécommunications.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Ensemble des services de l'ACV.
- Tous utilisateurs internes et externes de l'informatique cantonale.

**Département des Infrastructures (DINF)**

**Direction des systèmes d'information (DSI)**

**Groupes de prestations**

**63.3 Etudes techniques et développement**

## **63.3 Etudes techniques et développement**

---

Coordination des études techniques et du développement.

### **Descriptif**

---

- Définition et contrôle des normes en matière d'architecture, d'outils et de méthodes.
- Etudes spécifiques.
- Coordination/suivi des développement d'applications.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Ensemble des services de l'ACV.
- Tous utilisateurs internes et externes de l'informatique cantonale.

## Département des Infrastructures (DINF)

### Direction des systèmes d'information (DSI)

#### Groupes de prestations

La DSI (Direction des systèmes d'information) est un nouveau service créé le 1er mars 2006. Il résulte de la fusion de l'ancienne DPSI (Direction, planification et stratégie informatique) et de 8 unités informatiques départementales, rattachées jusque-là aux Secrétariats généraux des départements et de l'OJV, et comprend aujourd'hui plus de 200 personnes.

Les principales prestations de la DSI sont les suivantes:

#### **Gestion du service**

- **Management**

Piloter l'informatique et l'amélioration continue des processus

#### **Prestations aux utilisateurs**

- **Relation métier**

Assurer la relation avec les directions métier

- **Urbanisme du système d'information**

Assurer la relation métier et appuyer la planification stratégique

- **Projet**

Elaborer et maintenir les solutions

- **Exploitation**

Exploiter les technologies de l'information et des communications

- **Support et assistance utilisateur**

Assister les utilisateurs

#### **Prestations de soutien interne**

- **Ressources humaines**

Développer les compétences

- **Ressources financières**

Gérer les ressources financières

- **Achats**

Gérer l'approvisionnement

- **Soutien administratif**

Apporter un soutien administratif, légal et logistique

## Les faits marquants de l'année

### Création de la DSI

La mise sur pied de ce nouveau service a constitué la principale opération de l'année. Son organisation s'articule autour de trois Directions et d'une cellule d'appui rapportant à une Direction générale :

- La Direction Solutions Métiers (DSOM), chargée de la relation avec les services clients, de la cohérence fonctionnelle (applicative) du système d'information, et de la mise en place et du maintien des solutions métiers.
- La Direction Ingénierie (DI), chargée de l'architecture technique, du développement et de l'exploitation des plates-formes techniques transversales et ainsi que des applicatifs transversaux (gestion électronique de documents, workflow, etc).
- La Direction du Support, de l'Infrastructure bureautique et des télécommunications (DSIT). Elle est chargée du développement et de l'exploitation des plates-formes bureautiques, collaboratives, des postes de travail et des réseaux voix et données, et assure le support technique aux utilisateurs.
- La cellule d'appui à la Direction (CAD) chargée de l'administration, des finances, de la planification, du plan directeur, de la communication et relations externes, de la sécurité opérationnelle et des processus internes.

Voir l'[organigramme de cette organisation](#)

Pour accompagner la mise en oeuvre de cette nouvelle structure, une démarche d'appui au changement a permis à l'ensemble des collaborateurs d'être sensibilisé à la nouvelle organisation, aux valeurs, aux orientations et objectifs stratégiques du service. La majeure partie du personnel a changé de département et d'employeur, beaucoup ont vu évoluer leur activité: cette dynamique évolutive a marqué tous les événements de l'année.

Dans une première phase de regroupement du service, réparti à l'origine sur 11 sites, plus de la moitié des collaborateurs ont rejoint, avec la Direction, le bâtiment de Recordon 1, à Lausanne.

Sur le plan administratif, la concentration des budgets et du personnel au sein de la DSI a constitué une opération importante, nécessitant beaucoup d'ajustements. Une



partie des processus, des procédures, des relations avec les services et autres partenaires a été revisitée.

## **Cyberadministration et collaboration avec des partenaires**

Le Canton de Vaud a participé activement aux travaux d'élaboration de la stratégie nationale en matière de cyberadministration. Voir à ce sujet l'information de la Confédération: <http://internet.isb.admin.ch/themen/strategien/00071/index.html?lang=fr>

De nouvelles collaborations avec d'autres administrations ont été concrétisées; citons le projet de gestion des poursuites avec le Canton de Fribourg, ainsi que la charte de collaboration avec la Ville de Lausanne.

## Principales réalisations de l'année

### Projets métiers

**Administration fiscale:** Tenue à jour automatisée du Registre des personnes physiques depuis les Contrôles des habitants communaux, et ouverture de ce registre aux communes. Initialisation de la perception en 12 acomptes. Taxation automatique et cybertaxation.

**Ressources humaines:** Mise en place d'un nouveau système de gestion administrative du personnel pour les Hospices cantonaux (*SEQUOIA*).

**Information sur le territoire:** Nouveau système de gestion des bâtiments (*SIBAT*) intégré avec la gestion des autorisations de construire (*CAMAC*).

**Gestion des affaires du Conseil d'Etat et du Grand Conseil:** étude du concept d'un nouveau système (*SIEL*)

**Assurances sociales:** Mise en oeuvre de la solution de gestion des *Revenus d'insertion*

**Analyse et gestion financières:** Elaboration d'un schéma directeur du système d'information financier de l'Etat

**Police cantonale:** Nouveau système de gestion des mesures d'apaisement du trafic (*RADAR 2006*)

**Tutelles et curatelles:** Développement d'un nouveau système de gestion des tutelles et curatelles (*TUTELEC*)

**Centrale téléphonique:** Mise en place d'une centrale d'appels structurée, sécurisée, et liée à l'application métier au SAN (Service des automobiles et de la navigation)

### Projets techniques transversaux

**Gestion du portefeuille de projets:** Elaboration du concept de gestion du portefeuille projets (*PMO*) en vue du choix d'un outil

**Identification des utilisateurs:** Mise en place d'un système de production et d'administration de cartes matricielles permettant d'identifier les utilisateurs.

**Authentification:** mise en place d'une infrastructure d'authentification forte basée sur des certificats (PKI) permettant d'accéder à certaines applications fédérales (DFJP).

**Open source softwares (OSS):** mise en oeuvre d'un site pilote Open-Office au Secrétariat général du Département des infrastructures.

**Gestion de contenu web:** Déploiement du nouvel outil de gestion de contenu des sites Internet/Intranet de l'Etat (*Typo3*)

**Accessibilité:** Elaboration et mise en application d'un concept garantissant l'accessibilité des sites internet de l'Etat pour les personnes handicapées.

**Smartphones:** Mise en place d'un concept de synchronisation sans fil pour les smartphones (téléphones portables avec fonction d'agenda, etc) en vue, à terme, de les substituer à l'ensemble PDA / Natel.

**Département des Infrastructures (DINF)**

**Direction des systèmes d'information (DSI)**

**Sources d'informations complémentaires**

## **Complément d'informations sur les projets**

---

Les principaux projets réalisés en 2006 ont été présentés au personnel du service lors d'une séance générale. Voir plus de [détails sur ces projets](#).

Pour les projets ayant fait l'objet d'un décret du Grand Conseil, ci-dessous le texte des EMPD (Exposés des motifs et projets de décret):

**Administration fiscale:** [Registre des personnes physiques](#)

**Administration fiscale:** [Concept perceptions](#) et [réalisation perception](#)

**Administration fiscale:** [Taxation automatique](#) et [Cybertaxation](#)

**Ressources humaines:** [Système d'informations des ressources humaines](#)

**Information sur le territoire:** [Système d'information sur les bâtiments \(SIBAT\)](#)

**Assurances sociales:** [Prise en charge du revenu d'insertion \(RI\)](#)

### 2006 au Département des Finances

L'année de présidence au Conseil d'Etat du chef du Département des finances Pascal Broulis est aussi celle qui confirme le retour à l'équilibre financier du canton. L'annonce en mars des comptes excédentaires de l'exercice 2005, suivie de la présentation en septembre d'un budget 2007 dans les chiffres noirs, mettent fin à seize années de déficits chroniques. Atteint un an plus tôt que prévu, l'équilibre des finances tient d'une part à la maîtrise rigoureuse des charges et aux mesures d'assainissement des autorités, et d'autre part aux effets d'une conjoncture économique favorable.

Année préélectorale, 2006 est encore celle du bilan de la législature, que présentent en octobre le président du Conseil d'Etat et le chancelier Vincent Grandjean. Il ressort que plus de la moitié des actions inscrites au Programme de législature ont été entièrement réalisées, et que certains projets ont été réduits ou reportés pour respecter les limites des ressources disponibles. En qualité de chef du DFIN, Pascal Broulis présente simultanément la planification financière actualisée, qui prévoit des excédents financiers jusqu'en 2009 avant un retour aux chiffres rouges en 2010.

#### **Cour des comptes et protection des données**

Après les lois sur les finances, sur les subventions et sur les participations qui entrent toutes trois en vigueur le 1er janvier 2006, le Département des finances poursuit ses chantiers législatifs. Dirigé officiellement depuis le 1er janvier par son secrétaire général adjoint Giancarlo Ombelli, le Secrétariat général du DFIN finalise le projet de loi sur la Cour des comptes, qui est adopté en avril par le Conseil d'Etat et en novembre par le Grand Conseil. Prévue par la nouvelle Constitution vaudoise, cette institution conduira sa mission de vérification de l'utilisation des fonds publics en complémentarité avec le Contrôle cantonal des finances.

Le Secrétariat général du département est chargé aussi d'élaborer le projet de loi sur la protection des données, qu'il met en consultation à la fin août 2006. Cette nouvelle loi, qui s'inscrit également dans le cadre de la Constitution vaudoise, a pour objectif de préserver les personnes contre l'utilisation abusive des données qui les concernent. Elle s'étend au domaine sensible de la vidéosurveillance et instaure un préposé à la protection des données et à l'information. Moyennant quelques adaptations, le projet final sera adopté par le Conseil d'Etat en janvier 2007. Enfin, dans la mise en œuvre de la loi sur les subventions, le Secrétariat général édicte un règlement d'application que valide en novembre le Gouvernement, parachevant ainsi l'édifice législatif relatif à la gestion des finances publiques érigé durant la législature.

#### **Assainissement financier, suite et fin**

Fortement sollicité lui aussi, le Service d'analyse et de gestion financières a été associé étroitement à tous les programmes d'assainissement qui se sont succédés

depuis 2004. Présenté au début juillet 2006, le dernier en date est le second volet de la démarche DEF1, qui apporte aux finances du canton un assainissement supplémentaire de 60 millions de francs par année dès 2007. Alors qu'un an plus tôt la plupart des mesures de la première phase DEF1 étaient de nature financière, la moitié des mesures de cette ultime étape concerne les prestations et la simplification des structures et processus administratifs.

L'activité comptable et de trésorerie du SAGEFI n'est pas en reste. Comme les comptes 2005, les résultats de l'exercice 2006 arrêtés par le Conseil d'Etat à la fin mars 2007 seront positifs. Au bilan de l'Etat, la dette nette au 31 décembre 2006 s'élève à 5,87 milliards de francs, soit un montant similaire à celui de 1998. Après avoir atteint un sommet de 8,76 milliards en février 2004, la dette du canton a été ainsi réduite de près de trois milliards en trois ans. L'agence de notation financière Standard & Poor's crédite l'Etat de ses efforts en juin, rehaussant son rating à «A+», non sans relever que la dette du canton reste élevée en comparaison suisse et européenne.

Présenté par le Gouvernement en septembre et voté en décembre au Parlement, le projet de budget 2007 aboutit pour sa part à un excédent de revenus de 11 millions de francs. Intégrant les effets financiers de toutes les mesures DEF1, il prévoit en outre des améliorations en faveur des crèches et des allocations familiales ainsi qu'un allègement de l'effort demandé au personnel de l'Etat. Avec une progression globale des dépenses inférieure à 1%, le Conseil d'Etat maintient cependant sa politique de rigueur budgétaire.

## **Nouveau système salarial : prémices**

Année de transition et de consolidation des projets pour le Service du personnel de l'Etat, qui prépare activement en 2006 les négociations entre le Conseil d'Etat et les partenaires sociaux, afin de doter l'ensemble de l'administration cantonale en 2008 d'un nouveau système de classification (DECFO) et de rémunération des fonctions (SYSREM). En plus de l'organisation de ces négociations à venir, le service est chargé de constituer le répertoire des emplois et métiers, de produire la nouvelle grille des fonctions, d'élaborer les différentes options du futur système salarial et d'en simuler les effets financiers.

Au plan politique, le Conseil d'Etat annonce en avril qu'il est disposé à engager des moyens supplémentaires pour revaloriser les salaires de la fonction publique. Dans l'immédiat, le Gouvernement décide d'intégrer les nettoyeurs auxiliaires au personnel régulier de l'Etat dès le 1er septembre 2006. A cette occasion, le salaire d'environ 540 collaborateurs est réévalué conformément à la décision du Tribunal cantonal, avec effet rétroactif au 1er janvier 2004.

## **Nuit des impôts et registre des contribuables**

Transition aussi du côté de l'Administration cantonale de impôts, qui poursuit en 2006 sa modernisation et son rapprochement avec les contribuables. L'événement de l'année est sans conteste la «Nuit des impôts» qui se déroule le 16 février. Pour la première fois, 21 offices d'impôt reçoivent simultanément le public en soirée, offrant à chacun l'occasion de poser des questions et de se renseigner sur sa situation personnelle. Largement médiatisée, cette opération permet au final un contact direct avec 1500 contribuables.

De son côté, le «Club des 100», qui regroupe les dirigeants des principales entreprises vaudoises, assiste le 25 septembre à Glion à un exposé du Conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz portant sur les différents projets fiscaux fédéraux et les avancées liées à la fiscalité des entreprises. Enfin, le logiciel VaudTax d'aide à la déclaration d'impôt rencontre un succès toujours croissant: 60 % des déclarations sont établies désormais avec un outil électronique, ce qui représente 200'000 contribuables.

Dans le cadre de l'harmonisation fédérale des registres, l'ACI a mis en place avec le concours des bureaux communaux du contrôle des habitants une base de données cantonale permettant d'intégrer toutes les arrivées, départs ou changements d'état civil dans un registre unique des contribuables. Dernière nouveauté, les contribuables reçoivent en novembre 12 acomptes pour l'année 2007, premier pas vers une mensualisation intégrale des impôts qui doit aboutir dans quelques années à la perception à la source sur une base volontaire du contribuable.

## Département des Finances (DFIN)

### Secrétariat général (SG-DFIN)

#### Groupes de prestations

#### 702.1 Etat-major

### 702.1 Etat-major

Appui au Chef de département et aux services dans la gestion des affaires départementales, dans les activités de membre du CE ou toute autre activité de nature politique.

#### Descriptif

- Conseil et préparation des dossiers pour le Chef de département.
- Appui au Chef de Département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementales.
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Lien départemental avec le Grand Conseil.
- Analyses économiques.
- Traitement des demandes d'exonérations fiscales pour les entreprises.
- Conception et réalisation de la politique de communication du département.
- Appui en gestion RH et en matière de politique de personnel.
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPL-EMPD + réponses et rapports aux interventions parlementaires.
- Appui juridique.
- Suivi des rapports du CCF, lien avec les commissions permanentes du Grand Conseil.
- CPEV – participation aux séances du Conseil d'administration, reporting financier, coordination avec les représentants.
- Loterie romande, représentation à l'organe et au comité de répartition VD.
- Salines de Bex – lien avec les représentants de l'Etat au Conseil d'administration.
- Participation COPIL informatique 2006 (ACI).
- Secrétariat de la Conférence romande des directeurs des finances.
- Gestion des dons de l'Etat de Vaud à des tiers.
- Secrétariat, agenda, déplacements.
- Comptes et budget du service.
- Support informatique, logistique et économat.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- -Chef du département.



- Services du DFIN.
- Autres services cantonaux.
- Divers organismes para-étatiques (CdF, RP, CVI...).

## Département des Finances (DFIN)

### Secrétariat général (SG-DFIN)

#### Groupes de prestations

#### 702.2 Ressources humaines - URH DFIN

## 702.2 Ressources humaines

Gestion des Ressources Humaines du département - fonction transversale.

### Descriptif

- Appui et conseil aux services en matière de recrutement, formation, mobilité, développement des compétences cadres, entretiens d'appréciation, relations de travail, démarches de réorganisation et LPers.
- Gestion et suivi des effectifs du Département.
- Coordination de l'ensemble des prestations RH délivrées par le SPEV.
- Développement et suivi de la fonction RH départementale.
- Appui et coordination des correspondants Ressources humaines.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du Département.
- Services et offices du DFIN.
- Cadres et collaborateurs du DFIN.
- SPEV, DEVRH (développement ressources humaines), en tant que partenaires.
- Candidats externes.
- CEP.

**Département des Finances (DFIN)**

**Secrétariat général (SG-DFIN)**

**Groupes de prestations**

**702.3 Informatique départementale**

## **702.3 Informatique départementale**

---

- Assurer la maîtrise d'oeuvre - soit mise en oeuvre des projets informatiques et leur évolution.
- Assister à la maîtrise d'ouvrage - soit étude des besoins, schéma directeur, cahier des charges et conception.

**Transféré au Département des infrastructures (DINF), Direction des systèmes d'information (DSI), dès le 28 février 2006.**

## Département des Finances (DFIN)

### Secrétariat général (SG-DFIN)

#### Groupes de prestations

#### 702.4 Activités spécifiques

### 702.4 Activités spécifiques

---

Activités spécifiques.

#### Descriptif

---

- Liquidation des successions dévolues à l'Etat.
- Conseils et renseignements relatifs à l'application de la loi cantonale sur les fichiers informatique et la protection des données.
- Pensions des anciens CE et Juges cantonaux.
- Mise en application de la loi sur les participations et de la loi sur les subventions.
- Assurer le secrétariat de la Conférence des directeurs des finances des cantons romands, Berne et Tessin pour 2006-2007.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Administration cantonale vaudoise.
- Etablissements de droit public.
- Communes.
- Particuliers.
- Population.
- Entreprises.
- Anc. CE/juges cantonaux.

**Département des Finances (DFIN)**

**Secrétariat général (SG-DFIN)**

**Événements marquants, évolutions significatives**

## **Secrétariat général du Département des finances**

---

### **Personnel**

Le Secrétariat général est conduit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 par M. Giancarlo Ombelli.

Au 1<sup>er</sup> avril 2006, le Secrétariat général a également enregistré l'arrivée d'une nouvelle secrétaire générale adjointe, Mme Christelle Luisier Brodard.

Le secrétariat du service compte 1,6 poste et est également complet depuis avril 2006.

Le poste à temps partiel d'adjoint est occupé depuis le mois de septembre 2006.

En outre, le Département bénéficie depuis le 1<sup>er</sup> avril 2006 d'une nouvelle responsable des ressources humaines, Mme Isabelle Agassiz, qui intervient dans les services du Département et auprès de l'Etat de Major tout en étant rattachée au SPEV.

## **Département des Finances (DFIN)**

### **Secrétariat général (SG-DFIN)**

#### **Projets particuliers**

Bénéfices de la Banque Nationale pour l'AVS (Initiative COSA).

Appui au chef du Département des finances dans le cadre de la campagne contre l'initiative COSA.

Lettre de missions aux représentants de l'Etat au Conseil d'administration de la Saline de Bex SA.

Projet d'EMPL sur la Cour des comptes et adoption de la loi par le Grand Conseil en novembre 2006.

Avant-projet de loi sur la protection des données : mise en consultation par le Conseil d'Etat.

Règlement de la loi sur les subventions (novembre 2006) et préparation de la formation CEP sur ce sujet.

Directives sur les participations personnelles (octobre 2006).

## Département des Finances (DFIN)

### Registre foncier

#### Groupes de prestations

#### 702.5 Office du registre foncier

### 702.5 Office du registre foncier

---

Gestion du registre foncier.

### Descriptif

---

14 Offices décentralisés du registre foncier dirigés par un conservateur :

- Garantie de l'état des droits et charges sur les immeubles en vertu du principe de la publicité foncière (réquisitions, expropriations, remaniements parcellaires, mise à jour de l'état descriptif ensuite de mensuration numérique et numérisation).
- Estimation fiscale des immeubles.

Inspectorat du registre foncier :

- Surveillance de la gestion des conservateurs (recours, information, coordination) et soutien informatique "métier".
- Instruction des dossiers d'expropriation pour le Chef du département et contrôle des dossiers de mutation ensuite d'expropriation.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Public.
- Notaires, ingénieurs géomètres.
- Communes et services de l'Etat.
- Professionnels de l'immobilier (Banques, gérances, fiduciaires principalement).

## Département des Finances (DFIN)

### Registre foncier

#### Événements marquants, évolutions significatives

Les 13 offices décentralisés du registre foncier (regroupement des registres fonciers de la Broye et d'Oron à Moudon), dirigés par un conservateur, ont enregistré 51'500 réquisitions en 2006 (2005 : 51'000). Ils assurent la garantie de l'état des droits et charges sur les immeubles en vertu du principe de la publicité du registre foncier.

Les cantons peuvent percevoir des émoluments pour les inscriptions au registre foncier (art. 954 CC). En plus des émoluments, les registres fonciers perçoivent les droits de timbre (de dimension sur les réquisitions et gradué sur les titres hypothécaires), pour le compte du Service d'analyse et de gestion financières.

Dès le 1er janvier 2006, l'Inspectorat du registre foncier assure le secrétariat administratif de la Commission foncière, section II. Cette commission applique la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger. Elle a traité 537 dossiers. 476 concernaient des logements de vacances, 28 des résidences principales, 10 des établissements stables et 23 divers. Les logements de vacances sont soumis à un contingent fédéral et 216 acquisitions ont pu être autorisées.

De plus, le Chef du département a statué sur 11 recours contre des décisions de conservateur. Il a également autorisé 29 expropriations dont 3 au Services des routes, 3 au Service des eaux, sols et assainissement, 23 aux communes; 3 expropriations relèvent directement de l'autorité fédérale (Routes nationales et CFF).

Les données du registre foncier peuvent être consultées, gratuitement par les services de l'Etat et avec un abonnement pour certains utilisateurs (notaires, géomètres, communes, banques)

Répartition des interrogations des immeubles via Internet pour l'année 2006.



## **Département des Finances (DFIN)**

### **Registre foncier**

#### **Projets particuliers**

Les offices du registre foncier ont terminé la saisie des données relatives à la propriété des immeubles. Les exercices de servitude, les plans de servitude ainsi que les plans de propriété par étage sont en cours de saisie dans l'ensemble des registres fonciers.

Avancement de la saisie au 31.12.2006

**Département des Finances (DFIN)**

**Registre foncier**

**Sources d'informations complémentaires**

[www.rf.vd.ch](http://www.rf.vd.ch)

Site internet de la Société suisse des conservateurs du registre foncier

## Département des Finances (DFIN)

### Administration cantonale des impôts (ACI)

#### Groupes de prestations

#### 703.0 Automatisation des processus de travail

## 703.0 Automatisation des processus de travail

---

Automatisation des processus de travail.

### Descriptif

---

- Taxation assistée par ordinateur des Personnes Physiques.
- Perception et taxation des personnes morales.
- Impôt source.
- Centre d'appels téléphoniques.
- Saisie des déclarations d'impôt.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Contribuables.
- Employeurs.
- ACI.
- OID et OIPM.
- Communes.
- Canton.
- Confédération.

## Département des Finances (DFIN)

### Administration cantonale des impôts (ACI)

#### Groupes de prestations

#### 703.1 Tenue du Registre fiscal

### 703.1 Tenue du Registre fiscal

---

Tenue du Registre fiscal (Base de données regroupant l'ensemble des informations liées à l'identité du contribuable et de ses relations avec les bases de données du RF et du RC, voir d'autres fournisseurs d'informations).

#### Descriptif

---

- Gestion (tenue à jour et contrôle) du registre fiscal (Individus, personnes morales, immeubles).
- Gestion de l'assujettissement.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Contribuables.
- Employeurs.
- ACI.
- OID et OIPM.
- RC.
- RF.
- Communes.
- Canton.
- Confédération.

## **703.2 Modalité de perception de l'impôt des personnes physiques**

---

Modalité de perception de l'impôt des personnes physiques.

### **Descriptif**

---

Régulation du versement de l'impôt, voir, dans une phase future et avec l'accord du contribuable, versement de l'impôt directement par l'employeur.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Contribuables.
- Employeurs.
- ACI.
- OID et OIPM.
- Communes.
- Canton.
- Confédération.

## Département des Finances (DFIN)

### Administration cantonale des impôts (ACI)

#### Groupes de prestations

### 703.3 Taxation des dossiers pour les contribuables HC (Hors Canton)

### 703.3 Taxation des dossiers pour les contribuables HC (Hors Canton)

---

Taxation des dossiers pour les contribuables HC (Hors Canton).

#### Descriptif

---

Taxation appliquée aux contribuables domiciliés dans un autre Canton Suisse mais propriétaires d'un immeuble dans le Canton de Vaud.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Contribuables.
- ACI.
- OID.
- Communes.
- Canton.
- Confédération.

## 703.4 Taxation des Personnes Morales

---

Taxation des Personnes Morales.

### Descriptif

---

- Taxation des dossiers et notification (Associations et Fondations).
- Contrôle de la taxation et redressements fiscaux.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Contribuables.
- Employeurs.
- ACI.
- OID.
- OIPM.
- SCRIS.
- Mandataires.
- AVS.
- Communes.
- Canton.
- Confédération.

Année de transition, 2006 a néanmoins connu la concrétisation de certains projets stratégiques importants, ainsi qu'un nouvel élan du rapprochement voulu avec les contribuables.

### **Registre fiscal**

Avec le concours de l'ensemble des bureaux communaux de contrôle des habitants, une base de données cantonale a été créée par transmission d'une copie des fichiers communaux à une date unique afin de minimiser les problèmes inhérents à une telle procédure. Les communes dont l'application communale ne permet pas un tel dialogue informatique bénéficient d'une application Extranet (Internet sécurisé) permettant de satisfaire aux besoins communs de la commune et du canton. Depuis l'été, toutes les mutations, soit arrivées, départs, changements d'état civil, etc. sont régulièrement transmises au Registre fiscal, via une passerelle d'échanges électroniques, et traitées automatiquement. L'ACI procède maintenant aux réglages et corrections des anomalies, notamment dues à l'effet de rattrapage.

Le regroupement, soit la création d'un lien informatique entre les informations propres au contribuable et celles concernant l'individu, a été réalisé avec un fort pourcentage de traitement entièrement automatique, grâce à l'efficace travail de l'équipe informatique de la DSI dévolue à ce projet; le solde des cas plus complexes a été effectué manuellement par une fraction de la cellule ACI en charge de la gestion courante de cette application.

### **Passerelle Impôt Source**

La transmission et l'enregistrement des données concernant les contribuables soumis à l'impôt à la source, soit essentiellement les travailleurs étrangers au bénéfice d'un permis de séjour, étaient lourds et source d'erreurs, tant pour les employeurs que pour l'administration fiscale. A compter de 2006, dans le cadre d'une première phase de tests, une passerelle informatique – dont les principes de fonctionnement sont semblables aux procédures relatives à la gestion du registre fiscal – a été mise en production. Elle permet ainsi à un nombre limité d'employeurs relativement importants (dont le SPEV, les Hospices et l'UNIL) d'adresser les listes récapitulatives périodiques (trimestrielles) issues des applications de gestion des salaires, sous forme de fichiers électroniques dont les données sont automatiquement enregistrées dans l'application de taxation de l'impôt à la source.

### **Rapprochement avec le contribuable**

L'événement phare de l'année 2006 est sans contexte la *Nuit des impôts*. Les contribuables – nos clients – ont ainsi pu "voir comment cela se passe" hors du cadre d'une procédure particulière et poser des questions générales et sur leur situation personnelle. Quelque 1'500 personnes, dont le Chef du département, des Préfets, Syndics(ques) et autres personnalités ont également saisi cette occasion pour approcher les agents du fisc sous les regards des journalistes et même de la Télévision de la Suisse italienne, ce qui démontre



bien l'écho supracantonal de cette manifestation.

Le groupe des utilisateurs, mis sur pied en 2005, a poursuivi ses travaux et a notamment effectué deux visites : le Centre d'enregistrement des déclarations d'impôt, à Yverdon-les-Bains, et la Centrale d'achats de l'Etat, au Mont-sur-Lausanne.

Le *Club des 100*, qui regroupe les dirigeants des principales entreprises vaudoises, a pu profiter, le 25 septembre, à Glion, d'un exposé du Conseiller fédéral Merz faisant un tour d'horizon des projets fiscaux fédéraux et des prises de position sur la concurrence fiscale intercantonale.

En ce qui concerne l'établissement des déclarations d'impôt des personnes physiques, l'état des titres a été revu dans sa forme. De plus, les contribuables qui avaient établi leur déclaration 2004 (déposée en 2005) à l'aide d'un outil informatique n'ont reçu qu'une chemise dans laquelle devaient être glissées les pages imprimées à partir du logiciel ad hoc, dont VaudTax qui connaît un succès inespéré puisque plus de 200'000 contribuables (56 %) y recourent personnellement ou par le truchement d'un mandataire.

## Organisation/logistique

A la suite du départ à la retraite du préposé dirigeant l'Office d'impôt de Lausanne-District (Jean-Daniel Delay), une refonte de l'organisation régionale a été initiée. C'est ainsi que Monsieur Denis Augsburger, préposé à l'OID de Lausanne-Ville, a été désigné à la direction conjointe des deux offices. De plus, la région "Centre" a été dissoute et les autres OID distribués dans les régions fiscales comme il suit : OID Cossonay sur la Côte, OID Echallens au Nord vaudois et OID Oron à l'Est vaudois.

La retraite de Monsieur Pierre-Michel Perrin, Préposé à la Vallée, et l'évolution des procédures techniques et informatiques ont conduit l'ACI à décider d'y maintenir un office d'impôt offrant toutes les prestations fiscales désormais sous la responsabilité du préposé d'Yverdon.

On le voit, l'Administration cantonale des impôts est bien en marche vers une nouvelle définition; l'organisation et les métiers changent. Le projet stratégique interne *Vision 2010* a été présenté à l'ensemble du personnel du service réuni pour la première fois depuis plusieurs décennies à Savigny, le 12 janvier 2006. Afin de permettre un dialogue plus étroit avec chacun, cette manifestation a été suivie de réunions de plus petite envergure, organisées dans chacune des régions fiscales.

## Formation

Les deux volées de formation chapeauté par la Conférence suisse des impôts (niveau 1) qui se sont achevées en 2006 ont été couronnées de succès pour 18 collaborateurs du service.

## Evolution du nombre de contribuables assujettis aux impôts périodique

Domiciliés dans le canton	354'729	variation : + 1.0 %
Domiciliés hors du canton	14'606	+ 2.0 %
Domiciliés hors de Suisse	9'457	+ 2.6 %
Soumis à l'impôt d'après la dépense	1'105	- 2.0 %

<b>Contribuables PP figurant au rôle</b>	<b>379'897</b>	<b>+ 1.0 %</b>
Soumis à l'impôt à la source	45'229	+ 6.8 %
Contribuables PM figurant au rôle	21'260	- 20.2 %

## **Produit des impôts cantonaux**

Voir les comptes de l'Etat

## **Projets informatiques**

### **Assujettissement à l'impôt**

Le registre fiscal, pierre angulaire de l'édifice permettant de taxer et percevoir l'impôt, a connu un développement notable (voir Evénements marquants) avec l'intégration des données des habitants et l'automatisation du traitement des mutations. L'analyse s'est également poursuivie sur les axes suivants : fonctionnalités permettant une taxation/perception automatisée, relations avec le registre foncier, intégration des pré-requis pour le nouvel outil de facturation et ouverture aux exigences dictées par la Loi fédérale du 23 juin 2006 sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes. Ce projet majeur va encore connaître à court et moyen termes des évolutions significatives.

### **Taxation**

L'outil vaudois de taxation assistée par ordinateur (TAO) a été adapté aux exigences et normes propres à la nouvelle période de taxation; il permet également dorénavant de traiter les contribuables faisant l'objet d'un assujettissement limité (propriétaires d'immeubles vaudois domiciliés hors des frontières cantonales) et ceux qui sont imposés d'après la dépense. Les principes régissant la taxation automatique (10 % des dossiers) ont été affinés et une taxation semi-manuelle, appelée cybertaxation, a été mise en œuvre avec une équipe spécifique à Yverdon-les-Bains. Se concentrant sur un nombre limité de rubriques à problème potentiel, elle peut assurer la taxation diligente d'un quart des contribuables.

Dans le cadre de la reprise des tâches de taxation qui sont encore couvertes imparfaitement par l'application IT, des analyses ont été menées pour assurer ce transfert de compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2008 (facturation des acomptes, taxation des impôts spéciaux, etc.). Notons qu'à compter de la taxation 2006 (débutant en mars 2007), le taxateur disposera dans son application de TAO d'une information détaillée sur la composition familiale du contribuable traité.

Pour la première fois cette année, une proportion importante de contribuables personnes morales a fait l'objet d'une "taxation automatique".

### **Perception**

La "vieille" application IT est condamnée à mort. En effet, les ressources financières ayant été accordées par le Grand Conseil, une nouvelle solution de facturation et

suivi comptable du débiteur sera mise en production au début de l'an prochain. Néanmoins, une évolution marquante de l'application IT a été introduite en 2006 afin de permettre la facturation des acomptes dus par les personnes physiques en 2007 en douze mensualités, dont la première échoit au 1<sup>er</sup> janvier 2007. En novembre 2006, les contribuables vaudois ont-ils donc reçu les 12 BVR mensuels accompagné d'un bulletin supplémentaire permettant d'acquitter les acomptes en un seul versement. A ce pli était également joint le bordereau provisoire de l'impôt fédéral direct 2006, qui doit être payé au 31 mars 2007. Il s'agit en l'espèce du premier pas vers une mensualisation intégrale des impôts (donc avec l'IFD) qui doit ensuite aboutir à une perception à la source de l'impôt. Notons encore que cette notification s'est faite en deux vagues successives en raison de retards de certaines communes pour adopter leur coefficient communal pour 2007 et de l'annonce dans d'autres communes d'un référendum sur ce même objet (Nyon, Pully, Savigny).

L'effort principal a donc été porté sur les analyses et développements préliminaires du nouveau concept – et outil informatique – de perception (projet SIPF).

On le voit, les domaines des impôts spéciaux, de l'impôt à la source et des impôts dus par les personnes morales n'ont pas connus de développements majeurs, mais font tous l'objet d'analyses d'intégration dictées par le projet SIPF.

## **Droit fiscal**

Diverses modifications ont été introduites dans la législation fiscale cantonale :

- simplification de la systématique relative à l'imposition des prestations d'assurances en cas de successions (LMSD),
- suppression de la compétence communale en matière d'exonération des personnes morales (LIC),
- introduction des dispositions découlant de l'entrée en vigueur de la loi fédérale du 18 juin 2004 sur le partenariat enregistré entre personnes du même sexe (LI et LMSD).

D'autre part, il convient de relever un [arrêt important rendu par le Tribunal administratif](#) relatif à l'application de la loi sur l'information, concernant plus particulièrement la communication du commentaire à l'usage des taxateurs sous certaines conditions.

## **Organisation du service**

Suite à la décision relative à la nouvelle organisation territoriale, il a été décidé de fusionner les offices d'impôt de Lausanne-Ville et Lausanne-District, et de maintenir l'ensemble des bureaux fiscaux du canton; une procédure de réattribution des communes en fonction du nouveau découpage territorial est en cours de réalisation et devrait aboutir, par étapes successives, en 2008 et 2009.

## **Internet**

Suite à la décision de recentrage et d'utilisation de Typo3 pour la gestion des sites Internet, la dualité des sites gérés par l'ACI a été abandonnée et un seul site regroupe dorénavant l'information générale, y compris les pages destinées plus particulièrement aux spécialistes et partenaires (communes, fiduciaires, etc.), et le logiciel gratuit VaudTax facilitant l'établissement de la déclaration d'impôt du contribuable personne physique.

[www.vd.ch/impots](http://www.vd.ch/impots)

## **Publications papier**

Dépliant annuel

Supplément 24Heures

## Département des Finances (DFIN)

### Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)

#### Groupes de prestations

#### 704.0 Administration

### 704.0 Administration

---

Gestion et administration du service.

#### Descriptif

---

- Direction du service.
- Gestion des ressources humaines.
- Gestion du budget.
- Support logistique.
- Support informatique.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Collaborateurs du service.
- Départements et services.
- Services transversaux.
- Commission des finances (Cofin).

## **704.1 Planification et statistiques financières**

- Planification financière.
- Programme de législation.
- Rating.
- Dossiers fédéraux.
- Etudes et analyses.
- Commissions intercantionales.

### **Descriptif**

- Etablir la planification financière de l'Etat de Vaud.
- Transmettre les informations nécessaires à la Chancellerie pour établir le Programme de législation.
- Gérer les activités liées à la surveillance annuelle de la notation du Canton par l'agence Standard&Poor's. Transmettre les données statistiques demandées par le Credit Suisse, l'UBS et la Banque cantonale de Zurich pour établir le rating du Canton
- Préparer les prises de position du DFIN concernant les dossiers mis en consultation par la Confédération. Suivre les dossiers fédéraux (RPT, Or et bénéfiques BNS, PAB, autres) et consolider les effets financiers pour le Canton. Représenter le SAGEFI dans le Groupe de coordination des affaires intercantionales.
- Etablir des rapports concernant des sujets ayant trait aux finances publiques et aux statistiques financières.
- Préparer les séances et répondre aux demandes de la Conférence des directeurs cantonaux (FDK) et du Groupe d'étude pour les finances cantonales (FkF).

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Le Grand Conseil.
- La Commission des finances.
- Le Conseil d'Etat.
- Le chef du Département des finances.
- Le chef du SAGEFI.
- Les divisions du SAGEFI.
- Les départements.

- Les bailleurs de fonds.
- Le public.



## Département des Finances (DFIN)

### Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)

#### Groupes de prestations

#### 704.2 Gestion financière opérationnelle

### 704.2 Gestion financière opérationnelle

Elaborer le calendrier et la conduite du budget de fonctionnement et d'investissement, ainsi que le suivi financier et technique du budget en exploitation.

#### Descriptif

- Suivre le processus et les délais du budget en élaboration.
- Elaborer la consolidation du budget des départements.
- Proposer une synthèse du budget au Conseil d'Etat.
- Elaboration de propositions à l'attention du chef du Département des finances lors du processus budgétaire.
- Effectuer le suivi budgétaire trimestriel pour le Conseil d'Etat.
- Analyser les propositions des départements soumises au visa du chef du Département des finances (crédits suppl., DB, etc.).
- Analyser les projets de lois du point de vue financier et technique.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Le Grand Conseil.
- La Commission des finances.
- Le Conseil d'Etat.
- Le chef du Département des finances.
- Le chef du SAGEFI.
- Les départements.
- Le public.

## Département des Finances (DFIN)

### Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)

#### Groupes de prestations

#### 704.3 Comptes, trésorerie et gestion du risque consolidés de l'Etat

### **704.3 Comptes, trésorerie et gestion du risque consolidés de l'Etat**

Consolider les comptes des départements et tenir les comptes de l'Etat de Vaud, en émettant des directives financières, en gérant l'outil comptable de référence (Procofiév) et en assurant la gestion administrative des fonds spéciaux d'utilité publique.

Responsable de la comptabilité du Département des finances.

Gestion de la dette de l'Etat de Vaud et les activités opérationnelles de financement.

Suivi, analyse et mise en évidence des risques financiers encourus par l'Etat, plus particulièrement dans les dossiers ayant trait aux participations de l'Etat aux personnes morales, aux garanties/cautionnements et prêts octroyés ainsi que des entités à qui l'Etat a confié une mission déléguée.

### **Descriptif**

- Consolidation des comptes de l'Etat de Vaud.
- Publication des comptes consolidés de l'Etat de Vaud.
- Rédaction du rapport annuel du Conseil d'Etat.
- Elaboration de directives financières.
- Gestion du plan comptable.
- Maintien et développement de la plate-forme financière de l'Etat de Vaud (Procofiév).
- Administration financière des fonds d'utilité publique.
- Administrer la comptabilité du Département des finances (tâche du responsable financier départemental).
- Appui technique et financier sur le plan comptable des départements et des services.
- Gestion de la dette.
- Renouvellement des emprunts à long terme en fonction des échéances.
- Emprunts à court terme en fonction des besoins journaliers.
- Inventaire des participations, analyse et gestion du risque financier.
- Rapport au Conseil d'Etat sur les participations.
- Inventaire des cautions, garanties, prêts, leasing, garantie de déficit.
- Mise en place d'un suivi des risques financiers en collaboration avec les

départements.

- Elaboration de l'annexe des comptes au bilan de l'Etat de Vaud.

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Le Grand Conseil.
- La Commission des finances.
- Le Conseil d'Etat.
- Les départements.
- Le public.
- Les banques.
- Les institutions financières.

## Département des Finances (DFIN)

### Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)

#### Groupes de prestations

#### 704.4 Surveillance des fondations

### 704.4 Surveillance des fondations

---

Réaliser la surveillance statutaire, fonctionnelle et réglementaire des fondations et des institutions de prévoyance professionnelle.

#### Descriptif

---

- Faire respecter les lois sur les fondations et la prévoyance.
- Appliquer le règlement du 25 janvier 1991 sur les fondations.
- Tenir le registre cantonal de la prévoyance professionnelle.
- Vérifier la conformité des dispositions réglementaires.
- Prendre des décisions relatives aux statuts des fondations.
- Surveiller les activités des fondations.
- Examiner les risques financiers.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Fondation de droit privé ou public.
- Fonds de prévoyance professionnel (LPP).
- Organe de contrôle.
- Actuaire conseil.
- Autorités judiciaires.

## Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) :

La nouvelle péréquation financière fédérale déploie de forts enjeux juridiques, organisationnels et financiers. En 2006, les interventions du SAGEFI ont concerné la formalisation du cadre législatif et financier de la RPT sur le plan fédéral, d'une part, ainsi que les travaux de mise en oeuvre de la RPT sur le plan cantonal, d'autre part. Concrètement, les actions ont porté principalement sur:

- la définition d'amendements aux projets de lois fédérales d'exécution (2ème Message) à l'attention de la députation vaudoise aux Chambres fédérales;
- la participation à des groupes de travail mis en place par la Confédération pour présenter des solutions aux problèmes transitoires de l'assurance-invalidité;
- la rédaction de prises de position et de rapports pour le Chef du Département des finances concernant les arrêtés fédéraux sur la dotation de la péréquation des ressources, de la compensation des charges et de la compensation des cas de rigueur (3ème Message);
- la participation à la rédaction, avec le Délégué du Conseil d'Etat à la RPT, de la réponse du Gouvernement à la consultation sur le projet du 3ème Message;
- l'établissement d'une Directive Druide sur les conventions-programmes;
- le traitement des demandes spécifiques de la Cellule RPT portant sur les aspects financiers de la mise en oeuvre de la RPT dans les services de l'administration cantonale.

## DEFI 2006 inscrit dans le budget 2007 :

En tant que service transversal, le SAGEFI a participé activement en 2006 à la démarche DEFI en ce qui concerne son volet 2007. Il s'agit d'abord, sur demande du Conseil d'Etat, de calculer les objectifs financiers à atteindre pour chacun des départements (répartition de l'objectif financier global de CHF 60 millions). Sur demande du Chef du Département des finances, le SAGEFI a également émis un certain nombre de propositions de mesures. Par la suite, à l'instar de ce qui avait été pratiqué en 2005, notre service a analysé chacune des propositions; principalement sous l'angle de ses conséquences financières et budgétaires. Dans le cadre de la procédure budgétaire 2007, nous nous sommes assurés que les effets financiers des mesures aient été portés dans les budgets des services concernés; le cas échéant, que les différences soient expliquées. Finalement, un représentant du service a assisté la Cheffe du Département de l'économie et celui du Département des finances à l'occasion des séances de la Commission des finances chargée

d'examiner le rapport No 366 de septembre 2006 portant sur la démarche DEFI 2007.

## **Loi sur les finances :**

La nouvelle loi sur les finances acceptée par le Grand Conseil le 20 septembre 2005 est entrée en vigueur le 1er janvier 2006. L'objectif était de modifier, de compléter et/ou d'établir les directives nécessaires au bouclage des comptes 2006.

Durant le deuxième semestre 2006, six directives d'exécution ont été mises en circulation auprès des responsables financiers départementaux et du Contrôle cantonal des finances.

Les directives d'exécution signées par le Chef du Département des finances et entrées en vigueur au 1er décembre 2006 sont les suivantes :

1. directive n° 3 - procédure d'établissement et d'encaissement d'un chèque
2. directive n° 5 - gestion des comptes postaux et bancaires
3. directive n° 6 - gestion des caisses
4. directive n° 10 - application du principe d'échéance
5. directive n° 20 - tenue et suivi des débiteurs de l'Etat
6. directive n° 23 - gestion administrative, budgétaire et comptable des investissements

De plus, les instructions de bouclage ont été adaptées et complétées aux exigences de la Lfin, principalement sur les principes comptables.

D'autres directives sont en préparation et/ou à réaliser, à savoir sur l'exploitation et le suivi du budget, la gestion des fonds au bilan et hors bilan, le suivi des participations, la gestion des inventaires, la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA), etc.

Afin de rendre accessible à tout à chacun les principes du processus financier de l'Etat de Vaud, un guide financier basé sur la structure de la LFin est en préparation et devrait être proposé à l'ensemble de l'Administration cantonale vaudoise courant 2007.

## **Suivi budgétaire :**

La LFin prévoit le suivi du budget de fonctionnement (article 28) et du budget d'investissement (article 36). Le Conseil d'Etat a présenté, pour la première fois en 2006 à la Commission des finances (COFIN), l'état de situation des investissements sur la base de la mise à jour des tranches de crédit annuelles (TCA) au 31 mai 2006, ainsi que la prévision du résultat 2006 sur la base du suivi effectué au 30 juin 2006.

## **Gestion des risques :**

Le rapport sur les participations détenues par l'Etat de Vaud fait clairement ressortir un risque au niveau des caisses de pensions des sociétés de transports subventionnées. Le Conseil d'Etat a également pris acte du tableau de bord semestriel sur les quatre grandes entités qui se trouvent à la périphérie de l'Etat, à savoir : la Banque cantonale vaudoise (BCV), les Retraites Populaires (RP), l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) et la Romande Energie Holding (REH).

Le Grand Conseil a accepté l'aliénation de 20 participations à des personnes morales ne répondant pas à un intérêt public. De plus dans l'EMPD n° 2 sur le budget, le Grand Conseil a également accepté de vendre les parts sociales de 3 sociétés dans le secteur électrique.

### **Système de contrôle interne (SCI) :**

Le **renforcement du SCI** reste une priorité du SAGEFI ces prochaines années. La Lfin (article 16, let. e) précise que les services de l'administration, les tribunaux et autres offices judiciaires dépendant du Tribunal cantonal sont responsables de mettre en place un système de contrôle interne.

A ce titre, le Chef du SAGEFI a présenté les bases du système de contrôle interne lors d'une séance des Chefs de service de l'Administration cantonale vaudoise le 6 novembre 2006.

### **Gestion de la dette :**

L'Etat de Vaud a CHF 5'879 millions de dette au 31 décembre 2006. L'échéancier est de CHF 550 à 700 millions de renouvellement annuel, à l'exception de l'année 2013 où le montant est de CHF 1.670 milliards. Cette situation provient des emprunts contractés en 2003 pour la recapitalisation de la BCV. Afin de réduire le risque, le SAGEFI a pris contact avec l'UBS pour décaler une partie des emprunts en 2014 et en 2016. Cette opération d'optimisation était en cours en fin d'année 2006.

**Schéma directeur du système d'information financier de l'ACV :**

L'ACV a reçu une lettre d'information n° 1 mentionnant que la DSI (maître d'oeuvre) et le SAGEFI (maître de l'ouvrage) commençait l'élaboration d'un schéma directeur du Système d'information financier. Les travaux ont débuté dans le courant octobre par la formalisation et la schématisation du processus financier dans un nouvel outil (MEGA). Cette procédure a également pour but, à l'avenir, de permettre à la DSI de définir une démarche standard pour la réalisation des schémas directeurs.

Les ressources du SAGEFI engagées dans ce projet ont été de 18 jours hommes.

L'objectif est de présenter le schéma directeur dans le courant de l'été 2007.



**Département des Finances (DFIN)**

**Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)**

**Sources d'informations complémentaires**

<http://intranet.etat-de-vaud.ch/fr/intranet-metiers/finances/>

## Département des Finances (DFIN)

### Service du personnel de l'État de Vaud (SPEV)

#### Groupes de prestations

#### 706.0 Gestion et administration du service

### 706.0 Gestion et administration du service

- Direction du service.
- Support direction / administratif.
- Support financier et comptable.
- Support informatique.
- Projet Sequoi@.

### Descriptif

- Direction du Service, conduite du service, coordination des URH départementales, politique du personnel et appui au Conseil d'Etat et à la délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines (négociations), politique de formation.
- Support direction / administratif, secrétariat, gestion agendas, téléphones, accueil, économat, préparation de dossiers, organisation de séances, site du service, secrétariats des domaine, RH du service.
- Support financier et comptable, budget du service (comptabilité, factures, Cofin), tableaux de bord (ACV et SPEV), suivi de la masse salariale (GR 30), relations avec le CCF et le SAGEFI ainsi que les assureurs (justification des comptes).
- Support informatique.
- Responsabilité de l'informatique du SPEV et plus particulièrement du paramétrage du logiciel des salaires et des relations avec l'UID-DFIN pour le bon fonctionnement de l'application des salaires.
- Gestion des habilitations d'accès à cette base de données.
- Suivi du parc micro-informatique du service et relations avec la BEDAG.
- Projet Sequoi@.
- Remplacement du système d'information des ressources humaines (SIRH) et modification des procédures de travail.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

## **706.1 Politique ressources humaines**

- Application et respect de la LPers.
- Activités transversales liées aux ressources humaines.

### **Descriptif**

URH CE, Fonction « personnel » pour le Conseil d'Etat. Elle gère les populations « chefs de service » et « fonctions dirigeantes et exposées », ainsi que des dossiers particuliers transmis par le Conseil d'Etat.

### **Coordination URH**

Celle-ci s'organisera autour de rencontres bi-mensuelles entre le SPEV et les URH départementales et d'ateliers de travail spécifiques. Les échanges porteront sur les projets et développements du SPEV, les questions de politique RH en général, les problèmes de terrain rencontrés par les URH.

### **DECFO-SYSREM / autres projets**

Le SPEV conduit 2 projets majeurs, ainsi que 2 autres projets : la mise en place d'une nouvelle politique salariale (projets DECFO – SYSREM), ainsi que les projets de révision et adaptation de la LPers. Contrôle, de par la LPERS, le SPEV a la mission de vérifier l'application de la Loi, des règlements et directives. Le CCF a émis à moutlt reprises la nécessité pour le SPEV de se doter d'une cellule interne d'audits RH, rattachée à la Direction du service. Cette cellule est plus que jamais nécessaire dans la perspective de délégations étendues en matière de mesures administratives vers les URH.

### **Juridique**

Centraliser les questions juridiques liées au personnel afin de pouvoir venir en appui et en aide au Conseil d'Etat et aux services dans la gestion quotidienne. Fournir avis de droit et conseils et en dégager une pratique cohérente applicable à l'ensemble de l'ACV. En collaboration avec le SJL, traiter le contentieux devant le Tribunal de Prud'hommes de l'ACV.

## Postes et fonctions

Ce secteur a pour mission essentielle de déterminer les niveaux des postes, donc au final le niveau de rémunération. Cette analyse est distincte de celle exercée sur les fonctions (projet DECFO) laquelle consiste à évaluer le niveau d'un métier et à transcrire ceci dans une classe de fonction, puis de salaire. Ici l'analyse porte sur des postes, eux-mêmes composés parfois de divers métiers (un spécialiste métier réalise aussi une partie de management) ou l'assemblage de diverses responsabilités qui ne constituent pas un métier (adjoint). C'est donc une analyse contextuelle. Elle est importante dans la mesure où le résultat de chacune de ces analyses a un impact sur la masse salariale (parfois à très long terme) et sur l'équité interne.

## Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Chefs de services.
- Responsables des ressources humaines.
- Collaborateurs de l'Etat.

## 706.2 Administration ressources humaines

- Salaires.
- Assurances sociales.
- Mesures administratives + FSI.
- Effectifs.

### Descriptif

#### Salaires

Ce secteur assure le paiement des salaires et la gestion administrative de tous les documents en relation avec la rémunération pour l'ensemble du personnel de l'ACV (à l'exception des Hospices). A ce titre, il est responsable du paiement correct des salaires et dans les délais prescrits. Il agit également dans le cadre des relations avec les instances judiciaires ou les organes officiels, notamment l'administration fiscale ainsi que les offices de poursuites et tribunaux, pour tout acte administratif en relations avec la rémunération des collaborateurs de l'ACV. Ce secteur agit sur la base des avis de mutations que lui adressent les services ou des requêtes officielles qui lui sont transmises. Il renseigne les entités sur les mesures à prendre dans les situations particulières et contrôle l'application des dispositions légales (lois fédérales, cantonales, Lpers) dans son domaine d'activité. Il établit, dans les délais, les certificats et attestations requises par l'administration fiscale et les autres organismes officiels. Les activités de ce secteur seront prioritairement et totalement revues dans le cadre du projet Sequoi@, volet "mesures administratives".

L'introduction d'un nouvel outil informatique devra permettre de simplifier les processus, éviter les doublons, supprimer les flux papier et automatiser des procédures (exemple : le service ou l'URH introduit une mutation informatique, le SPEV valide celle-ci et déclenche le paiement du salaire ou d'une indemnité en une seule et même opération). Par ailleurs, une étude devrait être conduite sur la pertinence de laisser la couverture d'assurance invalidité telle quelle auprès de la CPEV.

#### Assurances sociales

Ce secteur assure la gestion et le suivi des assurances sociales AVS, Caisse de pensions, assureurs LAA, en collaboration avec les services. Il valide toutes les déclarations d'accident (données salariales) avant de les transmettre aux assureurs

LAA et en contrôle le suivi. Dans ce cadre, il vérifie les décomptes d'indemnité journalière et procède, le cas échéant à l'exercice du droit de recours envers le tiers responsable. Il assure la gestion du fonds FAMPEV. De même, il procède au contrôle des demandes de remboursement des APG et assure la gestion des cartes AVS des collaborateurs de l'ACV. Sur demande des instances concernées, il procède aux contrôles d'affiliation à l'AVS d'anciens collaborateurs. Il apporte son concours aux services lors des révisions de la Caisse de compensation AVS et en valide les conclusions.

## **Mesures administratives**

Ce secteur assure la responsabilité centrale de la fixation des salaires initiaux, de la validation et du contrôle des mesures administratives établies par les services, du calcul du barème de l'indexation et la mise à jour des barèmes des salaires. Il agit dans le cadre de la LPers et veille à son respect ainsi qu'à celui de l'équité interne. Il répond aux sollicitations externes, essentiellement du secteur parapublic, concernant les règles et modalités d'application des barèmes de salaires et mesures administratives. Ce secteur assure la responsabilité principale de la fixation des salaires initiaux (FSI), de la validation et du contrôle des mesures administratives établies par les services, du calcul du barème de l'indexation et la mise à jour des barèmes des salaires. L'optique future consiste à déléguer une partie du suivi des mesures administratives. Il s'agit de mesures n'ayant pas d'impacts majeurs sur la masse salariale (validation d'un congé maternité, par ex.). Ces délégations pourront être opérées pour autant que les RRH et les services soient à même de les assumer (formation nécessaire, ETP suffisants, etc.).

## **Effectifs**

Ce secteur a la responsabilité du suivi des effectifs à l'ACV et de la préparation des rapports à l'intention du Conseil d'Etat relatifs au consolidé trimestriel de l'évolution des ETP et de la masse salariale de l'ACV. Il participe de manière importante au processus d'élaboration et de validation du budget des salaires de l'ensemble de l'ACV.

## **Commentaire général**

Ce domaine de prestations va vivre de fortes sollicitations en volume : gestion des effectifs, reprise de personnel tiers (EtaCom, INFOSTAR, Justice de Paix) et mis à contribution pour de profondes réformes.

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

Appui au chef du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du CE ou toute autre activité de nature politique, Appui aux services, Coordination.

## **706.3 Formation continue**

---

Formation continue des collaborateurs de l'ACV.

### **Descriptif**

---

Différentes formations selon nouveau catalogue pour les collaborateurs et cadres de l'ACV, impliquant :

- Analyse des besoins.
- Elaboration et mise en oeuvre de programmes de formation.
- Gestion des inscriptions.
- Conseil en développement organisationnel.
- Formations sur mesure, coaching.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

Bénéficiaires :

- Collaborateurs et cadres de l'Etat de Vaud.
- Collaborateurs d'autres administrations publiques ou parapubliques (Ville de Lausanne, Confédération).
- Députés vaudois.

Partenaires :

- Fonctions transversable de l'Etat.
- Organismes de formation d'autres cantons, HEV, ASO, etc.

## Département des Finances (DFIN)

### Service du personnel de l'État de Vaud (SPEV)

#### Groupes de prestations

#### 706.4 Développement ressources humaines

### 706.4 Développement ressources humaines

- Entretien d'appréciation.
- Publication des annonces de postes vacants.
- Recrutement des cadres (Conseil d'Etat et spécialistes).
- Appréciation par simulation – recrutement (APS-r)/développement (APS-d).
- Bourse des candidats (collaborateurs/trices).
- Bourse des candidats à l'apprentissage.
- Développement et relève des cadres supérieurs.
- Bilan de compétences individuel.
- Accompagnement pour suppression de poste.
- Techniques de recherches d'emplois.
- Réinsertion professionnelle.
- Logistique CDA (Coordination des apprentis).

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département
- Services de l'Etat
- Communes et particuliers
- Bureaux d'études et entreprises
- Cafétéria: mise à disposition de l'ensemble des occupants des 3 bâtiments PI. du Château 1, Cité Devant 14 et Cité Derrière 17 (SG-DSE, SJIC et Préfecture, SPEN, usagers de la salle de conférence et visiteurs occasionnels).



L'année 2006 a été principalement marquée par la consolidation de certains projets qui sont devenus opérationnels et par la poursuite de cinq projets majeurs dont il sera question ci-dessous :

### **Systeme d'informations des ressources humaines**

L'application Peoplesoft contient l'ensemble des données administratives du personnel et est devenu totalement opérationnel par le fait qu'elle est désormais en production aux Hospices. Sous réserve des ajustements nécessaires, de la consolidation et des développements futurs, on peut considérer que cette activité projet est désormais achevée.

### **Activités accessoires**

Sur décision du Conseil d'Etat, le SPEV a été chargé de faire appliquer l'article 51 LPers, à teneur duquel "les collaborateurs informent l'autorité d'engagement des activités accessoires qu'ils exercent ou souhaitent exercer". Un questionnaire a été adressé à tous les collaborateurs de l'Etat leur permettant d'informer l'employeur de leur éventuelle activité accessoire et de vérifier leur compatibilité avec l'exercice de leur fonction au sein de l'Etat. Le résultat des informations reçues sera traité par le Conseil d'Etat s'agissant des personnes pour lesquelles il est l'autorité d'engagement et par les services, avec l'appui du SPEV, pour tous les autres collaborateurs.

### **Contentieux**

Pour le compte de l'Etat le SPEV conduit les procès dirigés contre l'employeur par des collaborateurs lorsque les enjeux touchent de manière sensible l'administration. Dans ce cadre, le SPEV a défendu les intérêts de l'Etat s'agissant du prélèvement de la contribution de crise, de la tarification des places de parc et des litiges liés au principe de l'égalité entre les femmes et les hommes. Toutes les procédures ont été gagnées, y compris en deuxième instance.

### **Relève et développement des cadres**

A l'instar d'autres employeurs, l'Etat de Vaud sera confronté ces prochaines années à de nombreux départs à la retraite. Il s'agit de préparer la relève en portant une attention particulière au potentiel des cadres qui travaillent déjà au sein de l'Administration cantonale vaudoise. Dans cette perspective, sur proposition du SPEV, le Conseil d'Etat a décidé de demander à chaque service de désigner deux

personnes (une femme et un homme) pour suivre le processus et la formation mise sur pied par le SPEV.

## **Personnel de nettoyage**

A la suite d'une décision judiciaire rendu le 17 juin 2005, le salaire des nettoyeurs a été revu à la hausse pour appliquer le salaire minimum de CHF 3'500.-- / mois. le retroactif a été payé et l'ensemble des collaborateurs concernés a été régularisé avec effet au 1er janvier 2007.

## **Formation correspondant aux ressources humaines**

En 2006, le SPEV a introduit une formation spécifique destinée aux correspondants dans les services chargés des questions de ressources humaines (CoRH). Deux sessions ont été organisées réunissant au total 41 personnes. Ce cours est organisé par modules dispensés sur 5 jours par des collaborateurs du SPEV. Cette formation sera poursuivie sur deux sessions en 2007.

Les objectifs de ce cours consistent à mettre tous les CoRH à un niveau de connaissance identique ce qui permettra d'améliorer la qualité des prestations et la fiabilité des données.

## **Réinsertion professionnelle - nouvelle approche**

L'évolution de la société, du monde professionnel et les changements fragilisent certaines personnes. Cela se traduit par un microabsentiisme dans certaines situations et, dans les situations les plus difficiles, par des absences de longue durée. L'expérience démontre que plus longue est l'absence au travail plus difficile est le retour. Pour éviter cela, il est nécessaire de traiter ces situations le plus en amont possible. Le SPEV a pris l'initiative de traiter ces situations en créant une cellule spéciale (taskforce) qui réunit non seulement les acteurs de l'Etat, mais aussi des organismes externes (Office AI, Intégration pour tous (IPT), Médecin conseil de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, Organisation romande pour l'intégration professionnelle des personnes handicapées (ORIPH)). Cette cellule s'est réunie à plusieurs reprises pour examiner les situations concrètes et, avec l'accord des personnes concernées, prendre des dispositions qui réintègrent la personne dans le monde professionnel ou qui lui permettent de le réintégrer. Cette première phase a servi à tester le système, l'expérience démontrera dans quelle mesure et sous quelle forme il convient de la pérenniser.

## **DECFO-SYSREM**

Ce dossier stratégique a nécessité une nouvelle organisation. Dans un premier temps le Conseil d'Etat a décidé de fusionner au sein d'une même équipe les personnes qui s'occupaient du volet des fonctions sanitaires pour les réunir dans un même endroit. Dans un deuxième temps, le comité de pilotage a été élargi, par la venue des représentants de la plupart des services transversaux ainsi que des services à l'effectif le plus important.

Par ailleurs, sur décision du Conseil d'Etat et d'entente avec les associations et syndicats faïtiers du personnel (FSF, SSP, SUD) cinq séances de présentation technique du projet ont été conduites par le SPEV. S'agissant du projet en tant que tel, les travaux ont essentiellement porté sur les estimations financières résultant des différentes hypothèses retenues et de la consolidation de la grille des fonctions et de l'échelle des salaires.

## Département des Finances (DFIN)

### Service de recherches et d'information statistiques (SCRIS)

#### Groupes de prestations

#### 708.0 Administration

### 708.0 Administration

---

Gestion et administration du service.

### Descriptif

---

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support informatique.
- Support financier et comptable.
- Support logistique.
- Gestion et coordination de la fédération statistique cantonale.
- Plan statistique cantonal.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Chef du département.
- Collaborateurs du service.
- Services de l'ACV.
- Services transversaux.
- Secrétariats généraux.

## Département des Finances (DFIN)

### Service de recherches et d'information statistiques (SCRIS)

#### Groupes de prestations

#### 708.1 Collecte

### 708.1 Collecte

---

Collecte de l'information statistique.

### Descriptif

---

- Définition des besoins en matière de données à but statistique.
- Exploration de fichiers de données administratives.
- Exécution d'enquêtes statistiques fédérales et cantonales.
- Saisie des données.
- Validation des données.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Grand Conseil.
- Conseil d'Etat.
- Services de l'ACV.
- Confédération.
- Communes.
- Associations économiques, politiques et sociales.
- Entreprises.
- Médias.
- Population.

## Département des Finances (DFIN)

### Service de recherches et d'information statistiques (SCRIS)

#### Groupes de prestations

#### 708.2 Production et analyse

## 708.2 Production et analyse

---

Production et analyse statistiques.

### Descriptif

---

- Plate-forme d'information statistique de l'Etat (PISE).
- Statistiques périodiques.
- Projets statistiques.
- Expertises et conseils.
- Mandats.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Grand Conseil.
- Conseil d'Etat.
- Services de l'ACV.
- Confédération.
- Communes.
- Associations économiques, politiques et sociales.
- Entreprises.
- Médias.
- Population.

## 708.3 Diffusion

Diffusion de l'information statistique.

### Descriptif

- Annuaire statistique du canton de Vaud.
- Annuaire statistique santé-social.
- Annuaire statistique formation
- Courrier statistique Numerus.
- Courrier statistique Lausanne déchiffrée
- Séries "Conjoncture vaudoise" en collaboration avec la Commission de conjoncture vaudoise.
- Série "Communications statistiques Vaud".
- Série "Communications statistiques Lausanne".
- Chiffes clés de l'Espace lémanique.
- Mémento Vaud en chiffres
- Observatoire statistique transfrontalier.
- Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien.
- Rapports à diffusion limitée.
- Réponses à la carte.
- Centre de documentation.
- Site internet "Statistique Vaud".
- Site internet "Statistique Lausanne".
- Site internet de l'Observatoire du logement.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Grand Conseil.
- Conseil d'Etat.
- Services de l'ACV.
- Confédération.
- Communes.
- Associations économiques, politiques et sociales.
- Entreprises.
- Médias.
- Population.

## Département des Finances (DFIN)

### Service de recherches et d'information statistiques (SCRIS)

#### Groupes de prestations

#### 708.4 Statistique Lausanne

## 708.4 Statistique Lausanne

---

Réalisation sous mandat de la Municipalité de Lausanne de toutes les prestations statistiques de la Ville de Lausanne.

### Descriptif

---

- Production périodique.
- Etudes et analyses.
- Publications.
- Site internet.
- Réponse à la carte.
- Conseil, méthodologie.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Municipalité de Lausanne.
- Lausanne Région.
- Administration communale lausannoise.
- Confédération.
- Associations économiques, politiques et sociales.
- Entreprises.
- Médias.
- Population.



Le Plan statistique cantonal décrit sous la forme de fiches de projets et de productions périodiques l'ensemble de l'activité statistique de l'Etat; il est adopté chaque année par le Conseil d'Etat. Le Plan statistique 2006 comprenait 47 projets et 107 productions périodiques. Globalement, dans l'ensemble de l'administration, les ressources estimées a priori pour la réalisation des productions statistiques périodiques s'élevaient à 246 mois/homme (SCRIS: 93 mois/homme) et celles pour les projets à 100 mois/homme (SCRIS: 56 mois/homme). En cours d'année, certains des projets envisagés ont été ralentis sans pour autant perturber la bonne marche du service; d'autres sont apparus et ont été entrepris en fonction des nécessités et des priorités qui s'imposaient.

Quatre axes principaux de travail peuvent être mis en exergue à partir du plan statistique 2006. Ce sont : l'enrichissement du capital statistique cantonal, la diffusion publique de l'information statistique, la statistique en tant qu'outil d'aide à la décision pour les autorités ainsi que pour l'administration et le partenariat avec l'extérieur du canton.

Un des projets importants qui a mobilisé le SCRIS en 2006 est la production pour la première fois d'indicateurs de développement durable pour le canton de Vaud. De par ses compétences techniques et scientifiques, le SCRIS a été associés étroitement et intensément à ce projet conduit par le DINF.

Un autre projet conséquent réalisé en 2006 porte sur la mise à disposition sur le site internet Statistique Vaud d'une série de tableaux très complets sur les finances des communes vaudoises. Ainsi chaque commune ou toute personne intéressée peut dorénavant accéder directement à des informations sur la situation financière de chacune des communes avec des séries chronologiques portant sur une vingtaine d'années

En 2006, le SCRIS a publié, pour la dernière fois, trois annuaires statistiques simultanément (un annuaire généraliste et deux annuaires thématiques l'un consacré au domaine de la santé et du social, l'autre à celui de la formation). Après analyse de la situation, il a été décidé de regrouper dès 2007 les trois annuaires en un seul ouvrage sous une forme plus moderne, plus attractive et dont la complémentarité avec le site internet Statistique Vaud devrait être la nouveauté essentielle. Ce nouvel annuaire constituera, en quelque sorte, le référentiel statistique du canton de Vaud. Compte tenu de l'ampleur du projet, les travaux ont démarré en 2006 déjà. Des améliorations seront certainement apportées au-delà de l'année 2007.

Au chapitre des collaborations intercantionales et transfrontalières, les travaux de

L'Observatoire statistique franco-valdo-genevois ont atteint leur rythme de croisière en 2006. De son côté, la collaboration au sein de l'Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien est arrivée à maturité de sorte que les travaux entrepris ont débouché sur la diffusion pour la première fois de trois fiches thématiques. Cet observatoire a pour but de fournir des éléments statistiques permettant une analyse objective de la situation économique et sociale transfrontalière jurassienne. Il associe les statisticiens des cantons suisses de l'Arc jurassien ainsi que l'INSEE Franche-Comté.

Concernant les mandats qui lui sont confiés en matière de perspectives démographiques, le SCRIS produit régulièrement différentes études pour les cantons du Tessin, de Genève et de Neuchâtel ainsi que pour la ville de Lausanne. D'une manière plus générale, les collaborations instituées se poursuivent aussi bien avec le canton de Genève qu'avec celui de Neuchâtel. Ces collaborations portent potentiellement sur l'ensemble du champ de l'activité statistique publique. A signaler encore la réalisation d'une étude pour le canton de Fribourg sur les besoins en lits hospitaliers. D'une manière générale, les cantons romands concernés manifestent un intérêt marqué pour les hautes compétences du SCRIS en matière de perspectives démographiques.

Le développement toujours plus marqué, d'applications administratives et de registres au sein de l'administration cantonale vaudoise constitue à moyen terme une évolution intéressante pour la statistique cantonale. En effet, ces applications recèlent un potentiel d'informations utiles à des fins de production de statistiques publiques et d'analyse. Fort de l'autorisation générale d'exploiter les bases de données administratives à des fins statistiques dont il dispose, le SCRIS pourra à l'avenir recourir directement à des informations nouvelles et plus complètes que par le passé. Cela permettra de faciliter le travail d'enquête voir à terme d'en supprimer conformément au principe de la collecte des données inscrit à l'article 7 de la Loi sur la statistique cantonale. Parmi les applications administratives intéressantes on peut mentionner : le SIEF, la saisie des déclarations d'impôt des personnes physiques, le revenu d'insertion, l'application CAMAC-SIBAT.

Dans le cadre de travaux préparatoires du Recensement fédéral de la population 2010, le Conseil fédéral a décidé de renoncer à un recensement exhaustif et de le remplacer d'une part, par une enquête structurelle par sondage conduite chaque année auprès de 200'000 personnes qui reprendrait les thèmes traditionnellement abordés lors des recensements et, d'autre part, par des enquêtes thématiques annuelles menées auprès d'un échantillon de 10'000 à 40'000 personnes. Le projet proposé doit encore être approuvé par les Chambres fédérales. Si il devait être adopté, cela signifierait pour les cantons et les communes une perte considérable d'informations aux échelles spatiales les plus fines. Durant toute l'année 2006, les offices statistiques cantonaux et des villes, parmi lesquels le SCRIS, se sont fortement mobilisés pour s'opposer fermement au système préconisé. Dans ce contexte, ils ont pu compter sur un soutien appuyé de la part de la Conférence des directeurs canonaux.

## **Projets particuliers 2006**

Parmi les projets les plus importants figurant au plan statistique 2006 et qui sont du ressort du SCRIS on peut citer :

La participation du SCRIS au projet VOTELEC pour la partie statistique du module Election à la proportionnelle pour les élections communales du printemps 2006.

Dans le cadre de la mise en oeuvre du Revenu d'insertion (RI), le SCRIS est en charge de la production d'une nouvelle statistique publique chargée de décrire les flux des bénéficiaires du RI, leur caractéristiques socio-démographiques et les prestations servies. Cette statistique a été préparée en accord avec le SDE et le SPAS qui sont les services responsables de la gestion du RI.

Grâce une collaboration étroite entre l'OIT, la CAMAC et le SCRIS, il est désormais possible sur la base du développement d'une interface entre les projets SIBAT et CAMAC de procéder à une automatisation partielle de l'enquête annuelle fédérale de la construction que le SCRIS effectue auprès des communes. Le travail de ces dernières s'en trouve ainsi simplifié et allégé.

Les résultats de l'enquête, conduite par le SCRIS et l'OCOSP, sur les choix de formation des jeunes à l'issue de la scolarité obligatoire et des filières de transition ont été analysés par le SCRIS et ont fait l'objet d'une étude approfondie publiée dans la série Communication statistique Vaud.

Les données vaudoises issues de la nouvelle statistique suisse de l'hôtellerie élaborée par l'OFS ont fait l'objet d'une évaluation qualitative. Les résultats vaudois sont désormais diffusés régulièrement notamment au travers d'un Flash statistique trimestriel.

Dans le cadre du Recensement fédéral des entreprises 2005, le SCRIS a procédé au recensement du secteur public cantonal et aux très nombreux rappels téléphoniques des entreprises. Une analyse des résultats de ce recensement pour le canton sera publiée dans le courant de l'année 2007.

Les résultats de l'Enquête suisse sur la structure des salaires ont été présentés et analysés dans le cadre d'une étude parue dans la série Communication statistique Vaud.

Suite au passage à l'imposition au post numerando et à la saisie complète de la déclaration d'impôt des personnes physiques, une révision totale de la statistique fiscale des personnes physiques a été entreprise sur la base de données encore incomplètes fournies par l'ACI. C'est en 2007, qu'une nouvelle statistique complète sera disponible. De plus, les fichiers utilisés permettront également de procéder à des simulations et évaluations de mesures dans le domaines de la fiscalité des personnes physiques.

Dans le domaine des soins à domicile, le SCRIS dispose désormais d'une information plus complète sur les prestations et les bénéficiaires. Cette nouvelle statistique est fondée sur les données transmises par l'OMSV. Elle vient compléter les informations disponibles pour les secteurs hospitalier et médico-social.

## **Publications du SCRIS en 2006**

---

Courrier statistique Numerus (6 numéros)

Courrier Lausanne déchiffrée (3 numéros)

Série Communications statistique Vaud :

- La population étrangère dans le canton de Vaud - De l'après-guerre aux accords bilatéraux
- Choix de formation des jeunes à l'issue de la scolarité obligatoire et des filières de transition
- Les salaires dans le secteur privé vaudois en 2004

Série Communications statistique Lausanne :

- Du subventionné à la villa

Mémento statistique " Vaud en chiffres 2006"

Annuaire statistique du canton de Vaud 2006

Annuaire statistique santé-social 2006

Annuaire statistique Formation 2006

Série Conjoncture vaudoise :

- Industrie
- Construction
- Hôtellerie-restauration

## **Sites Internet**

Statistique Vaud : [www.scris.vd.ch](http://www.scris.vd.ch)

Statistique Lausanne : [www.scris-lausanne.ch](http://www.scris-lausanne.ch)

## 2006 à l'ordre judiciaire vaudois (OJV)

### L'activité juridictionnelle

D'une manière générale, les tribunaux, les juges d'instruction du canton et le [Tribunal cantonal](#) ont vu le **nombre d'affaires** qui leur ont été soumises diminuer très légèrement ou se stabiliser au niveau élevé atteint les années précédentes. Le traitement des dossiers croît toutefois en complexité, notamment en raison de la multiplication des interventions des parties. Le temps qui peut être consacré à chaque opération diminue d'autant et le justiciable peut ainsi avoir le sentiment justifié d'être moins bien entendu.

Dans certains secteurs, les **effectifs de l'ordre judiciaire** ont cependant été un peu augmentés et des effets devraient se faire sentir en 2007, notamment au [Tribunal des baux](#) et au [Tribunal des mineurs](#).

Durant toute l'année 2006, les **justices de paix** ont persisté dans leur effort particulier pour redresser des situations parfois critiques constatées au moment de leur réforme. Sauf deux cas particuliers, elles y sont parvenues. Au vu du volume général des affaires, cette mise à flot et sa consolidation ne pourront toutefois être assurées qu'au bénéfice du maintien dans le temps des renforts pour l'heure provisoirement accordés. Il faut souligner que les prononcés instituant ou levant des mesures tutélaires ont fortement augmenté.

A fin 2006, on peut faire le constat que la réforme des justices de paix a déjà apporté une partie des avantages que l'on attendait d'elle en termes de professionnalisation, de rationalisation et d'unification des pratiques; il est par ailleurs réjouissant de relever que, contrairement à ce qui a parfois été affirmé, leur coût de fonctionnement est resté en deçà des prévisions.

### Les offices judiciaires

Les **offices des poursuites et des faillites** ont vu, une fois de plus, leur charge augmenter en 2006, tant en ce qui concerne le nombre des poursuites que celui des faillites. Ils font face, mais des tensions avec les débiteurs et les créanciers sont davantage perceptibles en raison notamment d'un état d'esprit général des usagers de plus en plus vindicatif. Les offices des poursuites et des faillites devront être restructurés et réorganisés pour répondre en particulier aux nouvelles répartitions territoriales engendrées par le redécoupage des districts du canton; ils devraient d'ici là bénéficier d'un outil informatique moderne.

L'**Office du tuteur général** reste excessivement chargé parce qu'il ne traite que des cas lourds qui ne peuvent être confiés à des tuteurs ou curateurs privés. Cet office éprouve en première ligne les effets d'une dégradation croissante de la situation d'une partie défavorisée de la population.

Le **Registre du commerce** a vu ses tâches légèrement augmenter aussi; son fonctionnement répond pleinement aux attentes du public.

## **2006 au Tribunal administratif (TA)**

---

### **Généralités**

Le Tribunal administratif a fonctionné en 2006 avec l'effectif renforcé prévu par le décret adopté le 20 septembre 2005 par le Grand Conseil, à savoir huit juges à plein temps, trois juges suppléantes à 70%, deux juges suppléants à 50% et un juge ad hoc à 100 % (12,1 postes en équivalent temps plein). Toutefois, le poste de juge à plein temps laissé libre par le départ de M. Jean-Claude de Haller au 31 décembre 2005 est resté vacant jusqu'à l'entrée en fonction de M. Pascal Langone le 1er mars 2006. M. Xavier Michellod, juge ad hoc, est entré en fonction le 1er janvier 2006. Le renfort en personnel représente 3,6 greffiers et 1,4 secrétaire.

### **Activité**

L'année 2006 a permis de diminuer le stock de dossiers dans une mesure importante. Surtout, le nombre de dossiers ayant dépassé le délai d'une année de l'art. 57 LJPA a été ramené à 162 (il était de 511 à fin 2004 et de 410 à fin 2005). Ce stock-là, qui comporte une part de dossiers suspendus, s'est en outre rajeuni. En effet, sur les 511 dossiers qui avaient plus d'une année à fin 2004, 482 sont liquidés au 31 décembre 2006. Parmi les 162 dossiers de plus d'une année au 31 décembre 2006, 112 ont été enregistrés en 2005.

C'est le lieu de souligner qu'il subsistera toujours un certain reliquat de dossiers de plus d'un an, cette durée étant insuffisante pour mener à chef les dossiers les plus complexes.

### **Nécessité des renforts**

Les renforts accordés à fin 2005 sont encore nécessaires en 2007 voire au-delà. Ils doivent permettre d'achever le rattrapage du retard et de raccourcir la durée des procédures là où c'est encore possible. L'augmentation du nombre des recours en matière de construction et de police des étrangers laisse présager une augmentation de la charge de travail malgré la baisse dans certaines autres matières. On signalera au passage que la baisse apparente du contentieux de la chambre fiscale est due au fait que l'afflux exceptionnel de 2005 (plus d'une centaine de recours en matière d'exonération de la taxe véhicule des invalides) ne s'est pas reproduit en 2006.

Le Tribunal administratif est préoccupé par la situation qui sera la sienne en 2008 si les renforts sont supprimés. Durant cette année charnière où la réunion avec le Tribunal cantonal ne sera pas encore réalisée géographiquement, une nouvelle accumulation de retards compromettrait le fonctionnement de la juridiction administrative à la veille de l'augmentation du nombre des recours imputable aux nouvelles exigences du droit fédéral, qui obligera les cantons dès 2009 à ouvrir un recours judiciaire contre la quasi totalité des décisions de l'administration.

## **Organisation interne**

Signalons encore que le tribunal a modifié son règlement organique (FAO du 19 décembre 2006) pour assurer aux juges suppléants une situation identique à celle des juges à plein temps. Il a procédé également à une modification partielle de la répartition des juges dans les chambres de manière à constituer quatre sections pouvant préfigurer celles de la future Chambre de droit administratif et public (CDAP).

Autres informations: <http://www.ta.vd.ch/rapport.html>



## 2006 à l'ordre judiciaire vaudois (OJV)

### L'activité juridictionnelle

D'une manière générale, les tribunaux, les juges d'instruction du canton et le [Tribunal cantonal](#) ont vu le **nombre d'affaires** qui leur ont été soumises diminuer très légèrement ou se stabiliser au niveau élevé atteint les années précédentes. Le traitement des dossiers croît toutefois en complexité, notamment en raison de la multiplication des interventions des parties. Le temps qui peut être consacré à chaque opération diminue d'autant et le justiciable peut ainsi avoir le sentiment justifié d'être moins bien entendu.

Dans certains secteurs, les **effectifs de l'ordre judiciaire** ont cependant été un peu augmentés et des effets devraient se faire sentir en 2007, notamment au [Tribunal des baux](#) et au [Tribunal des mineurs](#).

Durant toute l'année 2006, les **justices de paix** ont persisté dans leur effort particulier pour redresser des situations parfois critiques constatées au moment de leur réforme. Sauf deux cas particuliers, elles y sont parvenues. Au vu du volume général des affaires, cette mise à flot et sa consolidation ne pourront toutefois être assurées qu'au bénéfice du maintien dans le temps des renforts pour l'heure provisoirement accordés. Il faut souligner que les prononcés instituant ou levant des mesures tutélaires ont fortement augmenté.

A fin 2006, on peut faire le constat que la réforme des justices de paix a déjà apporté une partie des avantages que l'on attendait d'elle en termes de professionnalisation, de rationalisation et d'unification des pratiques; il est par ailleurs réjouissant de relever que, contrairement à ce qui a parfois été affirmé, leur coût de fonctionnement est resté en deçà des prévisions.

### Les offices judiciaires

Les **offices des poursuites et des faillites** ont vu, une fois de plus, leur charge augmenter en 2006, tant en ce qui concerne le nombre des poursuites que celui des faillites. Ils font face, mais des tensions avec les débiteurs et les créanciers sont davantage perceptibles en raison notamment d'un état d'esprit général des usagers de plus en plus vindicatif. Les offices des poursuites et des faillites devront être restructurés et réorganisés pour répondre en particulier aux nouvelles répartitions territoriales engendrées par le redécoupage des districts du canton; ils devraient d'ici

là bénéficier d'un outil informatique moderne.

L'**Office du tuteur général** reste excessivement chargé parce qu'il ne traite que des cas lourds qui ne peuvent être confiés à des tuteurs ou curateurs privés. Cet office éprouve en première ligne les effets d'une dégradation croissante de la situation d'une partie défavorisée de la population.

Le **Registre du commerce** a vu ses tâches légèrement augmenter aussi; son fonctionnement répond pleinement aux attentes du public.

## La gestion et l'administration du Tribunal cantonal

Le [Tribunal cantonal](#) et son [Secrétariat général](#) sont de plus en plus sollicités dans leurs activités courantes de gestion et d'administration, notamment en raison de la multiplication des règles posées en la matière.

L'ordre judiciaire vaudois a été confronté depuis quelques années à un déficit de **communication** lié notamment à sa fonction et au devoir de réserve de ses magistrats. Une réflexion a toutefois conduit au constat que son organisation, sa gestion et son fonctionnement sont en partie méconnus tant par les autorités que par la population et que cette situation lui est préjudiciable. Le Tribunal cantonal a donc décidé de mettre en place en 2006 une nouvelle politique à cet égard, qu'il a initiée par une [conférence de presse annuelle](#) et par une révision de son [règlement sur l'information](#).

Le Tribunal cantonal a par ailleurs dû s'occuper de **multiples projets**, que ce soit au stade de leur élaboration ou de leur réalisation. Parmi ceux-ci, il faut mentionner la mise en place des nouvelles autorités judiciaires que sont les [juges d'application des peines](#) pour répondre à l'entrée en vigueur de la nouvelle partie générale du Code pénal et dans une moindre mesure l'adaptation du [Tribunal des mineurs](#) au nouveau droit pénal des mineurs.

Les projets de **future réorganisation du Tribunal cantonal** lui-même sont par ailleurs multiples et le préoccupent. Il en va ainsi de sa réunion avec le Tribunal administratif exigée par la Constitution vaudoise, du statut du Tribunal des assurances dans l'ordre judiciaire et du sort donné aux assesseurs de ces tribunaux, questions qui mettent en jeu le rôle et le fonctionnement du Tribunal cantonal. La mise en place des solutions qui seront adoptées, comme les nécessaires adaptations de l'ensemble des tribunaux aux futures lois de procédures civiles et pénales fédérales, présagent un avenir proche incertain qui fait craindre que le fonctionnement et l'activité juridictionnelle du futur Tribunal cantonal ne soient perturbés.

**Ordre judiciaire vaudois (OJV)**

**Tribunal cantonal (TC)**

**Sources d'informations complémentaires**

## **La justice vaudoise sur le Web**

Site internet de l'ordre judiciaire vaudois :

[www.vd.ch/ojv](http://www.vd.ch/ojv)

Site internet thématique sur la justice :

[www.vd.ch/justice](http://www.vd.ch/justice)

## **Rapports annuels de l'ordre judiciaire vaudois**

Le rapport annuel de l'ordre judiciaire vaudois pour l'année 2006 sera publié à fin mars 2007.

[Rapport annuel 2005](#) (format pdf)

## **2006 au Tribunal administratif (TA)**

### **Généralités**

Le Tribunal administratif a fonctionné en 2006 avec l'effectif renforcé prévu par le décret adopté le 20 septembre 2005 par le Grand Conseil, à savoir huit juges à plein temps, trois juges suppléantes à 70%, deux juges suppléants à 50% et un juge ad hoc à 100 % (12,1 postes en équivalent temps plein). Toutefois, le poste de juge à plein temps laissé libre par le départ de M. Jean-Claude de Haller au 31 décembre 2005 est resté vacant jusqu'à l'entrée en fonction de M. Pascal Langone le 1er mars 2006. M. Xavier Michellod, juge ad hoc, est entré en fonction le 1er janvier 2006. Le renfort en personnel représente 3,6 greffiers et 1,4 secrétaire.

### **Activité**

L'année 2006 a permis de diminuer le stock de dossiers dans une mesure importante. Surtout, le nombre de dossiers ayant dépassé le délai d'une année de l'art. 57 LJPA a été ramené à 162 (il était de 511 à fin 2004 et de 410 à fin 2005). Ce stock-là, qui comporte une part de dossiers suspendus, s'est en outre rajeuni. En effet, sur les 511 dossiers qui avaient plus d'une année à fin 2004, 482 sont liquidés au 31 décembre 2006. Parmi les 162 dossiers de plus d'une année au 31 décembre 2006, 112 ont été enregistrés en 2005.

C'est le lieu de souligner qu'il subsistera toujours un certain reliquat de dossiers de plus d'un an, cette durée étant insuffisante pour mener à chef les dossiers les plus complexes.

### **Nécessité des renforts**

Les renforts accordés à fin 2005 sont encore nécessaires en 2007 voire au-delà. Ils doivent permettre d'achever le rattrapage du retard et de raccourcir la durée des procédures là où c'est encore possible. L'augmentation du nombre des recours en matière de construction et de police des étrangers laisse présager une augmentation de la charge de travail malgré la baisse dans certaines autres matières. On signalera au passage que la baisse apparente du contentieux de la chambre fiscale est due au fait que l'afflux exceptionnel de 2005 (plus d'une centaine de recours en matière d'exonération de la taxe véhicule des invalides) ne s'est pas reproduit en 2006.

Le Tribunal administratif est préoccupé par la situation qui sera la sienne en 2008 si

les renforts sont supprimés. Durant cette année charnière où la réunion avec le Tribunal cantonal ne sera pas encore réalisée géographiquement, une nouvelle accumulation de retards compromettrait le fonctionnement de la juridiction administrative à la veille de l'augmentation du nombre des recours imputable aux nouvelles exigences du droit fédéral, qui obligera les cantons dès 2009 à ouvrir un recours judiciaire contre la quasi totalité des décisions de l'administration.

## **Organisation interne**

Signalons encore que le tribunal a modifié son règlement organique (FAO du 19 décembre 2006) pour assurer aux juges suppléants une situation identique à celle des juges à plein temps. Il a procédé également à une modification partielle de la répartition des juges dans les chambres de manière à constituer quatre sections pouvant préfigurer celles de la future Chambre de droit administratif et public (CDAP).

Autres informations: <http://www.ta.vd.ch/rapport.html>